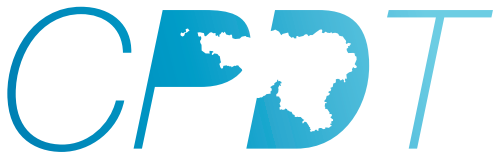


# Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie  
est une publication de la Conférence  
Permanente du Développement Territorial**

**Diffusion :**

Direction de la Communication  
Place de la Wallonie, 1  
B-5100 Namur  
E-mail : [publications@spw.wallonie.be](mailto:publications@spw.wallonie.be)  
Tél. 0800 11 901

**Prix : 18,00 €**

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette publication est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0099-9

N° de Dépôt légal : D/2012/11802/80

**Editeur responsable :**

Ghislain Geron  
SPW-DGO4 – Aménagement du Territoire,  
Logement, Patrimoine, Energie  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur

**Directrice de publication :**

Dominique Costermans  
E-mail : [dominique.costermans@uclouvain.be](mailto:dominique.costermans@uclouvain.be)

**Supervision éditoriale :**

Dominique Istaz  
E-mail : [distaz@ulb.ac.be](mailto:distaz@ulb.ac.be)

**Conception graphique et mise en page :**

Debie graphic design  
Avec la collaboration de Régis Baudy

**Imprimerie :**

Snel, Liège

# Atlas des Paysages de Wallonie

## 4. La Haine et la Sambre

Etienne Castiau

Michèle Haine

Thaïs Pons

Stéphanie Quériat

Avec la collaboration de Claire Neuray et Marc Nielsen

**Direction scientifique**

Marie-Françoise Godart



# Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du comité d'accompagnement qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGO4-DAR), Dimitri Belayew, Thérèse Cortembos, Nicolas Dendoncker (FUNDP), Gislaine Devillers (DGO4-DP), Didier Marchal (DGO3-DNF), Herbert Meunier (CRMSF), Serge Schmitz (ULg), Philippe Soutmans (HELdV), Jacques Stein (DGO3-DEMNA), Marc Thirion (DGO3-DRCE) et Axel Tixhon (FUNDP).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

# Table des matières

Avant-propos	8
<b>1<sup>ère</sup> partie : Les paysages de Wallonie</b>	<b>11</b>
La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante	12
Des années cinquante à nos jours	23
<b>2<sup>ème</sup> partie : L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre</b>	<b>29</b>
La Haine et la Sambre	30
La mise en place des paysages de la Haine et de la Sambre	57
Les évolutions contemporaines	74
Des regards sur les paysages	94
<b>3<sup>ème</sup> partie : Les aires paysagères de la Haine et de la Sambre</b>	<b>119</b>
Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères	122
Bordure forestière de la plaine de la Haine	130
Dépression de la Basse Haine	140
Agglomération industrielle boraine	150
Centre et faubourgs montois	160
Périurbanisation montoise	170
Agglomération industrielle et canaux du Centre	178

Campagne boisée du Roeux	188
Interfluve de la Haine et de la Sambre	196
Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton	204
Campagne charbonnière du Centre	212
Plateau agricole de Buvrines	220
Agglomération carolorégienne	226
Centre historique de Charleroi	236
Vallée industrielle carolorégienne	246
Vallée industrielle de la Basse Sambre	254
Versants boisés de la Sambre et de ses affluents	262
<b>4<sup>ème</sup> partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager</b>	<b>275</b>
Enjeux globaux	277
Un important tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale	278
Les témoins du passé industriel : usines, terrils et canaux	280
Les campagnes périurbaines	282
<i>Glossaire</i>	284
<i>Correspondance entre communes et aires paysagères</i>	288
<i>Correspondance entre principaux cours d'eau, canaux et aires paysagères</i>	289
<i>Bibliographie</i>	290
<i>Webographie</i>	295
<i>Crédits photographiques</i>	295
<i>Blocs diagrammes</i>	295

*Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.*

*(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)*

L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage\* comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

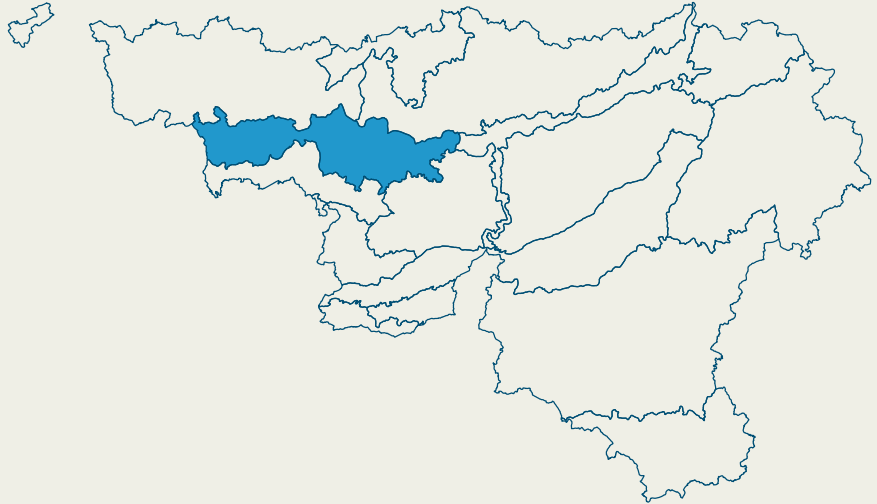
Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître les paysages et de sensibiliser à ceux-ci. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation<sup>1</sup> et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Neuray C., Van der Kaa C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, Plaquette n° 4, MRW-DGATLP.

<sup>2</sup> Droeven E., Feltz C., Kummert M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW-DGATLP.





Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Wallonie, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Wallonie a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers\* identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le quatrième d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Cet atlas a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur peut découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par une astérisque (\*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance entre les communes, les cours d'eau, les canaux et les aires paysagères est détaillée dans deux tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références. Une carte de l'occupation du sol est insérée dans le rabat de la couverture.



# Les paysages de Wallonie

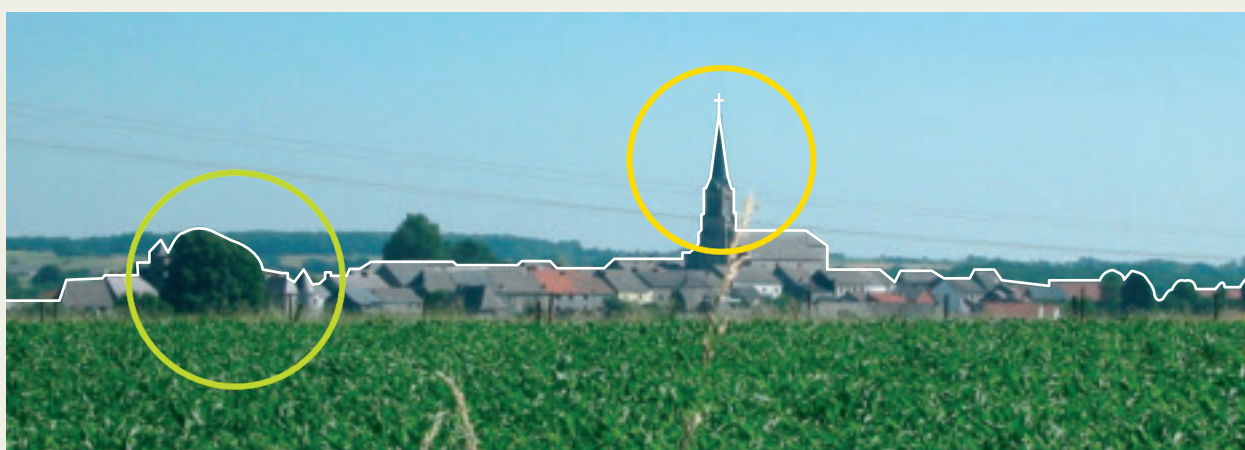
Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la vie est restée essentiellement rurale\*, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

# La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »  
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

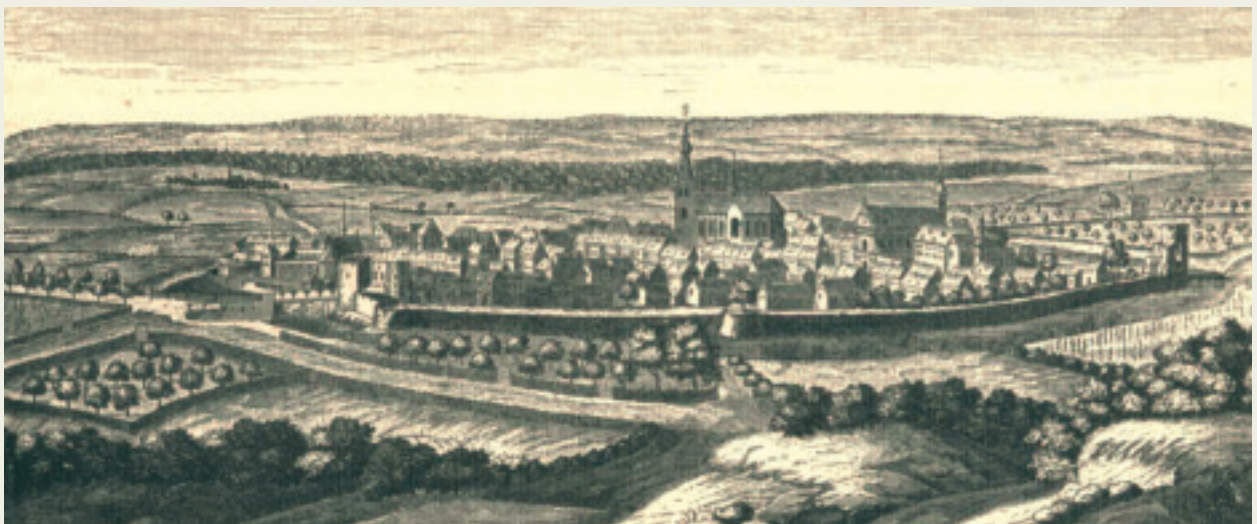


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9<sup>e</sup> siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye... , qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti amorcées au 19<sup>e</sup> siècle, cette trilogie noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

## Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10<sup>e</sup> siècle et surtout au 12<sup>e</sup> siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie\*, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations\* urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs\* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité et l'échelle des infrastructures : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, tome II, s.d. (paru fin du 19<sup>e</sup> siècle). Collection Société royale belge de Géographie.*

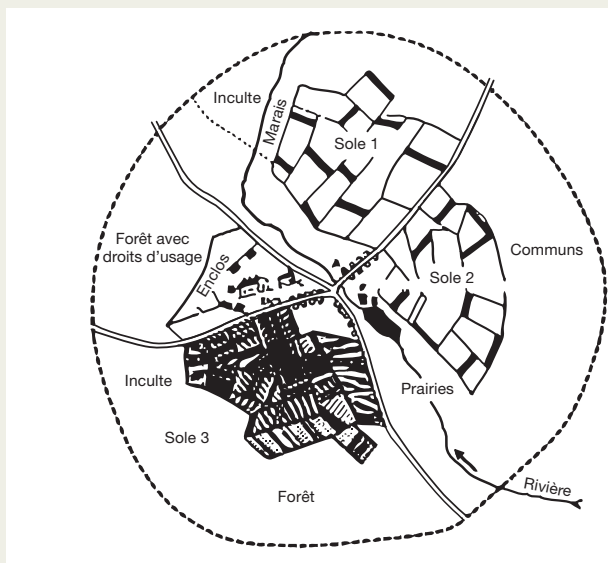
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, entourée de remparts.

## Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18<sup>e</sup> siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage : les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement\* triennal communautaire : les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles\* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle) puis en céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18<sup>e</sup>, voire au 19<sup>e</sup> siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14<sup>e</sup> siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source : Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14<sup>e</sup> siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

## De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se déroule essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16<sup>e</sup> siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield\* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage\* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

## Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

*Source : coll. privée.*

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.  
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.





## Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine\* ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

## L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17<sup>e</sup> et surtout au 18<sup>e</sup> voire même au 19<sup>e</sup> siècle, selon les régions.



*Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.*

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

## Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux\* au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Plancenot



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Plancenot (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

## Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

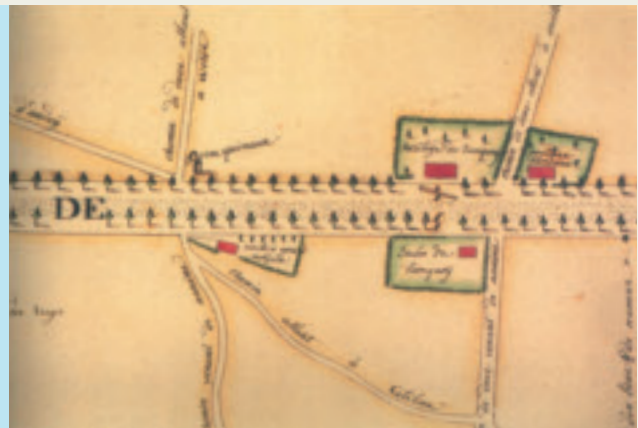
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19<sup>e</sup> siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source : M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995), MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo : M. Watelet.*

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



## Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19<sup>e</sup> siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

## L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre\* prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux conditions d'existence pénibles apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région de Charleroi, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des corons\* ou des cités sociales (20<sup>e</sup> siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques\* forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils\*.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue\* résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20<sup>e</sup> siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

## Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19<sup>e</sup> au milieu du 20<sup>e</sup> siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL\* ou en sentier forestier. Les marques du « grand » chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source : coll. privée.

Dès avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

## Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source : coll. privée.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19<sup>e</sup> siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains de plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

## De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la nationale N84.

# Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19<sup>e</sup> se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

## Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque. Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

## Périurbanisation\* et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les dimanches sans voiture !) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.





Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

## Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants\* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remembrements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remembrement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

## Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19<sup>e</sup> siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines*, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

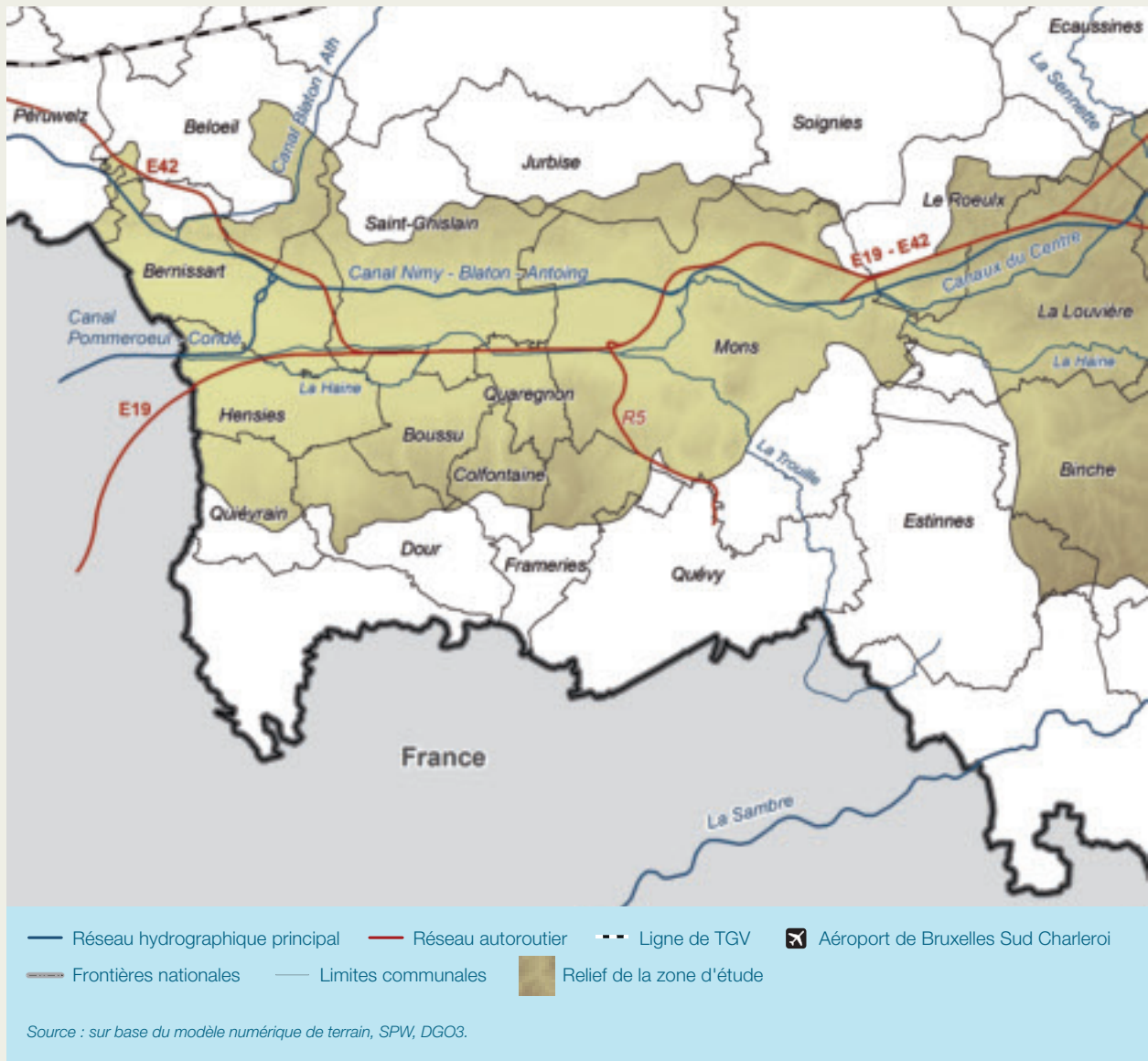


L'ensemble  
paysager  
de la Haine  
et de  
la Sambre

# La Haine et la Sambre

## L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre se structure dans l'axe de ces deux cours d'eau. La vallée de la Haine, inscrite dans le bassin hydrographique de l'Escaut, incise le bas plateau limoneux hennuyer à l'ouest ; celle de la Sambre, appartenant au bassin de la Meuse, sépare les plateaux brabançon et condrusien à l'est. Inférieure à vingt mètres à la frontière française, l'altitude s'élève progressivement vers l'est pour dépasser deux cents mètres sur le plateau d'Anderlues, aux sources de la Haine, et sur le haut des versants méridionaux de la Sambre.



Les occupations urbaine et industrielle imprègnent à des degrés divers la majeure partie des paysages, tranchant avec la physionomie essentiellement rurale des ensembles paysagers voisins. Seuls les versants nord de la plaine de la Haine et sud de la Sambre, couverts de massifs boisés, et certains territoires agricoles aux marges de l'ensemble échappent à cette double domination.

L'ensemble s'étend sur 941 km<sup>2</sup>, soit près de 6 % de la superficie de la Wallonie. Il couvre quarante-quatre communes, dont dix dans leur totalité.

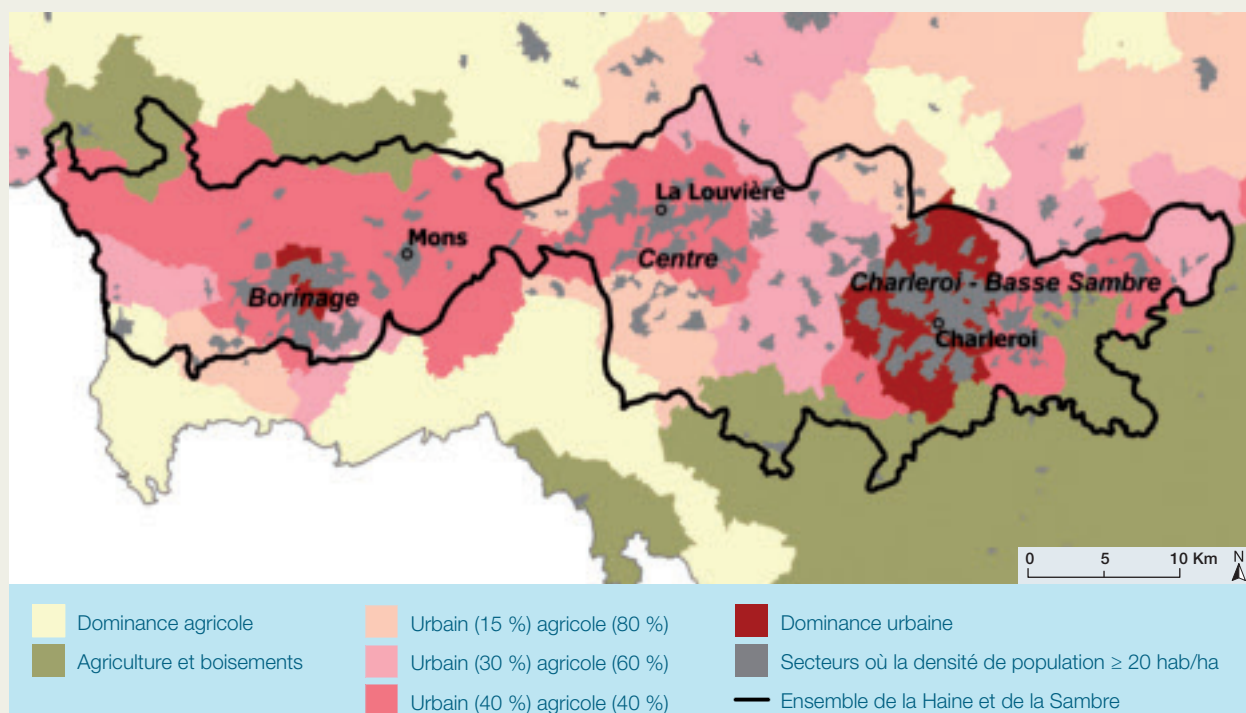


## Un axe majeur de la Wallonie

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre couvre un territoire densément peuplé, où résident quelque 810 000 habitants (2007), soit près du quart de la population wallonne.

Il englobe trois espaces d'urbanisation continue, occupant d'anciens bassins miniers et industriels : le Borinage\* à l'ouest, le bassin du Centre autour de la ville de La Louvière et le bassin de Charleroi – Basse Sambre entourant la ville de Charleroi. En dehors de ceux-ci, il comprend aussi Mons, pôle d'importance régionale, et plusieurs petites villes et bourgs tels que Fontaine-l'Évêque, Thuin, Le Roeulx ou Saint-Ghislain, ainsi qu'une urbanisation plus diffuse dans les espaces ruraux périphériques.

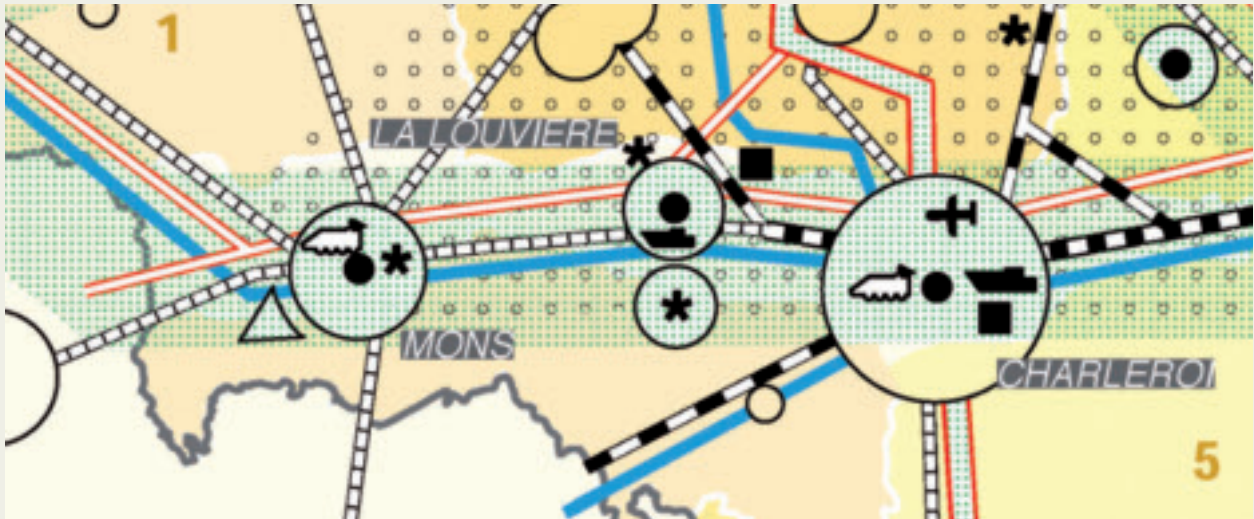
La nécessité d'assurer à ce territoire industriel une desserte adéquate est à l'origine de la présence d'un important réseau de voies de communications routières et autoroutières, ferroviaires et hydrauliques. L'ensemble est ainsi devenu un maillon de l'axe de circulation des marchandises et des personnes reliant les aires métropolitaines française du Nord – Pas de Calais et allemande de Rhénanie du Nord – Westphalie.



Source : d'après L. Aujean et autres, *L'occupation du sol en Wallonie* (2005).

L'ensemble paysager présente plusieurs grandes zones de forte urbanisation couvrant les anciens bassins industriels du Borinage, du Centre et de Charleroi – Basse Sambre, ainsi qu'une urbanisation plus diffuse au sein des espaces ruraux qui les environnent. Quelques espaces conservent un caractère agricole davantage prononcé, tout particulièrement dans les parties occidentale et centrale de l'ensemble, tandis que de grands massifs boisés occupent une bonne partie des versants nord de la Haine et sud de la Sambre.



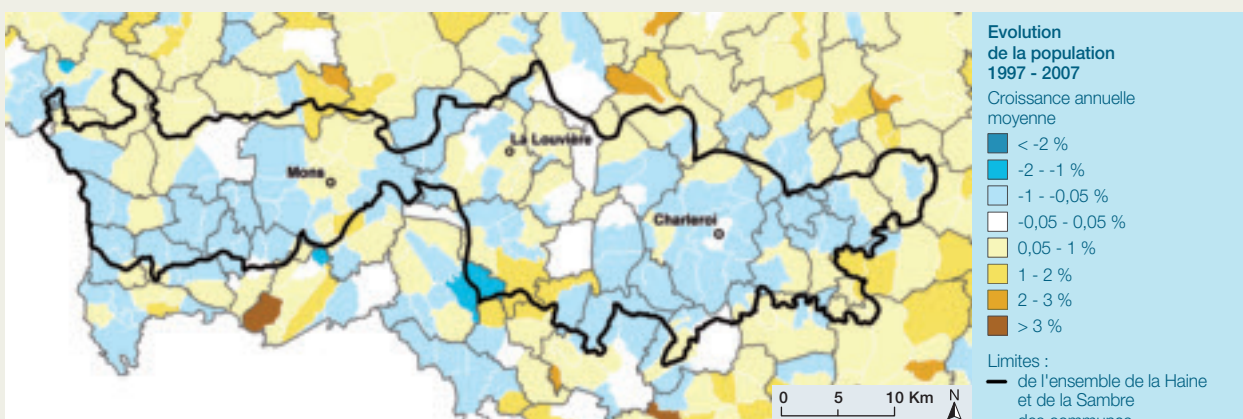


Source : extrait de la carte 17, *Projet de structure spatiale pour la Wallonie*, Gouvernement wallon, *Schéma de Développement de l'Espace Régional* (1999).

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)\* souligne l'opportunité d'inscrire les grands pôles urbains présents dans l'ensemble au sein de l'eurocorridor\* Lille – Liège, maillon de l'eurocorridor reliant Londres et Paris à l'Allemagne et à l'Europe de l'Est. Profitant des axes majeurs de communication, Charleroi, La Louvière et Mons pourraient voir se développer ou s'amplifier des activités basées sur des potentialités locales.

Le nord de l'ensemble est inscrit dans une aire de coopération transrégionale avec Bruxelles, le « triangle wallon » dont Mons – Charleroi et Namur constituent les deux autres sommets. Cette localisation pourrait induire le développement de nouvelles activités économiques et de phénomènes de périurbanisation.

Enfin, Mons, Binche, l'ancien canal du Centre et ses ascenseurs apparaissent comme des pôles et points d'appui attractifs en raison de leur potentiel touristique.



Source : INS, 1998, 2008.

Dans l'ensemble paysager, la majeure partie des entités correspondant aux anciennes communes ont connu une légère baisse de leur population entre 1997 et 2007. Ce phénomène concerne particulièrement les anciens bassins miniers et industriels du Borinage et de Charleroi – Basse Sambre, très urbanisés, ainsi que l'extrême ouest de l'ensemble, frontalier avec la France. Le bassin du Centre présente par contre une dynamique positive dans certaines parties de son territoire, à l'instar de l'agglomération montoise et de zones moins urbanisées, notamment aux franges boisées de l'ensemble paysager.

## Un cadre physique contrasté, rythmé par une succession de vallées larges ou encaissées

L'ensemble présente un relief contrasté, déterminé par les cours de la Haine et de la Sambre, dont les vallées s'élargissent considérablement d'amont en aval, et de leurs affluents qui dévalent des plateaux environnants. Il se dégage trois unités morphologiquement distinctes.



A l'ouest, la vallée de la Haine forme une large plaine alluviale, quasiment plate dans son allure générale et en très faible pente d'est en ouest. Sa faible altitude – trente mètres à Mons, moins de vingt mètres à la frontière française – trouve son origine dans des affaissements de type karstique\* qui ont eu lieu en profondeur. Le versant nord de la plaine apparaît relativement rectiligne dans son orientation est-ouest, peu découpé par les affluents de rive droite de la Haine. Une bande boisée couvre ses pentes aux sols de faible aptitude agronomique et localement constitués de sables stériles. Le versant sud, à l'allure plus tourmentée, est creusé de vallées profondes par les affluents de la rive gauche de la Haine. Parmi ceux-ci, à l'est, la large vallée de la Trouille prolonge, au sud de Mons, la plaine alluviale.

La partie centrale de l'ensemble appartient au plateau brabançon-hennuyer et présente les mêmes ondulations. Le plateau est incisé par la vallée supérieure de la Haine, considérablement rétrécie à l'est de Mons, par les vallées de plusieurs de ses affluents de rive gauche et, au nord, par des affluents de la Senne supérieure. Une forte rupture de pente, liée à la présence d'une faille\* géologique, élève brusquement l'altitude du plateau vers le sud-est. La cote de 212 mètres est atteinte au plateau d'Anderlues, sur lequel la Haine prend sa source. Ce sommet appartient à la ligne de crête séparant le bassin de l'Escaut, auquel appartient la Haine, du bassin de la Meuse.

A l'est, la Sambre, dont les méandres sinueux ont été recoupés ou modifiés par l'homme, a creusé une plaine alluviale qui s'élargit en aval de la confluence du Piéton et de l'Eau d'Heure. Ses versants en forte pente, profondément découpés par des affluents, atteignent, au nord, les crêtes bordant le plateau brabançon. Le versant sud, recouvert de bois discontinus, s'étend sur le gradin calcaire de la Basse Marlagne et est couronné par les plateaux gréseux de la Haute Marlagne, à des altitudes de 200 à 260 mètres.

## Des dénivellations offrant de vues lointaines

Les vallées de la Haine, de la Sambre et de certains de leurs affluents créent, dans les plateaux qu'elles traversent, des dénivelés atteignant jusqu'à cent mètres. Combinés à la largeur très importante des vallées, ceux-ci assurent depuis le haut des versants des vues lointaines, pour autant que des dégagements suffisants le permettent.



Depuis le parc éolien de Dour, sur les hauteurs du versant méridional en pente douce de la large plaine alluviale de la Haine, les panaches de fumée des usines de Tertre-Villerot implantées au bas du versant opposé, sont visibles à plus de neuf kilomètres du point de vue. Au-delà, le haut de versant boisé marque la ligne d'horizon.

Sur le versant nord de la Sambre, les hauteurs de Petit Tri à Farciennes (ci-contre) permettent une vue lointaine. Des terrils boisés ponctuent la plaine et, à l'arrière-plan, une couverture forestière occupe les versants sud. Leurs sommets définissent une ligne d'horizon pratiquement plane.



## Une exploitation intensive du sous-sol, à l'origine de paysages industriels

L'activité industrielle et le développement urbain qu'elle a engendré constituent des caractéristiques majeures du paysage de l'ensemble. L'industrie a tiré profit d'un sous-sol particulièrement riche en matières premières, au premier rang desquelles le charbon. L'extraction de ce combustible dans une multitude de charbonnages, peu à peu complétés de terrils, a attiré des activités sidérurgiques, métallurgiques, verrières ou carbochimiques\*. La présence de couches géologiques constituées entre autres d'argiles, de craies ou de calcaires sur les versants des vallées de la Haine et de la Sambre a, quant à elle, été exploitée dans de vastes sites d'extraction carrier et dans des usines.

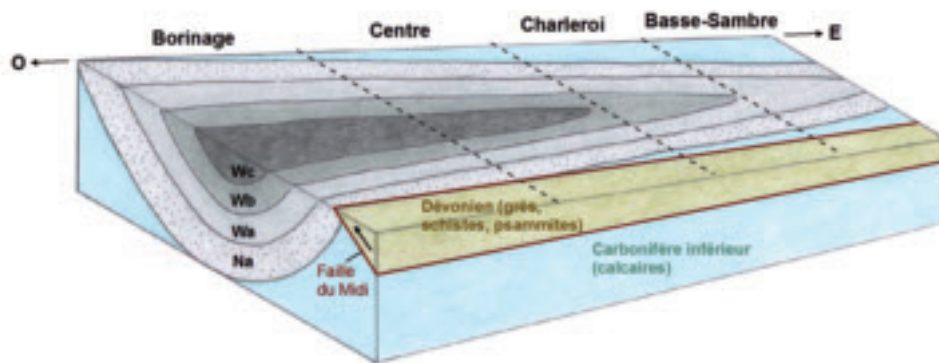


Source : sur base de la carte géologique de la Belgique 1/300 000.

1. Alluvions récentes ; 2. Sables et argiles tertiaires ; 3. Craies (Crétacé) ; 4. Marnes (Crétacé) ; 5. Argiles (Crétacé) ; 6. Grès et schistes houillers du Westphalien (Carbonifère supérieur) ; 7. Grès et schistes houillers du Namurien (Carbonifère supérieur) ; 8. Calcaires (Carbonifère inférieur, Dévonien) ; 9. Grès, psammites, schistes (Dévonien).

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre couvre la partie occidentale du Bassin de Namur, formé au cours du Paléozoïque\* et qui traverse la Belgique de part en part. Sa forme en gouttière ou synclinale\*, orientée est-ouest, résulte de poussées tectoniques considérables qui ont eu lieu à la fin du Paléozoïque. L'important noyau houiller, enfoui sous des couches géologiques plus récentes à l'ouest et au centre de l'ensemble, affleure de façon continue à l'est suite au relèvement du synclinal vers l'est et à l'érosion des couches superficielles par la Sambre et ses affluents. Le charbon a été intensément exploité dans trois bassins houillers : les bassins du Borinage, ou « Couchant de Mons », du Centre et de Charleroi – Basse Sambre.

La disposition des couches en synclinal a constitué un atout majeur du point de vue de l'exploitation, rapprochant de la surface des variétés de houille qui n'auraient été atteintes que par des puits très profonds si le terrain houiller était resté horizontal.



Source : sur base de DENIS J. dir. (1992). *Géographie de la Belgique*.

Deux couches géologiques successives constituent les roches (principalement schisteuses) du houiller présentes dans le synclinal, le Namurien (Na) à la base et le Westphalien (Wa, Wb et Wc) au sommet. Le Namurien, pratiquement dépourvu de charbon, n'est extrait qu'à Hautrage, où sont exploitées les intercalations gréseuses présentes dans les schistes (« grès d'Hautrage ») pour des applications industrielles (métallurgie).

Les couches du Westphalien sont parcourues de veines de houille, dont la qualité varie selon l'âge des veines, et sont beaucoup plus intéressantes du point de vue économique. Les plus anciennes (Wa), c'est-à-dire les plus profondes, procurent des charbons pauvres en matières volatiles, dits maigres, utilisés notamment pour la cuisson des briques et la calcination de la chaux. Elles constituent l'essentiel du bassin peu profond de la Basse Sambre. Les veines qui se superposent à elles (Wb et Wc), apparues plus récemment, contiennent des charbons enrichis en gaz, demi-gras à gras, aux applications industrielles multiples : cokéfaction pour les charbons gras, affinage de la fonte et chauffage des générateurs pour les trois-quarts gras, verrerie et alimentation des machines à vapeur pour les demi-gras. Ces couches apparaissent à mesure que l'on progresse vers l'ouest, avec l'enfouissement de plus en plus profond du synclinal houiller.

Au sud, des roches plus anciennes affleurent. Ces grès, schistes, psammites du Dévonien ont « glissé » sur une faille traversant la Belgique, la Faille du Midi, lors des grandes poussées tectoniques à l'origine du synclinal.



L'extraction du charbon est à l'origine de paysages ponctués d'éléments industriels, à l'état de vestige ou toujours en activité. En haut à gauche, le chevalement\* de l'ancien charbonnage du puits n° 6 à Anderlues est visible derrière le terril du site ; à droite, le complexe carbochimique de Tertre-Villerot est implanté dans un site semi-rural, dans le nord du Borinage.

Ci-contre, l'industrie sidérurgique à La Louvière apparaît à l'arrière-plan d'un paysage ferroviaire aux voies démultipliées pour la desservir.



D'autres formations géologiques ont été exploitées dans des carrières, toujours en activité ou abandonnées et peu à peu recouvertes de boisements. Les infrastructures des usines assurant leur transformation marquent parfois fortement les paysages.

Dans l'est de l'ensemble paysager, des calcaires présents sur le versant de la Sambre sont extraits dans plusieurs carrières (Aisemont, Monceau-sur-Sambre, Landelies). Dans la partie occidentale, les argiles et les craies affleurant en bordure de la vallée de la Haine sont toujours exploitées. Les argiles, extraites à Hautrage, servent notamment à la fabrication de produits réfractaires\*. Les craies, à Obourg, alimentent le vaste complexe des cimenteries. Enfin, des dépôts tertiaires sont exploités en bordure de la plaine de la Haine, sables à Blaton et Tertre, argiles à Saint-Ghislain.



En haut à gauche, les cimenteries d'Obourg (Mons) exploitent le sous-sol crayeux du versant nord de la Haine. Leurs hautes cheminées et leur panache de fumée constituent un point d'appel important dans les paysages de l'ouest de l'ensemble.

En haut à droite, une carrière d'extraction d'argiles destinées à la fabrication de produits réfractaires à Hautrage (Saint-Ghislain).

En-dessous, un site carrier sur le gradin calcaire de la Basse-Marlagne, à Falisolle (Sambreville). Les boisements qui l'entourent sont couverts d'une poussière blanche.

## Les terrils, emblèmes des paysages miniers

Éléments dominants des terroirs d'industrie charbonnière et symboles identitaires forts (voir pp. 94 et suivantes), les terrils en ont recomposé les paysages. Ces collines artificielles abondent à certains endroits au point de constituer de véritables « chaînes des terrils ». Elles sont issues de l'accumulation de stériles, schistes et grès provenant du creusement des puits menant aux galeries d'extraction de la houille, et des déchets séparés du charbon après lavage de celui-ci.

Les premiers terrils datent du 18<sup>e</sup> siècle, lors des débuts de l'exploitation industrielle de la houille. Ils sont de dimensions modestes et ne dépassent pas dix à vingt mètres de haut : les stériles sont amenés au sommet par des chariots tractés par des chevaux ou poussés par des hommes. Leur forme et leur taille évoluent ensuite avec le perfectionnement des techniques d'exploitation. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'usage de wagonnets et de tapis roulants permet le déversement des stériles beaucoup plus haut, donnant aux terrils une silhouette plus imposante. De forme conique et aux pentes fortes (30 à 45°), ils atteignent une centaine de mètres. Par la suite, avec l'exploitation plus intensive du charbon et l'augmentation des volumes de stériles qui en découle, la forme des terrils s'allonge, donnant les terrils « à crête » (par les déversements comblant l'espace entre deux dômes plus anciens) et « digités » (par les déversements successifs sur leurs flancs dans plusieurs directions).

Plusieurs terrils ont disparu du paysage ou pourraient encore disparaître. Leurs matériaux sont utilisés pour divers remblaiements, pour les fondations d'autoroutes et, dans le cas des cendrées rouges de terrils ayant connu des phénomènes de combustion, pour les courts de tennis. D'autres, plus anciens, ont été réexploités dans les années 1980 pour extraire, grâce à un nouveau procédé de lavage, des quantités appréciables de charbon résiduel des grès et des schistes. Leur morphologie est alors profondément modifiée : leur forme devient tabulaire et leurs pentes sont adoucies.



Certains terrils ont été arasés, d'autres ont été ou sont toujours exploités pour récupérer les résidus de houille.

Ci-dessus à gauche, le massif boisé indique l'emplacement d'un terril disparu (Ham-sur-Sambre) ; à droite, le terril du Grand Buisson à Hornu (Boussu), exploité depuis 1996 pour ses schistes rouges, est en voie d'aplanissement.

Ci-contre, la silhouette aplanie et dénudée du terril du Calvaire à Anderlues découle de son exploitation partielle dans la seconde moitié des années 1980.



Toutefois, une majorité de terrils, préservés et parfois classés, suit un processus d'évolution semi-naturel ou naturel. Sur certains, des plantations de robiniers ou de bouleaux, servant à la stabilisation des flancs, se sont densifiées depuis l'abandon des activités d'extraction. Plus généralement, le retour de la végétation a été spontané. Des pelouses occupent généralement les versants sud ou les replats\* à proximité du sommet, très secs et soumis à d'importants écarts de température. La végétation des versants nord, plus frais et humides, évolue progressivement vers des stades boisés : développement de fourrés d'aubépines, de genêts, puis d'essences pionnières telles que le bouleau et le saule, et enfin d'essences forestières comme le hêtre, le chêne ou l'érable.

Ces terrils colonisés par la végétation apportent une composante boisée qui atténue, dans les paysages de conurbation\*, l'impression de continuité du bâti.



Les terrils se garnissent d'une palette de couleurs qui varie selon l'importance de la végétation sur leurs flancs et selon les saisons (ci-dessus, de gauche à droite, les terrils n° 6 à Wasmes, du Pré des Béguines à Ransart et n° 7 à Châtelaineau).

Leur sol, généralement noir, prend parfois une teinte rouge brique lorsque la fraction charbonneuse résiduelle a subi un phénomène de combustion (ci-contre, le terril de l'Héribus à Cuesmes).



Source : *Topo-Guide du Sentier de Grande Randonnée GR 412 – Ouest. Sentier des Terrils* (2006).

S'ils façonnent profondément l'espace, les terrils permettent parfois en retour d'appréhender les paysages qui les entourent et de mieux en comprendre la structuration. Certains d'entre eux ont été aménagés pour en faciliter l'ascension et offrent, depuis leur sommet, d'extraordinaires points de vue à 360° sur les contrées environnantes, à condition que la végétation soit régulièrement entretenue pour assurer une totale ouverture visuelle.

A gauche, la vue depuis le terril du Sept à Hornu (Boussu) – parcouru par un chemin de grande randonnée – porte jusqu'aux terrils de Quaregnon, Flénu et Frameries qui se dessinent à l'horizon et évoquent un paysage de montagnes. A droite, le chemin de grande randonnée traverse l'ensemble paysager et propose l'escalade de plusieurs terrils.



## Les conurbations industrielles : différentes échelles d'approche pour autant de lectures paysagères

Les continuités urbaines des anciens bassins miniers offrent des paysages dont la lecture semble difficile de premier abord. Ces espaces, où se juxtaposent sans cohérence apparente une multitude d'éléments aux gabarits et fonctions variés issus d'un urbanisme non maîtrisé, donnent une impression de déstructuration. La diffusion de l'urbain semble sans rapport avec une évolution chronologique et spatiale claire, les références historiques étant rares ou intégrées dans des structures plus contemporaines. Pour décoder ce paysage complexe et en comprendre pleinement la structuration, différentes échelles d'approche s'imposent.

### L'urbanisation vue de l'extérieur

Lorsque, grâce au relief, des dégagements suffisants se présentent, des vues longues offrent une première porte d'entrée sur les paysages urbains. Les terrils, à condition qu'ils soient accessibles et non envahis de boisements masquant les vues, constituent à cet égard d'excellents postes d'observation du paysage (voir pp. 39-40).

Le premier élément caractérisant le paysage vu de loin est l'effet de nappe urbaine qui couvre en un tissu bâti\* continu les espaces autrefois ouverts qui séparaient les noyaux villageois avant le développement industriel.

Lorsque la conurbation englobe une ville ou un bourg d'une certaine importance, le centre-ville, noyau historique où se concentrent les fonctions urbaines, peut s'individualiser du reste de l'étendue bâtie par des éléments qui attirent le regard comme un beffroi, une église, des tours de logements et de bureaux. Plus généralement toutefois, la distinction du centre urbain s'avère moins évidente en raison de l'émergence, dans les quartiers qui l'entourent, d'éléments d'appels concurrentiels de type industriel, commercial, scolaire...

De nombreux noyaux villageois et hameaux, gonflés par l'urbanisation, se signalent dans la nappe urbaine par le clocher de leur église et parfois par une maison communale monumentale.



Ci-dessus, la nappe urbaine, correspondant aux agglomérations de Morlanwelz et Carnières, s'est développée sur un versant de la vallée de la Haine.

Ci-contre, les éléments signalant le centre-ville de Charleroi – la « tour bleue » dans la ville basse (1), le beffroi (2) et la coupole de la basilique Saint-Christophe (3) dans la ville haute – sont noyés dans la multitude d'éléments d'appel (tours résidentielles, bâtiments industriels...).

Dans le tissu bâti peu homogène qui relie entre eux les centres urbains, deux éléments paysagers se démarquent par leur régularité : les alignements mitoyens de petites maisons ouvrières et les cités d'habitations ouvrières ou sociales.

La mise en place d'alignements de maisonnettes ouvrières de gabarit identique, implantées à front de rue, a accompagné le développement industriel et son boom démographique. Ces cordons bâtis forment un maillage s'étirant le long des anciennes voies de communication routières, bordant également des voiries secondaires qui s'écartent des axes principaux, en direction de charbonnages et autres sites industriels pour la plupart disparus aujourd'hui.

Les cités, ensembles planifiés construits en périphérie des noyaux urbains dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle pour assurer un logement décent aux familles ouvrières et défavorisées, se caractérisent par la répétition de leurs blocs d'habitation, alignés de manière uniforme le long des dessertes locales.



A Marchienne-Docherie (Charleroi), de petites maisons ouvrières accolées, de gabarit identique, s'étagent sur le versant de la vallée du Piéton, au sommet duquel apparaît le clocher de l'ancien village. Elles composent l'essentiel du tissu urbain d'avant la Première Guerre mondiale, en périphérie duquel s'est implanté au cours des années 1950 la cité des Cerisiers, dont les immeubles s'ordonnent rigoureusement.

Le reste de la nappe urbaine offre une grande diversité de bâti, multipliant formes, volumétries, matériaux de construction et modes d'implantation. Il est en grande partie constitué de quartiers résidentiels de standing moyen, progressivement lotis au cours du 20<sup>e</sup> siècle, aux constructions peu homogènes et plus ou moins dispersées, s'insérant dans les urbanisations plus anciennes et les prolongeant. Une végétation arborée importante habille les jardins et les voiries.

S'y ajoutent des éléments de nature industrielle – cheminées, chevalements, hangars... –, des zones d'entreposage de matériaux ou de friches, ainsi que des parcs d'activité économique et des zonings commerciaux aux vastes bâtiments plats et fonctionnels, entourés de surfaces de parking.

Enfin, des enclaves agricoles persistent au cœur des espaces urbanisés. Celles-ci sont plus grandes à mesure qu'on s'éloigne des noyaux urbains, le bâti moins dense s'étirant le long des voies routières.



Vu du teruil (aménagé) de la Flache, un tissu urbain hétéroclite s'étale à proximité de la route Mons - Valenciennes à Hornu (Boussu). Il comprend des alignements de maisons ouvrières, des maisons plus récentes dont les styles architecturaux varient et qui sont entourées de végétation arborée, des immeubles-tours sociaux et de vastes entrepôts commerciaux. Des enclaves agricoles aèrent le tissu relativement lâche.

## La ville de Mons, vue depuis le terril de l'Héribus

Implanté au sommet d'une butte, l'ensemble formé par le beffroi et la collégiale Sainte-Waudru signale de loin le centre-ville montois.

De nombreux immeubles-tours marquent les abords de l'intramuros, concentrant les fonctions administratives, hospitalières, universitaires...

A l'écart de la nappe urbaine, les cimenteries d'Obourg exploitent le sous-sol crayeux du versant nord de la Haine.

Le clocher de l'église d'Hyon, ancien village rejoint par l'urbanisation.



Un cordon particulièrement régulier de maisons ouvrières mitoyennes a été mis en place avec l'industrialisation du territoire et l'exploitation des charbonnages proches.

Plantée de grands arbres d'alignement, l'ancienne chaussée de Maubeuge, relie le faubourg\* de Bertaimont à l'intra-muros. Celle-ci se prolonge au-delà du faubourg et est bordée de maisons ouvrières (trets rouges).

L'urbanisation dense correspond au faubourg de Bertaimont.

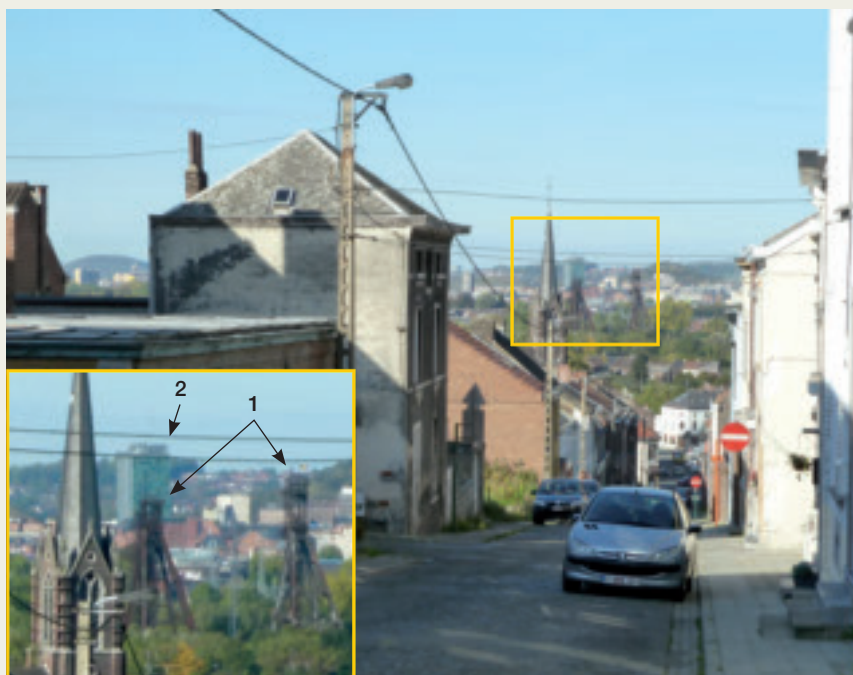
Des parcelles agricoles, prairies surtout, s'étendent entre les chaussées et les voiries secondaires.

La trame urbaine est ici plus aérée, du fait de la végétation arborée des jardins et des voiries. Elle a été mise en place au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

## Des paysages intra-urbains

L'approche du paysage urbain ne peut toutefois se limiter à une vue depuis l'extérieur, qui n'est d'ailleurs pas toujours possible. Il est nécessaire de traverser les urbanisations, de les parcourir et de les visiter afin de prendre la mesure de leur diversité, qui souvent se révèle à travers les détails des espaces publics ou des constructions.

Au sein du tissu bâti, des perspectives paysagères ont parfois été créées intentionnellement pour mettre en valeur une partie du paysage urbain, un édifice ou une place. Bien plus fréquentes dans ce contexte de conurbations industrielles, des échappées paysagères plus ou moins étroites apparaissent au hasard de dégagements ou de déclivités. Des parcelles agricoles, des ouvertures dans les alignements bâtis ou des rues rectilignes en pente forte offrent des vues partielles sur l'urbanisation environnante et quelques-unes de ses composantes. Des ouvrages d'art en hauteur tels que les ponts, passerelles et viaducs routiers, accessibles à pied ou en voiture, permettent également de profiter d'échappées paysagères.



Des échappées paysagères apparaissent au hasard de dégagements ou de déclivités.

Ci-contre, depuis une rue en forte déclivité à Couillet, dont l'église apparaît en contrebas, on aperçoit Charleroi et une partie de son agglomération. Derrière le clocher émergent les deux chevalements de l'ancien charbonnage du Pêchon (1) et, à l'arrière-plan, la tour bleue (2) signalant la ville basse de Charleroi.

Cependant, la profondeur du champ visuel est souvent réduite par l'omniprésence du bâti et des alignements de façades, qui constituent autant d'écrans pour l'observateur. Les éléments structurants du paysage se limitent alors à la voirie, qui imprime la dimension horizontale, et aux façades, qui conditionnent la dimension verticale. Les vues, fortement raccourcies, portent sur les dégagements offerts par les places, les enfilades de rues, les successions de plans visuels rapprochés. Les caractéristiques architecturales du bâti jouent dès lors un rôle prépondérant, de même que l'aspect des matériaux de revêtement de la voirie, le mobilier urbain, les décrochements de façade, les éléments végétaux... L'approche paysagère rejoint l'approche urbanistique.

En tant que lieu de vie, le paysage urbain vu « de l'intérieur » n'est pas un espace figé. Il est au contraire dynamique. Une série d'éléments l'anime, dont le nombre varie selon les fonctions en présence, les heures de la journée et les rythmes hebdomadaires, au premier rang desquels ceux des usagers de l'espace public et des véhicules automobiles. Ces derniers, stationnés de part et d'autre des voiries, se surimposent à l'alignement du bâti et masquent les rez-de-chaussée.



Les enfilades de rues aux façades continues constituent une grande partie des paysages des conurbations de l'ensemble paysager, où les vues larges et longues sont rares.

Ici, l'homogénéité architecturale de l'alignement de la rue guide le regard vers l'église Sainte-Waudru de Frameries qui clôt l'étroite ouverture visuelle.

Comme souvent, une rangée de voitures en stationnement masque le bas des façades.



Au sein des conurbations, des centres s'identifient, comme les centres-ville ou les anciens noyaux villageois.

Ci-contre, le centre de Charleroi se caractérise par l'extrême densité de son bâti, en grande partie constitué de hautes maisons de rapport et d'immeubles de bureaux. Les nombreuses fonctions urbaines qu'il concentre, commerciale notamment, attirent une foule nombreuse, actrice dynamique de ses paysages.

Ci-dessous, la place de l'ancien village de Hornu (Boussu), beaucoup moins polarisante, est très calme. Un tissu de type urbain a densifié le noyau rural initial, dont il subsiste certains vestiges préindustriels, comme la ferme du premier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, en retrait derrière son portail et sa grande cour pavée.





Ponctuellement, les alignements de maisons ouvrières sont interrompus par des dents creuses, parcelles de terrain jamais construites. Cette particularité résulte d'un décalage entre une planification urbanistique et la construction individuelle des maisons par de petits propriétaires privés. Au fil du temps, certaines de ces dents creuses ont été investies notamment par des annexes ou des garages.

### Les spécificités paysagères du logement ouvrier et social

Les ensembles d'habitat ouvrier et de logements sociaux sont une caractéristique transversale de l'ensemble de la Haine et de la Sambre. On les retrouve surtout dans la trame urbaine ou périurbaine mais aussi dans certaines zones au profil plus agricole. Cet habitat spécifique constitue deux aspects de la réponse (privée puis publique) apportée au besoin croissant en logement de la main-d'œuvre, employée par les industries de la région à partir du 19<sup>e</sup> siècle, et des sans-abri.

Les formes de ce logement varient en fonction de divers critères, notamment la nature des activités industrielles auxquelles il est lié, la période à laquelle il a été érigé, l'origine des promoteurs. La coexistence de l'initiative publique et de l'initiative privée à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle a cependant entraîné une influence mutuelle sur les formes tandis qu'avec le temps, une standardisation croissante des modèles s'est imposée.

Une dizaine de types d'implantation, qui peuvent se combiner, ont été répertoriés dans une étude menée à la fin des années 1980 sur les ensembles de logements ouvriers et sociaux. Tous se retrouvent dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

L'implantation peut prendre la forme d'alignements simples ou doubles, constitués de maisons mitoyennes. Leur répétition compose alors un quartier, souvent réalisé par le même promoteur.



Cet ensemble de neuf habitations mitoyennes en alignement simple est implantée en impasse. Situé à Courcelles, il a été construit dans le troisième quart du 19<sup>e</sup> siècle à l'initiative de la S.A. des Charbonnages du Nord de Charleroi et a fait récemment l'objet d'une rénovation.

Il existe aussi des implantations sous forme d'impasses, de cours ou de carrés soit, respectivement, des voies sans issue engendrées par une volonté de densification des intérieurs d'îlot ou développées à partir de la trame urbaine existante, des élargissements fortuits ou volontaires des voiries ou des impasses, la combinaison d'impasses et de ruelles à l'intérieur d'un îlot. Ces trois types gardent un caractère semi-public.

L'inventaire distingue également les implantations en maisons jumelées (des maisons mitoyennes associées deux par deux et séparées les unes des autres par des jardins ou des sentiers) ou en bande (groupées cette fois par trois ou plus). Les logements peuvent parfois être réunis par quatre, les façades et les gabarits donnant l'impression d'une habitation unique. On parle, dans ce cas, de maisons de type Ducpétiaux.



Le double alignement de la rue du Travail à Auvélais se termine par une placette bordée de maisons de type Ducpétiaux. La recherche architecturale de la cité ouvrière rattachée aux Glaceries Saint-Roch est poussée : outre les formes variées de toiture, chaque bloc est orné d'une frise d'un motif différent.

L'étude répertorie encore les cités-jardins\*, dans lesquelles un ensemble de maisons s'organise selon un plan où les espaces non bâtis (jardins, potagers, places bordées d'arbres) sont proportionnellement plus importants que les espaces bâtis, ou les cités-parcs dont les immeubles sont implantés dans la verdure, aménagée en parcs et promenades.

En plus de l'implantation, ces ensembles de logement trouvent aussi leur spécificité à travers des caractéristiques architecturales récurrentes liées au gabarit des habitations, à la forme de leur toiture, aux matériaux ou encore aux éléments d'ornementation de la façade.

La seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle a vu la construction d'une série de cités sociales constituées de tours. Aujourd'hui, certaines d'entre elles sont rénovées tandis que d'autres sont abattues. Le paysage en est profondément modifié.

Ci-dessous, la cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque telle qu'on peut la voir aujourd'hui. A droite, l'une des anciennes tours qui a été abattue.





Les cités et les ensembles ouvriers disposent souvent de circulations intérieures dédiées aux piétons : venelles, sentiers... Le paysage visible depuis ces voies lentes est tout à fait particulier : intérieur d'îlots, façades arrière, potagers, cours... L'entretien de ces espaces, qui dépend des pouvoirs publics mais aussi des riverains, n'est pas toujours acquis et handicape leur usage. Les haies et autres plantations qui les délimitent doivent être taillées pour permettre le passage, les sols doivent être aménagés pour faciliter la marche. Dans certains cas extrêmes, les chambres vertes, ménagées par les concepteurs de cités-jardins comme autant d'espaces de détente et de respiration, peuvent se transformer en décharges clandestines.

Depuis plusieurs décennies, les ensembles de logement ouvrier ou social sont confrontés à des problématiques qui influencent, parfois de manière importante, leur potentiel paysager.



L'homogénéité des ensembles est parfois dénaturée. La détention de maisons ouvrières ou de logements de cités par des propriétaires privés a amené au fil du temps des transformations dans les bâtiments, fragilisant ce patrimoine architectural : modifications majeures du volume par l'ajout d'annexes ou le rehaussement, modifications de la structure de la façade par l'agrandissement ou la réduction des baies mais aussi le murage des portes ou fenêtres (ci-dessus à gauche), transformations apportées par l'emploi de matériaux de couverture différents pour les toitures, les enduits, les châssis ou les portes (ci-dessus à droite).





Plusieurs cités font aujourd'hui l'objet de rénovations. Souvent, les matériaux employés (enduits, bois...) sont différents des matériaux originels (brique, béton). La couleur est utilisée comme un outil de revalorisation et d'intégration. Ces transformations modifient le paysage « habituel », comme le montrent ci-dessus la cité Piérard à Frameries et ci-dessous un autre exemple à Piéton.



Les espaces verts constituent l'élément essentiel des cités-jardins ou des cités-parcs. Les alignements d'arbres, de part et d'autre de la voirie, en sont une des principales caractéristiques. Les espèces comme les cerisiers du Japon (ci-contre à Pont-de-Loup) ou les aubépines roses (en haut à gauche à Courcelles) ont souvent été choisies pour leur floraison abondante et colorée au printemps. Ces éléments végétaux sont fragiles. Leur entretien correct et leur renouvellement en cas de dépérissement sont essentiels pour respecter le caractère original des ensembles et préserver leur spécificité visuelle (ci-dessus à droite, la cité Demoulin à Monceau-sur-Sambre).

## 24 heures dans la vie d'un paysage : s'intéresser aux paysages nocturnes

La thématique des paysages nocturnes pourrait être abordée pour la totalité des ensembles paysagers wallons : le paysage ne disparaît pas lorsque la nuit tombe. Cette problématique semble néanmoins particulièrement cruciale dans cet ensemble au profil plus spécifiquement urbain et industriel. La lumière artificielle y est en effet omniprésente, bien plus que dans les ensembles paysagers à dominante rurale.

Constituée de points, de lignes, d'éclats, de halos, de faisceaux, parfois intermittents, la lumière artificielle modèle une autre réalité. Elle attire les regards sur certains éléments, tandis que son absence en passe d'autres sous silence. Cette lumière transforme et joue avec notre perception. Elle remplit deux fonctions qui, au fil du temps, se sont rencontrées et complétées peu à peu.



Les paysages industriels s'animent particulièrement une fois la nuit tombée. Selon le type d'exploitations, des lumières variées, des dégagements de fumée, des flammes... peuvent être observés. Ci-contre, une carrière à Landelies.

### Sécuriser et accompagner

La première fonction de la lumière artificielle est à l'origine indépendante du paysage : elle vise avant tout à augmenter la sécurité de l'homme et à lui permettre de poursuivre ses activités, voire dans certains cas à les encourager. La voirie, les maisons et les bureaux, les commerces ou encore les infrastructures industrielles sont d'abord éclairés à cette fin.

L'urbanisme lumière s'intéresse depuis peu aux paysages du quotidien, ceux des zones périphériques, sans patrimoine reconnu mais densément peuplées. La lumière, bien utilisée, peut en augmenter la qualité visuelle et être source de mieux-être pour la population. Aujourd'hui, cependant, ces espaces sont encore le plus souvent envisagés avant tout sous l'angle de la mobilité. Seules les rues et les autoroutes sont éclairées.

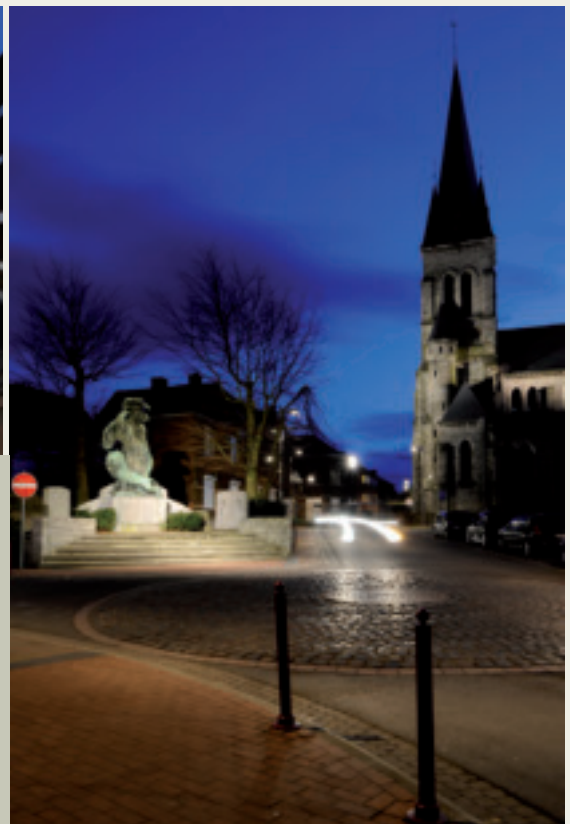


## La lumière comme projet urbain

La lumière artificielle peut également avoir pour but d'interagir avec le paysage. Axé au départ uniquement sur la mise en valeur de monuments dans un but de promotion culturelle ou touristique, ce second usage de la lumière a évolué ces dernières décennies vers la notion plus globale d'urbanisme lumière. Ce concept, qui a bénéficié de l'amélioration de la technique, traduit le renouvellement des préoccupations quant à l'urbain. La lumière n'est plus seulement un moyen de mettre en valeur, elle se veut un matériau à part entière qui donne du sens et aide la ville à révéler son identité ou à la recomposer. La lumière devient un outil – qu'il faut manier avec précaution – du projet urbain, au service de l'humain.



En plus d'objectifs visant l'économie d'énergie, le plan lumière mis en œuvre à Manage veille à la sécurité de tous les usagers en jouant sur des ambiances différentes au sein de l'espace-rue : les passages pour piétons (ci-dessus) ressortent grâce à une lumière blanche qui tranche avec la lumière jaune plus chaude de la rue. Les monuments ont été mis en valeur (ci-contre) tandis que les espaces et éléments situés en hauteur comme les branches des arbres ou le clocher de l'église ont été laissés dans la pénombre pour respecter les cycles naturels de la faune et de la flore.



Mons a été la première ville de Wallonie à se doter d'un plan lumière, en 1996, et à le matérialiser par des réalisations concrètes. Plus récemment, en 2005, la Wallonie a lancé le projet pilote « Plan lumière » dont l'objectif est de réfléchir à la manière d'améliorer l'éclairage des lieux et des monuments. Manage et Charleroi sont deux des huit communes qui ont été choisies pour ce programme. Le projet a pour but de concilier sécurité, fonctionnalité, économie d'énergie mais aussi cohérence, harmonie, animation et valorisation, sans oublier la nécessité de réduire au maximum les nuisances pour l'homme et la nature. Dans certains cas, des coupures électriques sont d'ailleurs envisagées pour éviter de perturber le comportement nocturne d'animaux tels que la chauve-souris.

L'obstacle principal de l'application des principes de l'urbanisme lumière reste cependant son coût financier et sa maintenance.

## Des paysages ruraux bien présents, souvent marqués par l'urbanisation

En dehors des espaces de conurbation, l'ensemble de la Haine et de la Sambre offre des paysages dont le caractère rural s'affirme par l'étendue des espaces agricoles et, plus localement, forestiers, ainsi que par l'étiollement du bâti.

Parmi ces espaces, la plaine alluviale de la Haine, inscrite en partie dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, se distingue tout particulièrement par ses faibles densités bâties. Les structures bâties sont masquées par les rideaux de peupliers et de saules bordant le réseau de fossés de drainage tracé dans les grandes étendues de prairies humides. De vastes surfaces vouées aux grandes cultures caractérisent une bonne partie des plateaux limoneux du centre de l'ensemble. Leurs paysages de plateau agricole ondulé se singularisent, au sud de la Haine, par la présence de nombreux terrils boisés qui témoignent du passé minier du bassin du Centre.

Enfin, les grands massifs boisés confèrent un caractère forestier à certaines parties des versants des vallées de la Sambre et de ses affluents de rive droite ainsi que du versant nord de la plaine de la Haine.



A Anderlues, le plateau limoneux couvert de grandes cultures présente un paysage très ouvert, à l'horizon duquel se dessinent des lignes de boisements (ci-dessus à gauche, au « Planty »).

Les vastes étendues de prairies humides ponctuées de rideaux de peupliers et d'alignements de saules recouvrent le relief plat de la plaine alluviale de la Haine à Ville-Pommeroeul (ci-dessus à droite, Bernissart).

Ci-contre, une clairière a été mise en culture au sein d'une zone boisée du versant nord de la Haine (Bernissart).

L'urbanisation imprègne de façon plus ou moins importante la majeure partie des campagnes et s'impose en toile de fond à l'approche des zones de conurbation. Elle s'y est diffusée de longue date avec le développement d'activités industrielles locales (extraction houillère, carbochimie, carrières, verreries...) et la mise en communication ferroviaire et vicinale entre ces espaces et les bassins houillers et sidérurgiques proches ou, plus récemment, avec l'expansion d'un réseau de voies routières rapides.

Le tissu de la plupart des localités s'est densifié et s'est allongé à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, à l'instar des noyaux villageois englobés dans les conurbations. Leur bâti rural dispersé, aux gabarits et matériaux variant selon les pratiques agricoles et les ressources locales (fermettes basses ou grandes exploitations isolées, murs en pierre ou en brique...), s'est complété d'un bâti de typologie ouvrière et urbaine. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, des cités d'habitations ouvrières et sociales et, toujours d'actualité, des lotissements de villas pavillonnaires\* ont encore étendu la superficie des villages, égrenés le long des axes routiers ou entamant les espaces agricoles.



En haut à gauche, l'urbanisation dispersée entre Fontaine-l'Evêque et Forchies-la-Marche mite un paysage rural où alternent prairies et labours. La présence fréquente de chevaux est caractéristique de l'élevage pratiqué à proximité des espaces urbains où sont implantés bon nombre de manèges. En haut à droite, le centre du village de Harchies (Bernissart) présente un tissu de fermettes basses en brique et moellons de grès chaulés, densifié à partir du 19<sup>e</sup> siècle par un habitat diversifié de typologie urbaine.

En dessous à gauche, entourées de prairies humides, les ruines d'un ancien charbonnage et la cité charbonnière sont visibles au pied d'un terroir boisé, au lieu-dit La Courte, à Binche. En dessous à droite, des maisons pavillonnaires récentes complètent le bâti dispersé plus ancien dans le village de Roselies (Aiseau-Prezles).

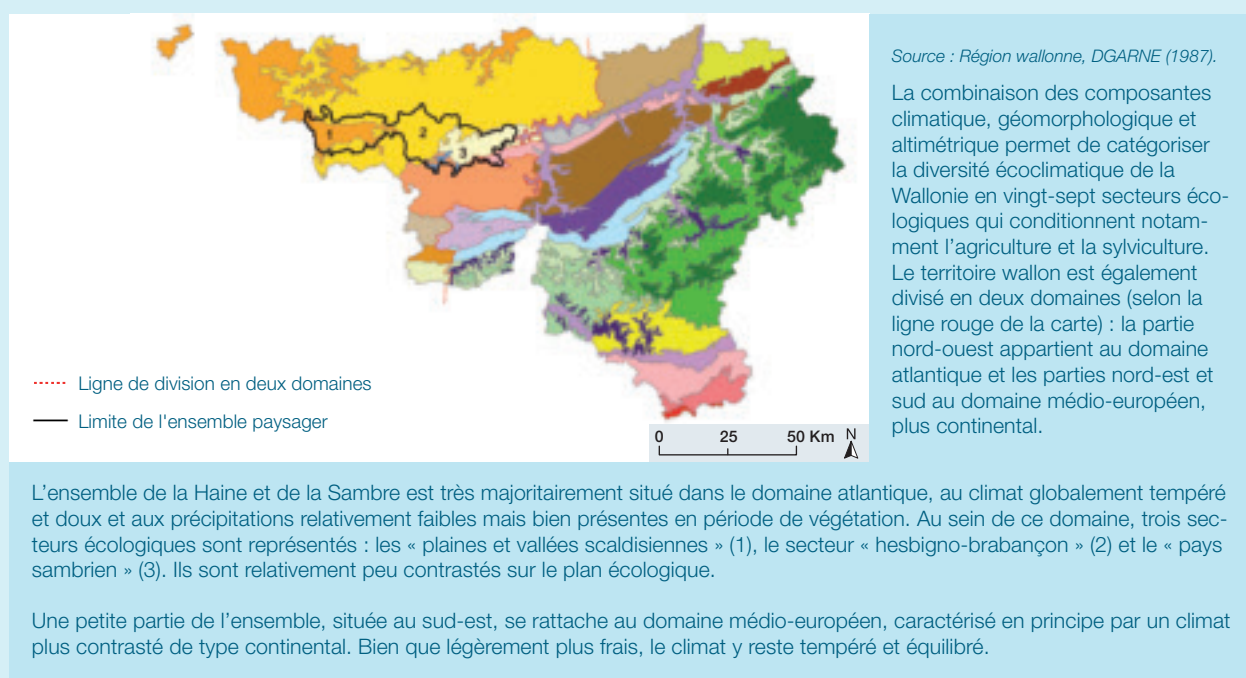
Aux structures bâties éparpillées dans les paysages s'ajoutent une multitude d'éléments d'appel qui contrastent avec le caractère rural des espaces et accentuent l'impression de mitage urbain. Emergent ainsi des terres agricoles les tours et cheminées de grands complexes industriels et les bâtiments fonctionnels de zones d'activité économique, implantés à proximité de voies navigables et de voies routières rapides. Plus généralisés, les mobiliers et ouvrages d'art sont nombreux dans les campagnes avoisinant les zones urbaines : pylônes des nombreuses lignes à haute tension traversant champs et prairies, châteaux d'eau sur les points hauts, poteaux d'éclairage, ponts, viaducs liés au réseau de voies de communication particulièrement dense.



A gauche, les pylônes de lignes à haute tension sont nombreux sur les terres agricoles au sud de Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, dont on devine la nappe urbaine à l'arrière-plan. A droite, un nouveau zoning est en cours de développement à Familleureux (Seneffe), à proximité de l'autoroute E19 et du complexe pétrochimique de Feluy, dont les cheminées se dessinent à l'horizon.

## Des paysages en lien avec les composantes écologiques

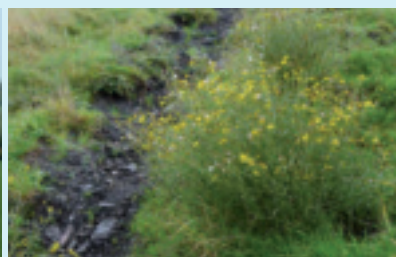
La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



La délimitation des secteurs écologiques repose sur des critères climatiques, mesurés à une échelle assez large. Si dans l'ensemble étudié, le potentiel d'accueil du milieu naturel est assez homogène et favorable à de nombreuses espèces, des conditions locales peuvent toutefois entraîner d'importantes nuances dans les constats généraux. Les activités industrielles, très présentes au sein de l'ensemble paysager, ont parfois gommé ce potentiel par des modifications importantes du milieu. Certains terroirs notamment, par l'exposition de leurs pentes et la composition particulière de leurs sols, peuvent connaître des conditions stationnelles assez différentes de celles généralement observées dans le secteur. Sur leurs pentes exposées au sud, l'apparition d'une végétation typique de milieux secs et chauds permet l'observation d'espèces très particulières.



Les conditions climatiques globalement favorables de l'ensemble et une large étendue de sols limoneux bénéficient aux terres agricoles. Lorsque l'épaisseur des limons se réduit, sur les versants pentus des vallées notamment, des boisements apparaissent (Pont-à-Celles).



Les sols secs et chauds des pentes des terroirs exposées au sud sont favorables à certaines espèces méridionales, parfois invasives comme le séneçon du Cap (terroir des Piges, Charleroi).

## Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe pas actuellement de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou indirectement assurée par une série d'outils comme les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un parc naturel.

Les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur couvrent principalement les espaces boisés du nord-ouest et du sud-est de l'ensemble et englobent des zones de plaines alluviales (Haine et Trouille) et de plateaux agricoles (Centre).

L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée de mettre à jour les périmètres du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Celles-ci complètent, principalement sur les pourtours des conurbations industrielles, les périmètres précédents, dont certains ne sont toutefois plus retenus.

Inscrits aux plans de secteurs également, les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique protègent les centres de plusieurs villes dont Mons, Binche ou Thuin, ainsi que d'anciens noyaux villageois en marge des zones de forte urbanisation. Deux cités charbonnières, celles du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc, sont également couvertes par ce type de protection.

De nombreux éléments d'importance paysagère bénéficient du statut de site ou de monument classé : sites boisés, édifices signalant les centres urbains ou villageois (clochers, beffrois...), domaines historiques (abbayes, châteaux...) ou hérités de l'activité industrielle (terrils, vestiges de charbonnages et autres bâtiments industriels, cités ouvrières, anciennes carrières...).

Plusieurs d'entre eux sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco : le site des quatre ascenseurs hydrauliques de l'ancien canal du Centre, les beffrois des villes de Charleroi, Mons, Binche et Thuin, ainsi que trois anciens sites charbonniers, le Grand-Hornu, Bois-du-Luc et le Bois du Cazier. Les minières néolithiques de Spiennes – souterraines mais dont la protection s'étend aux zones agricoles en surface, dénommées « Champ à Cailloux » –, situées aux marges de l'ensemble paysager, y figurent également.

A l'exception actuellement du Bois du Cazier, ces sites et monuments sont repris dans la liste du Patrimoine exceptionnel\* de Wallonie, dans laquelle figurent également la cathédrale Sainte-Waudru de Mons, les jardins suspendus de Thuin, les remparts de Binche et la collégiale Sainte-Ursmer de Lobbes, marquant la silhouette de ces villes. Plusieurs bâtiments ou domaines historiques sont également concernés (abbayes d'Aulne et de Bonne-Espérance à Vellereille-les-Brayeux, château des Princes de Croÿ au Roeulx, parc et drève de Mariemont), de même que les anciennes carrières de calcaires phosphatés de la Malogne à Cuesmes, recouvertes de boisements.

D'autres sites jouant un rôle paysager significatif sont protégés en raison de l'intérêt qu'ils présentent sur le plan de la flore et de la faune, sous le statut de réserves naturelles, sites Natura 2000 ou zones d'intérêt biologique. Il s'agit principalement de zones forestières, de terrils et sites carriers abandonnés couverts de boisements et de zones humides de plaine alluviale, dont certaines résultent de l'affaissement de terrains miniers.

Enfin, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut qui englobe les communes de Bernissart et de Péruwelz, dans la partie occidentale de la plaine alluviale de la Haine et de son versant nord boisé, fait de la préservation et de la valorisation des paysages un objectif central. Un Atlas communal du paysage des Plaines de l'Escaut, élaboré pour chacune des communes impliquées, est destiné à servir d'outil de gestion opérationnel pour les décideurs locaux et les auteurs de projet, ainsi qu'à sensibiliser le grand public aux enjeux paysagers.



L'ensemble paysager est riche en monuments et sites classés inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. C'est le cas de l'ascenseur n° 3 et du site de l'ancien canal du Centre ci-dessus (Strépy – Bracquagnies, La Louvière). C'est aussi le cas du beffroi de la ville de Thuin ci-contre (flèche), en contrebas duquel s'étendent les jardins suspendus, classés comme site exceptionnel de Wallonie, dont on aperçoit l'étagement des murets.



Plusieurs sites semi-naturels font l'objet de mesures de protection pour en conserver la richesse de la flore et de la faune. Les sites Natura 2000 couvrent notamment des zones humides de la plaine alluviale de la Trouille (à gauche). Les réserves naturelles intègrent notamment les marais d'Hensies, résultant d'affaissements miniers (à droite).



# La mise en place des paysages de la Haine et de la Sambre

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Plutôt que de reconstituer l'histoire de l'ensemble de la Haine et de la Sambre, il s'agit de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a imprimé sa marque sur les paysages actuels.

Les processus de création et d'évolution des entités urbaines et industrielles caractéristiques d'une grande partie de l'ensemble font l'objet d'une attention particulière.

## Un premier maillage routier hérité de l'époque romaine

L'occupation humaine est établie dès la préhistoire. Les puits d'extraction de silex de Spiennes – et les échanges commerciaux qui en découlent – le démontrent. Ces exploitations, préservées mais invisibles, n'influencent guère le paysage si ce n'est à travers les nombreux déchets de taille qui jonchent les champs des environs.

Les premières traces paysagères bien visibles d'une occupation humaine remontent à la période romaine : trois tronçons de chaussée romaine traversent l'ensemble. Ces voies partent de Bavay (situé juste au sud de l'ensemble) sous forme d'un réseau étoilé. La plus importante route, qui relie Bavay à Tongres (implantation sud-ouest – nord-est), fut vraisemblablement créée sous Auguste. Les autres tronçons plus modestes et orientés nord-sud joignent Bavay à Asse et Bavay à Blicquy.

Maillon du réseau routier principal qui dessert tout l'empire, la chaussée romaine a un but à la fois militaire et administratif. Elle assure le transport des armées mais aussi celui des marchandises, du ravitaillement ou encore du courrier.

L'utilisation quasi continue de ces chaussées au cours des siècles a permis de maintenir l'essentiel de leur tracé, qui se distingue par son caractère rectiligne. Elles apparaissent aujourd'hui sous différentes formes : route nationale, chemin de terre ou pavé... Divers toponymes permettent encore de les repérer, notamment celui de « Chaussée Brunehaut », du nom de cette reine mérovingienne d'Austrasie (534-613) à qui les traditions médiévales ont attribué les chaussées.

La ligne droite est généralement caractéristique des voies romaines, lorsque le permet la topographie. A Gouy-lez-Piéton, son tracé épouse la ligne de crête et permet des vues longues sur les environs.



D'autres éléments plus ponctuels persistent également à proximité : quelques rares tumulus ont été identifiés et un relais routier, similaire à ceux de Liberchies, Tavier ou Braives répertoriés dans l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon, est aussi présent à Waudrez. Ici et là ont été préservés des tronçons de diverticulum, axes secondaires s'embranchant sur les chaussées romaines principales.

L'époque romaine est aussi l'occasion de défrichements souvent importants dans les environs des chaussées. Une partie significative de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre semble déjà déboisée à l'époque. La forêt recule au profit de l'agriculture.

## Une influence monastique continue jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle

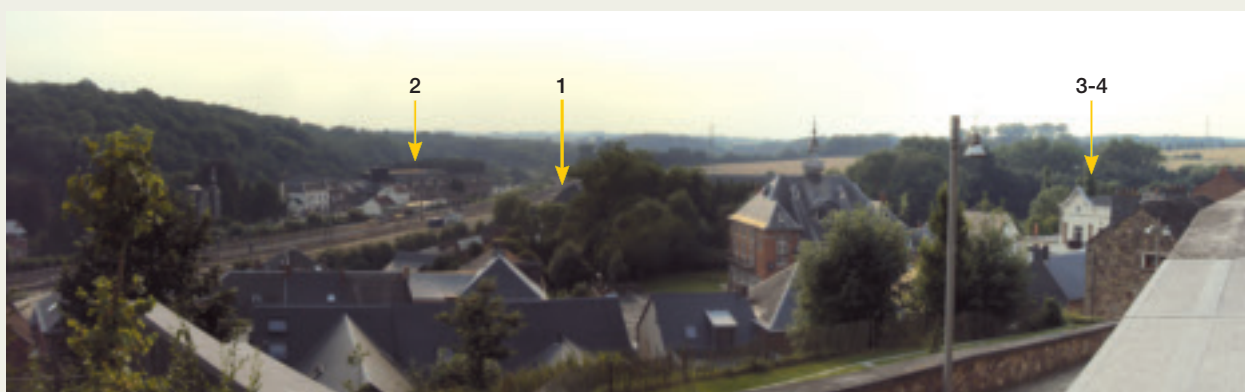
Phénomène capital de l'époque mérovingienne, l'évangélisation de nos régions commence dès le Bas-Empire à partir de Cologne et de Trèves. Il faut néanmoins attendre la seconde moitié du 7<sup>e</sup> siècle pour voir se concrétiser une série de fondations monastiques dans les vallées de la Haine et de la Sambre. Ces établissements bénéficient de donations, du souverain ou de l'aristocratie, qui leur permettent de se développer.

L'essor démographique constaté pour la seconde moitié du 6<sup>e</sup> siècle et le 7<sup>e</sup> siècle, dans le bassin de la Haine notamment, y serait lié.

Les pôles d'attraction religieuse sont, quoiqu'il en soit, des lieux de passage importants. Ils sont propices aux échanges et à la redistribution de marchandises. Le rôle de certains d'entre eux a pu être mis en exergue dans l'apparition progressive d'agglomérations nouvelles à leur proximité. C'est le cas des établissements religieux créés par Sainte-Waudru à Mons, par Saint-Ghislain à l'endroit du même nom, par Saint-Landelin à Aulne et Lobbes.

Bien qu'il ne faille pas exagérer leur influence dans ce domaine, les fondations monastiques sont également à la base du défrichement et de la mise en culture d'importantes étendues forestières.

Au fil du temps, les quelques établissements religieux étendent leur influence sur le territoire – ils y ont de nombreux biens (seigneuries, terres, bois, fermes...) – tandis que de nouvelles fondations monastiques ont encore lieu.



Au 19<sup>e</sup> siècle, la voie ferrée a transformé considérablement le fond de vallée et mené à la disparition d'une partie des ruines de l'abbaye de Lobbes. Quelques éléments ont néanmoins été préservés, que l'on peut entreapercevoir dans le paysage depuis le pied de la collégiale : la brasserie, la ferme, la grange (1) et les communs (2), actuelle clinique Saint-Joseph. La muraille de l'enclos (3) et la Portelette (4), situés plus au nord (à droite sur la photo), sont masqués par la végétation.

Le 18<sup>e</sup> siècle amène de profondes modifications. Après les premières atteintes au pouvoir de ces établissements religieux suite aux efforts de sécularisation de Joseph II, la Révolution française a raison de leur emprise sur le territoire. Les institutions sont démantelées en 1796 et vendues comme biens publics – à l’exception des bois qui restent propriété nationale – essentiellement à des membres de la bourgeoisie belge et française, pour qui il s’agit d’un bon investissement. Certains bâtiments sont réaffectés à l’industrie. A Oignies par exemple, une manufacture de glaces s’installe, en 1837, dans des bâtiments de l’ancien prieuré de Saint-Nicolas et une partie des dépendances conventuelles est transformée en logements pour les ouvriers.

L’abbaye d’Aulne et dans une moindre mesure l’abbaye de Lobbes, incendiées par les troupes françaises en 1794, sont des cas particuliers. Leurs ruines trouvent un nouveau sens dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle à travers l’esthétique du pittoresque. Devenues curiosités et admirées par les artistes et les touristes, ces ruines contribuent à faire de la vallée de la Sambre et de la bande boisée située au sud de Charleroi un lieu de plaisance, rapidement intégré dans le concept d’Ardenne touristique qui se développe à partir de 1850.

Source : Carte postale, « Abbaye d’Aulne. Arrivée du bateau-mouche », Ed. Nels, Bruxelles, série 52, n°27 (date de circulation illisible).

© Thill-Nels / Droits SOFAM - Belgique.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, un bateau mouche remonte la Sambre à la bonne saison depuis Charleroi ou Marchienne vers l’abbaye d’Aulne et Thuin pour le plaisir des plaisanciers et des excursionnistes.



## Origines et développements urbains au Moyen Âge : un réseau de petites villes

Le phénomène urbain médiéval, et tout particulièrement celui de l’espace étudié, a été et reste encore de nos jours un sujet débattu par les historiens. Cette situation est liée à la rareté des sources disponibles mais aussi à la difficulté qu’il y a à définir la notion de « ville » pour cette période. De manière générale, la ville médiévale se distingue de l’espace qui l’entourne par la combinaison d’éléments économique, administratif, judiciaire, démographique, mais aussi par l’existence d’une franchise, d’une enceinte... Elle est également un lieu d’échange, un centre de production.

Précisons que l’ancien Comté de Hainaut a longtemps été présenté par les historiens comme une zone où le phénomène urbain a été non seulement tardif au regard des autres régions (Flandre, Brabant) mais aussi d’une importance limitée. Le propos a, au cours des trente dernières années, été largement revu et nuancé, l’historiographie mettant aujourd’hui plutôt l’accent sur les particularités du phénomène dans l’espace étudié.

Plusieurs entités politiques se partagent l’espace de la Haine et de la Sambre : le Comté de Hainaut (Mons, Binche, Saint-Ghislain, Le Roeulx), la Principauté de Liège (Thuin) mais aussi le Duché de Brabant et le Comté de Namur. Ce contexte

politique justifie partiellement certaines créations urbaines et surtout l'élévation de fortifications. Celles-ci sont constituées au départ de fossés, de talus, de palissades, puis remplacées par de la pierre à partir du 13<sup>e</sup> siècle. Outre l'aspect défensif, les murailles affirment aussi un statut juridique face au pays environnant.

Mons et Binche, anciens centres domaniaux, deviennent des villes dans le courant du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècles dans le cadre du processus de déploiement urbain observé à vaste échelle dans nos régions à partir du 11<sup>e</sup> siècle.

Leur évolution est liée à une série de facteurs qui se combinent : la richesse du sol et du sous-sol, le dégagement de surplus dans l'agriculture permis par diverses innovations techniques, une certaine croissance démographique, l'éclosion et le développement d'un artisanat urbain accompagné d'exportations, une situation centrale en Europe avec diverses voies de communication mais aussi et surtout une population ayant exploité ce potentiel favorable.

Ville la plus importante de l'espace étudié au Moyen Âge, Mons connaît une croissance assez rapide. Elle est la capitale administrative et politique du Comté de Hainaut mais aussi une place de commerce. Son espace urbain se construit en partie autour de sa fonction de marché. Une approche comparative place Mons au milieu du 13<sup>e</sup> siècle sur le même pied que des villes telles que Huy, Namur ou Dinant mais en deçà de Liège ou Tournai. La genèse de Binche est contemporaine de celle de Mons mais cette ville n'atteindra pas la même ampleur. Le poids urbain véritable du Comté de Hainaut à cette période semble plutôt se situer en dehors de l'ensemble paysager, à Maubeuge et Valenciennes.



Source : J.M. Duvosquel (1988). *Albums de Croÿ*, t. XXIV, Bruxelles, Crédit communal, planche 13.

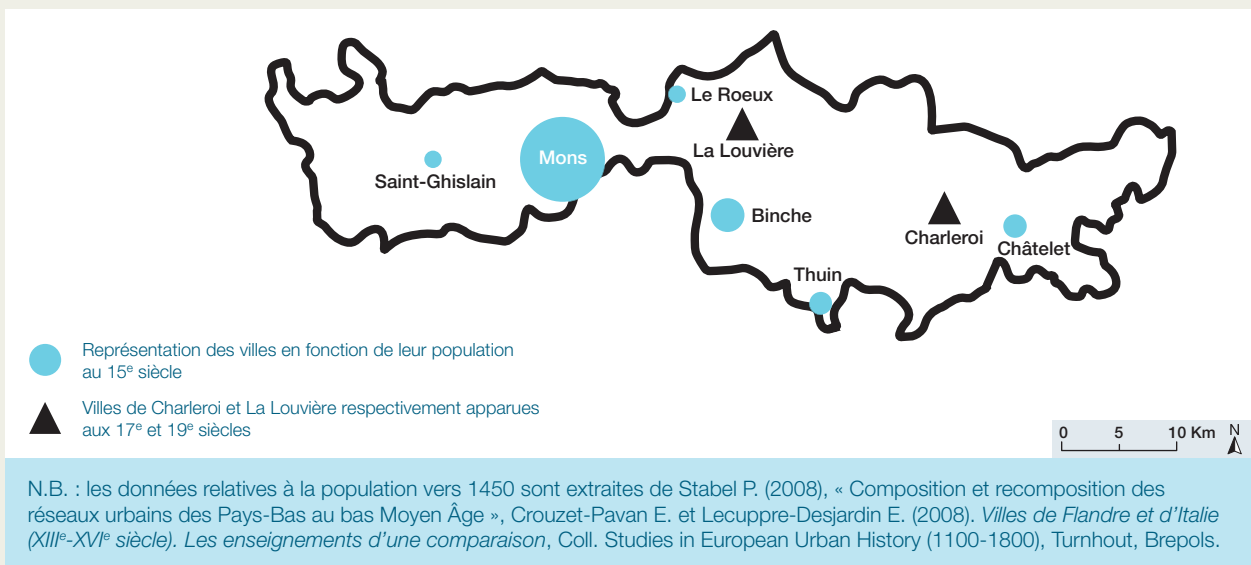
La représentation de Thuin dans les albums de Croÿ (16<sup>e</sup> – début du 17<sup>e</sup> siècles) montre la ville haute enserrée dans ses murailles et la ville basse, plus industrielle, située en dehors de celles-ci, sur la rive droite de la Sambre. On note la présence de nombreuses églises mais l'absence du beffroi qui date seulement de 1639.

Au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, la ville de Thuin, aux confins de la Principauté de Liège, reste encore fort modeste tandis que Saint-Ghislain et Le Roeulx sont toujours des villages vivant dans le cadre seigneurial. Le processus urbain s'y déploie progressivement dans les deux siècles qui suivent. L'essor du centre marchand, qui s'était développé au pied de l'abbaye de Lobbes dans la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle, est quant à lui stoppé.

Les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles constituent une période de profonds changements sociétaux qui trouvent notamment leur origine dans un important repli démographique dû aux famines et aux épidémies ainsi que dans les transformations des activités écono-

miques et des flux commerciaux. La période se caractérise aussi par des conflits entre les villes et leur souverain mais aussi entre les habitants. Néanmoins, les villes répertoriées au sein de l'ensemble paysager, comme la plupart des villes de taille relativement modeste, semblent résister relativement bien à cette période de crise et à ces conflits, voire à s'en préserver.

L'architecture civile s'y développe comme ailleurs à l'époque. On construit un hôtel de ville, une rue centrale, une grand-place, des halles, une fontaine... Les silhouettes urbaines, intérieures aux enceintes et qui sont aujourd'hui familières, se fixent durant cette période.



## Troubles politiques et création de Charleroi (16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup> siècles)

Durant la période moderne, plusieurs crises politiques majeures secouent la région et jouent également un rôle, direct (destructions consécutives aux combats par exemple, suivies dans certains cas de reconstructions) ou indirect (au niveau économique notamment), dans le façonnement du paysage actuel.

L'unité, établie par le rassemblement des anciennes principautés médiévales dans l'Etat bourguignon dans le courant du 15<sup>e</sup> siècle, est considérablement mise à mal par les conflits religieux et la scission en deux entités politiques distinctes qui en a découlé : les Provinces-Unies au caractère protestant plus poussé au nord (qui correspondent plus ou moins aux Pays-Bas actuels) et les Pays-Bas à dominante catholique au sud (qui rassemblent l'essentiel de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg actuels ainsi qu'une portion du nord de la France à l'exception de la Principauté de Liège). Les protestants, bien présents dans le Hainaut, s'exilent pour la plupart. Demeurent néanmoins des poches où cette religion reste vivace, comme dans la région de Dour. Quelques éléments architecturaux isolés (des temples notamment) témoignent directement de cette présence, qui a perduré jusqu'à nos jours.

De nombreux désaccords dressent également l'un contre l'autre les Pays-Bas et la Principauté de Liège, qui reste indépendante jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. On observe, à l'est essentiellement, une profonde imbrication des territoires de l'un et l'autre. Cette situation est à l'origine de conflits au niveau politique mais aussi et surtout sur un plan douanier, et par conséquent économique.

Enfin, durant cette même période, les Pays-Bas et tout particulièrement la région étudiée deviennent aussi le champ de bataille des nombreux conflits qui opposent l'Espagne à la France. Les destructions et les pillages sont nombreux. La frontière est modifiée à plusieurs reprises suite aux différentes pertes de territoire, le plus souvent au profit de la France. La forteresse de Charleroi est édifiée par l'Espagne à partir de 1666 pour contenir les troupes françaises et de manière générale, les enceintes gagnent en largeur dans les villes dont les fonctions militaires sont confirmées.



Source : plan en relief de la forteresse de Charleroi au 1/600, Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D.2004.1.18.

Commencée par l'autorité espagnole en 1666, la forteresse de Charleroi passe rapidement aux mains de son ennemi français. A la demande de Louis XIV qui souhaite également en faire une ville, Vauban élargit et transforme la forteresse en y intégrant la Sambre et les espaces occupés par les actuelles ville basse et entre-ville, comme le montre le plan en relief ci-contre (1696).

## Les fondements d'un paysage industriel (13<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup> siècles)

Si c'est surtout à partir de la révolution industrielle que le paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre connaîtra ses plus importants bouleversements, certaines de ses caractéristiques dans le domaine industriel ont cependant une origine beaucoup plus ancienne.

L'exploitation de la houille y remonte au Moyen Âge. On extrait le charbon de terre dans les trois bassins (Borinage, Centre et Pays de Charleroi) d'abord à ciel ouvert puis assez vite par l'intermédiaire de puits. Les exploitations restent néanmoins très longtemps contraintes par le problème de l'exhaure\*. Une solution réellement efficace ne lui sera trouvée qu'au 19<sup>e</sup> siècle même si des améliorations apparaissent au fil du temps. Les charbonnages sont donc, tout au long de cette période, des établissements relativement modestes, le plus souvent exploités en groupe car les investissements et les risques sont importants.

L'écheveau politique qui caractérise la période constitue aussi une contrainte supplémentaire pour les exploitants, surtout dans le Pays de Charleroi. Des droits miniers coutumiers différents sont développés : le droit de concession ou d'exploitation du sous-sol est détenu par les seigneurs justiciers dans le Hainaut, par les propriétaires fonciers à Liège.

Le charbon est au départ destiné à la consommation domestique, à l'exportation mais aussi à l'alimentation des forges des cloutiers et des maréchaux. Ses liens fondamentaux avec les autres secteurs industriels (verrerie, sidérurgie...) se développent dans la région – surtout à Charleroi et dans ses environs – plus tardivement : la houille n'est utilisée par la verrerie que dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle et reste inadaptée pour la sidérurgie jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle.



Sources : Carte de Ferraris, Charleroi 81 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles et IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000).

L'enchevêtrement actuel du réseau viarie et l'éparpillement des centres dans les communes situées au nord de Charleroi (Gilly, Lodelinsart...) s'expliquent en partie par les premières formes, artisanales, d'exploitation du charbon comme le montre ci-dessus la carte de Ferraris. Une série de chaussées (Gilly – Lodelinsart en 1763, Gilly – Châtelineau en 1768, Charleroi – Gilly – Sombreffe en 1786) visant à faciliter le transport de la houille sont ouvertes dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle. A la fin de l'Ancien Régime, les régions de Charleroi et du Borinage sont avec Liège-Verviers et Namur les seules à bénéficier d'un réseau de chemins modernes. Ceux-ci ont été créés tant par les Etats provinciaux ou les villages que par les sociétés charbonnières elles-mêmes.

Bien que les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles soient chaotiques au niveau politique mais aussi économique, certains types d'établissements industriels (verrière, clouterie) s'inscrivent progressivement dans le paysage de l'est de l'ensemble, aux côtés de l'exploitation houillère, tirant parti de certaines circonstances ou opportunités.

Charleroi, qui bénéficie de l'appui des autorités, obtient une série d'avantages fiscaux et d'exonérations douanières. La ville constitue ainsi dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle un nouveau pôle de croissance au sein de l'espace économique wallon. La clouterie et la verrerie, déjà préalablement présentes dans la région, connaissent de nouveaux et significatifs développements à partir de cette période. La clouterie carolorégienne concurrence peu à peu celle de Liège et participe au soutien de la métallurgie de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Châtelet occupait jusqu'alors une place économique prépondérante dans cette partie de l'ensemble. La ville, faisant partie de la Principauté de Liège, s'était dotée de remparts dans le courant du 16<sup>e</sup> siècle pour se protéger des conflits répétés et avait vu sa population croître. Elle va néanmoins rapidement céder son rôle comme centre de décision à la nouvelle ville de Charleroi. Cette dernière remplace également progressivement Namur comme métropole régionale dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle.

## Les mutations du 18<sup>e</sup> siècle

Le 18<sup>e</sup> siècle annonce une série de mutations fondamentales en maturation depuis le siècle qui précède. Les premières accélérations du développement économique dans l'ensemble de la Haine et de la Sambre dans le contexte de la révolution industrielle résultent de la combinaison de plusieurs facteurs. On peut relever l'adoption plus ou moins rapide de diverses innovations techniques au sein des établissements industriels – notamment la pompe à feu – et de manière générale le début de mécanisation des processus d'extraction ou de fabrication. Autre fait marquant, la modification progressive des profils financiers des entreprises (concentration) et des entrepreneurs est engendrée par la nécessité d'investissements plus importants pour financer les évolutions techniques. Enfin, une politique de développement du réseau routier, venant compléter la présence de voies d'eau navigables, est soutenue par le régime autrichien.

Les campagnes voient aussi évoluer leur physionomie et contribuent au développement de l'industrie, parfois à leurs dépens. Les difficultés considérables rencontrées, durant cette période, par les communautés rurales pour faire face aux réquisitions et impôts divers les amènent à emprunter à la bourgeoisie un argent souvent remboursé par la cession des communaux. La mobilité foncière de la campagne permet à cette même bourgeoisie d'acheter, à bas prix lors des crises, des terres et des maisons. Ces différents investissements, gérés avec une plus grande efficacité que par les précédents propriétaires, servent alors de garantie et de levier pour l'industrie. La bourgeoisie en reprenant des seigneuries parfois entières s'inscrit ainsi dans le tissu rural et bénéficie du prestige qui est attaché à ces domaines. Dans le même contexte, certains châteaux font l'objet de transformations tandis que de nouvelles constructions voient le jour.

Le 18<sup>e</sup> siècle est aussi caractérisé par un nouveau mouvement de déboisement d'envergure, lié au développement de certaines industries. Cette exploitation des massifs, également victimes d'un excès des droits d'usage, se poursuit dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, notamment pour favoriser l'exploitation de la houille.



## L'essor industriel, la densité du réseau de transport et les transformations urbaines du 19<sup>e</sup> siècle

Après le flottement engendré par les changements successifs de régime de la fin du 18<sup>e</sup> et du début du 19<sup>e</sup> siècles, l'industrie connaît, avec l'indépendance de la Belgique, une expansion considérable – malgré des nuances sectorielles et/ou conjoncturelles – qui fait de la région de la Haine et de la Sambre, avec celle de Liège, l'un des poumons économiques du pays.

Trois bassins, qui se sont dessinés au fil du temps, se distinguent. La région de Charleroi et, dans une moindre mesure, celle du Centre se caractérisent par la consolidation d'une filière complète allant du charbon aux constructions métalliques en passant par la sidérurgie. L'industrie verrière se développe également de manière considérable à Charleroi et dans ses environs. Le Borinage, par contre, qui destine son charbon surtout à la consommation domestique ou à l'exportation, compte peu d'industries en aval de l'exploitation de la houille. Le Centre – dont l'industrialisation un peu plus tardive a été le fruit de l'impulsion donnée par les deux autres bassins – prend véritablement son essor avec l'installation de sociétés métallurgiques nouvelles dans le troisième quart du 19<sup>e</sup> siècle.



Source : Van Herten B. et alii (1995). *La Belgique industrielle en 1850*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, p. 146.

La gravure représente les laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence à Marchienne-au-Pont. L'ensemble est rassemblé en une société anonyme fondée par la famille Puissant en 1838.

Outre l'influence potentielle d'une main-d'œuvre spécialisée difficile à déplacer, ces spécificités géographiques sont renforcées par le mouvement croissant de concentration horizontale et verticale des entreprises, déjà entamé au siècle passé mais plus fondamental encore durant cette période. D'une part, la création de sociétés anonymes permet de lever

des fonds suffisamment élevés pour mettre en œuvre des techniques plus modernes et plus performantes, ayant pour but d'améliorer la rentabilité des exploitations face à la concurrence venant de l'étranger. D'autre part, l'intégration d'entreprises diverses au sein d'un même groupe facilite les échanges, entre elles, de matières premières à des prix avantageux. Le rôle joué par une série d'acteurs dans cette évolution financière et économique (capitalistes montois au début du siècle, banques durant l'ensemble de celui-ci mais aussi investisseurs étrangers...) est crucial.

Conditionnée également par l'emploi de la machine à vapeur, qui produit de l'énergie en assez grande quantité et est donc particulièrement adaptée aux gros volumes de production, la taille des usines est importante. Tout un monde s'organise autour d'elles. Le paysage en est considérablement remodelé. Les espaces où se juxtapose et se mélange une série d'éléments se multiplient. Les fabriques, aux bâtiments nombreux et élevés, sont hérissées de cheminées et escortées – lorsqu'il s'agit de charbonnages – de châssis\* à molette et de terrils en devenir. La masse de ceux-ci devient véritablement écrasante à la fin du siècle. La poussière et la fumée mais aussi le bruit accompagnent ces ensembles industriels. Un habitat ouvrier dense se tasse au pied des usines et le territoire est desservi par un réseau complexe de routes, de voies navigables et de lignes de chemin de fer. S'ajoutent encore d'autres bâtiments, notamment ceux destinés à la résidence des patrons ou des ingénieurs qui dirigent les travaux. Il s'agit le plus souvent de villas bourgeoises, voire de châteaux entourés d'un (petit) parc.

Le développement industriel considérable, auquel participe le nouveau secteur des industries chimiques vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, va de pair avec le déploiement d'un réseau de transport extrêmement dense dans l'ensemble de la Haine et de la Sambre. L'un et l'autre agissent réciproquement comme facteurs de renforcement : le réseau permet de faire transiter les matières premières et d'écouler la production ; la production de matériaux, nécessaires au développement des moyens de transport en général (tant en Belgique qu'à l'étranger), stimule l'activité industrielle de l'ensemble et plus largement l'économie belge. Le boom observable dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle se caractérise par les grandes impulsions successives données tant par l'Etat – le rôle de facilitateur et de coordinateur lui est confié par l'idéologie libérale – que par le secteur privé (industries, banques...) aux différents types de transport, en commençant par la route, les voies d'eau puis enfin, le train. Le système mixte voulu au départ est progressivement délaissé à partir des années 1860 pour donner la préférence au rail, un choix tant économique que capitaliste, même si la voie d'eau subsiste.



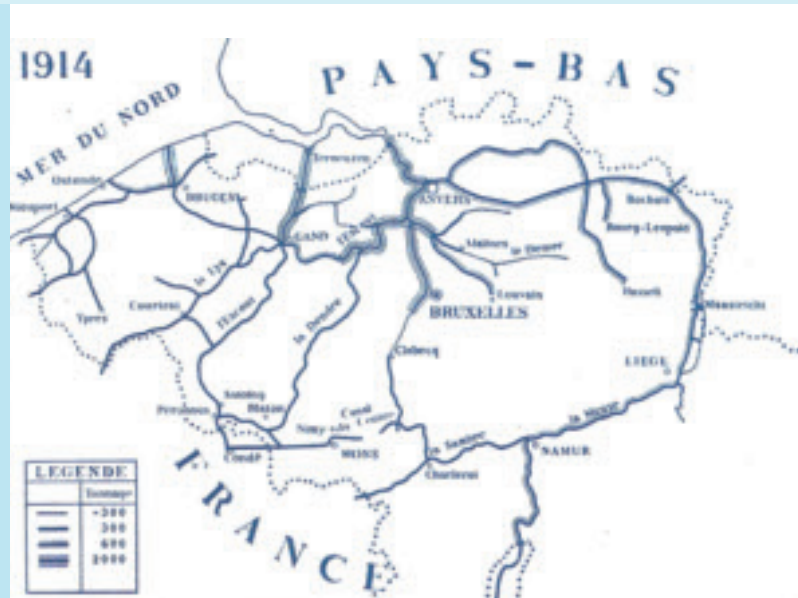
De faibles traces du réseau de chemin de fer vicinal, qui s'est considérablement développé dans l'ensemble paysager dans les dernières années du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, sont encore perceptibles ici et là : le tram est toujours en activité dans certaines communes comme Anderlues ou Charleroi mais, bien souvent, seuls les accotements élargis, investis par le parking (à droite sur la photo) rappellent que de nombreuses lignes vicinales empruntaient les rues et chaussées. Les aubettes, la plupart des câbles électriques ou des rails ont été enlevés.

## La route, l'eau et le rail

Entamée sous le régime autrichien, l'extension du réseau routier stagne au début du 19<sup>e</sup> siècle puis reprend sous Guillaume I<sup>er</sup>. La Belgique nouvelle poursuit la densification de la grande voirie et développe également les chemins vicinaux. Les industries, les communes ou encore certaines sociétés financières y participent par le biais de concessions. Mais dès 1850, il faut compter avec la concurrence du chemin de fer qui entraîne une stabilisation rapide du réseau de grande voirie dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Cependant, des chaussées permettant de relier les villages au chemin de fer continuent d'être créées. L'invention et la diffusion des véhicules équipés de moteur à combustion renverse la tendance à partir de l'extrême fin du 19<sup>e</sup> siècle.

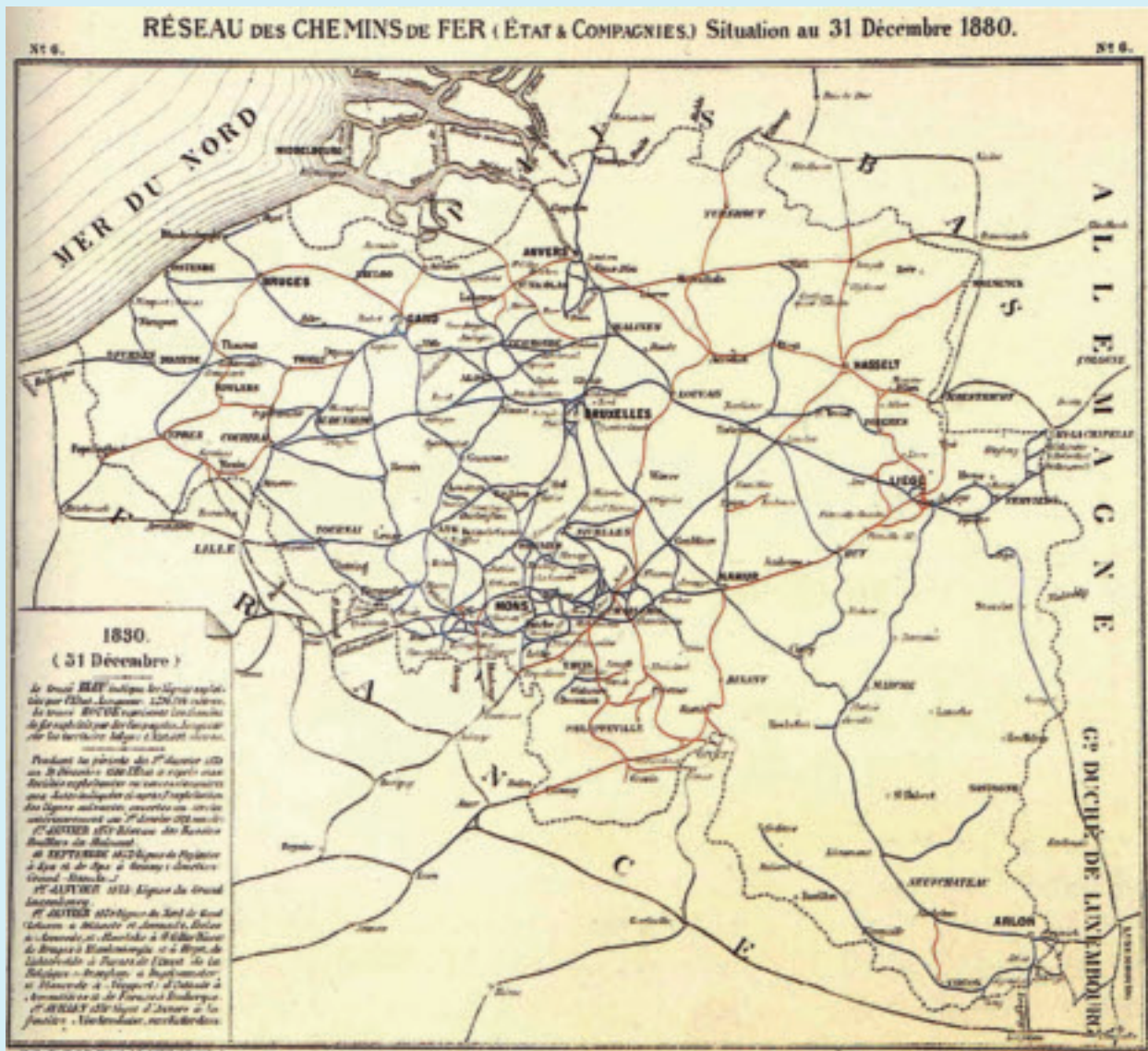
Source : Willems G. (1955). « Le réseau des voies navigables belges. Son passé, son avenir », *Revue de la navigation intérieure et rhénane*, 25 juillet 1955, p. 467.

Les gabarits au début du 19<sup>e</sup> siècle – on navigue sur des baquets pouvant supporter 70 tonnes – sont modestes mais constituent une avancée par rapport à la route. Une première augmentation du tonnage (300 tonnes) dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle est imposée du fait du développement économique et de la concurrence du chemin de fer. Elle nécessite la rectification de certains tracés et l'adaptation des écluses. Le passage au gabarit de 1 350 tonnes n'a lieu qu'après la Seconde Guerre mondiale bien qu'il soit réclamé dès les années 1930 par les industriels qui redoutent la concurrence du canal Albert (2 000 tonnes) et sont confrontés aux difficultés liées à la crise de 1929 (premières délocalisations, cherté du chemin de fer).



Parallèlement au réseau routier, les voies d'eau se multiplient. Les régimes français et hollandais lancent une première vague de travaux dont certains ne sont achevés qu'après l'indépendance : construction des canaux de Mons – Condé (inauguré en 1814), de Pommeroeul – Antoing (ouvert en 1827 et seulement très partiellement dans l'ensemble), de Charleroi – Bruxelles (entamé en 1826) et canalisation de la Sambre (à partir de 1825). La région du Centre est reliée au canal de Charleroi en 1839 mais la voie d'eau entre ce dernier et Mons n'est entièrement terminée qu'en 1917, suite aux problèmes techniques constitués par le franchissement du seuil entre les bassins de la Haine et de la Sambre.

Le rail apparaît dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre avant l'ouverture de la première ligne officielle qui relie Bruxelles à Malines en 1835 : le charbonnage du Grand-Hornu l'installe dès 1830 pour faciliter ses transports internes. Son exemple inspire d'autres entreprises. L'innovation ne se fait pas sans heurts car les ouvriers craignent la perte de leur emploi. Dans les années qui suivent, les lignes installées par les industries ont avant tout pour but de raccorder les houillères aux voies d'eau.



Source : Ministère des Travaux publics (1880). Album du développement progressif du réseau des routes, des voies navigables et des chemins de fer de 1830 à 1880, Bruxelles.

La carte du réseau de chemin de fer en 1880 montre bien la densité toute particulière des lignes et leur complexité dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

La première ligne officielle dans l'ensemble paysager est celle qui relie Bruxelles à la frontière française, terminée en 1842. Peu après, les créations de lignes se multiplient, encouragées par le système de concessions accordées par l'Etat, motivées par le profit et la concurrence et sans réelle vision d'ensemble. La région devient rapidement la mieux irriguée de Wallonie. Le rachat des lignes par l'Etat et la fusion des concessions à partir des années 1870 amènent une plus grande homogénéité du réseau.

Outre son rôle dans le transport des matières premières et des produits des usines, le chemin de fer a également exercé une influence sur la structuration de l'habitat : à partir de 1869, l'instauration des abonnements ouvriers permet une plus grande mobilité des travailleurs qui peuvent associer leur activité dans les fabriques ou les carrières à un domicile à la campagne et à une activité secondaire agricole.

D'importants bouleversements affectent le paysage urbain dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle. Certaines villes connaissent encore une nouvelle vague de fortifications durant la période hollandaise (c'est par exemple le cas à Charleroi et à Mons) mais la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle amène un démantèlement définitif des ouvrages militaires. Si certaines enceintes sont préservées et peuvent encore être observées aujourd'hui, comme celle de Binche, d'autres sont démolies.

De nouvelles formes d'aménagement urbain sont pilotées et déployées par la bourgeoisie aux commandes de l'Etat. Le centre ancien des villes fait l'objet de profondes transformations. On réalise de grandes percées, tandis que les canaux et les rivières sont couverts ou remplacés par des égouts. La place libérée par les enceintes permet le tracé de boulevards de promenade. Les villes qui s'étendaient rarement au-delà des limites historiques jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle voient se développer des faubourgs aisés aux rues larges et aérées, au plan plus géométrique. Des parcs, généralement à l'anglaise sont aussi créés.

Au-delà de la volonté hygiéniste, les raisons des aménagements sont aussi politiques. La bourgeoisie voit là un moyen d'exprimer sa réussite économique mais aussi le progrès et la modernité. Le cœur des villes devient l'un des lieux-relais pour la construction d'une identité belge et l'affirmation de la puissance de la nation. Statues, fontaines fleurissent ici et là, dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale.



Source : Harlez de Deulin N. (1992). *Les kiosques à musique*, Coll. Héritages de Wallonie, MRW - Ed. du Perron, Allier-Liège, p. 101.  
© ASBL Qualité-Village-Wallonie.

L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre compte la plus grande concentration de kiosques à musique en Wallonie. Construits à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ils sont à la fois un lieu de convergence de la communauté qui s'est prise d'un engouement pour les prestations musicales en plein air, le témoin d'une vie associative active et un support aux manifestations patriotiques. Dans les régions industrialisées, le kiosque est plus souvent un outil pour développer mais aussi pour encadrer les loisirs des ouvriers (fanfares, harmonies...). Certains sont d'ailleurs construits par les patrons.

La création de la ville de La Louvière remonte à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. L'ouverture de plusieurs voies de communication (embranchement du canal Charleroi – Bruxelles, ligne de chemin de fer Mons – La Louvière – Manage) à proximité du petit hameau de La Louvière, dépendant alors de la commune de Saint-Vaast, constitue une opportunité pour de nombreuses entreprises. Leur implantation, leur développement économique et la croissance démographique qui en résulte entraînent l'établissement de La Louvière en commune autonome.

## Du logement ouvrier...

Le déploiement de l'industrie (charbonnages, sidérurgie, verreries, carrières...) est indissociablement lié à la multiplication de l'habitat ouvrier dans ses plus proches environs. Cette proximité est imposée par la longueur des journées de travail et les déplacements à pied mais aussi encouragée par le patronat qui souhaite garder à l'oeil sa main-d'œuvre.

Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, le meilleur et le pire se côtoient en cette matière, qui dépend au départ essentiellement de l'initiative privée, de personnes désireuses de rentabiliser leur propriété foncière. Un grand désordre urbanistique se développe en dehors de tout cadre, fait de conurbations mal structurées, tandis que les quartiers populaires et les faubourgs proches des ateliers se densifient de manière considérable. A certains endroits, les espaces ouverts et les jardins en intérieur d'îlots disparaissent.

Aux côtés de cette masse indistincte de rues, de ruelles, de passages bordés de petites maisons le plus souvent insalubres, des projets sont élaborés par quelques patrons pour mettre à disposition de leurs ouvriers un logement convenable. Les sites du Grand-Hornu (pour le Couchant de Mons) et de Bois-du-Luc (dans le bassin du Centre) constituent deux exemples monumentaux de cette volonté mue par un objectif philanthropique et disciplinaire. Les ensembles dédiés à l'habitat sont complétés par des équipements collectifs (école, salle des fêtes...).



A Bois-du-Luc, aux 166 logements organisés en carrés s'ajoutent une école, des magasins et un établissement hospitalier.

D'autres réalisations plus modestes voient aussi le jour comme la cité de l'Olive pour les charbonnages de Mariemont-Bascoup ou les logements construits par Boch à La Louvière. Cette démarche reste néanmoins marginale et se raréfie encore dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, sous l'influence du libéralisme économique puis de la crise. Durant cette période, quelques projets similaires sont pourtant menés à bien à l'initiative de bureaux de bienfaisance communaux ou de sociétés anonymes.



Le mouvement coopératif qui se développe dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle et constitue l'un des piliers du mouvement ouvrier a pour objectif de court-circuiter le commerce classique en fournissant aux ouvriers des produits de bonne qualité à bas prix. Il prend son envol avec la boulangerie et réinvestit ses bénéfices en créant d'autres commerces (pharmacies, boucheries...) mais aussi des structures visant à diffuser le message socialiste (journaux, maisons du peuple). Plusieurs témoins de ce mouvement sont encore visibles, dont certains sont particulièrement recherchés au niveau architectural. A gauche, la maison du peuple de Pâturages, inspirée par l'Art nouveau est l'œuvre de l'architecte Jules Bodson. A droite, celle de Dour, de l'architecte Van Craenenbroeck, est en style Art Déco\*. Elle faisait au départ partie d'un ensemble plus vaste. Toutes deux sont classées.



## ... au logement social

L'Etat, en retrait jusqu'alors, prend quelques années après les émeutes de 1886 les premières mesures pour améliorer la condition ouvrière et notamment favoriser l'accès à la propriété grâce à des prêts peu élevés. Une série de sociétés municipales de logements sociaux voient également le jour, à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle. Le modèle privilégié par les investisseurs est celui de la petite maison unifamiliale pavillonnaire\* ou en alignement viaire, accompagnée de son potager. Selon le pouvoir en place, la location à bas prix ou la propriété sont encouragées.

En 1919, la création de la Société nationale des logements et habitations à bon marché, qui encadre et soutient financièrement les sociétés locales, constitue un tournant majeur. La construction de logements sociaux, situés cette fois plus à l'écart des lieux de travail, est démultipliée et encouragée par un double objectif d'hygiène et de progrès social. De nombreuses cités-jardins sont édifiées dans ce contexte dans le courant des années 1920.

Les habitations inspirées du cottage anglais ou du courant Bauhaus\* s'accompagnent d'espaces verts de qualité et de zones propices à la communication sociale, tandis que la monotonie engendrée par la similitude des constructions est compensée par leur organisation dans l'espace et la séparation des circulations. La diffusion et l'adoption de modèles et de plans-types entraînent cependant une certaine uniformité à l'échelle nationale au détriment de spécificités plus locales.

A partir des années 1930, ces conceptions évoluent, notamment à cause du contexte économique. Une série de logements sociaux doivent d'ailleurs être vendus par les sociétés pour financer de nouvelles constructions. On voit se développer des cités en blocs plurifamiliaux puis plus tard en barres perpendiculaires, qui privilégient souvent le nouveau matériau qu'est le béton.

## Le lent essoufflement de l'économie (première moitié du 20<sup>e</sup> siècle)

Des changements importants se profilent à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle et marquent les années à venir. De manière générale, l'adoption de l'électricité dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle permet des productions d'un volume plus modeste et donc des usines et des fabriques aux gabarits plus petits. Le moteur à combustion libre du rail et les entreprises des nouveaux secteurs industriels peuvent donc s'implanter à distance du chemin de fer et souvent en dehors des villes où le terrain est moins cher.

Si la métallurgie et le verre maintiennent leur position, malgré quelques écueils, durant toute la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le secteur charbonnier montre quant à lui une évolution négative. Un certain déclin y est observé dès le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle. Les entreprises se heurtent à la concurrence des autres charbonnages européens mais compensent la difficulté par l'expérience de leur main-d'œuvre et une modernisation continue. Après 1914, l'essor des nouveaux gisements campinois constitue un obstacle plus sérieux : les charbonnages hennuyers sont plus dispersés, produisent moins avec un nombre d'employés et d'ouvriers pourtant supérieur. Dans les années 1950, l'entente européenne qui prévoit la libre circulation du charbon sonne le glas et impose une fermeture progressive des sièges d'exploitation wallons, dont les infrastructures vieilles ne sont plus rentables.

## Des paysages qui inspirent les artistes

Les paysages industriels de la Haine et de la Sambre ont été tout particulièrement mis en valeur par les artistes au cours des deux derniers siècles. Ils comptent parmi les paysages les plus représentés de la Wallonie, que ce soit à travers la peinture, la photographie, la littérature ou la lithographie. Les courants esthétiques tels que le pittoresque, le sublime ou, par la suite, l'impressionnisme et le pointillisme y ont trouvé un matériau inspirant.

*« Un temps gris coupé d'éclaircies, est un bon moment pour observer ce grand mouvement de terrains couronnés de constructions industrielles ; les percées lumineuses, brouillées dans des brumes de fumées flottantes, font alors sur les points culminants des moires brillantes qui tranchent sur les masses bistrées du reste de la contrée. Une déroute de grosses fumées emplit l'horizon, amas sombre qui au soleil a des retroussis argenté : les jours gris, au contraire, toute la plaine s'ensevelit sous un plafond bas qui rase la terre. On respire une atmosphère de suie, à travers une pluie lente, éternelle, de paillettes charbonneuses qui s'abat sur les paysages, met entre les objets et les yeux un obscurcissement ; et tantôt le brouillard rampe comme une marée, tantôt se soulève ou pantelant, croule parmi la débâcle de nuages. »*

Camille Lemonnier décrit ici le Pays Noir dans *La Belgique*, publiée pour la première fois en 1888. Il en donne une vision qui se rattache à l'esthétique du sublime.

*« Les forges de Marchienne-au-Pont et de Mont-sur-Marchienne sont aussi remarquables. Ces vastes établissements s'élèvent au milieu d'une riante vallée, où l'on rencontre à chaque pas des sites admirables. Ici des coteaux fertiles, là un hameau pittoresquement assis sur une hauteur, plus loin un fourneau à la stature colossale, des rochers arides, des bois, frappent tour à tour le regard. Quelquefois l'horizon s'élargit et l'on suit au loin la rivière qui sillonne les prairies de ses eaux argentées. La nuit un spectacle plus imposant se présente à vos yeux : les usines s'illuminent de feux et les lueurs qu'elles projettent donnent un nouveau charme au paysage. »*

Dans les *Délices de la Belgique ou description historique, pittoresque et monumentale de ce royaume*, publié en 1846, Alphonse Wauters propose plutôt une image des paysages industriels de la région de Charleroi imprégnée par le pittoresque.

Diverses logiques, qui peuvent se combiner, ont présidé au choix des paysages industriels comme sujets des représentations. Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, nombre de celles-ci expriment la richesse et le progrès, certains artistes étant d'ailleurs subsidiés par les industriels eux-mêmes. Les représentations témoignent aussi de l'esprit patriotique du temps – l'Indépendance a été proclamée peu auparavant – et participent à la construction de l'identité nationale.





Source : Constantin Meunier, *Le Pays noir*, non daté (avant 1905). Coll. Musée des Beaux-Arts de Tournai.

A la fin du 19<sup>e</sup> et au fil du 20<sup>e</sup> siècles, les préoccupations de certains artistes ont changé : ceux-ci font plutôt preuve d'une sensibilité sociale à travers des sujets réalistes. Leurs œuvres mettent par exemple en évidence les conditions de travail des ouvriers. Elles s'intéressent aussi, plusieurs décennies plus tard, à la déprise économique.

Parmi tous les artistes ayant travaillé sur ces paysages, citons les peintres Constantin Meunier, Eugène Boch, Pierre Paulus, Arsène Detry, les photographes Robert Melchers, Yves Auquier ou Georges Vercheval.

Plus récemment, les cinéastes Benoît Mariage (*Les convoyeurs attendent*) ou Eric-Emmanuel Schmitt (*Odette Toulemonde*) ont inscrit l'action de leur film au sein de ces paysages.

# Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble de la Haine et de la Sambre connaît une période de changements accélérés et notamment des difficultés économiques de plus en plus marquées. Le paysage est profondément touché par ces mutations. Certaines de ces évolutions contemporaines sont présentées ici. Elles concernent, d'une part, les villes et l'industrie et, d'autre part, le réseau de voies de communication.

## Déclin industriel, crise des centres villes, renouveau urbain...

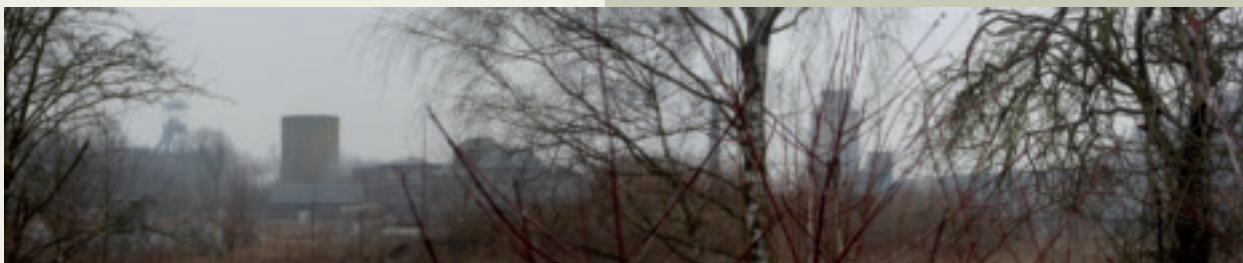
L'évolution économique entamée durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle s'est poursuivie après 1950. Le nombre de sites charbonniers en activité est considérablement réduit et l'extraction du charbon cesse définitivement dans les années 1980, avec la fermeture du site du Roton.

La sidérurgie et les constructions métalliques connaissent à leur tour, durant cette période, des difficultés croissantes. Celles-ci sont notamment liées, dans un contexte de crise mondiale, à une concurrence de plus en plus importante de la Flandre – mieux située face à la nécessaire importation des matières premières –, à des voies de communication qui se révèlent peu adaptées à la situation et à une politique d'investissements qui privilégie la productivité plutôt que l'innovation et qui est, à terme, destructrice d'emplois. L'économie de l'ensemble de la Haine et de la Sambre s'enfonce dans la crise et les fermetures industrielles se multiplient.



A partir des années 1950, la fermeture des sites industriels entraîne la formation de friches et la multiplication des bâtiments abandonnés, à moitié effondrés ou pillés. Aujourd'hui, certaines friches ont fait l'objet d'assainissements mais d'autres sont toujours visibles. Ci-contre, les bâtiments du charbonnage du Gouffre à Châtelaineau, qui a fermé ses portes à la fin des années 1960.

Aujourd'hui encore, de nouvelles friches apparaissent, comme ci-dessous, celle de l'ancienne cokerie d'Anderlues, dont les activités ont cessé au début des années 2000.



Les villes subissent également de profondes mutations après la Seconde Guerre mondiale, notamment un processus de désurbanisation\*. Les centres deviennent le pôle de concentration d'une économie de services, les logements cèdent la place aux bureaux et, de manière générale, les fonctions se différencient au sein de l'espace. Une série d'entreprises intra-urbaines ferment aussi leurs portes.

Parallèlement, le paysage urbain est considérablement bouleversé par les transformations inhérentes à la politique privilégiant l'automobile. Certains boulevards sont aménagés en voies rapides, tandis que le creusement de tunnels ou la construction de viaducs visant une circulation plus fluide et rapide dans et vers les centres détruisent certains quartiers anciens. Le tram est abandonné au profit de l'autobus.



La tour Albert, édifée au milieu des années 1960 dans la ville basse à Charleroi (ci-contre), modifie la silhouette de la ville et marque de son empreinte le paysage intra-urbain. Elle mesure plus de quatre-vingt mètres de haut et accueille des bureaux. Les tunnels de la petite ceinture de Mons (ci-dessus) et les aménagements qui les accompagnent transforment profondément le paysage sur et depuis les boulevards.

L'exode urbain concerne surtout (mais pas uniquement) les classes moyennes et aisées qui émigrent vers la périphérie. Une grande partie de la population qui reste en ville possède un statut plus précaire. La perte de revenus qui en découle pour les administrations urbaines rend encore plus difficiles les actions visant à améliorer cet espace urbain fragilisé et dégradé. Les conditions de vie intra-urbaines s'en ressentent.



Dès la fin des années 1970 apparaissent les premiers piétonniers, qui illustrent la volonté de réappropriation d'une partie de l'espace urbain par l'homme aux dépens de la voiture. A gauche, l'espace piétonnier de la rue de Dampremy à Charleroi a été inauguré en 1977. Un autre exemple de rue piétonnière commerçante est celui de la rue de la Chaussée à Mons (à droite). Ces aménagements, destinés à stimuler l'activité des commerces et redynamiser la ville en favorisant les circulations piétonnes en journée, ont parfois comme effet pervers la désertification et une plus grande insécurité des espaces concernés après les heures de bureaux et durant la nuit. La création de zones commerciales en lisière des villes au début des années 1990 a aussi entraîné le déclin croissant des commerces des centres.

Un changement se profile à partir des années 1990. Les villes se parent de nouveaux attraits – le patrimoine, la convivialité, la mobilité – pour une partie de la population qui les avait désertées tandis que les pouvoirs publics prennent peu à peu conscience des problèmes engendrés par la périurbanisation galopante et considèrent comme nécessaires la redensification et la requalification des centres urbains et le recours à une mobilité multimodale.

L'industrie tente une reconversion dès les années 1980, dans un contexte de régionalisation croissante, en s'appuyant sur une série de sociétés d'investissements d'initiative nationale puis régionale qui mêlent le public et le privé (Sambrinvest, Borinvest...). A l'aube des années 1990, le retard accumulé au niveau économique est néanmoins suffisamment criant et ses conséquences sociales suffisamment significatives pour que le Hainaut puisse prétendre à des aides européennes destinées aux régions dont le développement est nettement inférieur à celui des autres régions européennes.



La ville de Thuin a bénéficié de fonds européens (Phasing out) et régionaux pour la remise en état des jardins suspendus situés sur la rive droite de la Biesmelle. Ces aménagements, réalisés en concertation avec la population, prévoient des cheminements, des points de vue sur les jardins mais aussi depuis ceux-ci. Le projet s'intègre dans un programme à long terme de redéploiement de l'activité économique et touristique de la ville.

Les fonds européens (Objectif 1, Phasing out Objectif 1, Urban II...) interviennent non seulement pour stimuler et encourager les entreprises, réhabiliter\* les sites pollués mais aussi pour valoriser le patrimoine dans un but touristique, améliorer les infrastructures de transport ou encourager le renouveau urbain.

### Reconstruire la ville sur la ville : les outils du renouveau urbain

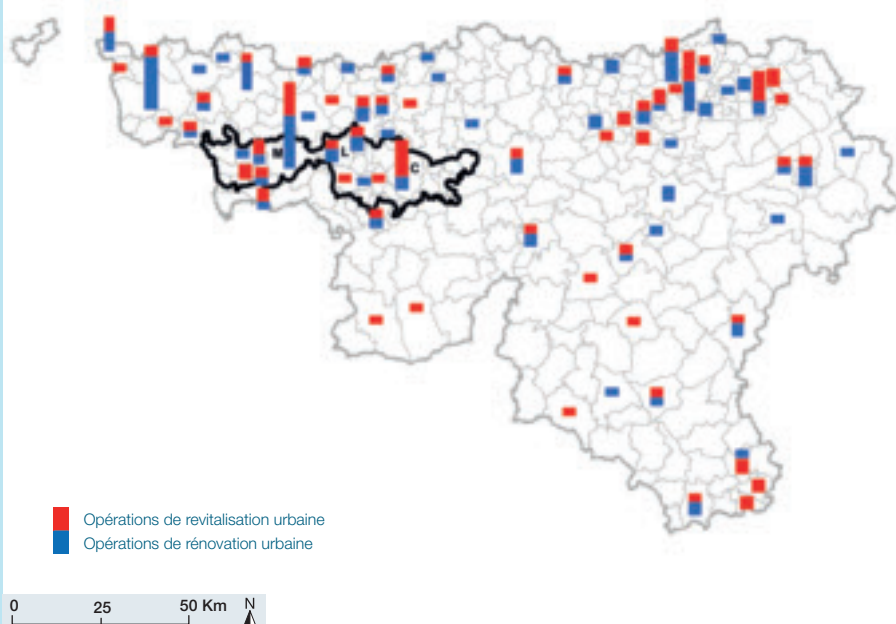


Diverses causes plus spécifiques et souvent interdépendantes peuvent être à l'origine de la dégradation et/ou de l'abandon des espaces bâtis : mauvaise gestion des propriétaires, complexité des projets à mettre en œuvre, mono-fonctionnalité des quartiers, manque d'investissements publics et privés, image négative, concentration d'une population fragilisée, rétention foncière... Leur multiplication et leur renforcement mutuel peuvent avoir un effet « boule de neige » difficile à enrayer et entraîner la désertion de centres autrefois très vivants. Concrètement, la dégradation de l'espace bâti se manifeste par l'abandon des rez-de-chaussée commerciaux, la présence d'immeubles vides ou dégradés, l'apparition de terrains vagues et de chancres là où des bâtiments ont été abattus, la division des maisons unifamiliales en plusieurs logements...

Une série d'outils ont été mis en place pour aider au renouveau urbain : des outils de type stratégique comme le schéma de structure communal\*, le plan communal d'aménagement\*, les zones d'initiative privilégiée (ZIP)\*, le remembrement urbain\*... mais aussi des outils d'aménagement plus opérationnels comme la rénovation urbaine et la revitalisation urbaine. Ces actions ne concernent pas seulement les bâtiments mais l'ensemble de l'espace-rue qui compose le paysage urbain. Pour porter leurs fruits, elles doivent s'accompagner d'une démarche globale qui prend en compte la valorisation des espaces et tous les niveaux d'acteurs concernés.

Source : CPDT (2012), sur base de données SPW, DGO4.

La carte des opérations de rénovation et revitalisation urbaines au 31 décembre 2011 montre une concentration de celles-ci dans l'ensemble de la Haine et de la Sambre. On y compte vingt-huit opérations de rénovation urbaine et vingt-trois opérations de revitalisation urbaine, mises en œuvre entre 1975 et aujourd'hui.



Définie à l'article 173 du CWATUPE, l'opération de rénovation urbaine est « une action d'aménagement globale et concertée d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres. ». L'aménagement de la place du Maugrétout (à gauche) est un des éléments du projet de rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière, programmé entre 2006 et 2015. Les transformations de la place de la Wallonie à Fontaine-l'Évêque (à droite) s'intègrent dans le cadre d'un réaménagement global du cœur historique de la ville destiné à favoriser le développement touristique et local en respectant le patrimoine.



L'opération de revitalisation urbaine a pour objectif d'associer partenaires publics et privés dans l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, y compris les fonctions de commerce et de service (CWATUPE, art. 172, §1). Le but est d'encourager, à travers des actions d'aménagement des espaces publics, l'investissement des promoteurs privés pour rendre de l'attractivité aux quartiers concernés. L'ancien site de l'arsenal de la SNCB à Pont-à-Celles a fait l'objet d'une opération de ce type, décidée en 2004. Après dépollution, le projet réalisé mixe la réaffectation\* de certains bâtiments existants (à gauche), l'aménagement de la voirie et la création d'un nouveau quartier de logements (à droite).

Au-delà des interventions complexes évoquées ci-dessus, la requalification urbaine passe aussi et surtout par la gestion du bâti existant, faite de prévention et d'amélioration. Elle nécessite une bonne connaissance et une bonne compréhension des processus en cours au sein de l'espace public. Le rôle des habitants est également fondamental, qu'il se manifeste dans son appropriation de l'espace ou par sa participation aux modifications apportées à son environnement.



Les actions de réhabilitation de l'espace urbain concernent aussi l'aménagement et la sécurisation des cheminements pour les usagers faibles. Les circulations de la cité-jardin Druipe à Courcelles, datant des années 1950, ont été repensées dans le cadre du Plan Mercure\* : revêtements renouvelés, trottoirs élargis, voirie arborée pour mieux délimiter les espaces de parkings, maîtriser la vitesse et rendre l'espace bâti plus convivial. Les venelles quadrillant le quartier ont été asphaltées et sécurisées par un nouvel éclairage permettant une utilisation aisée le jour et la nuit.

## La reconversion des espaces industriels

Les opérations de réaménagement des sites d'anciennes activités économiques constituent un autre outil de régénération de l'espace. Leur champ d'action a été étendu en 2006 à toutes les activités (industries mais aussi écoles, gares, infrastructures publiques ou sportives) à l'exception du logement, lors du remplacement dans la législation de la notion de sites d'activité économique désaffectés (SAED) et de sites d'activité économique à réhabiliter (SAER) par celle de sites à réaménager (SAR)\*. Ces opérations ont pour but l'assainissement, la réaffectation et la rénovation de ces sites et ainsi de pallier la déstructuration du tissu urbain et les effets négatifs qu'ils ont sur le cadre de vie.

A Monceau-sur-Sambre, le site du charbonnage de Monceau-Fontaine, dont l'exploitation s'est arrêtée au début des années 1970, a été inscrit dans un périmètre de site d'activité économique désaffecté (SAED) puis transformé en zoning d'économie sociale à la fin des années 1990.



Faisant partie intégrante de nombreux projets de reconversion des espaces industriels et de régénération urbaine, la valorisation par le tourisme a contribué à modifier le profil paysager de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et la perception du public sur les bâtiments et les espaces concernés. Ces projets, nombreux, contribuent à intégrer les témoins du passé industriel dans la catégorie des patrimoines à préserver.



Ci-contre, le site du Crachet à Frameries, investi par le PASS (Parc d'Aventure Scientifique).

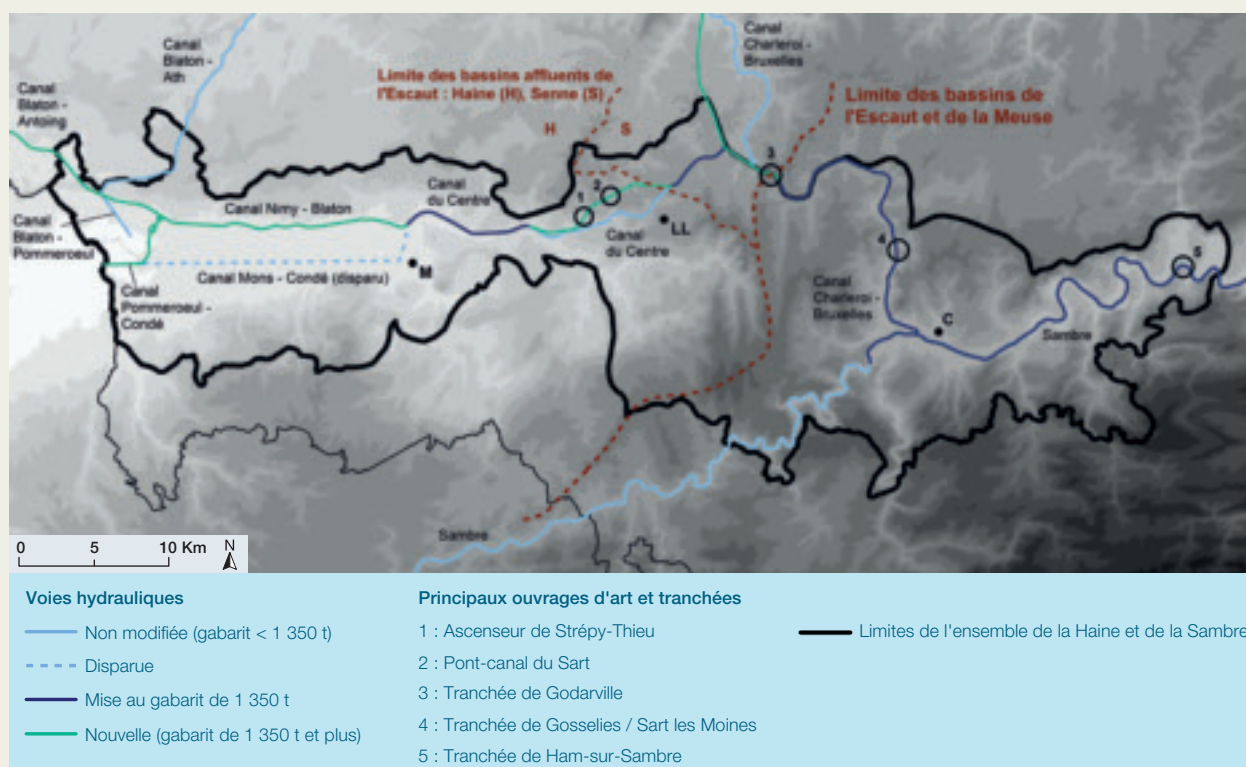
## Un réseau de voies de communication profondément modifié

Éléments qui ont accompagné l'industrialisation et l'urbanisation du sillon de la Haine et de la Sambre, les voies de communication hydrauliques, ferroviaires et routières ont subi de profondes transformations du fait du déclin industriel et du développement des modes de transport et des déplacements automobiles depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus localement, le développement des transports aériens, avec l'agrandissement du champ d'aviation de Gosselies (Brussels South – Charleroi), créé en 1919, rythme les paysages du nord de l'agglomération carolorégienne.

### Des voies d'eau modernisées

Éléments paysagers linéaires ou de faibles courbes, les voies d'eau canalisées sont nombreuses au sein de l'ensemble. Elles apportent dans les espaces ruraux des coupures souvent discrètes, signalées par les rideaux d'arbres qui les bordent parfois, par une infrastructure éclusière ou un pont. Le long des chemins de halage, transformés en voies pédestres et cyclistes, se dégage une impression de quiétude, émanant du faible courant de l'eau et du rythme lent des péniches.

Dans les zones urbaines, le caractère industriel des voies d'eau s'affirme par la présence d'usines, de zones de déchargement et de bassins portuaires accueillant de nombreux bateaux.



Le réseau de voies hydrauliques, déjà bien en place avant-guerre mais devenu inadapté à la circulation des chalands\* modernes, a connu d'importantes transformations consécutives à sa mise au gabarit de 1 350 tonnes. Les chantiers de modernisation de la Sambre et du canal Charleroi – Bruxelles, décidés en 1947 pour relancer l'économie des bassins hennuyers, ne s'achèvent qu'une vingtaine d'années plus tard, tandis que la modernisation du tronçon Nimy – Havré du canal du Centre débute au début des années 1970.



Parallèlement à la modernisation du tracé existant, de nouvelles voies sont tracées, d'une part, pour améliorer à l'ouest la desserte vers l'Escaut (canal Nimy – Blaton – Péronnes) et vers la France (canal Pommeroeul – Condé) et d'autre part, pour contourner l'ancien canal du Centre et ses ascenseurs hydrauliques entre Havré et le canal de Charleroi – Bruxelles, après la construction de l'immense ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu et du pont-canal du Sart.

La transformation des anciennes voies d'eau entraîne des modifications paysagères parfois importantes : élargissement rognant sur les chemins de halage qui perdent leur utilité du fait de la motorisation des bateaux, rectification des sinuosités pour permettre le passage de péniches plus longues, remplacement des nombreuses écluses de taille modeste adaptées à l'ancien gabarit par un nombre réduit d'ouvrages d'art plus imposants, disparition des pont-levis et des ponts tournants, remplacement des anciens ponts en pierre ou en brique par des ouvrages de plus grandes dimensions en béton armé... Çà et là, des vestiges d'anciens bras\* sinueux abandonnés et de profondes tranchées témoignent des modifications apportées.

La création de canaux supplémentaires apporte de nouveaux éléments dans les paysages et, dans certains cas, modifie la cohérence du tissu urbain des bourgades et des villages traversés. Leur mise en service a par ailleurs signifié la désaffectation d'anciens canaux et tronçons de canaux : certains ont disparu, d'autres se perdent dans la végétation ou sont bien visibles, avec leurs anciennes écluses, ascenseurs et autres ponts.



La modernisation des voies navigables et la création de nouveaux tronçons depuis la fin des années 1940 a modifié les paysages.

Ci-dessus à gauche, une écluse des années 1950 sur le canal Charleroi – Bruxelles à Marchienne est adaptée au gabarit de 1 350 tonnes.

Ci-dessus à droite, le canal Nimy – Blaton, inauguré en 1955, a coupé une rue au nord du village de Ghlin. Le côté occidental de l'ancienne voirie a disparu, absorbé par la nouvelle route qui s'élève et franchit le canal par un pont « Bowstring ».

Ci-contre, la tranchée de Ham-sur-Sambre, achevée en 1965, coupe une longue courbe de la Sambre, raccourcissant le tracé fluvial en le faisant traverser l'éperon rocheux de Ham. La tranchée atteint jusqu'à trente-et-un mètres de profondeur. A l'arrière-plan, l'usine Solvay de Jemeppe-sur-Sambre est bien visible.





Ci-contre, l'ascenseur funiculaire monumental de Strépy-Thieu avec, en contrebas, la profonde tranchée du nouveau canal du Centre. Haut de 117 mètres, l'ouvrage d'art impose de loin sa forme massive dans le paysage.

Ci-dessous, l'ascenseur du nouveau canal apparaît au-dessus des toits de la localité de Strépy-Bracquegnies (La Louvière), traversée par l'ancien canal du Centre.



Les anciennes voies d'eau désaffectées depuis la Seconde Guerre mondiale ont laissé des traces plus ou moins tangibles dans les paysages.

A gauche, un pont-levis d'un type jadis très répandu et la maison du pontier à Harchies (Bernissart), à hauteur d'une écluse de l'ancien canal Pommeroeul – Blaton qui a été en partie conservé. A droite, une courbe de la Sambre est devenue un étang depuis la rectification du cours de la rivière (Tamines, Sambreville).

Malgré la forte concurrence de la route et du chemin de fer, beaucoup plus rapides et flexibles, le transport par voie d'eau est indispensable pour la desserte des industries lourdes traditionnelles (sidérurgie, cimenteries...) toujours en activité, qui nécessitent le transport de grandes quantités de matières premières et de produits finis lourds. En raison de ses nombreux avantages (faibles coûts à la tonne transportée, faible consommation des bateaux, nuisances limitées...), ce mode de transport connaît aussi un regain d'intérêt depuis la fin des années 1980 pour le transit international de fret, positionnant la voie d'eau wallonne comme nœud de communication européen.



La desserte par voie d'eau des industries lourdes reste la plus adaptée à leur approvisionnement en matières premières et à l'enlèvement des matériaux qui y sont produits. Ci-contre, à Marchienne-au-Pont (Charleroi), la Sambre est bordée d'usines sidérurgiques.



Source : SPW, DGO2.

Le regain d'intérêt pour le transport par voie d'eau est à l'origine du projet transfrontalier Seine – Escaut, visant à créer un nouvel axe de navigation reliant Paris, Anvers et Rotterdam. Il devrait à terme entraîner de nouvelles modifications du tracé existant. L'objectif pour la Wallonie est d'améliorer les liaisons entre cet axe principal et ses zones économiques et industrielles, en adaptant le réseau à la navigation des bateaux de 2 000 tonnes.

Le canal entre Pommeroeul et Condé et le tronçon de la « dorsale wallonne » entre Pommeroeul et la Sambre sont inscrits dans le projet transfrontalier Seine – Escaut. Le premier serait restauré de manière à supprimer les problèmes d'envasement et permettre à nouveau la navigation. Sur le second, plusieurs écluses seraient dédoublées et accouplées à de nouvelles installations adaptées au gabarit de 2 000 tonnes (Obourg, Viesville, Gosselies et Marchienne). Le canal Nimy – Blaton subirait quant à lui un élargissement et une rectification de plusieurs courbes. La volonté affichée par la Wallonie est d'intégrer les dimensions environnementales et paysagères lors de l'aménagement des berges, privilégiant les formes douces par rapport à une rupture nette entre l'eau et la terre ferme, ainsi que leur recouvrement végétal.

Les voies d'eau constituent aussi des pôles de loisirs, permettant la pêche et les activités nautiques, et de tourisme. Des sites tels que l'ascenseur de Strépy-Thieu et l'ancien canal du Centre accueillent les visiteurs et proposent des excursions en bateau, permettant la découverte de nouveaux paysages. Sur les chemins de halage, transformés en RAVeL, des itinéraires balisés sont proposés aux cyclistes et randonneurs.



Ci-contre, le large canal Pommeroeul – Condé (Hensies), que l'envasement a rendu impropre à la navigation, est propice à la pêche. Un panneau explicatif balise le chemin de halage de l'ancien canal du Centre (Thieu).

Ci-dessous, le centre nautique « La Marlette » de l'ADEPS à Seneffe est situé sur un embranchement du canal Charleroi – Bruxelles.



## Le déclin ferroviaire

Les lignes ferroviaires, intensivement utilisées avant-guerre pour le transport des matériaux et des produits des industries et pour le transport de la main-d'œuvre ouvrière, ont été massivement abandonnées à partir des années 1950, concurrencées par les transports routiers en pleine ascension. Cette « désertification ferroviaire » concerne dans un premier temps les nombreuses lignes secondaires à simple voie, les embranchements industriels issus des puits de charbonnages et des autres sites industriels ainsi que les lignes vicinales desservant les grosses localités industrielles pour le transport des voyageurs. Le phénomène s'accroît dans les années 1960 et 1970 avec la désindustrialisation des bassins hennuyers et la généralisation de la voiture. Il se poursuit avec la mise en place en 1984 du plan IC/IR qui ferme au trafic voyageur les lignes les moins fréquentées.

Les voies désaffectées se signalent par des talus, tranchées et autres friches linéaires colonisées par la végétation, par la présence de ponts-rails sur lesquels elles passaient, de nombreuses gares abandonnées ou ayant acquis une nouvelle affectation (habitation, horeca...) ou encore de clôtures en béton qui bordaient leurs quais.

Bénéficiant d'une faible déclivité, plusieurs lignes désaffectées ont été aménagées en RAVeL, itinéraires permettant de découvrir les paysages environnants à pied ou à vélo. Lorsque l'ancienne voie est développée en remblai, elle offre des vues nouvelles sur le territoire.



Les traces des anciennes voies ferrées abandonnées sont encore présentes dans de nombreux paysages de l'ensemble paysager.

Ci-dessus à gauche, les rails d'une ligne désaffectée à simple voie traversent la chaussée de Châtelet à Charleroi (Châtelet) ; les feux de signalisation du passage à niveau et le poste électrique commandant la fermeture des barrières sont toujours en place, délabrés. Ci-dessus à droite, un pont-rail, un talus muré et un rideau d'arbres bordé d'une barrière indiquent la présence d'une friche ferroviaire à Fontaine-l'Évêque.

En bordure des voies désaffectées, certaines gares ont acquis de nouvelles affectations, comme la gare de Cuesmes (Mons) réaffectée en logements (ci-contre).



Certaines voies abandonnées ont été aménagées en RAVeL et offrent des itinéraires de découverte des paysages à pied ou à vélo.

Ci-contre, une piste du RAVeL traverse les paysages urbains de l'agglomération de Charleroi (Châtelineau).



Autrefois, les nombreuses lignes vicinales étaient accompagnées de leurs fils aériens et de leurs caténaires, qui garnissaient les voiries principales. Détrônées par l'automobile, elles ont disparu. Seules les lignes du métro léger de Charleroi mis en place à partir des années 1980 marquent encore, très localement, les paysages urbains de l'ensemble de la Haine et de la Sambre.

Source : photo ancienne, collection privée.

Le tramway vicinal sillonne les rues de Baudour (à gauche) dans les années 1950. Une ligne aérienne du métro léger traverse la Sambre sur un pont à haubans à Marchienne-au-Pont (à droite).



A l'inverse, à partir de 1949, les lignes de chemin de fer sont progressivement électrifiées. Ce nouveau réseau de câbles aériens imprègne surtout les gares importantes.



Source : carte postale, « Châtelineau-Station », Ed. Miaux, ca 1924.

L'électrification des voies a transformé le site de la gare de Châtelineau (à gauche, dans les années 1920 et à droite, dans l'état actuel).

## L'automobile reine

La desserte en voies routières rapides est particulièrement dense dans l'ensemble paysager. Ces larges rubans bétonnés à deux ou trois bandes de circulation et leurs infrastructures (ponts, hampes d'éclairage...) se sont imposés à partir des années 1960, à l'époque où la mise en place d'un tel réseau est considérée comme vitale pour soutenir une reconversion régionale orientée vers de nouveaux créneaux industriels et tertiaires et pour faciliter la circulation d'une population de plus en plus motorisée.

L'essentiel du réseau autoroutier de l'ensemble paysager est tracé de 1967 à 1974. Les autoroutes Bruxelles – Paris (E19) et carolorégienne (A54) sont construites pour diminuer le trafic sur les anciens axes routiers. L'autoroute de Wallonie (E42) est destinée à stimuler la reconversion de l'axe industriel wallon, objectif qui sera cependant dépassé au moment de son inauguration, dans un contexte de profond déclin industriel.

Par la suite, des artères radiales et concentriques sont réalisées pour désengorger les grands pôles urbains, en particulier l'agglomération carolorégienne, et de nouveaux raccordements autoroutiers sont aménagés.

La végétation dense et arborée sur les talus et les bordures latérales masque souvent les autoroutes et constitue des écrans cloisonnant certains paysages. Dans les zones urbaines par contre, les infrastructures autoroutières, lorsqu'elles ne sont pas masquées par des murs en béton ou des panneaux antibruit, s'imposent visuellement avec leurs ponts, viaducs, panneaux de signalisation... A l'inverse, l'absence de barrières visuelles offre, depuis la route, des points de vue parfois étendus sur les paysages urbains, tels que la vue sur le centre-ville de Charleroi depuis le petit ring ou sur la vallée industrielle de la Sambre depuis le viaduc qui l'enjambe à Châtelet.

Plusieurs routes nationales sont modernisées, élargies à deux fois deux voies de roulement, et de nouvelles routes sont tracées afin de contourner les agglomérations et de désenclaver des zones mal desservies. Ces routes sont moins souvent dissimulées par la végétation latérale, laissant voir le trafic qui les emprunte et présentant des rangées de poteaux d'éclairage. Elles permettent aussi, davantage que les autoroutes proprement dites souvent « enfermées » dans leurs corridors de verdure ou leurs panneaux antibruit, d'appréhender les paysages environnants.



Source : ancienne photo aérienne extraite de Hainaut. La province hier et aujourd'hui, Crédit Communal de Belgique (1976).

Les autoroutes se signalent souvent, dans les zones rurales, par des lignes boisées (ci-dessus à gauche, à Familleureux, Seneffe).

En zones urbaines, elles sont davantage exposées à la vue. Ci-dessus au centre, à Châtelet, le viaduc du ring extérieur (R3) de Charleroi franchit la vallée de la Sambre à Châtelet. Ci-dessus à droite, le « petit ring » de Charleroi ceinture le centre-ville (photo aérienne des années 1970 prise peu après la construction).

Ci-contre, à Saint-Ghislain, des panneaux antibruit et des frondaisons masquent l'autoroute E19/E42, qui occupe le lit de l'ancien canal Mons – Condé, et empêchent les échappées visuelles vers le nord de la localité.



Plusieurs routes nationales de type autoroutier ont été créées dans des territoires jusque-là mal desservis.

Ci-contre, dans le Borinage, la N550 améliore les liaisons d'est en ouest, autrefois peu développées, sur le versant sud de la vallée de la Haine.



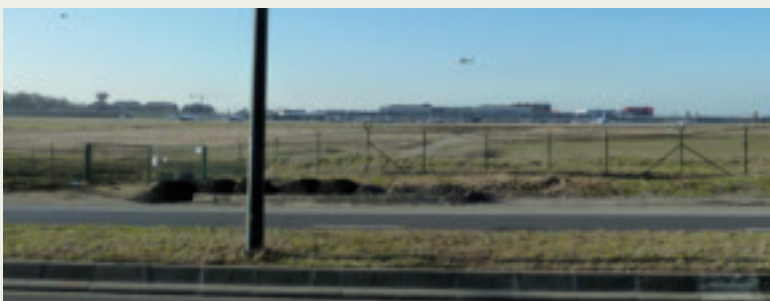
## L'essor des transports aériens

Le développement de l'aéroport de Gosselies a un impact beaucoup plus local mais significatif sur les paysages du nord de l'agglomération carolorégienne.

Mis en place en 1919 pour accueillir la première école de pilotage belge, le petit champ d'aviation de Gosselies connaît après la Seconde Guerre mondiale un développement important. La piste en herbe, endommagée pendant la guerre, est remplacée dans les années 1950 par une nouvelle piste asphaltée et une usine de la Société Anonyme Belge de Construction Aéronautique (SABCA) est installée sur le site. Par la suite, profitant du développement des autoroutes de Wallonie et A54, de nouvelles usines d'assemblage, dont la SONACA (Société Nationale de Construction Aéronautique) en 1978, et des entreprises en lien avec l'aviation et l'aérospatial s'implantent autour du site au sein de grands zonings.

L'aéroport, dont les activités de transport des passagers restent embryonnaires avant les années 1990, connaît après la régionalisation des pouvoirs de gestion et d'exploitation des aéroports de 1991 un développement exponentiel des vols low-cost. De constants agrandissements des infrastructures d'accueil des passagers (halls, parkings...) et une extension du site vers le nord-est accompagnent le développement toujours en cours de l'aéroport de Brussels South – Charleroi.

Occupant le sommet du versant nord de la Sambre, le site s'étend sur une superficie de 250 hectares. Il préserve, derrière le grillage qui l'entoure, un vaste espace plane et ouvert, couvert de végétation rase, au centre duquel se dessinent la structure étirée de l'aérogare et de bâtiments annexes. La silhouette des avions qui décollent, atterrissent ou circulent sur les pistes constituent des éléments paysagers dynamiques, spécifiques à ce site. A proximité de l'aéroport et des voies autoroutières qui l'entourent, des zonings continuent à se développer.

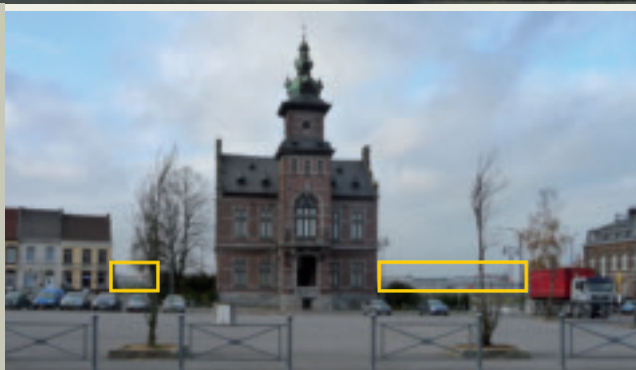


Source : carte postale , « Jumet – Le champ d'aviation », Ed. L. Vanhuffel, Jumet (circulée en 1951, donc beaucoup plus tardivement).

Ci-dessus à gauche, le petit champ d'aviation au lendemain de la Première Guerre mondiale est entouré de terrains agricoles. A l'arrière-plan apparaît le centre de Gosselies.

Ci-dessus à droite, la vaste étendue ouverte constitue le site actuel de l'aéroport. L'aérogare (à l'arrière-plan sur la photo) est caractérisée par l'horizontalité du bâtiment.

Ci-contre, le site de l'aéroport est visible en arrière-plan dégagé (encadrés) de la place L. Delhaize de Ransart, entre des bâtiments et l'ancienne maison communale de style éclectique\*.



Plusieurs grandes zones d'activité économique ont été développées sur les anciens terrains agricoles entourant le site aéroportuaire, profitant de la proximité de nœuds autoroutiers.

La tour de contrôle se dresse à l'arrière des bâtiments fonctionnels, des plantations et mobiliers urbains disparates qui caractérisent les zonings et leur confèrent un manque de cohérence paysagère.



## Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

La carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages de l'ensemble de la Haine et de la Sambre. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité, ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



### Urbanisation passée et présente

L'ensemble paysager compte un nombre élevé de pôles urbains au rayonnement d'intensité variable. Charleroi, le plus important d'entre eux, polarise fortement sa périphérie. Mons et La Louvière, d'importance secondaire, ont une aire d'influence plus limitée. Ces trois pôles sont concernés par le renouveau urbain (recyclage de la ville sur la ville). Une trentaine de petits centres urbains, d'importance locale, complètent cette armature urbaine. Ils participent à l'existence des conurbations autour de Charleroi et de La Louvière, dans le Borinage et dans la Basse Sambre. Au départ des boulevards extérieurs à Mons et vers les communes vertes au sud de Charleroi, une périurbanisation précoce s'est installée.

Le tissu intermédiaire se partage entre des noyaux villageois d'origine rurale et des ensembles bâtis qui se sont développés historiquement à proximité de l'activité industrielle. Les premiers ensembles étaient destinés à une population ouvrière (les corons) ou de cadres, ensuite d'autres eurent pour fonction d'accueillir une population d'origine modeste (les cités sociales). Un tissu lâche est venu petit à petit combler les interstices existants, privilégiant la diffusion le long du réseau routier important desservant le territoire.



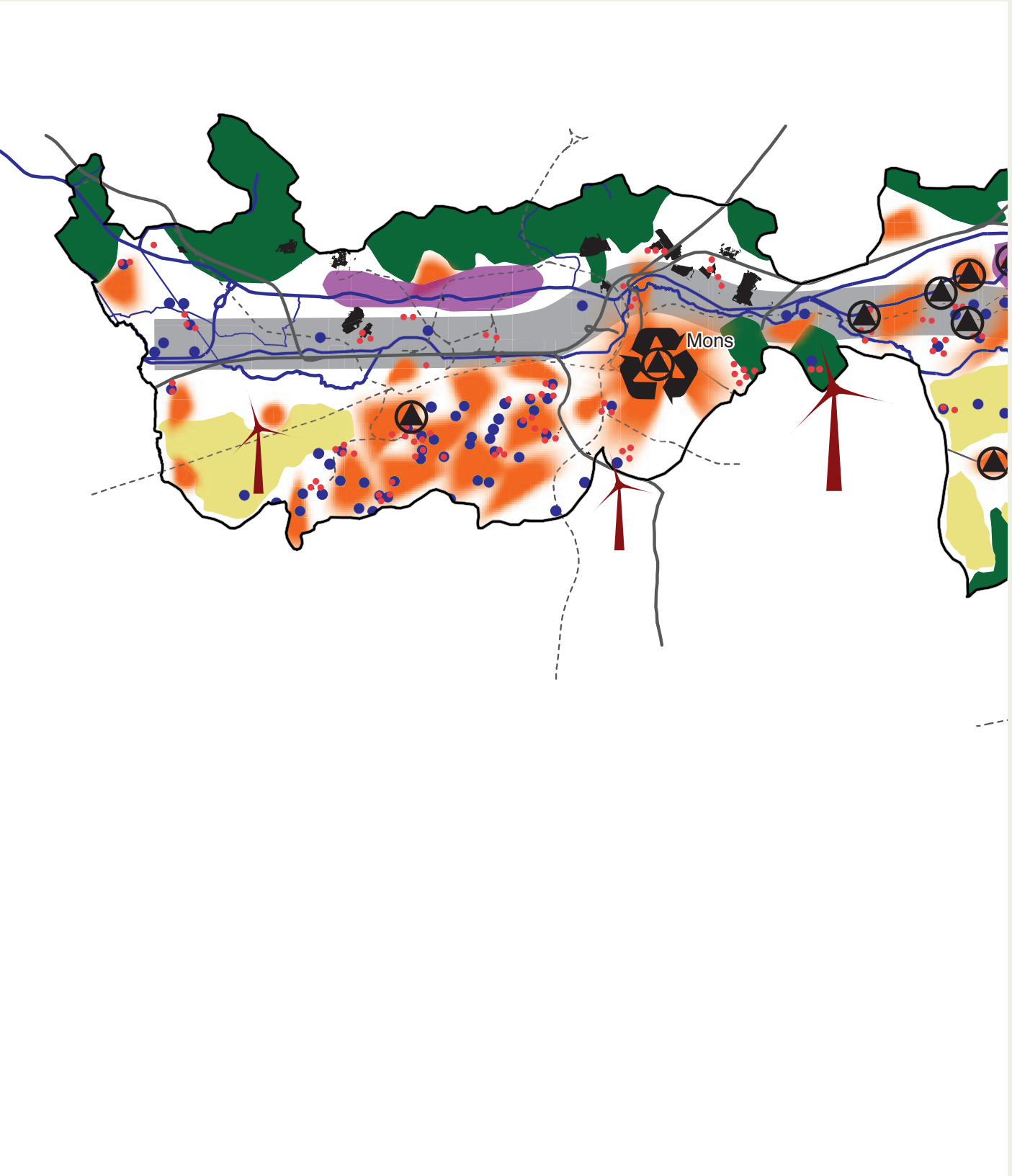
### Principales zones d'activité économique

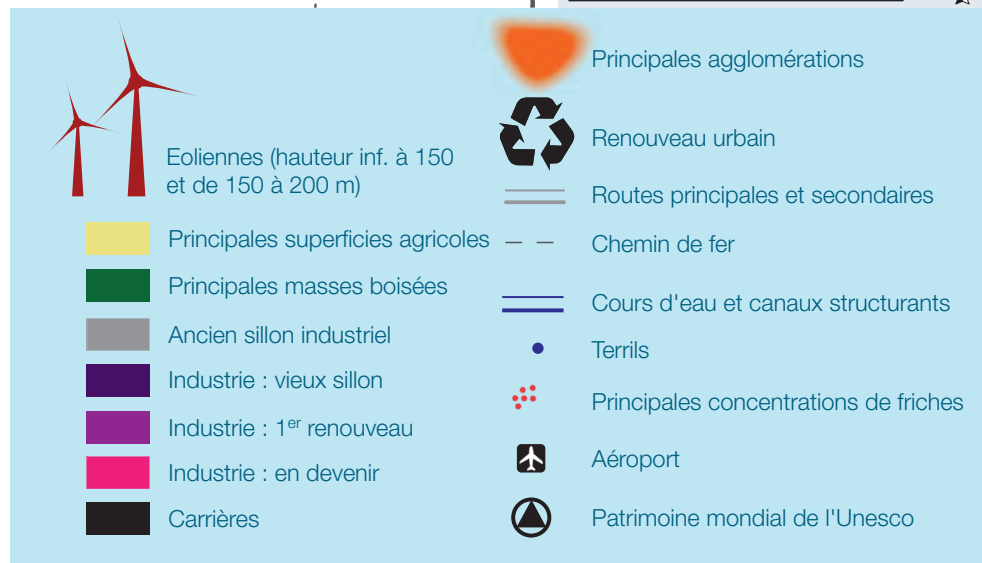
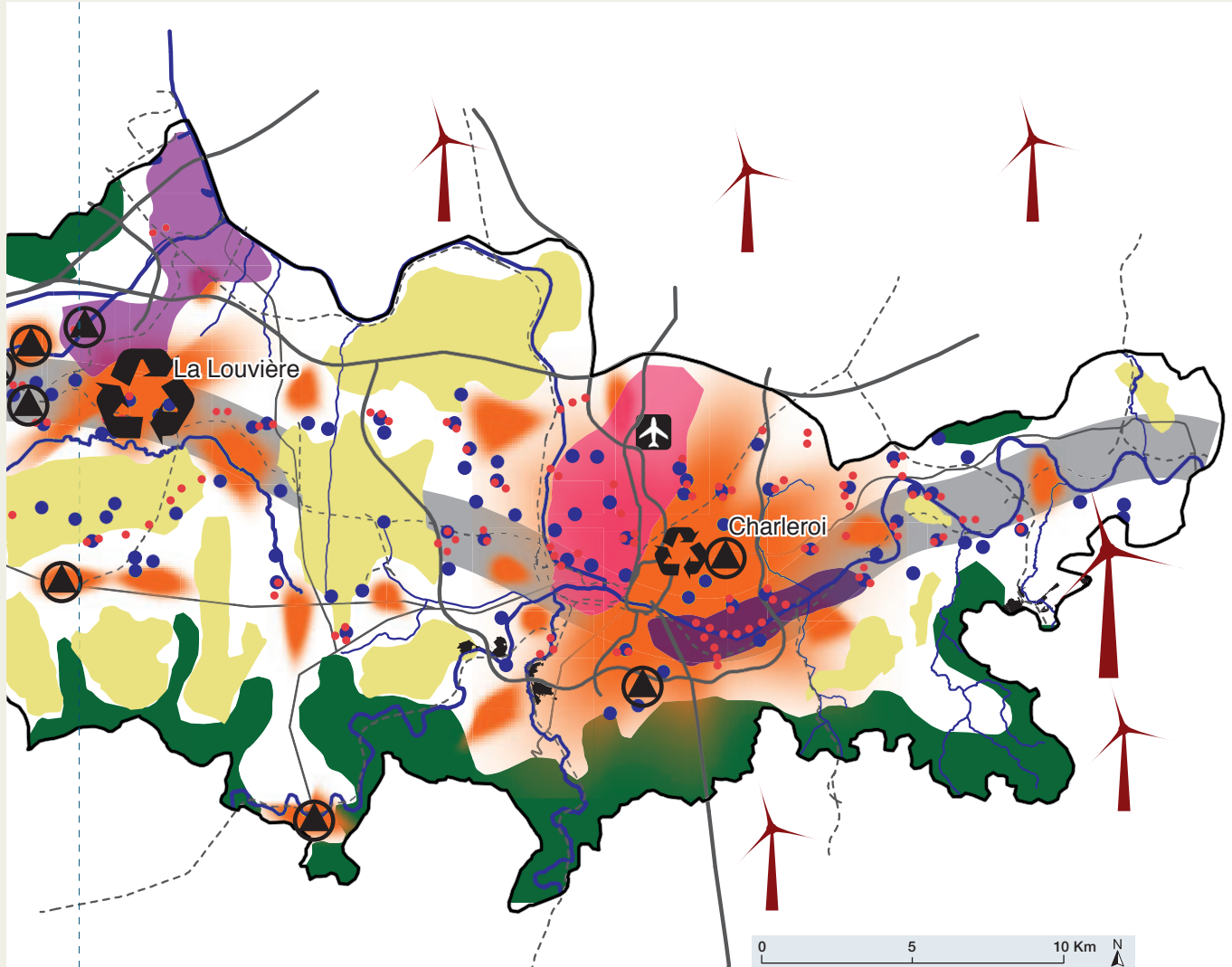
L'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre est marqué par l'histoire du sillon industriel et par la présence plus récente de zones d'activité économique, souvent gagnées sur les terres agricoles.

Certaines activités industrielles traditionnelles se poursuivent sur leur implantation historique, essentiellement dans la vallée industrielle de la Sambre : verreries et secteur de la chimie dans la Basse Sambre, usines sidérurgiques à Charleroi. Ces secteurs font cependant face à la concurrence mondiale et leur avenir n'est plus assuré.

D'anciens sites économiques désaffectés sont dispersés dans l'ensemble paysager. Des bâtiments et terrains à l'abandon, colonisés par la végétation, sont peu à peu réhabilités en tenant compte des notions paysagère et environnementale (assainissement, verdurisation, rénovation des bâtiments). Les moins pollués et ceux situés à proximité d'un centre urbain sont réaffectés en quartier d'habitations et de services tandis que les sites les plus étendus et localisés à proximité d'infrastructures de transport sont remis dans le circuit économique (rebâtir l'industrie sur l'industrie).

Le « tout à la route » des années 1960-1970 a facilité la création de nouvelles zones d'activité économique à proximité des voies autoroutières. Grands consommateurs d'espaces, ces parcs d'activités sont souvent éloignés des centres urbains et sont occupés par des bâtiments fonctionnels disséminés sur leur superficie. Ils sont souvent spécialisés : PME et activités artisanales, commerces, grandes industries chimiques et pétrochimiques, et plus récemment recherche et développement. Profitant de la densité des réseaux de transport, le secteur de la logistique est en plein développement. Il réinvestit des terrains laissés vacants par l'industrie lourde (Centre logistique de Charleroi) ou bénéficie de l'échangeur autoroutier entre la E19 et la E42 et de la proximité du canal du Centre (Garocentre).





## == Cours d'eau structurants

La majorité des cours d'eau structurants ont été profondément modifiés ou créés par l'homme. La canalisation et la rectification des principaux cours d'eau naturels (Sambre, Haine) ont été réalisées à des fins industrielles ou de lutte contre les inondations. Des cours d'eau artificiels – les canaux rectilignes et leurs écluses – ont été créés pour relier les différents bassins versants afin d'assurer l'écoulement des produits miniers et sidérurgiques. Le tout s'accompagne d'une augmentation constante des gabarits, occasionnant biefs\* anciens et bras morts. En milieu rural, les canaux artificiels et les voies d'eau canalisées constituent des éléments linéaires signalés par des rideaux d'arbres. Ils sont plus visibles en milieu urbain où ils sont bordés d'installations de transbordement, de bassins portuaires ou de bâtiments industriels. Quant aux ascenseurs de l'ancien canal du Centre et de Strépy-Thieu, ouvrages d'art imposants, ils focalisent le regard et constituent des points d'appel au sein du paysage, parfois depuis des zones très éloignées.

Le paysage de la Plaine de la Haine est évidemment marqué par la Haine, rivière canalisée avec ses dérivations vers d'anciens tronçons de canaux et ses bras morts. Dans un souci d'amélioration des terres agricoles, un réseau de courants\*, bordé de végétation, a été creusé pour drainer les zones humides. Il constitue un autre élément caractéristique du paysage.



## Autres infrastructures de transport

Les infrastructures de transport (terrestre et aérien) constituent une des caractéristiques de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre : éléments linéaires rythmés d'infrastructures de traversée (pont, échangeur, tunnel, trémie, rond-point) et éléments verticaux répétitifs (poteaux d'éclairage, d'alimentation électrique).

Un réseau important d'autoroutes et de voies à grand gabarit traverse, de part en part, l'ensemble paysager. Leur impact visuel direct reste néanmoins assez limité (déblais ou boisement associé), à l'exception des rings encerclant Charleroi (R3 et R9) et des panneaux antibruit dans les traversées des zones urbanisées. La présence de ces infrastructures se fait plutôt ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent le développement d'activités industrielles ou commerciales en lien avec les principales agglomérations et celui d'activités logistiques quand elles sont associées à d'autres réseaux. Elles participent aussi à certains endroits aux cloisonnements des vues.

Un réseau dense de nationales, qui suit le réseau ancien de chaussées rayonnant depuis les pôles urbains, parcourt l'ensemble. Il a favorisé le développement d'une périurbanisation ancienne à proximité des principaux pôles.

L'infrastructure ferroviaire est dense dans l'ensemble paysager. Elle est particulièrement visible au niveau des gares de formation\*.

L'aéroport de Brussels South – Charleroi, à Gosselies, a une portée visuelle directe plutôt locale : grillage entourant une vaste étendue plane, silhouette de la tour de contrôle et de l'aérogare, zonings associés. Son impact indirect couvre un plus grand territoire et s'intensifie avec le développement de ses activités. Ainsi, les mouvements d'avion à basse altitude animent le ciel diurne ou s'imposent dans le paysage sonore.

Le territoire est maillé, localement très densément, de pylônes et de fils électriques. Leur empreinte est particulièrement importante là où le relief est plat et le sol couvert de cultures. La présence de stations de redistribution contribue à renforcer leur impact paysager. Il en est de même des champs d'éoliennes, implantés principalement en bordure de l'ensemble de la Haine et de la Sambre, qui accueille encore relativement peu de ces infrastructures de production d'énergie.

## ● Exploitation du sous-sol

Un sous-sol particulièrement riche en matières premières caractérise l'ensemble de la Haine et de la Sambre.

S'il n'y a plus d'extraction du charbon depuis quelques décennies, l'impact paysager de cette activité sur le territoire est encore une réalité, notamment par la présence des terrils. Ceux-ci donnent une touche colorée au paysage : verte pour les terrils recolonisés par la nature, rouille pour les terrils en combustion ou noire pour les terrils ayant fait l'objet d'une exploitation récente. Autre conséquence liée à cette activité extractive, la vallée de la Haine a été particulièrement marquée par des effondrements au-dessus des anciennes galeries minières, entraînant l'apparition de zones d'étangs et de marais, riches au niveau de biodiversité.

De vastes sites d'extraction d'argiles, de craies ou de calcaires sont localisés sur les versants des vallées de la Haine et de la Sambre. L'impact paysager des carrières est variable. Certaines sont discrètes et perceptibles uniquement par la poussière blanche déposée à proximité du site d'extraction. D'autres sites, à l'inverse, entaillent fortement le relief et sont visibles sur de longues distances.

## ■ Plateaux agricoles et campagnes

L'activité agricole est encore très présente sous la forme de labours sur les plateaux limoneux ou de prairies dans les fonds humides des plaines alluviales. Les vues y sont particulièrement longues et ouvertes ou à l'opposé courtes et très cloisonnées si la composante boisée est bien représentée. Les terres de labours et de prairies cohabitent souvent avec une activité industrielle et ont parfois survécu au passé charbonnier donnant alors des paysages agricoles agrémentés de nombreux terrils. Outre ces vastes étendues cultivées, des enclaves agricoles s'insinuent au sein des continuums bâtis et industriels.

## ■ Principales masses boisées

L'ensemble paysager compte relativement peu de grands espaces boisés à l'exception de la bordure nord-nord-ouest et sud du territoire. Leur présence visuelle est souvent accentuée par la topographie (versant). Elle varie aussi fortement avec les saisons car les bois sont principalement composés de feuillus.

## ▲ Activités touristiques

L'activité touristique de l'ensemble paysager repose sur la combinaison de plusieurs facteurs : le développement d'un réseau de villes, l'héritage foisonnant d'un passé industriel et des infrastructures de transport avantageusement réappropriées pour les déplacements de loisirs (tourisme fluvial, RAVeL, vicinal touristique). Le tout s'insère au sein d'une trame verte généralement ignorée tels que les terrils. De ce riche passé urbain et industriel, nombre de témoins matériels ont été reconnus comme Patrimoine exceptionnel de Wallonie, certains étant même inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. L'apport de financements européens, depuis le milieu des années 1990, a permis le développement touristique et l'amélioration du cadre de vie sur base de la restauration, la réaffectation et la mise en valeur – y compris paysagère – de cet abondant patrimoine. Il s'agit d'un tourisme diffus qui s'intègre dans l'ensemble des activités du territoire.

# Des regards sur les paysages

Conjointement à l'analyse des caractéristiques et dynamiques des paysages, une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'acteurs locaux dans le but de comprendre les représentations sociales des paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Ce travail permet de cerner la façon dont ces acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région, de manière tant positive que négative, et la manière dont ils envisagent leur avenir.

Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en offrant un autre regard sur les paysages. En effet, les regards posés sur les paysages sont profondément culturels car ils émanent des individus et de leur histoire personnelle. De plus, cette démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent « (...) à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage » (art. 5c) et de « formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public. » (art. 6d).

## Méthodologie des rencontres

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, sont des représentants d'associations en lien avec les paysages, des acteurs communaux, des représentants d'un organisme régional et d'une intercommunale, des acteurs provenant du monde académique et culturel. Ce panel d'interlocuteurs, habitant pour la plupart la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole.

Chaque rencontre s'est déroulée selon un même guide d'entretien. Les personnes sont d'abord invitées à décrire les paysages de l'ensemble paysager en termes généraux et sur base d'une carte topographique, il leur est proposé de discuter des limites définies par l'étude. Les interlocuteurs choisissent ensuite les zones qui leur semblent les plus intéressantes au niveau paysager, les endroits les plus typiques ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, permettant ainsi d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte) et expose les grands traits qui caractérisent les paysages de la Haine et de la Sambre aux yeux des personnes interrogées. Viennent ensuite les paysages plébicités, ceux qui laissent un souvenir particulier aux acteurs et pour terminer, quelques exemples de démarches mises en place en faveur des paysages.

## Des paysages morcelés à haut potentiel

Regarder les paysages de la Haine et de la Sambre à travers les yeux des acteurs locaux, c'est entrer dans un univers profondément humain. L'acception dynamique du terme paysage prend alors tout son sens : les paysages de la Haine et de la Sambre sont le reflet d'une histoire humaine et de son interprétation.

Pourtant, pour les répondants, ces paysages ne forment pas de prime abord un ensemble homogène. Le relief plus plat à l'ouest qu'à l'est, la présence de la Haine d'un côté et de la Sambre de l'autre semblent constituer un frein à la représentation d'un profil paysager commun. Ils lui préfèrent un découpage en lien avec les deux sous-bassins hydrographiques, offrant une plus grande cohérence en termes de gestion du territoire.

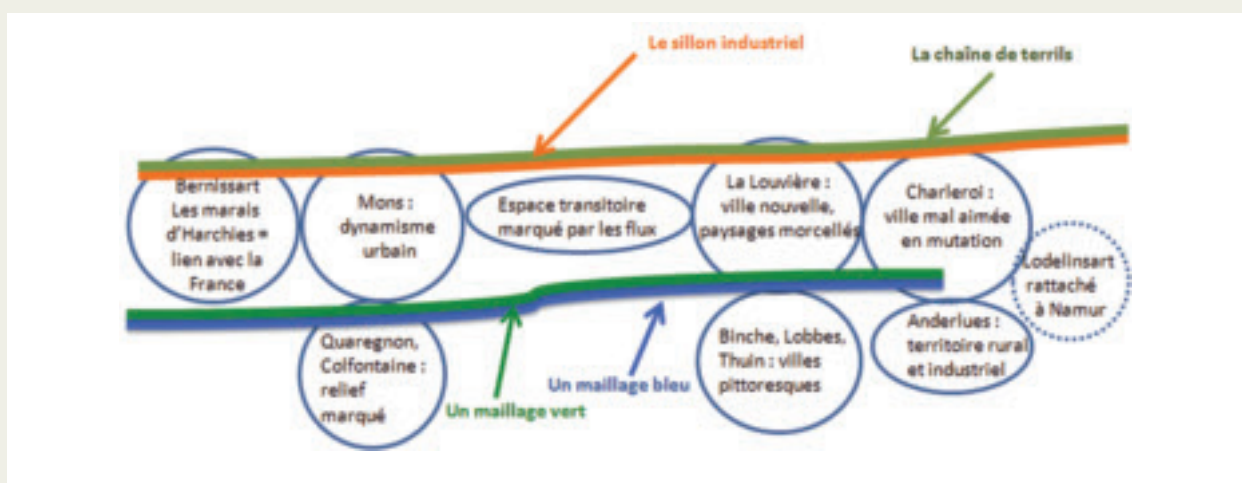
« On n'est pas dans le même bassin ; la Haine est dans le bassin de l'Escaut et la Sambre est dans le bassin de la Meuse. »  
 « La Haine, c'est Morlanwelz, Condé, avec des paysages anciennement marécageux. La Sambre, c'est autre chose, ce n'est pas notre région. »  
 « Si il n'y avait pas eu l'Homme, on n'aurait pas mis Charleroi, le Centre et le Borinage ensemble. »

Les différences énoncées apparaissent à certains moments comme l'expression de différends entre plusieurs pôles urbains qui cherchent à émerger et à se distinguer. Ainsi, des dualités sont reconnues entre Mons et La Louvière, entre Mons, Charleroi et le Centre (qui se sent écrasé par la puissance de ces dernières), entre Thuin et Lobbes ou encore entre les Borains et les Montois (qui ne veulent pas être assimilés les uns aux autres). Ces villes parfois concurrentes entre elles font aussi de l'ombre aux espaces situés dans leurs environs.

On l'aura compris, l'approche paysagère englobe en réalité des concepts très larges, socio-économiques et géopolitiques, et ne se fait dès lors pas d'une traite. La perception du territoire est fondée sur une composition de celui-ci en mosaïque, chaque zone contenant une richesse, une spécificité déjà reconnue ou qui pourrait l'être moyennant certains actes volontaristes.

Cette apparente diversité ne doit cependant pas cacher les richesses communes porteuses d'une cohérence territoriale. En effet, un lien fort émerge à travers les imposants paysages industriels du sillon hennuyer et leur constellation de terrils, traduisant une histoire déterminante commune. Les ressemblances s'expriment également à travers un profil socio-économique assez uniforme dans les zones à forte densité urbaine. D'autres fils conducteurs sont envisagés par les acteurs, tels que le maillage vert perceptible par la multiplicité des espaces verts, et le maillage bleu, par les cours d'eau qui traversent la zone d'étude.

« On est le sillon Sambre-et-Meuse, que ce soit le Centre, le Borinage ou Charleroi. »



Traduction des différentes approches du territoire par les acteurs locaux et des maillages pouvant selon eux être valorisés pour créer une appréhension commune.

Une caractéristique commune à toutes les personnes interrogées est le grand attachement qu'elles portent à la population et à l'histoire de la région, dont les qualités restent à leurs yeux trop méconnues et sous-exploitées. Pour eux, les habitants, voire certains décideurs, ont peu conscience de ce potentiel. En effet, une large partie de la population a subi le choc du déclin économique des années 1970. Pour les acteurs interrogés à Charleroi, Anderlues, Bernissart ou Obourg, il est donc important de développer une reconnaissance. Souligner, valoriser et entretenir les spécificités paysagères seraient une manière de valoriser la ou les régions pressenties à haut potentiel. Il s'agit de réveiller le regard, porteur d'une meilleure représentation de la région et donc d'une meilleure image de soi. Améliorer ce regard, c'est déjà améliorer la situation, sans pour autant entamer des travaux titanesques.

*« A Bernissart, au niveau de la perception locale, le paysage est un peu transparent, ce sont ceux de l'extérieur qui voient que c'est vert, calme, rural. »*

L'enjeu paraît urgent et toute initiative contribuant à cette valorisation est à tenter.

## Paysages choisis

Cette partie du texte présente la manière dont les acteurs choisissent les paysages qui leur tiennent à cœur. La carte des paysages choisis (pages 102 et 103) présente une vue d'ensemble des zones sélectionnées, qui sont ensuite analysées et détaillées. Plusieurs catégories ont été représentées : les paysages appréciés (en mauve), les paysages choisis pour leur côté interpellant et leur potentiel (en jaune), les points de vue et les routes point de vue (en vert) ainsi qu'une sélection stricte de terrils, même si globalement c'est la chaîne de terrils dans son ensemble qui est chère aux acteurs interrogés. Enfin, des éléments patrimoniaux ont été identifiés (triangle noir). Parmi les paysages appréciés, il a été demandé d'en sélectionner trois ayant une résonance particulière, dénommés « paysages médaillés » (représentés chacun par une étoile jaune). Ce travail ne vise pas l'exhaustivité mais plutôt la sélection de paysages qui laissent un souvenir particulier.

En cohérence avec la nature différenciée du relief, on note plus de points de vue dans l'est de l'ensemble, alors que des zones au périmètre plus défini sont localisées surtout dans sa partie occidentale.

Deux points forts sont relevés lors de la sélection des paysages appréciés. D'un côté, des éléments emblématiques à la reconnaissance effective, comme certains bâtiments et ouvrages d'art classés ou des villes au profil historique. D'un autre côté – et c'est spécifique à cet ensemble –, certains paysages sont choisis pour leur aspect violent, agressif voire dérangeant. Ils ne sont pas « jolis », mais ils racontent une histoire : l'histoire des hommes, l'histoire d'un pays. C'est là toute l'ambivalence et la richesse de cet ensemble paysager. Les paysages qui le composent n'emportent pas l'adhésion de tous, mais ne laissent personne indifférent.

Les caractéristiques des zones choisies font ressortir six fils conducteurs qui sont autant de manières de raconter les paysages de la Haine et de la Sambre : les paysages industriels, de terrils, de cours d'eau, urbains, situés au-delà des grandes villes et de nature.

### Paysages industriels, paysages de mémoire, entre nostalgie et rejet

Les interlocuteurs soulignent avant tout l'omniprésence des traces des activités industrielles et de l'habitat qui leur est lié. L'empreinte industrielle renvoie à deux tournants capitaux dans l'histoire régionale. Celui de la fulgurante apogée



économique de la région et celui plus rapide encore de son déclin, qui entraîne avec lui une population livrée à elle-même. Ces événements extrêmes sont très présents et influencent fortement l'évaluation paysagère des acteurs locaux.

*« C'est le charbon qui a fait la richesse du pays, nous avons été la deuxième puissance mondiale. »*

L'impression que laissent les bâtiments diffère selon le type d'industrie et le message qu'elle renvoie. Par exemple, les entreprises localisées à l'ouest de Charleroi sont le symbole d'anciennes structures source de richesses, dont certaines fonctionnent encore.



La zone comprise entre Charleroi et Châtelet est perçue par beaucoup comme un espace industriel peu valorisant, déprimant. Les anciennes usines sont à l'arrêt et la reconversion a donné lieu à l'implantation d'entreprises plus « contemporaines » de type conteneurs, de dépôts ou de sites de tri de déchets et de tôles concassées. C'est l'image négative d'une reconversion industrielle difficile.



Selon la sensibilité de chacun, le ressenti ne sera pas identique pour ces paysages industriels.

*« Avec le chemin de halage, c'est très chouette, on commence à traverser des paysages d'usines, c'est grandiose, c'est une autre époque, je ne sais pas pour combien de temps elles seront encore là. »*

La multiplication des projets de démolition des bâtiments industriels désaffectés inquiète et révolte. L'avenir incertain de sites considérés par une frange d'acteurs comme un patrimoine hypothèque l'existence du paysage actuel. Le cas de la réhabilitation par la Spaque du site des aciéries Allard Giot sur un sol pollué à Marchienne-au-Pont est perçu comme un manque de reconnaissance de la valeur patrimoniale des anciens bâtiments. L'ensemble a été rasé et sera remplacé par des logements, une zone récréative et des commerces. L'assainissement des sites hautement pollués est évidemment très attendu, mais la prise en compte d'un patrimoine industriel témoin d'un riche passé ne peut être niée au risque de perdre une partie de l'âme de la région.

*« A Charleroi, il y a 102 anciens sites miniers et terrils et 50 sites industriels ; notre région est vouée, dévouée au patrimoine industriel. »*

*« Charleroi est en panne de reconnaissance de ce patrimoine. »*

La région de Charleroi n'est pas la seule à être concernée. En effet, les répondants regrettent que, dans le cadre de la rénovation du centre de La Louvière, les usines de faïence Boch aient été totalement rasées. Situées au cœur de la ville, elles étaient le témoin unique d'un savoir-faire mondialement reconnu, fierté des habitants conscients de ce capital.



Le côté atypique, gigantesque, de « mastodonte » de certaines usines est certainement l'élément qui ressort avec le plus de force lorsque les acteurs parlent des usines qui parsèment les paysages.

*« Certains paysages sont beaux à force d'être laids. »*

L'emprise industrielle résonne aussi fortement dans la région du Centre, entre Mons et Charleroi. Les ouvrages d'art au-dessus du canal sont les éléments les plus frappants, ainsi que les terrils et les charbonnages.

*« Quand on regarde l'ascenseur funiculaire, septante mètres d'un coup, on a amené un canal. On a encore le souvenir de ces quatre ascenseurs hydrauliques, ils sont toujours là. »*

*« Les paysages ont été transformés de manière colossale. »*

### Terrils, témoins du passé, source de changement

La constellation de terrils témoigne de l'histoire industrielle de la région. La « chaîne des terrils » représente aux yeux des personnes interrogées l'élément fort de leur paysage, où que l'on se trouve dans l'ensemble paysager. Le côté structurant, à forte connotation identitaire, monopolise particulièrement l'attention. Leur haute qualité environnementale, leur rayonnement dans le paysage, les liens humains qu'ils peuvent engendrer, leur témoignage d'une époque... font de ces collines artificielles une spécificité à valoriser.

Les terrils sont la passerelle idéale entre le passé et le futur. La compréhension de ce caractère est une source de renouveau dans la manière de les considérer et de les gérer. Leur statut est cependant encore précaire, puisqu'aucune mesure institutionnelle régionale de protection n'a été engagée. A Charleroi, les terrils sont encore souvent des propriétés privées et servent de réserves pour une future réexploitation énergétique ou de réserves foncières pour des projets immobiliers. Ils sont aussi des lieux d'affichages publicitaires (comme le terril de La Blanchisserie).

*Photo de Roger Anthoine 1955 (Collection du Musée de la photographie à Charleroi).*

*« Ce n'est pas une photo de mise en scène. »*

*« Il n'y a pas besoin d'être à Venise pour être amoureux. »*

Chacun des acteurs interrogés y puise un souvenir d'enfance, de jeux hors du regard parental ou d'escapade amoureuse.

*« Les terrils, c'est le Walibi d'aujourd'hui. »*



Les défenseurs des terrils attendent du Service Public de Wallonie (SPW) que ces collines artificielles ne soient plus vues comme une valeur économique, mais comme valeurs paysagère, écologique et sociale. Certains terrils sont classés comme sites, partie de sites classés ou sont repris en site Natura 2000.

*« Ils sont encore classifiés selon une ancienne législation des années 1970 : exploitables, non exploitables. »*

En effet, cette réglementation sur la classification des terrils est toujours d'application : les terrils en catégorie A ne sont pas exploitables et ceux en catégorie B doivent faire l'objet d'une étude complémentaire.

Les bâtiments adjacents de l'exploitation, à l'origine de la formation du terril, doivent aussi être intégrés dans le projet de gestion. Cette association terril et bâtiments est importante, afin d'éviter qu'un témoin ne soit orphelin, comme c'est le cas pour les « Deux Belles fleurs » (chevalements) du Péchon à Couillet.

Il est difficile de dire si cet engouement pour les terrils est partagé par toute la population.

« Les locaux ne vont pas beaucoup dessus, ils préfèrent aller au sud vers Monceau. »

Par contre, il est clair que les « citoyens de terrils », habitant à leur pied, y sont particulièrement attachés, de même que des passionnés qui se battent pour les faire découvrir et apprécier.



D'après « La Femme accident »  
par Grenson et Lapière © Dupuis,  
2012.

Le terril du Martinet à Roux est cité avec fierté, car il représente un cas exemplaire du combat déterminé de la population habitant à proximité. Il a fallu vingt-cinq ans de combat pour qu'il soit inscrit dans un projet de SAR (site à réhabiliter). Ce terril et celui de Bayemont à Marchienne-Docherie sont considérés comme des modèles d'aboutissement d'un projet de réappropriation par les habitants.



L'intérêt marqué pour les terrils réside dans la conviction qu'ils seraient un moyen abordable pour redynamiser une population fortement fragilisée et en détresse. Ils permettraient aussi de retrouver et de préserver une biodiversité, de participer au maillage vert de la ville. Ils fascinent pour les images variées et impressionnantes qu'ils offrent de la ville et de ses franges. D'un coup d'œil, c'est l'histoire d'une région qui est captée. Du haut de ces collines, loin de l'agitation de la ville, chacun peut prendre du recul et prendre conscience de l'environnement qui l'entoure. Ils sont aussi une preuve forte que les traces du passé ne sont pas uniquement des symboles de souffrance et de déchéance, mais qu'ils peuvent accompagner un futur en permanente transformation pour le mieux-être de la population.

Certains terrils sont mieux connus que d'autres et chacun a une caractéristique qui lui est propre. Les terrils de Charleroi sont très appréciés pour leur imbrication au cœur de l'habitat, alors qu'ils sont plutôt disséminés dans les campagnes du côté de Mons ou en France.

Le terril du Bourbier est reconnu comme étant le plus haut. Celui du Bois du Cazier est nommé par des acteurs locaux comme « paysage médaillé » parce qu'il a été aménagé et offre un point de vue unique sur la frange boisée du sud de Charleroi et sur d'autres terrils. Le terril des Hiércheuses, à la forme trapézoïdale, permet des vues sur les quartiers

ouvriers typiques. Le terril des Piges domine le ring de Charleroi. Le terril du Bois d'Heigne à Jumet est choisi parce que la population se l'approprie et qu'il héberge une nature intéressante ; le terril du Martinet parce qu'il symbolise une collaboration citoyenne pour sa préservation ; le terril n° 6 d'Anderlues pour la vue exceptionnelle qu'il permet sur Charleroi et sur les paysages de la Haine.

*« Sur chaque terril, on voit Charleroi autrement. »*

Le terril de Saint-Vaast près du Bois-du-Luc (à Houdeng-Aimeries – La Louvière) est apprécié parce qu'il domine la région de sa masse imposante.



Pour l'avenir de ces terrils, il est aujourd'hui nécessaire qu'ils soient reconnus et protégés, qu'il y ait une gestion des espèces végétales, afin notamment d'éviter que les espèces invasives ne compromettent la préservation de la biodiversité qui s'est mise en place, et que l'on favorise leur accessibilité au public.

Il semble qu'un changement soit amorcé, mais pas encore réellement engagé. Les terrils sont reconnus par une frange de la population et par certains acteurs communaux et associatifs. Tous les acteurs concernés n'ont sans doute pas pris la mesure du mouvement ou ne sont pas réellement prêts à mettre en place les mesures permettant une réappropriation collective.

*« A Charleroi, ce qui est phénoménal, c'est cette chaîne sans fin. »*

### La Sambre et la Haine, « les mal aimées »

Au cœur de l'ensemble, la Haine et la Sambre ne sont pas spontanément porteuses d'une représentation positive. La Sambre est avant tout rattachée à une ambiance industrielle et artificialisée. Son profil canalisé et bordé d'usines désaffectées est la première image qui émane des discussions. Ensuite, certains l'associent à l'Ardenne lorsque les méandres de la Haute Sambre s'écoulent vers Thuin et Lobbes.

*« On est surpris parce que pour moi, la Sambre, ça me faisait penser à quelque chose de pas beau. »*

La même vision prévaut pour la Haine, globalement définie de manière péjorative. Canalisée, égout à ciel ouvert, cachée, la Haine est assez mal aimée.

Le fait que sa source ne soit pas du tout valorisée est regretté. Pourtant, quelques personnes soulignent qu'à Anderlues, la Haine se fait paysagère au Bois des Vallées. Partout ailleurs, elle redevient égout, et cela jusqu'en France.

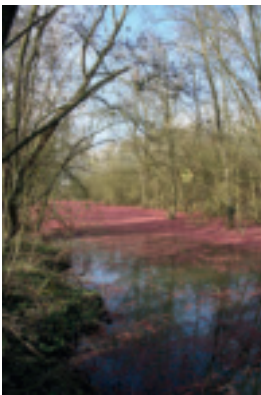
*« Pour les habitants, la Haine est considérée comme un égout. »*



Ancien canal Pommeroeul – Antoing.



« La Mer de Sable c'est typique. »  
Paysage médaillé.

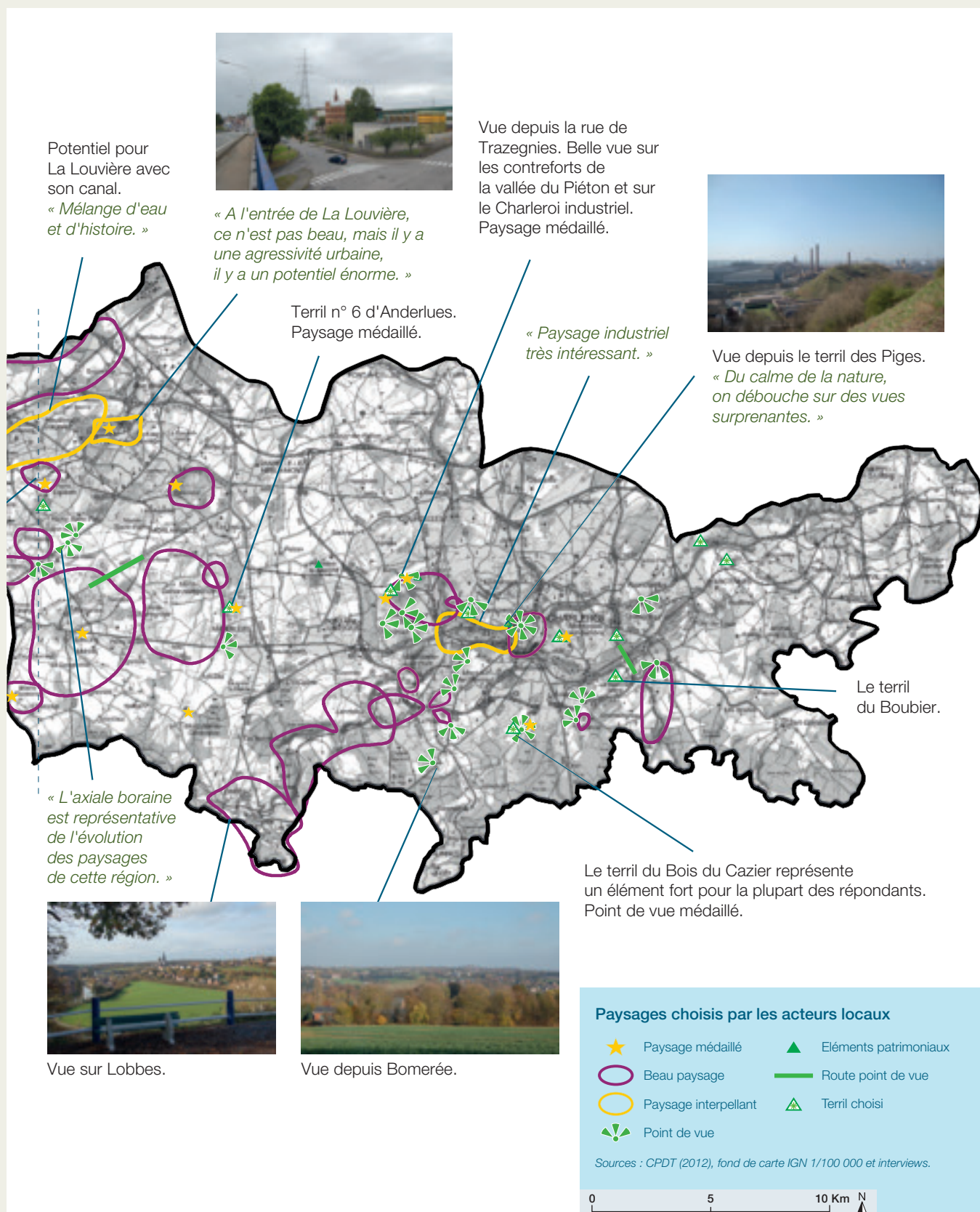


Les marais d'Harchies sont le point fort de la commune.  
« C'est un milieu rare en Wallonie. »  
Paysage médaillé.

Vue sur l'église de Pommeroeul et son clocher penché.  
Paysage médaillé.



« Au coeur du Borinage, il y a des portions de territoire avec beaucoup de potentiel. »



## Paysages de villes, une diversité d'attributs

L'acception commune de la notion de paysage fait intervenir la notion d'horizon. Dans la ville, il est rare d'avoir des vues longues, c'est pourquoi il est assez difficile d'envisager l'espace urbain sous l'angle du paysage. L'image de la ville est la représentation que les observateurs s'en font, mais qui ne correspond pas forcément à une réalité objective.

Cependant, à l'écoute des témoignages, le concept de paysage urbain se rapporte à des caractéristiques très hétéroclites présentées dans le tableau ci-dessous et qui rejoignent certains attributs définis dans la littérature.

Caractéristiques pour parler de la ville	La ville dont ils parlent
Vue sur la ville	Vue sur Mons depuis l'extérieur de la ville. Vue sur le cœur de Mons et ses alentours depuis le parc du beffroi. Vue sur Charleroi depuis son ring ou depuis certains terrils. Vue sur les jardins suspendus de Thuin.
Haut lieu, site patrimonial ou emblématique, œuvre architecturale, ensemble historique	Binche et ses remparts. La maison Dorée à Charleroi. Les ascenseurs hydrauliques de La Louvière.
Espace urbain : parc, place publique	La Grand-Place de Mons récemment rénovée. « <i>Le paysage du centre-ville est monumental.</i> » Charleroi : le parc Reine Astrid, le parc Monceau, la place Charles II.
Espace de réseau : tissu urbain, rues, infrastructures	Le tissu médiéval de Mons.
Élément d'appel	Le beffroi de Mons. La brasserie des Alliés (Marchienne Etat). La collégiale de Lobbes.
Cadre morphologique : formes et ensembles architecturaux	Les ensembles architecturaux d'anciennes cités comme le Grand-Hornu ou le Bois-du-Luc (Houdeng-Aimeries).
Environnement sensoriel : stimuli visuel, olfactif, ambiance urbaine	Binche qui respire l'histoire. La Louvière. « <i>Ce qui fait qu'on aime une ville, c'est ce qui se dégage d'elle.</i> »
Espace en qualification : friches, interstices, quartiers, entrées de ville	L'entrée préservée de Mons via la N90. Les nombreuses friches industrielles à requalifier. L'entrée industrielle de La Louvière qui pourrait être revalorisée.
Territoire identitaire : quartier, rue commerciale, territoire périurbain	Rue de la Montagne à Charleroi.
Espaces imaginaires et sensibles. Description littéraire, gravure, photographie	Nombreuses illustrations du profil de Mons implanté sur sa butte. Charleroi, ville de l'image, de la BD, du monde cinématographique.
Profil de population	A Charleroi, il y a 109 nationalités, mais une paupérisation de la population. « <i>Une belle ville, c'est aussi l'accueil des gens.</i> »



En plus des éléments utilisés pour décrire la ville, c'est aussi son histoire et celle de ses habitants qui mobilisent les discussions. Chacun y trouve une certaine beauté, une rudesse ou encore de la poésie et, tout au moins, l'envie d'un avenir pour la ville et ceux qui la font vivre.

*« Il y a des villes qui sont moches, mais il y a quelque chose qui émane d'elles. »*

*« Ce qui démarque une ville d'une autre, c'est ce qu'elles ont vécu, toutes. »*

Le sentiment général qui émane des témoignages concernant les différents projets de requalification urbaine est leur grande nécessité. Pourtant ces changements ne sont pas ressentis de la même façon d'une ville à l'autre. Certaines cités sont réaménagées en accord avec la trame identitaire des lieux, alors que d'autres le sont de manière plus radicale, sans lien avec l'existant.

*« Les paysages du siècle passé ne sont pas jolis, mais ont une histoire sociale et économique. Il y a des souvenirs que l'on veut garder. »*

*« Le Roeulx, Binche, c'est moyenâgeux. Mons, La Louvière, c'est notre génération. »*

### *Mons, ville dynamique*

Mons est une ville importante de l'ensemble paysager, vue de manière unanime comme une « belle ville » au profil médiéval préservé. La butte sur laquelle elle est implantée est sans conteste une carte de visite paysagère reconnue.



Le beffroi constitue certainement un élément fort pour toute la population. Il est visible de loin et, depuis son parc, on peut découvrir la ville.

*« Quand on revient de vacances, on regarde si le beffroi est là, le premier qui le voit a gagné. »*

Vue sur le beffroi dans l'axe de la N544 à Cuesmes (Mons).



Vue depuis le parc du beffroi vers le plan d'eau du Grand Large.

Les aménagements récents ont été réalisés dans le respect du bâti existant et sont assez appréciés.

« Les constructions modernes s'intègrent très bien. »

« C'est une ville où l'on fait beaucoup d'efforts du point de vue du patrimoine bâti. »



La zone d'activité des Grands Prés, malgré son implantation en zone humide, est vue de manière positive car elle permet le développement de la ville tout en préservant les richesses traditionnelles de Mons.

« Aux Grands Prés, il y a une construction en sorte de conserve métallique. »

La préservation des abords de ville et la qualité de certains accès constituent un autre atout par rapport à d'autres villes. Les collines avoisinantes, telles que le Mont Panisel, le Mont Héribus (terril classé) et le Bois Là-Haut, enrichissent le paysage montois.



Par contre, le projet de la nouvelle gare ne laisse pas indifférent. Une polémique est lancée sur la nécessité de ce projet, considéré comme titanesque pour une ville de dimension moyenne. C'est la situation typique d'une ville qui veut attirer les regards et améliorer son image à travers la réalisation d'ouvrages d'art grandioses, dessinés par des architectes de renom.

### *La Louvière, ville « nouvelle »*

La Louvière fait partie des villes importantes de l'ensemble paysager. Cette ville en pleine mutation, dite ville nouvelle du fait des grands aménagements, ne bénéficie pas d'un regard très positif. Ces aménagements, toujours en cours aujourd'hui, ne permettent pas de se faire une opinion définitive. Il y a les inquiets et ceux qui espèrent.

« La Louvière est une ville champignon. »

« Il faudra revenir dans deux cents ans pour voir La Louvière et peut-être l'apprécier. »

Aux dires des personnes interrogées, les projets de rénovation ne tiennent pas compte des éléments du passé. La suppression des éléments historiques désole la population car elle la coupe de l'histoire des lieux. La démolition de l'usine Boch est considérée comme un rendez-vous manqué avec l'histoire.



Place communale de La Louvière.



Ancien site des faièneries Boch.

*« A La Louvière, on a l'impression qu'ils veulent tout effacer. On a rasé, rasé. L'ancienne ville avec ses commerces est en train de disparaître. »*

*« Une personne sans passé n'a pas de culture, pas de racines et pas d'avenir. »*

Quelques acteurs voient cependant le potentiel que porte cet espace urbain. Son ancien canal et les ascenseurs sont des éléments marquants. L'entrée industrielle au nord de la ville est perçue de manière désolante par certains, mais quelques passionnés y voient avant tout un potentiel et la nomment parmi les paysages médaillés.

*« Avec des maisons quatre façades, vous ne pouvez rien faire, par contre avec ces ensembles industriels tout peut être inventé. »*

### *Binche, Thuin, Lobbès, villes pittoresques*

Le paysage de Binche avec sa structure médiévale est très apprécié. L'unité du bâti, le relief, la présence des remparts imposants ou encore le folklore très présent et reconnu sont certainement des qualités supplémentaires qui en font un paysage médaillé.

*« A Binche, il y a une vérité historique qui émane de la ville, elle respire l'histoire. »*



Thuin et Lobbès sont vues comme des villes pittoresques. Elles ne semblent pas appartenir au même ensemble paysager que les autres villes.

Vue sur Thuin.

### *Charleroi, paysages insolites, ville à apprivoiser*

Selon que les acteurs soient impliqués dans la cité ou qu'ils adoptent un regard extérieur, le discours sur la ville est très différent. Il émane des partisans de la ville un attachement profond et la conviction qu'elle n'est pas appréciée à sa juste

valeur. Sans angélisme ou aveuglement, chacun est conscient de l'ampleur du chantier à engager pour redresser la situation sociale et économique de la ville. Cela passe aussi par la prise en compte de ses paysages. Pour eux, l'identité, l'âme d'une ville passe par ses bâtiments et l'histoire qu'ils renvoient, aussi dramatique soit-elle. Les usines qui crachent leur fumée, les nationales parsemées de garages et de grandes surfaces, les rings et viaducs, la Sambre canalisée sont les éléments d'un tableau assez dur et pourtant significatif, dressé par d'autres. Ville surréaliste, ville noire, abîmée, attirante, repoussante, Charleroi est plus que toute autre cité de l'ensemble chargée de sentiments mélangés. Mais avant tout, elle est vue comme étant mixte, à l'image de ses paysages et de sa population. C'est ce qui la rend si singulière et source d'inspiration pour les intellectuels et les artistes et c'est peut-être aussi ce qui complique l'accompagnement de sa transformation.

*« Je vais vous montrer les vrais paysages carolos qui traduisent cette mixité, les pentes vertes qui tombent sur les quartiers industriels. »*

*« Il y a une population qui a besoin de reconnaissance, on est souvent stigmatisé. Charleroi, ça reste une tache. »*

*« La population ne se remet pas. »*



© Bernard Plossu. Exposition du musée de la photographie à Charleroi.

Constat éloquent, à l'écoute des témoignages, Charleroi est la seule ville de l'ensemble à être associée à la notion d'image. Signe de l'empreinte forte des paysages remémorés ? De son profil cinématographique ? De son allure de ville américaine ?

*« Charleroi peut devenir une ville de l'image. »*

Le Boulevard Tirou à Charleroi.

Les perceptions de la ville se déclinent en trois grandes images qui correspondent aux trois temps qu'une agglomération industrielle rencontre après la fermeture des usines, moteurs économiques de premier ordre.

La première image est négative, elle renvoie à des stigmates tels que la pollution, la saleté, la population fragilisée en manque de reconnaissance, l'histoire du déclin industriel, les vastes zones d'habitat abandonné, les friches industrielles... C'est la période de deuil.

*« Les habitants n'ont pas une bonne image d'eux-mêmes et de la ville qui est sale, ils sont tournés vers la fin de l'activité économique. »*

La seconde image renvoyée est celle du besoin de rebondir, de soigner la ville. On est dans un processus de changement qui passe par la suppression des signes du passé, traces de souffrances liées à la perte massive d'emplois. La priorité est alors donnée à la nouveauté.

*« On a voulu tout effacer et pourtant ça fait partie de la population qui est maintenant coupée de ses racines. »*

*« Le regard est en train de changer. »*

Le fait que des travaux aient été entrepris via les projets de rénovation urbaine – Phénix et Rive Gauche – laisse entendre que la ville n'est plus abandonnée. Cependant, la mise en œuvre des projets, vendus à la population à coup de discours bien rodés, semble encore incertaine.

« Certaines personnes ont tendance à vouloir gommer l'image industrielle du passé pour en faire une nouvelle ville. Il faut pourtant l'assumer. »

« C'est un coup de baguette magique qui ne va pas changer les mentalités. »

« Soigner les points de vue et les paysages serait important pour l'image de la ville. »

« Ils veulent supprimer les arcades de la Place Albert. »

La troisième image défend une vision positive, celle des porteurs d'espoirs qui voient au-delà des préjugés et croient aux atouts existants. C'est la ville du possible. Cette troisième étape serait celle de la réconciliation avec le passé douloureux et de la prise de conscience de l'importance de préserver certains éléments témoins d'une époque essentielle de la ville et permettant un ancrage identitaire.

« On organise des visites de Charleroi pour montrer que tout n'est pas noir. Ce sont des gens de l'extérieur. Quand ils rentrent chez eux, ils parlent de Charleroi avec une autre image. »



D'après « La Femme accident » par Grenson et Lapière © Dupuis, 2012.

Olivier Grenson, auteur de bandes dessinées, dont « La femme accident », a décidé d'ancrer le parcours de son héroïne dans sa ville natale.

« Le trajet de Julie est coloré par la ville de Charleroi. »

Les usines offrent un décor de science fiction qui plaît à l'auteur.

« Il y a une poésie qui émane de la ville. »

Face aux changements que traverse la ville, il espère conserver le souvenir de la ville, sans plonger dans le misérabilisme, mais sans tronquer la réalité non plus.

« Charleroi a une image de marque. »

Ainsi, les défenseurs de la ville entendent faire valoir ses richesses paysagères. Le ring de Charleroi avec la vue globale qu'il offre sur la ville est emblématique. C'est un atout qui pourrait être mieux apprécié et valorisé, car en faire le tour permet en quelques minutes de saisir l'histoire urbanistique des lieux. Certains proposent même que le ring soit aménagé de sorte que des piétons puissent profiter de la vue. Le musée de la photographie de Mont-sur-Marchienne a, dans cette optique, organisé une exposition traitant du regard à éveiller, à partir des œuvres du photographe Plossu.



© Bernard Plossu. Exposition du musée de la photographie à Charleroi.

Vue depuis le ring de Charleroi.

« Il n'y a pas deux villes où il y a un anneau comme promontoire. »

Vue sur le ring de Charleroi depuis le terril des Piges.



L'architecture de qualité de certains bâtiments du centre-ville est un autre atout que les acteurs veulent valoriser. Le fait que des architectes de renom comme Depelsenaire ou Leborgne aient dessiné certains d'entre eux est la preuve que de beaux édifices composent la ville. D'autres bâtiments attirent davantage l'attention comme la maison Dorée, représentative de l'Art nouveau, construite en 1899 et classée en 1993.

« A Charleroi centre, il y a beaucoup de bâtiments qui sont de bonne qualité, si personne ne le dit ça ne se voit pas. »

L'ancienne brasserie des Alliés, à Marchienne-Etat, est un bâtiment Art Déco surmonté d'une haute tour. Elle a également été sélectionnée. Tout comme de nombreux autres bâtiments, ce point de repère se dégrade faute d'entretien, malgré son récent classement en site de réhabilitation paysagère et environnementale par la Wallonie.

« Même en train, dès que l'on voit cette tour-là, on sait que l'on est à Marchienne. »

« Il n'y a personne qui s'occupe du patrimoine à Charleroi. »

## Le choix des habitants

Une approche quantitative a été engagée par l'association Espace Environnement qui a interrogé plus de mille Carolorégiens dans le cadre du projet Septentrion financé par le programme européen Interreg III B.

Il leur a été demandé, par enquête téléphonique, de s'exprimer sur leur cadre de vie et de déterminer les lieux plaisants et déplaisants de la commune. L'approche n'est pas directement paysagère, mais elle offre quelques indices sur les éléments plaisants qui composent leur lieu de vie.



La place Charles II à Charleroi.

Les lieux évalués de manière **positive** sont tant des éléments patrimoniaux que des maisons ou des commerces : la place Charles II, l'Hôtel de Ville, la basilique Saint-Christophe, la maison Dorée, la librairie Molière ou la maison du Bailli.

Les espaces verts sont très prisés par la population, qui cite en particulier le parc de Monceau et son château, le parc Reine Astrid, le Bois du Cazier, le centre social de délassément à Marcinelle, le parc de la Serna ou encore le parc Bivort à Jumet.

Globalement, les anciennes communes les plus appréciées sont Marcinelle, Mont-sur-Marchienne, Jumet, Ransart et Monceau-sur-Sambre.

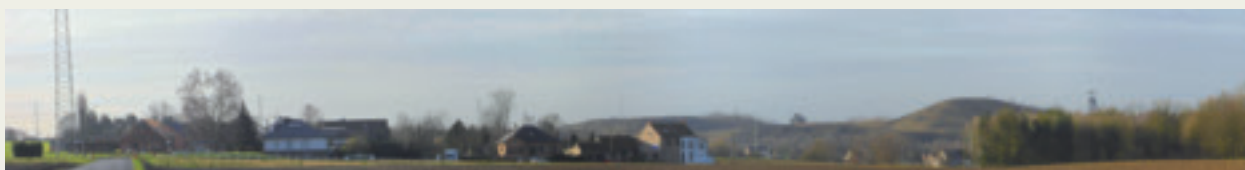
Les espaces évalués **négalement** sont : Charleroi centre, la place de la Digue, le Ministère des finances et sa colonne, le centre Albert (le bâtiment a été rénové depuis l'enquête et la place le sera bientôt via le projet Phénix), la rue du Grand Central, la rue Neuve (du fait de l'état des bâtiments et du déclin commercial), la rue de Marcinelle mise en cul-de-sac, Marchienne-au-Pont, les usines de Marchienne-au-Pont sur la route de Mons, le quartier de Marchienne-Etat et le quartier des Quatre Bras à Gilly.

## Paysages habités au-delà des grandes villes

En dehors des centres historiques et des grandes villes, il y a des paysages aux charmes plus discrets, aux caractères moins saillants, mais non moins attachants pour ceux qui se donnent la peine d'y pénétrer et de s'en imprégner. C'est le cas des paysages de la commune d'Anderlues, dont les habitants se sentent pris en étau entre Charleroi, Binche et La Louvière.

*« Nous sommes en haut d'un triangle, on est au centre de quelque chose. »*

*« Il n'y a pas de volonté de choisir, c'est notre identité, c'est comme ça qu'on se sent bien. »*



Vue depuis la rue de Nivelles sur le châssis à molette de la fosse n° 2 et l'ancienne cokerie d'Anderlues.

La commune d'Anderlues est divisée en trois profils. Le nord est caractérisé par un paysage industriel, avec la présence de corons et d'un chancre laissé par la zone d'extraction et de cokerie, surplombés par un terril. Le sud, resté rural, offre de beaux points de vue sur une campagne ouverte. La chaussée de Mons forme la ligne de partage entre le sud et le nord. Le troisième type de paysage est constitué de zones commerciales et de quartiers d'habitations pavillonnaires, construits pour l'arrivée de nouveaux habitants.

*« Anderlues est une commune atypique qui s'articule entre deux ou trois régions. »*

Ce chevauchement visuel et fonctionnel constitue une réalité paysagère qui se traduit par la présence de trois aires\* paysagères différentes sur le territoire de la commune.

Cette pluralité des pôles d'attraction se marque par ailleurs dans l'identité locale : soit elle est forte, soit totalement absente. Les habitants semblent ne pas réellement s'intéresser à leur région. Ici encore, il y aurait un regard à créer.

*« A part nous, les gens ne se rendent pas compte. »*



Les particularités soulignées à Anderlues sont le terril n° 6 et le chevalement (châssis à molette) au nord de la commune, ou encore (ci-contre) la borne\* géodésique au lieu-dit « le Planty » qui indique le point le plus haut du Hainaut (212 mètres). Elle est isolée dans une zone agricole située au sud de la commune (paysage médaillé).

Un paysage différent caractérise la région de Péronnes. La zone située au centre de l'ensemble est en effet vue comme un maillon faible, une sorte de moelle épinière sans occupation claire. On y trouve surtout des industries et des réseaux de communication. Selon les acteurs interrogés, c'est un espace pour lequel une requalification devrait être envisagée.

*« L'artificialisation a donné quelque chose d'intéressant au niveau paysager, cette partie transitoire entre Mons et La Louvière est marquée par l'autoroute, le canal, le chemin de fer. »*



La cité classée et récemment restaurée du Bois-du-Luc est particulièrement appréciée pour sa valeur historique, en lien avec le passé industriel (paysage médaillé).

*« Il y avait tout à Bois-du-Luc, sauf un cimetière, les gens ne mouraient pas ici. Il y avait toute une vie sociale. »*

Son classement au Patrimoine mondial de l'Unesco lui confère une reconnaissance internationale. Le Musée de la Mine, situé au sein du Bois-du-Luc, entend conserver et transmettre cette tranche d'histoire du siècle passé en sensibilisant les visiteurs.

*« On voudrait que cette histoire ne traîne pas dans les bouquins, mais qu'elle reste sur place. »*



La deuxième cité sociale patrimoniale particulièrement appréciée par tous les interlocuteurs est le Grand-Hornu, localisé au sud-ouest de l'ensemble (paysage médaillé et également classé au Patrimoine mondial de l'Unesco).

*« C'est une réussite urbanistique. »*

En ce qui concerne le cordon bâti qui relie les grandes villes, le sentiment général est qu'il se caractérise par l'uniformité et la densité.

*« Les rues se ressemblent et celui qui ne connaît pas se perd. »*

*« C'est très continu le bâti, lassant, mêmes gabarits, mêmes proportions, mêmes couleurs. On est toujours dans les mêmes paysages. »*

Que l'on se trouve à Jemappes, Quaregnon, Cerfontaine ou Hornu, l'habitat semble serré et offre peu d'ouvertures visuelles sur les espaces verts, pourtant proches.

Plusieurs ouvrages d'art sont cités avec fierté, comme l'ancien canal du Centre et ses ascenseurs hydrauliques ou, sur le nouveau tronçon de la voie d'eau, l'imposant ascenseur de Strépy-Thieu et le pont-canal.



A Thieu, l'ancien canal du Centre (à gauche) et le nouveau canal (à droite) ont été choisis parce qu'ils sont illustratifs de deux manières différentes d'agir sur les paysages en fonction des époques et des techniques disponibles.

Enfin, le plan d'eau du Grand Large est reconnu comme un lieu de grande qualité visuelle, tant par les acteurs attachés à cette partie de l'ensemble paysager que par ceux plus concernés par les paysages de la partie est.

### Paysages de nature

Prenant le contre-pied des idées reçues, les acteurs locaux présentent l'ensemble paysager comme un espace très vert, la campagne n'étant jamais loin.

Pour chacune des villes, les interlocuteurs font référence à son poumon vert où la population trouve repos et calme : le parc de Mariemont pour les Louviérois (paysage médaillé), le bois de Havré pour les Montois ou le parc de Monceau-sur-Sambre pour les Carolorégiens.



Le sud-est de Charleroi forme la couronne verte et accueille des habitants plus nantis. L'abbaye d'Aulne (paysage médaillé), au sud de Charleroi, est une destination touristique très appréciée.

De manière plus marquée encore, les paysages de l'ouest de l'ensemble sont choisis principalement pour leur référence à la nature.



Le paysage marécageux concentre toutes les attentions, notamment les marais d'Harchies et d'Hensies (paysage médaillé). Leurs accès mal valorisés sont considérés comme n'étant pas à la hauteur de la qualité des sites, classés zone humide d'intérêt biologique, zone Ramsar et site Natura 2000.

Les zones de bocages couvrant la large plaine alluviale de la Haine, ponctuées par la présence de saules têtards, sont également citées.

*« Difficile de faire débloquer de l'argent pour des endroits qui ont l'air secondaires, ils n'ont pas de valeur de return immédiat. »*

Les marais d'Harchies.

La forêt de Bon-Secours dans le nord-ouest de l'ensemble est considérée comme un espace encore très naturel. La présence d'eau, de prairies et de témoins du passé, avec les deux terrils proches de la forêt, est un atout pour la zone. Les traces des premiers sondages miniers au sein de la forêt en est un autre.

L'ancienne sablière la Grande Bruyère de Blaton, à Bernissart, a depuis 2003 le statut de réserve naturelle domaniale. Elle offre une destination de tourisme vert.

Enfin, l'étang Saint-Denis au nord-est de Mons est présenté comme un endroit très typé du fait de son abbaye restaurée, de la présence de chutes d'eau et d'un village vallonné.

## Des actions pour les paysages

De nombreuses initiatives directement en lien avec le paysage sont présentées dans cette dernière partie. Il s'agit d'une liste non exhaustive, mais qui illustre parfaitement les leviers que chacun entend tirer pour mettre en valeur sa région, sa ville ou son village. Deux grandes stratégies coexistent : l'association avec des partenaires locaux ou hors frontières et le levier culturel.

### Des paysages communs au-delà des frontières

La commune de Bernissart s'est associée à la ville de Condé-sur-l'Escaut en France pour mettre en place le projet Terhistoire dans le cadre d'un programme de collaboration transfrontalière. Le projet est basé sur la thématique du paysage et de ses liens par-delà des frontières.

Associées à d'autres communes, Bernissart et Beloeil, dans l'ouest de l'ensemble, font partie du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Ce dernier s'intègre dans un projet plus vaste, transfrontalier : Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Plusieurs concrétisations vont dans le sens d'une meilleure connaissance des paysages. On peut citer du côté belge la création d'une route paysagère (qui a reçu le prix du Paysage en Belgique édition 2010), d'un observatoire photographique transfrontalier des paysages et d'un atlas des paysages pour la partie wallonne.

Dans le sud-est de l'ensemble, des associations et organisations belges et françaises se sont unies en vue de valoriser leurs paysages. C'est le projet transfrontalier « Beauregard », soutenu par la Commission Européenne et la Wallonie. Il a débuté dans le cadre du programme Interreg II.

En 2005, un projet « Les terrils pour dépasser les frontières » avait été soutenu par de multiples acteurs associatifs et la ville de Charleroi dans le cadre du programme européen Interreg IIIA France-Wallonie-Flandre. L'objectif visait au renforcement des liens entre populations et partenaires concernés par les terrils dans le Nord – Pas de Calais et la Wallonie. Divers événements ont été organisés, comme une lecture du paysage urbain sur les terrils Saint-Charles et de Bayemont ou encore le projet visant la reconnaissance de la chaîne des terrils belges au Patrimoine mondial de l'Unesco et ce dans la continuité géographique du dossier introduit par l'association de la chaîne des terrils français. Au grand regret des répondants, ces initiatives sont pour l'instant à l'arrêt du côté de Charleroi. C'est pourquoi, le fait que la ville soit intégrée dans un ensemble paysager qui jouxte la frontière française est apprécié parce qu'il est porteur d'une dynamique et d'une reconnaissance plus vaste.

*« Ça ne me laisse pas indifférente en voyant cette carte, en voyant le lien, dépasser les frontières... »*

L'intercommunale IDEA travaille depuis 2010 à un projet de redéploiement du territoire Mons – Borinage – Centre appelé « Cœur du Hainaut ». Il s'agit à travers de multiples actions impliquant des locaux d'améliorer le cadre de vie et l'image de la région. La réflexion porte notamment sur la manière de mettre la Haine au cœur du territoire, d'en faire un fil conducteur, mais aussi de travailler sur le maillage vert via les nombreuses friches qui parsèment le territoire. Le « Cœur du Hainaut » s'étant construit en grande partie autour de sources d'énergie, telles que le charbon et l'acier, il paraissait logique de concentrer les efforts de redéploiement sur base des nouvelles énergies (éolien, biomasse...).

*« L'énergie serait le destin de ce territoire. »*

## La culture, alliée du paysage

La notion de paysage en tant que bien commun prend ici tout son sens et les associations l'ont compris depuis de longues années, en soutenant et initiant des projets de sensibilisation et d'information. Leur nombre croissant démontre le besoin de trouver un thème mobilisateur pour une population aux profils variés et d'initier des ponts intergénérationnels à travers des éléments historiques ancrés dans le quotidien visuel des habitants.



Urban Dream, fresque de six cents mètres, le long de la route Latérale à Charleroi.

Les organismes culturels sont nombreux à travailler sur l'image aux multiples dimensions de la ville afin d'aider la population à se réappropriier le territoire d'une autre manière. Charleroi attire l'attention de personnalités du monde artistique : écoles d'art et d'architecture, photographes, écrivains, peintres, metteurs en scène, dessinateurs. Ainsi une exposition réalisée par les étudiants de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons proposait un parcours à travers la ville de Charleroi. L'exposition guidait le public sur les traces du passé et le sensibilisait à la mise en valeur de l'héritage de la cité.

Le monde culturel joue un rôle de premier ordre à Charleroi. Les personnes interrogées ont d'ailleurs bien compris le rôle positif de ces valorisations extérieures.

Les marques d'intérêt de la branche culturelle sont citées avec une fierté certaine.

Durant l'été 2011, l'opération « Couleurs Carolo » a organisé la mise en couleurs de six lieux emblématiques de la ville par des bénévoles. Elle s'inscrit dans le cadre de « Let's colour », une initiative internationale dans le cadre de laquelle un groupe chimique offre la peinture afin de mettre les villes en couleur.

Cet événement pour la ville et ses habitants est une belle illustration de la coopération entre acteurs de la ville, comités de quartier, habitants, industries et médias. Chaque élément choisi pour être coloré a une symbolique particulière dans la ville :

les piliers du ring derrière la gare, les façades d'habitations de la place du Nord, la clinique Notre-Dame, le château d'eau Nexans, le Rockerill, l'ancienne usine Cockerill à Marchienne-au-Pont et le Vecteur. Chaque projet s'inscrit dans une idée de futur pour une ville en reconversion. Plutôt que de tenter de cacher ce qui paraît abîmé ou sans qualité paysagère, les bénévoles ont pris le parti de mettre en valeur, d'accentuer la présence, d'assumer les éléments qui composent leur ville.



La tour du château d'eau Nexans à Marchienne-au-Pont.



Lieu culturel du Vecteur. Rue de Marcinielle (ville basse) à Charleroi.



Les piliers du ring derrière la gare de Charleroi.



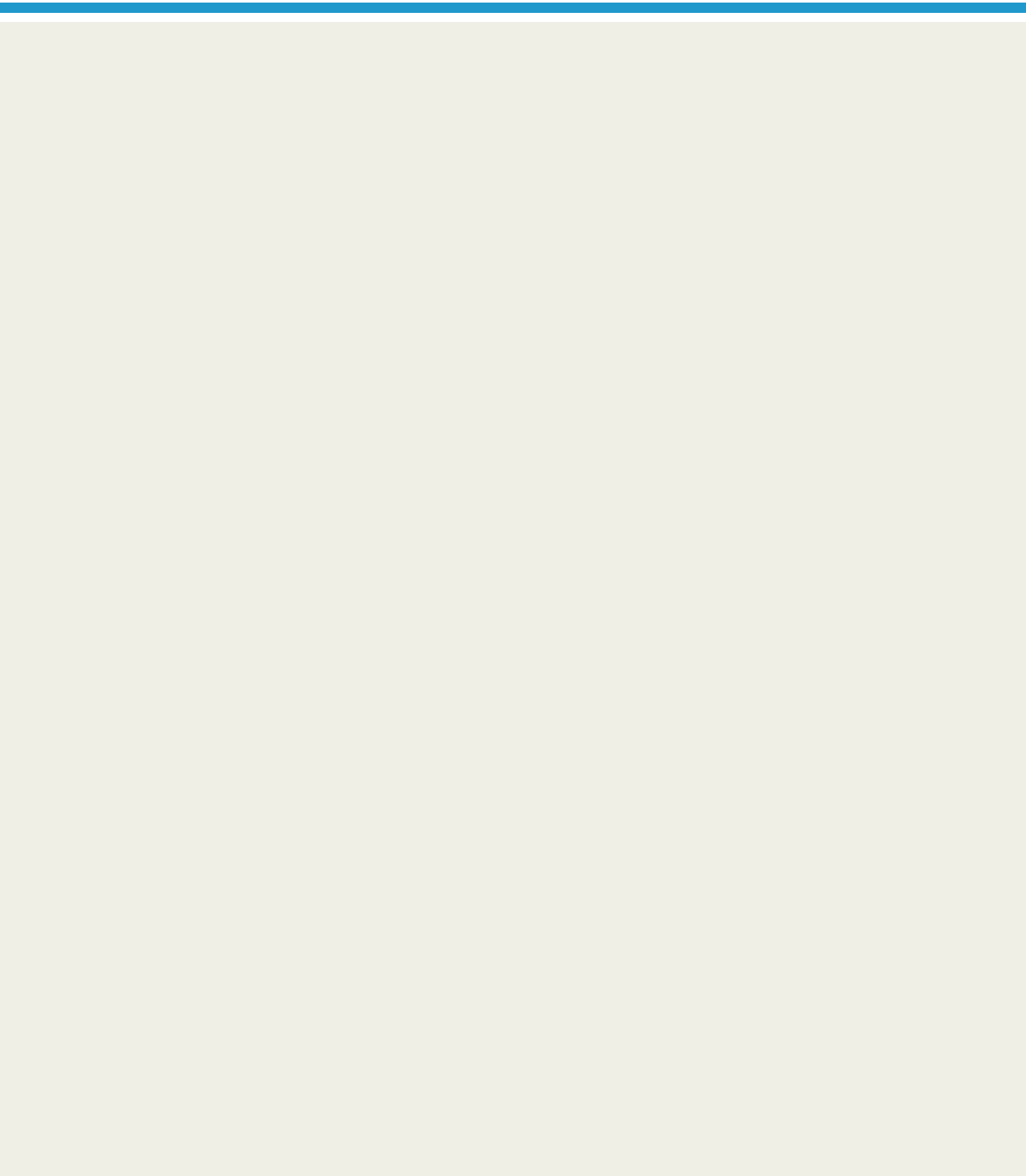
Le grand hôpital Notre-Dame à Charleroi.

Enfin, les projets autour de terrils se développent depuis quelques années. Certains proposent des événements artistiques sur les terrils, tels que des concerts ou leur décoration. D'autres organisent des promenades découvertes pour des groupes d'écoliers ou pour des touristes étrangers.

Les demandes variées de prise en compte des paysages et de ses composantes traduisent une tendance assez récente de conscientisation, par une partie des acteurs locaux, des richesses du territoire. Le regard posé par des personnes extérieures constitue une étape déterminante vers cette reconnaissance. Même si la population n'est pas encore totalement impliquée, les décideurs peuvent aujourd'hui profiter des prémices d'éveil pour mettre plus franchement en valeur les atouts de la région. Cette dernière mérite une attention toute particulière d'autant qu'elle a été longtemps négligée et oubliée, alors qu'elle est pourtant porteuse d'un réel potentiel.



Les aires  
paysagères  
de la Haine et  
de la Sambre





Au sein de la Wallonie, l'ensemble de la Haine et de la Sambre se distingue par un paysage fortement marqué par l'urbanisation et l'industrie, effaçant parfois le profil agricole préexistant. Son altitude s'élève progressivement de trente mètres dans la vallée de la Basse Haine à l'ouest à près de deux-cents mètres sur le plateau d'Anderlues dans sa partie centrale et sur le haut des versants de la Sambre à l'est. Dès que l'on change d'échelle, les paysages que présente l'ensemble sont bien plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION\***, de leur **PROTECTION\*** ou de leur **AMÉNAGEMENT\***.

Seize aires paysagères ont été identifiées au sein de l'ensemble de la Haine et de la Sambre selon la méthodologie expliquée ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune de ces aires.

# Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

## Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

*Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.*

## Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

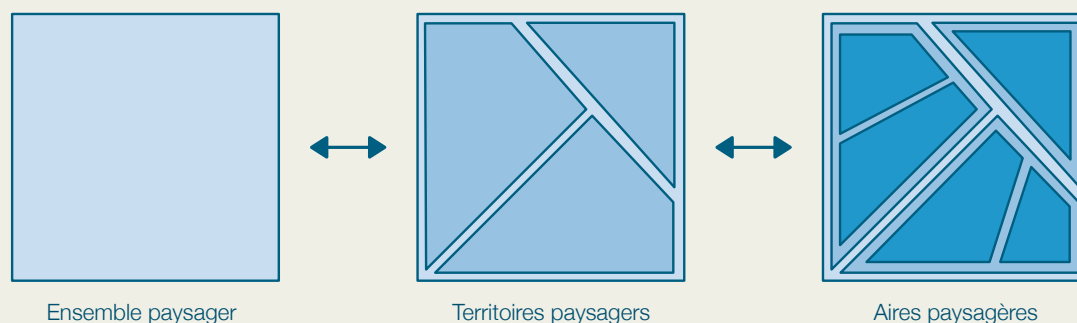
## Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers\*.

*Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.*

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

*Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.*



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès\*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, cette analyse a conduit à trois petites adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine. Le territoire paysager de l'Agglomération et butte montoises est divisé en deux aires paysagères et une portion de ce territoire est, en outre, incluse dans l'Agglomération industrielle boraine. Le territoire paysager des Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues est fractionné en cinq aires paysagères et une partie de ce territoire est rattachée à l'Agglomération industrielle et des canaux du Centre. Enfin, le territoire paysager de l'Agglomération industrielle carolorégienne est scindé en trois aires paysagères et un morceau de l'Agglomération carolorégienne est transféré dans l'aire paysagère Interfluve de la Haine et de la Sambre.

## Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

A l'intérieur de l'ensemble, les numéros des aires sont attribués du nord au sud, d'abord pour la partie occidentale (Borinage), ensuite pour la partie médiane (Centre) et enfin pour la partie orientale (Sambre).

## Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

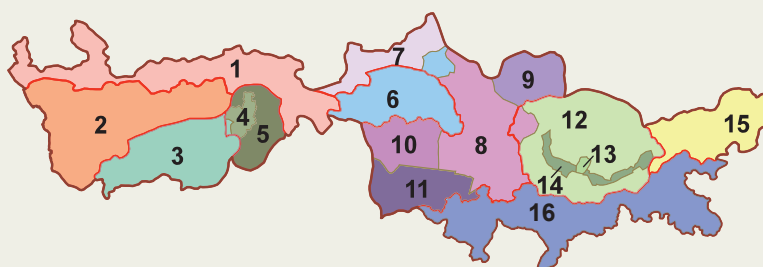
Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés brièvement.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Bordure forestière de la plaine de la Haine	1	Versants plus ou moins abrupts	Prédominance des boisements	Étirement d'un habitat pavillonnaire
Dépression de la Basse Haine	2	Large plaine alluviale	Milieus humides	
Agglomération industrielle boraine	3	Terrils et versant en pente douce, entaillé de vallées encaissées	Cultures et herbages, terrils et friches boisés	Noyaux urbains denses et étirements bâtis continus
Centre et faubourgs montois	4	Colline sableuse du centre-ville et plaines alluviales		Urbanisation dense et centre historique
Périurbanisation montoise	5	Plaines alluviales, plateaux plus ou moins ondulés et collines sableuses	Cultures et herbages, boisements diffus	Noyaux villageois urbanisés et quartiers d'habitat pavillonnaire
Agglomération industrielle et canaux du Centre	6	Terrils et plateau ondulé	Cultures et herbages enclavés dans les urbanisations, terrils et friches boisés	Urbanisation dense, voies et infrastructures hydrauliques
Campagne boisée du Roelux	7		Prédominance des boisements	Infrastructures de transport
Interfluve de la Haine et de la Sambre	8	Succession de vallonnements	Cultures et herbages	Terrils et urbanisation ouvrière, sociale et pavillonnaire
Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton	9	Plateau	Prédominance des cultures	Infrastructures aériennes de transport d'énergie
Campagne charbonnière du Centre	10	Plaine	Prédominance des cultures	Terrils et urbanisation ouvrière
Plateau agricole de Buvrines	11	Plateau faiblement ondulé	Cultures et herbages	
Agglomération carolorégienne	12	Terrils et versants plus ou moins abrupts	Terrils et friches boisés	Urbanisation dense et mixité des fonctions
Centre historique de Charleroi	13	Positionnement de la ville sur un promontoire	Parc et boulevards arborés	Urbanisation dense et noyau historique
Vallée industrielle carolorégienne	14		Friches industrielles	Structures industrielles, voies hydrauliques et ferroviaires
Vallée industrielle de la Basse Sambre	15	Large fond de vallée		Industries dans le fond de vallée et habitat sur les hauteurs
Versants boisés de la Sambre et de ses affluents	16	Versants incisés	Prédominance des boisements	

Territoire paysager	Aire paysagère	
Bordure forestière de la plaine de la Haine	1	Bordure forestière de la plaine de la Haine
Dépression de la Basse Haine	2	Dépression de la Basse Haine
Agglomération industrielle boraine	3	Agglomération industrielle boraine
Agglomération et butte montoises	4	Centre et faubourgs montois
	5	Périurbanisation montoise
Agglomération industrielle des canaux du Centre	6	Agglomération industrielle et canaux du Centre
Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues	7	Campagne boisée du Roeulx
	8	Interfluve de la Haine et de la Sambre
	9	Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton
	10	Campagne charbonnière du Centre
	11	Plateau agricole de Buvrines
Agglomération industrielle carolorégienne	12	Agglomération carolorégienne
	13	Centre historique de Charleroi
	14	Vallée industrielle carolorégienne
Vallée industrielle de la Basse Sambre	15	Vallée industrielle de la Basse Sambre
Versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure	16	Versants boisés de la Sambre et de ses affluents

La carte présente l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Les limites rouges sont celles des territoires paysagers définis antérieurement. Ces territoires sont maintenant décomposés en aires paysagères. Certaines limites ont été réajustées. Les territoires se recomposent avec les aires d'une même gamme de couleur, selon le tableau ci-dessus.





## Les aires : mode d'emploi

Chaque aire paysagère est présentée au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, le lecteur découvre celle-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

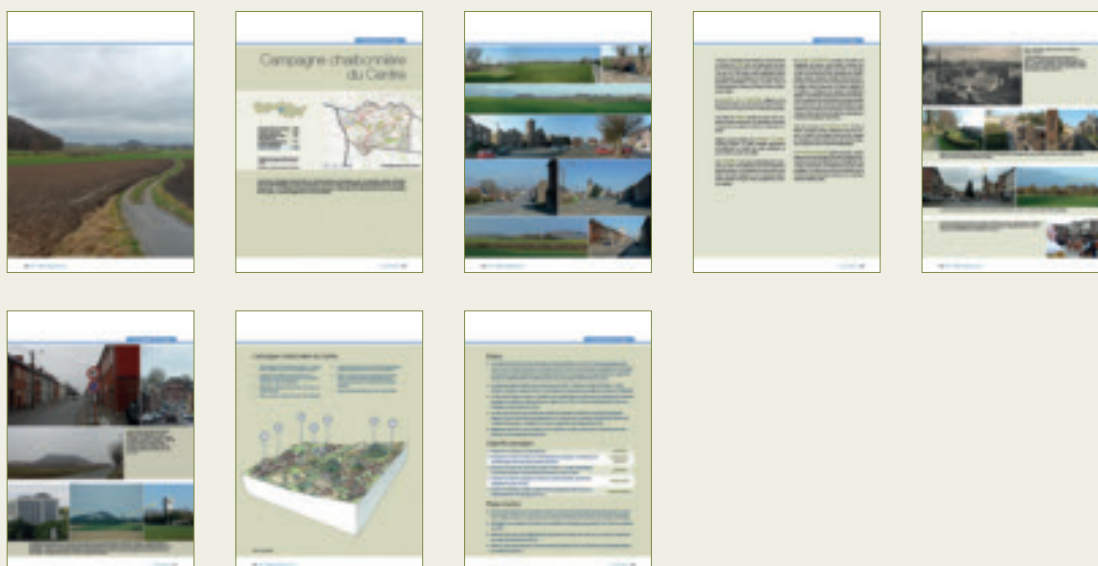
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées.

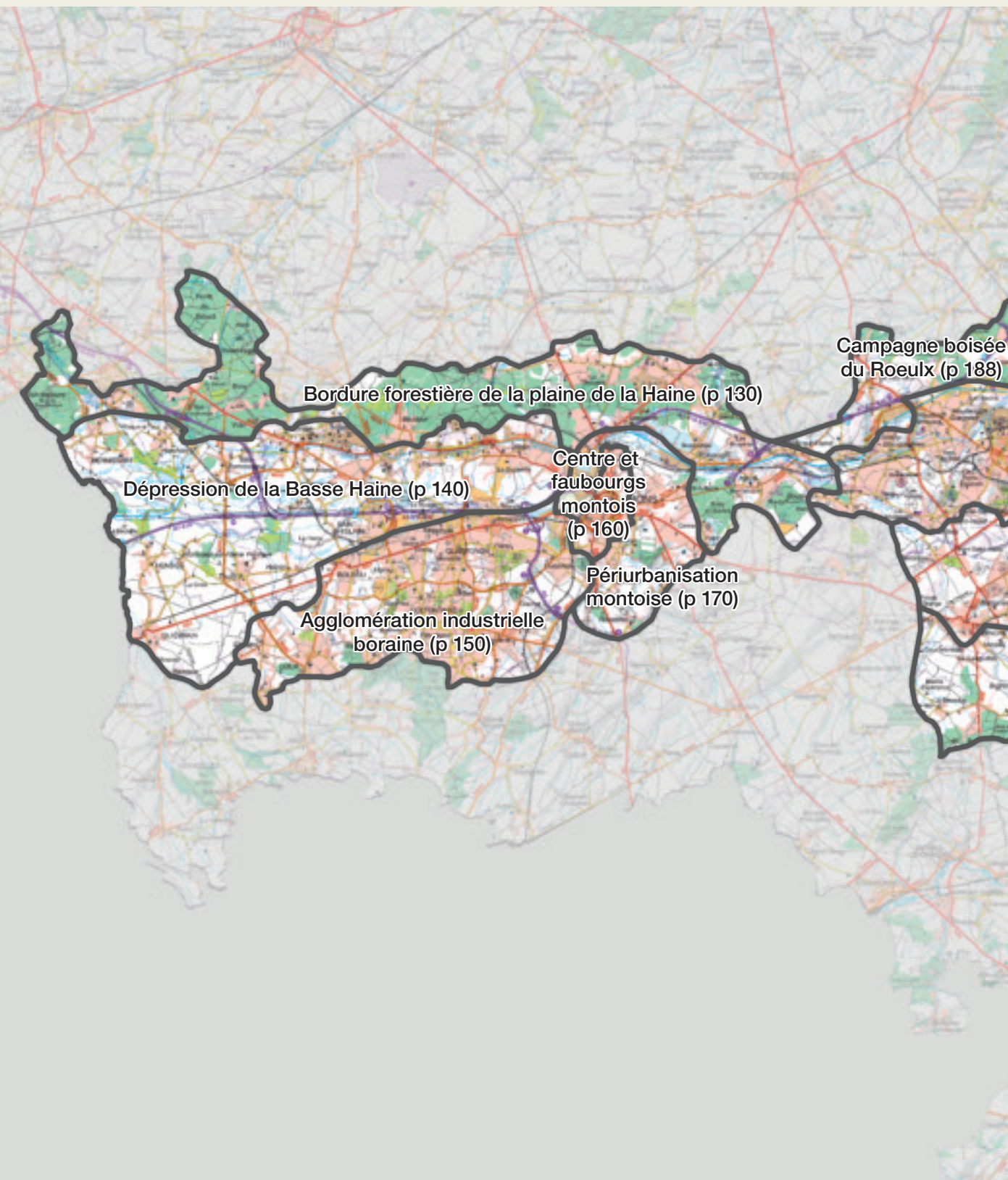
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de l'aire. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

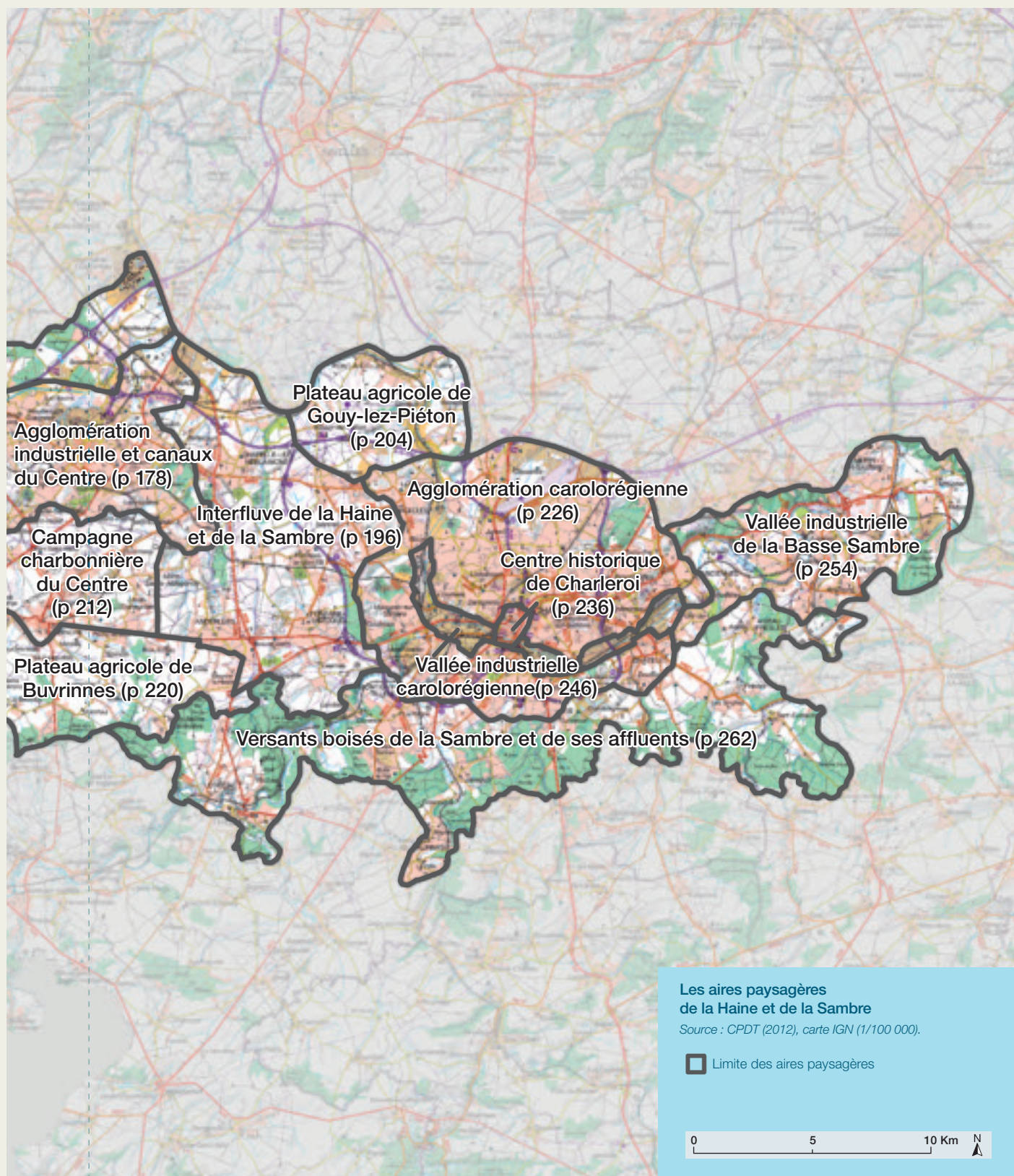
Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !

Les enjeux, objectifs et pistes d'actions de certaines aires sont principalement des enjeux communs à un grand nombre d'aires. Ils ne sont donc pas développés dans cette partie mais bien au niveau des enjeux globaux de l'ensemble paysager. Un simple renvoi vers la quatrième partie de l'atlas (pages 275 à 283) est alors mentionné.











# Bordure forestière de la plaine de la Haine

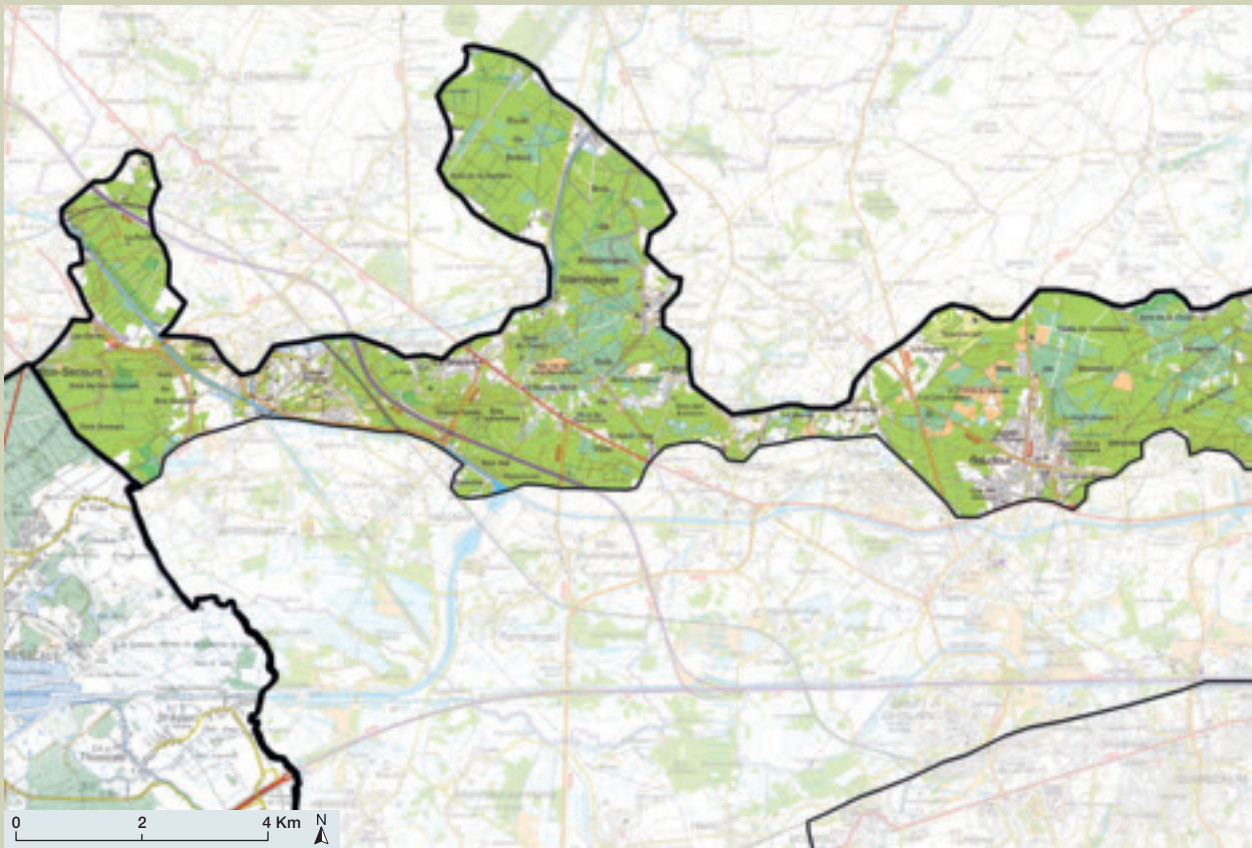


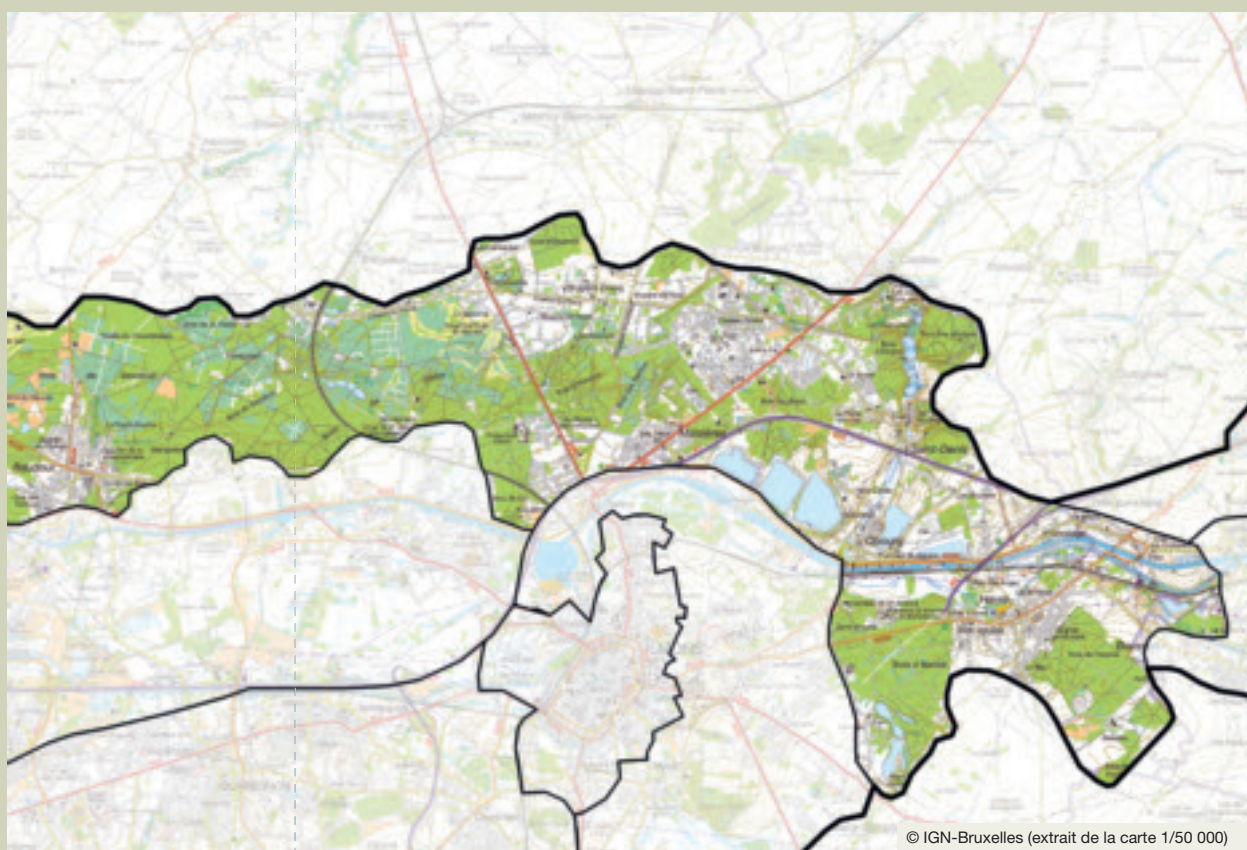
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>10 675</b>
Superficie agricole (ha)	1 840
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	5 591
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 469
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>30 254</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

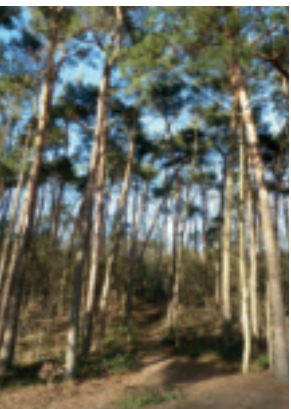
<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).

La Bordure forestière de la plaine de la Haine présente des paysages cloisonnés par les boisements denses qui la recouvrent. Des perspectives longues et étroites sont créées par les routes rectilignes qui traversent les massifs, le long desquelles s'égrène un habitat d'anciennes maisons rurales basses et de pavillons plus récents. Plusieurs localités gonflées par l'industrialisation mais au tissu rural encore bien présent entament les boisements en bordure de la plaine de la Haine. Fournissant une diversité de matériaux à l'industrie, le sous-sol est creusé de nombreuses carrières, tandis que l'extraction du charbon a marqué les paysages du sud-est de l'aire.





© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



L'aire de la Bordure forestière de la plaine de la Haine comprend la bande boisée qui s'étire sur le haut de VERSANT nord de la large plaine alluviale et se prolonge, au nord et à l'est de l'agglomération montoise, sur les deux versants de la vallée.

Sur le versant nord, la Bordure forestière occupe, d'une part, une accentuation de la pente autour de quarante à cinquante mètres d'altitude et, d'autre part, la ligne des sommets, située entre nonante et cent-dix mètres. Cette dernière constitue la limite entre la vallée de la Haine et le sud du plateau faiblement ondulé du Pays d'Ath. La proximité de la plaine de l'Escaut, à l'ouest, abaisse graduellement les altitudes atteintes.

A l'est de l'agglomération montoise, l'aire enjambe la vallée de la Haine et s'étend sur son versant sud, vers le plateau du Haut-Pays, englobant les bois d'Havré et du Rapois. Aux pentes marquées du bas de versant succède un relief adouci, culminant entre soixante-cinq mètres à l'ouest et quatre-vingt-cinq mètres à l'est.

Une série d'affluents de la Haine entaillent les deux versants boisés. L'un d'entre eux incise le versant nord à Blaton. Sa vallée étroite est empruntée par l'ancien canal Blaton – Ath. Localement, les vallonnements apparaissent vigoureux, comme ceux qui sont creusés sur des terrains houillers à Saint-Denis.

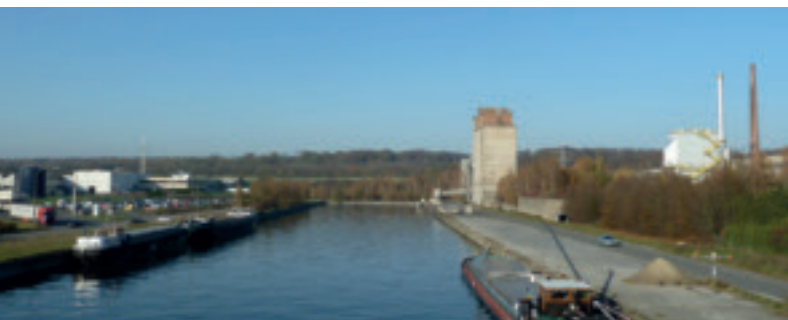
Les étendues BOISÉES, majoritairement feuillues, sont dominées par des futaies de chênes et de hêtres, au sous-bois couvert de noisetiers, d'érables et autres essences secondaires, dont la palette de couleurs varie avec les saisons. Des peuplements spontanés de bouleaux aux troncs blancs et, sur d'anciennes landes sableuses, des plantations de pins aux cimes vert foncé s'y insèrent. Quelques zones agricoles, principalement herbagères sur ces sols médiocres ou pentus, se localisent dans des clairières ou en lisière des zones boisées.

Une succession de VILLAGES interrompt la couverture boisée. Ils ont été originellement implantés au contact de la plaine alluviale. Au nord, ils se situent dans de petits vallons perpendiculaires à la Haine. A l'est, ils sont étirés sur le bas du versant. Ces localités sont fortement marquées par les développements industriels et résidentiels initiés au 19<sup>e</sup> siècle. Les petites maisons rurales basses, implantées parallèlement à la voirie, sont encore nombreuses. Elles sont accompagnées d'un bâti de type urbain, ouvrier et bourgeois, à l'architecture diversifiée.

Ce bâti borde de manière dispersée les longues chaussées rectilignes et leurs courtes ramifications qui traversent les zones boisées. Des lotissements de villas contemporaines, profitant du cadre forestier, s'y greffent. Le vaste complexe de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie à Saint-Denis et le château d'Havré constituent des éléments patrimoniaux au rôle paysager important, de même que les nombreuses chapelles rencontrées le long des drèves forestières ou en lisière des zones boisées.

Plusieurs CARRIÈRES exploitent un sous-sol au substrat diversifié. Les plus vastes d'entre elles, à Obourg, se signalent au loin par leurs falaises de craies blanches. D'autres sont plus discrètes, masquées par des rideaux d'arbres ou de hauts talus. Sur le versant sud, à Havré, la présence de terrils, bien visibles dans le paysage, rappelle l'ancienne extraction du charbon.

Plusieurs CANAUX traversent l'aire, parcourant la vallée étroite de la Haine à l'est et les massifs forestiers à l'ouest.



L'aire de la Bordure forestière de la plaine de la Haine est couverte de grands massifs boisés, formant de longues bandes sur les versants qu'ils occupent.

A Ghlin (Mons), la lisière du bois de Baudour signale le haut de versant nord de la plaine de la Haine, à l'arrière d'une darse\* du canal de Nimy – Blaton et d'une zone industrielle (ci-dessus, à gauche). A Havré (Mons), dans la partie orientale de l'aire, le bois du Rapois s'étend sur le haut du versant sud de la vallée (ci-dessus, à droite).

Quelques petits affluents de la Haine entaillent les versants de sa vallée de façon vigoureuse.

Ci-contre, la vallée du ruisseau de la Taillette est encaissée dans les schistes houillers à Saint-Denis (Mons).



Les massifs boisés sont principalement constitués de feuillus, essentiellement des futaies de hêtres et de chênes au pied desquelles d'autres essences feuillues menées en taillis densifient le sous-bois (en haut à gauche, le bois de la Vignette à Saint-Denis). Les sols en grande partie sableux du versant nord de la Haine étaient autrefois recouverts de landes. Certains connaissent une recolonisation récente par des essences pionnières, au premier rang desquelles le bouleau au tronc blanc caractéristique et aux fines branches (en haut à droite, le bois de Baudour). D'autres sont couverts de plantations de pins. Ces résineux, qui affectionnent ce type de sol, apportent une note verte en toute saison (en bas, pinède bordant la réserve naturelle domaniale de la Mer de Sable à Stamburges).





## Bordure forestière



Au sein des zones boisées denses ne ménageant souvent que des vues courtes, des perspectives plus ou moins longues et étroites sont offertes par les drèves forestières et les chaussées rectilignes qui les traversent. Ci-contre, la drève pavée dans le bois du Rapois à Havré et la N525 à Baudour.



De nombreux monuments religieux s'inscrivent dans les paysages forestiers ou au sein de l'habitat implanté en lisière des massifs boisés. A gauche, le vaste site de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie à Saint-Denis (Mons) se niche dans le creux de la vallée encaissée du ruisseau de l'Aubrecheuil, aux versants couverts de boisements. Au centre, plus modeste, la chapelle Notre-Dame du Buisson marque la perspective d'une drève pavée dans le bois de Stambruges (Beloëil). A droite, sur le versant sud de la vallée de la Haine, la silhouette du château d'Havré s'impose, reconnaissable à la toiture à bulbe de sa tour sud-est.



Les vastes excavations des carrières d'Obourg, où sont extraites des craies alimentant les cimenteries toute proches, sont bordées de hautes falaises blanches. Celles-ci se remarquent au loin, entre des frondaisons, depuis le haut du versant boisé sud (ci-dessus). Elles font partie du paysage du village fortement urbanisé d'Obourg (Mons) ; à l'avant-plan, le sol sablonneux est caractéristique d'une bonne partie du versant nord (ci-contre).





D'autres sites de carrières toujours en activité sont plus ou moins visibles sur le versant nord, dont le sous-sol présente une grande diversité de substrats utilisés dans l'industrie. A gauche, à Hautrage, une carrière dont l'argile plastique est utilisée pour la fabrication de produits réfractaires. A droite, l'entrée du site d'une sablière à Blaton (Bernissart) est interdite.



Le canal du Centre, au tracé modifié et mis au gabarit de 1 350 tonnes dans les années 1970, occupe une place importante dans le paysage de la vallée de la Haine. Dans l'ancienne commune de Ville-sur-Haine (Le Roeulx), dont on aperçoit le clocher villageois (cercle), subsiste un tronçon désaffecté de l'ancien canal, enjambé par un pont-levis et bordé d'une maison de pontier (encadré). A proximité, le terril boisé d'Havré (flèche) indique la présence d'un ancien charbonnage.



Au sein des localités, parmi un bâti plus récent et diversifié, subsistent de nombreuses petites maisons rurales basses, implantées parallèlement à la voirie et composées de murs de grès ou de brique souvent badigeonnés de blanc ou couverts d'enduits aux teintes variées (à gauche, à Blaton).

Avec l'industrialisation du territoire au 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs localités ont été complétées d'un habitat de type ouvrier, dont les alignements d'étroites maisons rythment les rues et chaussées. C'est le cas des habitations ouvrières d'une ancienne manufacture de porcelaine à Baudour (au centre) et des maisons de mineurs à Havré (à droite).



Les maisons rurales basses et les maisons pavillonnaires plus récentes sont implantées le long des voiries parcourant les zones boisées. Ci-dessus à gauche, des villas des années 1930 et de la fin du 20<sup>e</sup> siècle complètent le bâti rural du 19<sup>e</sup> siècle le long d'une voirie rectiligne à Saint-Denis (Mons) ; à droite, un habitat de standing localisé dans le bois de Ville, au bord de la N50, est composé de villas récentes et d'autres des années 1960, entourées de leur jardin arboré.

## Enjeux

- L'aire, particulièrement attirante pour son cadre boisé, connaît depuis plusieurs décennies un important développement résidentiel de type pavillonnaire. Celui-ci se poursuit le long des routes et sous la forme de lotissements dans les massifs forestiers, au risque de miter les espaces boisés qui constituent l'élément paysager majeur de la Bordure forestière de la plaine de la Haine.
- Les formations forestières confèrent à l'aire de la Bordure forestière de la plaine de la Haine sa spécificité. Dans certains cas toutefois, de fortes densités de boisements masquent des points de vues sur des sites ou des monuments intéressants (abbaye de Saint-Denis, sites de carrières, plaine de la Haine...).

## Objectifs paysagers

1. Limiter le mitage des zones forestières en bord de routes et au sein des massifs.	GESTION
2. Assurer des ouvertures visuelles sur certains éléments remarquables du paysage.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Réfléchir à la possibilité de concentrer les nouveaux développements résidentiels au cœur ou en périphérie proche des localités.
- Dans les nouveaux développements résidentiels jouxtant les zones forestières, favoriser la plantation d'essences en lien avec les essences présentes dans les massifs environnants, de manière à assurer une continuité visuelle et conserver une densité boisée suffisante.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des ouvertures visuelles dans l'axe de certains points de vue d'intérêt paysager.



# Dépression de la Basse Haine



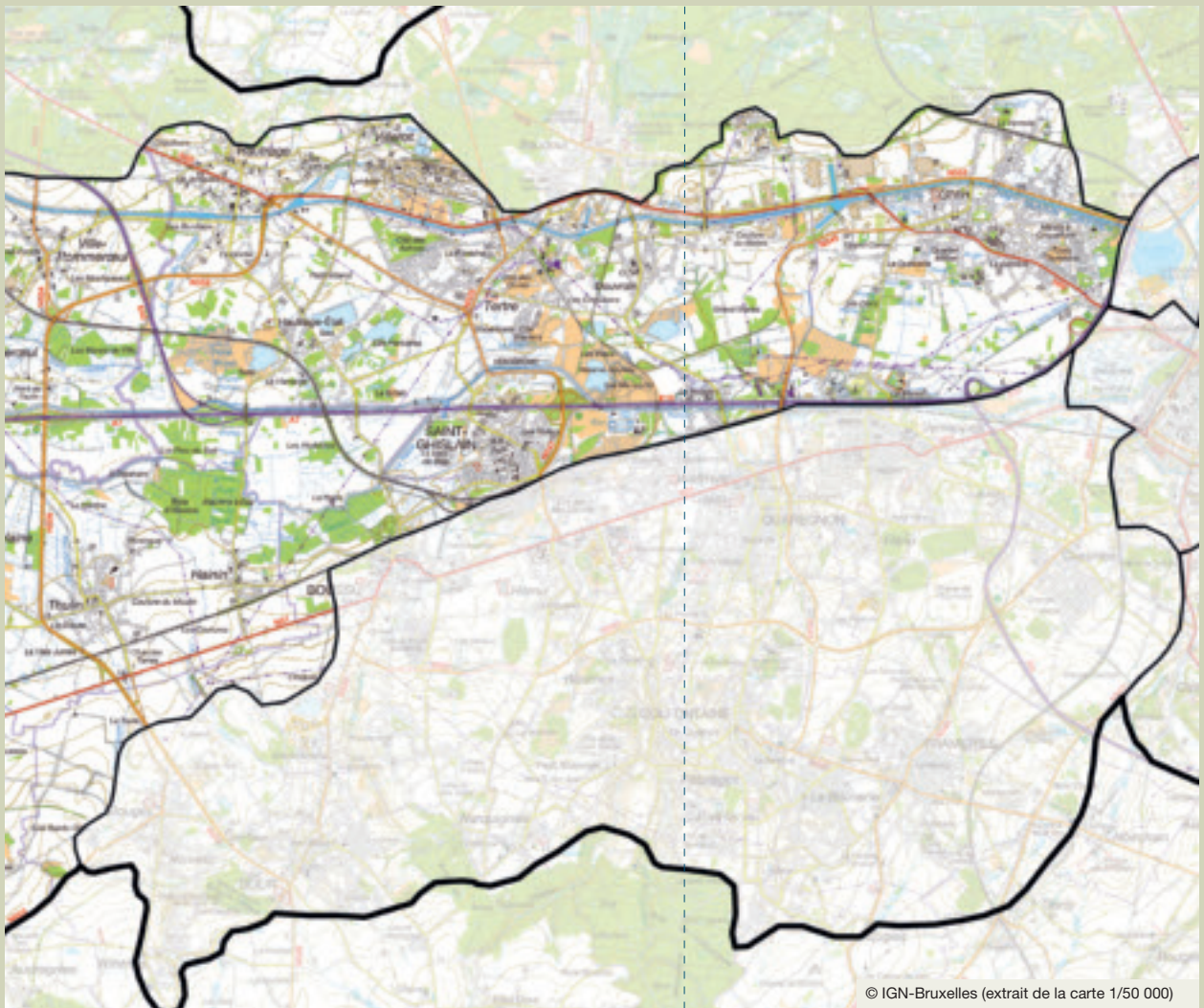
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>12 397</b>
Superficie agricole (ha)	7 052
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 179
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 970
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>45 009</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).

Vaste plaine alluviale au relief très calme, l'aire de la Dépression\* de la Basse Haine présente des paysages où se mêlent les milieux humides et l'industrialisation. Plusieurs voies de transports la traversent, d'est en ouest, dans l'axe de la vallée : la Haine, au parcours remanié, l'autoroute E19 – E42, qui double la partie canalisée de la rivière, et le canal Nimy – Blaton – Péronnes, en limite nord de l'aire paysagère. Les tissus d'habitat et d'industries, qui bordent ces infrastructures de transport, sont plus développés vers l'est et la périphérie montoise.









L'aire de la Dépression de la Basse Haine occupe la **PLAINE ALLUVIALE** du cours d'eau, à une altitude de vingt-cinq mètres en moyenne. Aux limites nord et sud de l'aire, l'altitude atteint les cinquante mètres, prémices des versants nord (Villerot et Hautrage) et sud (Quiévrain) de la vallée de la Haine.

La **HAINÉ**, rivière qui a donné naissance à ce relief plat, a vu son cours remanié à de nombreuses reprises par l'homme (bras abandonnés, canalisés ou déviés vers un canal désaffecté). Les affluents de rive droite, perpendiculaires à la rivière ont souvent permis l'installation de localités : Hautrage sur le ruisseau des Fontaines, Villerot sur le ruisseau Saint-Pierre et Ghlin sur le ruisseau d'Erbisoeul.

Les sédiments alluvionnaires des sols sont couverts de labours ou de **MILIEUX HUMIDES**. Ces derniers présentent une alternance de zones marécageuses et de prairies quadrillées de courants de drainage. Une trame végétale constituée de saules têtards, de peupliers et de phragmites\* les accompagne. L'étendue des milieux humides a été augmentée par des affaissements miniers. Ces derniers sont par exemple à l'origine des marais d'Harchies. Les hautes cultures de maïs participent, entre la fin de l'été et l'automne, à la fermeture du paysage caractéristique de plaine alluviale

Il y a peu de **BOISEMENTS** importants au sein de l'aire. Ils accompagnent ponctuellement les canaux ou les marais et couvrent les rares terroirs (Bernissart).

L'origine rurale des localités est encore visible du fait de la présence de nombreuses anciennes fermes converties en habitations au sein du noyau bâti. Le village-rue de Montroeuil-sur-Haine et la cuvette d'Hainin présentent un caractère rural bien préservé. De nombreuses localités

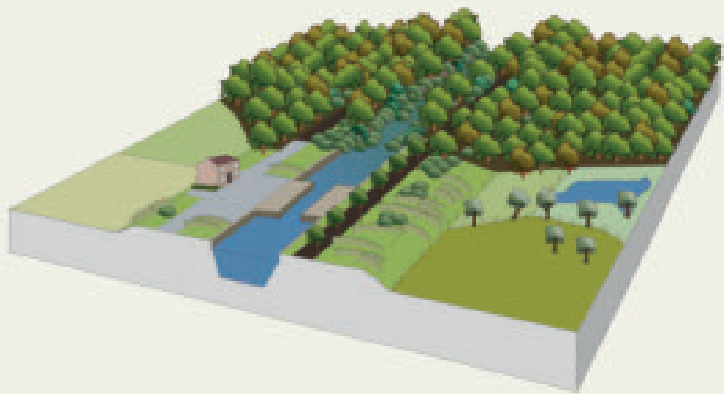
doivent leur essor à l'industrialisation et à l'exploitation des ressources houillères de la vallée. Ces localités se caractérisent par la présence au sein du tissu bâti de **QUARTIERS OUVRIERS ET DE GROSSES DEMEURES**, réservées aux ingénieurs et aux directeurs. La brique, parfois peinte, accompagne ponctuellement la pierre locale (comme la pierre de sable). La tuile rouge ou l'ardoise artificielle couvre les toits.

L'organisation des centres urbains de Quiévrain et de Saint-Ghislain a été influencée par la proximité d'infrastructures ferroviaires : gare frontière et gare de formation. A partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Ghlin a accueilli en villégiature la bourgeoisie de Mons, ce qui se traduit par la présence de maisons imposantes entourées de leur parc.

L'influence de l'ancienne industrie charbonnière s'exprime dans le paysage par la présence de zones d'effondrements du sous-sol mais aussi par l'habitat et les infrastructures de transport générés par cette activité. D'autres éléments souvent associés aux charbonnages, comme les terroirs et les infrastructures techniques, sont par contre peu présents au sein de l'aire.

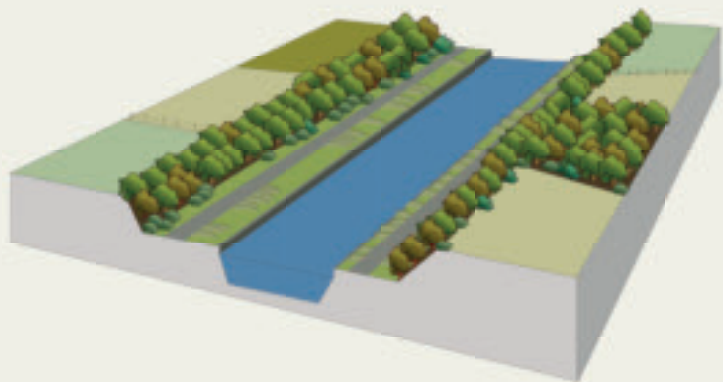
Les voies de communication (route, fer et eau) sont développées parallèlement à la vallée. Elles occasionnent des césures paysagères non négligeables à l'échelle locale. Le **RÉSEAU DE CANAUX**, d'époques et de gabarits différents, est l'une des caractéristiques paysagères de la Dépression de la Basse Haine. Le canal Nimy – Blaton – Péronnes, qui traverse d'est en ouest la frange nord de l'aire, a donné lieu à l'installation de plusieurs **GRANDS PARCS D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE**, comme celui de Ghlin – Baudour en 1960, premier du genre en Belgique.

Les voies d'eau canalisées, symboles de l'aire de la Dépression de la Haine présentent des aspects forts différents selon leur taille, souvent liée à leur ancienneté.



© Parc naturel des Plaines de l'Escaut - 2010

L'étroit canal Pommeroeul – Blaton, construit au 19<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui désaffecté. La nature reprend ses droits et l'envahit progressivement. Il s'arrête au niveau des marais d'Harchies. Le canal se fond dans la trame végétale malgré sa position majoritairement en remblai.



© Parc naturel des Plaines de l'Escaut - 2010



Le canal Nimy – Blaton – Péronnes marque de son empreinte l'aire paysagère qu'il traverse de part en part. Il date de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle et est actuellement au gabarit de 1 350 tonnes. Ses longs tronçons rectilignes sont souvent bordés de rideaux d'arbres. Pour s'adapter aux chalands plus grands, il doit être mis au gabarit de 2 000 tonnes et subira un élargissement et une rectification de plusieurs courbes. Le réaménagement des berges tiendra compte des aspects environnementaux et paysagers.



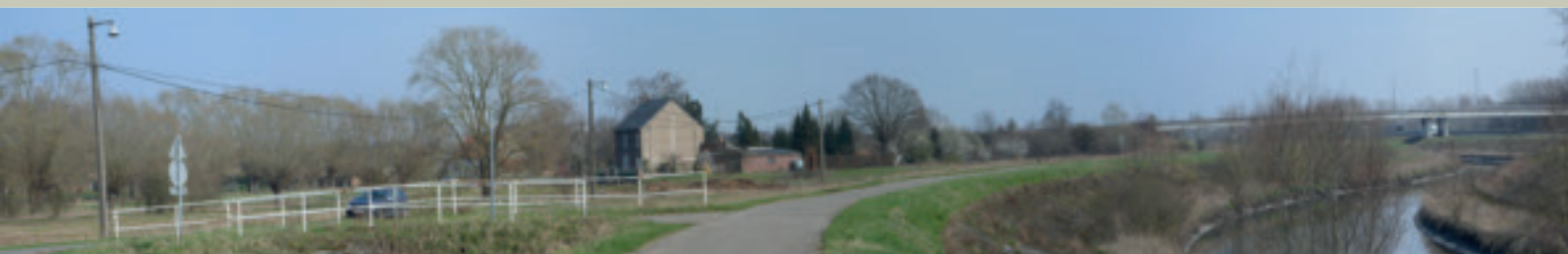
© Parc naturel des Plaines de l'Escaut - 2010

Le plus récent des canaux, le canal Pommeroeul – Condé, présente un gabarit important de 2 000 tonnes. Ses berges sont minéralisées. Il est réalisé en déblai et est accompagné de peu de végétation.





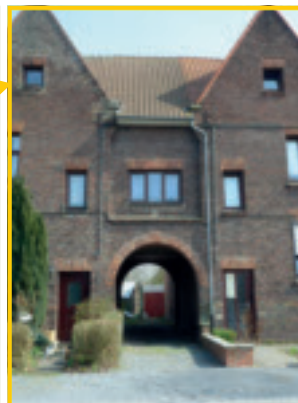
En 1972, le canal Mons – Condé, datant du début du 19<sup>e</sup> siècle, a été partiellement comblé et reconverti en autoroute. La dérivation de la Haine réutilise aussi partiellement cet ancien canal. Les paysages qui en résultent sont tantôt bucoliques, invitant à la promenade, tantôt plus urbanisés.



Les infrastructures de transport permettent, depuis les vastes surfaces qu'elles occupent, des vues larges sur le paysage : à gauche, la gare de formation de Saint-Ghislain et à droite le canal Nimy – Blaton – Péronnes à Baudour, avec l'entrée de la darse.



La campagne n'est jamais loin des grands complexes industriels, ce qui offre des paysages où les tours et les cheminées sont noyées dans le vert de la végétation et ce qui diminue la sensation de milieu artificialisé, comme ci-contre à Villerot.



L'habitat ouvrier est la trace la plus importante laissée par l'activité charbonnière au sein de l'aire. Il se présente sous forme de séquences de blocs mitoyens au sein du tissu bâti ou de petites cités indépendantes du noyau bâti originel. Ci-dessus, de gauche à droite, un coron à Bernissart, des blocs de maisons mitoyennes à Hautrage-Etat et la cité ouvrière des Sartis à Hensies.

Ci-contre, détails d'un ensemble à Hautrage-Etat.

Les paysages observés depuis le centre de Saint-Ghislain résultent de deux faits importants : d'une part le bombardement de 1944 qui a détruit plus de la moitié de la ville et d'autre part la construction de l'autoroute E19 en 1972. L'ancien hôtel de ville qui date du 18<sup>e</sup> siècle a résisté aux bombardements (en haut à gauche).



Eglise Saint-Martin 1961

Clocher de l'ancienne église



Ecran végétal bordant l'autoroute E19



## Enjeux

- La Haine, sous ses diverses formes, est le fil conducteur méconnu de l'aire paysagère.
- Les paysages non bâtis de la Dépression de la Basse Haine résultent d'un fragile équilibre entre la végétation caractéristique des milieux humides naturels, l'exploitation du milieu et son assèchement (peupliers, canaux de drainage et cultures).
- L'aire présente un condensé de la typologie historique des canaux du 19<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle et des ouvrages d'art qui y sont associés.
- De nombreuses voies de communication traversent l'aire. Elles rassemblent des infrastructures (pont, chemin de halage) qui constituent autant de points de vue potentiels sur le paysage environnant. Elles sont toutefois souvent bordées de cordons boisés qui empêchent toute vision latérale sur le paysage.
- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de la Dépression de la Basse Haine.

## Objectifs paysagers

1. Mettre en évidence le rôle de la Haine dans la formation des paysages typiques de l'aire.	AMÉNAGEMENT
2. Respecter les paysages non bâtis typiques de la Dépression de la Basse Haine.	PROTECTION
3. Mettre en valeur les canaux et les ouvrages d'art associés.	AMÉNAGEMENT
4. Assurer des ouvertures visuelles sur certains éléments intéressants du paysage depuis les infrastructures.	GESTION-AMÉNAGEMENT
5. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble et particulièrement présent au sein de l'aire de la Dépression de la Basse Haine.	GESTION

## Pistes d'action

- Réaliser un circuit d'interprétation des paysages typiques de la Dépression de la Basse Haine centré sur la rivière.
- Réaliser des actions citoyennes en vue de la préservation et de la mise en valeur du petit patrimoine lié aux ouvrages d'arts associés aux canaux (adopter un monument, chantiers de restauration).
- Etablir des plans de gestion de la végétation couvrant les bords des infrastructures de transport (canaux, autoroutes).
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale.



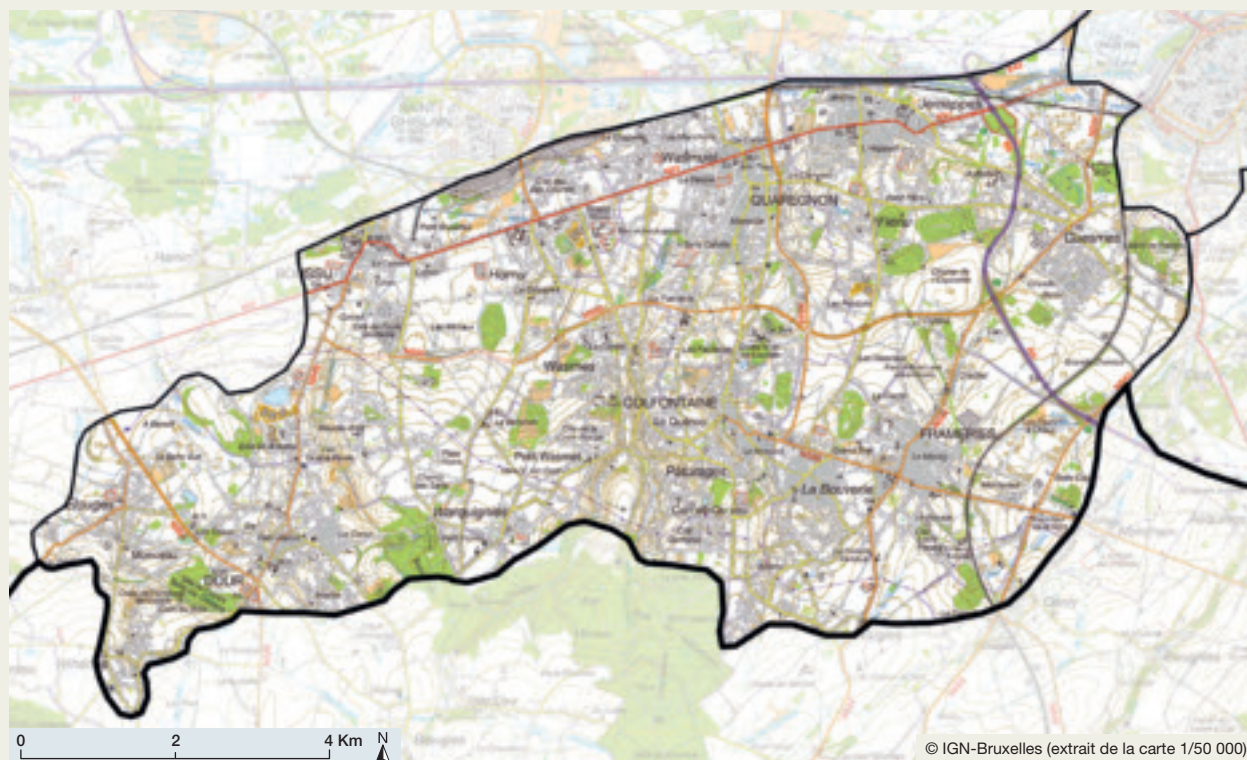
# Agglomération industrielle boraine



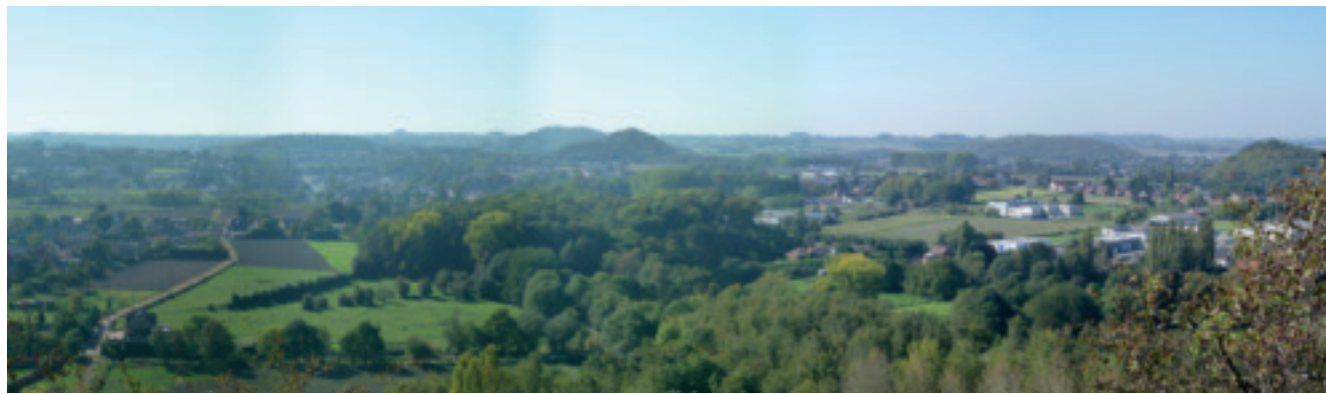
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>7 456</b>
Superficie agricole (ha)	2 756
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	629
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 664
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>112 423</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de l'Agglomération industrielle boraine concentre une forte densité de terrils, offrant l'image d'une chaîne montagneuse qui marque les horizons et apporte une composante boisée omniprésente dans les paysages. Un bâti continu borde de longues voiries rectilignes, rythmé par de nombreuses séquences d'alignements de maisons ouvrières. Il relie en une vaste conurbation des localités au tissu très serré. Entre ces axes d'urbanisation, les étendues agricoles sont ponctuées d'un bâti beaucoup plus dispersé. Quelques vestiges de charbonnages se signalent au loin par une cheminée ou un chevalement ou s'imposent au sein du tissu bâti. Plusieurs zones d'activité économique et commerciale sont implantées à proximité de voies autoroutières.





L'aire de l'Agglomération industrielle boraine occupe le **VERSANT** sud de la plaine alluviale de la Haine. D'une altitude inférieure à trente mètres en bordure de la plaine, le versant s'élève progressivement jusqu'à cent-dix à cent-trente mètres au plateau du Haut-Pays. Aux franges orientales de l'aire, le versant s'incline doucement vers le nord-est, en direction du bassin de la Trouille.

Plusieurs affluents de rive gauche de la Haine, perpendiculaires au versant, ont creusé des vallées profondes et étroites, mettant à nu les terrains houillers sous-jacents. Les interfluves\* s'individualisent en bandes plus ou moins larges, parfois réduites à des crêtes très étroites. Dans les parties occidentale et orientale de l'aire ainsi qu'en contrebas du versant, les vallonnements créés par les cours d'eau sont nettement moins marqués.

Le passé charbonnier du Borinage a profondément recomposé le cadre physique du territoire, avec la mise en place d'une importante chaîne de **TERRILS**, donnant l'image d'un relief montagneux. La couverture arborée qui souvent les colonise apporte une composante boisée bien visible dans les paysages.

Malgré l'activité industrielle et la forte urbanisation qu'elle a engendrée, la superficie **AGRICOLE** reste importante. Des labours occupent les sols riches en limons tandis que les herbages sont localisés sur les pentes prononcées, sur les terrains humides et dans les localités. Ces espaces ouverts, parcourus de nombreux sentiers pédestres, réservent des vues longues sur les paysages environnants.

La majeure partie de l'urbanisation est représentée par une **CONURBATION**, ensemble constitué de plusieurs pôles reliés entre eux par un bâti quasi continu. Ce dernier est particulièrement dense, étiré et étagé le long des courbes de niveau des vallées encaissées ou étalé sur des sites de replat. Les enfilades de rues, en quadrillage

ou en courbes complexes, sont bordées d'un bâti mitoyen où s'impose constamment le rythme rapide des façades étroites de maisons ouvrières en brique nue ou enduite. Des maisons du peuple et monuments commémoratifs rappellent également le passé minier du Borinage et ses luttes sociales. Çà et là des temples, témoins du succès du protestantisme dans la région, s'individualisent par leur architecture sobre.

L'urbanisation se prolonge de façon quasi continue le long des voiries, suivant la pente du versant, et de l'ancienne chaussée Mons – Valenciennes, tracée au bas du versant. En périphérie, de nombreuses cités ouvrières et sociales présentent un agencement régulier. La plus ancienne est la cité charbonnière du Grand-Hornu.

Entre ces axes principaux d'urbanisation, le tissu bâti est plus lâche, présentant au sein des espaces agricoles des séquences discontinues d'alignements de maisons ouvrières, parfois très courtes ou agglomérées près d'un ancien site charbonnier. Un bâti plus récent et peu homogène borde aussi les voiries.

Les vestiges **INDUSTRIELS** des anciens charbonnages sont signalés par des cheminées ou bâtiments de haut gabarit, généralement délabrés. Quelques sites classés sont toutefois préservés, parmi lesquels le charbonnage du Grand-Hornu et celui du Crachet à Frameries. Le premier accueille le Musée d'arts contemporains (MAC) ; le second, dont le haut chevalement constitue un élément paysager fort, le Parc d'aventures scientifiques (Pass).

Des parcs d'activité économique aux bâtiments fonctionnels sont implantés à proximité de voies routières rapides, à Elouges et Frameries principalement. De grandes surfaces commerciales côtoient de façon hétéroclite l'habitat le long de la chaussée qui relie Mons à Valenciennes.



L'aire de l'Agglomération industrielle boraine couvre le versant sud en pente douce et longue de la plaine de la Haine. Des ouvertures vers la plaine et son versant nord apparaissent entre les nombreux terrils et le bâti omniprésent (vue depuis le lieu-dit La Rouge Boule à Hornu, Boussu).



Une caractéristique majeure de l'aire est sa forte densité de terrils. La superposition de leur silhouette à l'arrière-plan des paysages crée l'illusion de chaînes montagneuses. Recouverts d'une végétation arborée, les terrils laissés en place depuis la fermeture des mines apportent aux paysages une composante boisée forte, aux tonalités variant selon le rythme des saisons (vue depuis le terril de l'Héribus à Cuesmes).

Plusieurs affluents de rive gauche de la Haine entaillent profondément le versant sud de la plaine alluviale.

Ci-contre en haut, la vallée du Hanneton, qui était occupée jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle par des charbonnages et par leurs lignes de chemin de fer, est aujourd'hui couverte de prairies et de bosquets. Une urbanisation continue occupe le sommet de son versant occidental.

Ci-contre en bas, le quartier du Cul-du-Q'vau à Pâturages (Colfontaine) s'étagé sur les flancs de la vallée encaissée du ruisseau de Colfontaine.

Dans les parties occidentale et surtout orientale de l'aire, le relief est plus doucement ondulé. A droite, la N546 traverse les vallonnements souples des petits affluents de la Trouille à Noirchain (Frameries), aux marges orientales de l'aire.





De grandes parcelles de labours, souvent dédiées aux cultures céréalières, occupent les surfaces planes ou en pente douce, riches en limons et bien drainées. Ces étendues ouvertes offrent des vues longues sur l'urbanisation qui les entoure. A Hornu (Boussu), ci-dessus à gauche, l'église, le centre hospitalier (1) et l'ancienne maison communale (2) émergent derrière une cité, tandis qu'à l'écart apparaît la masse d'un lycée technique (3), au bord de la chaussée qui relie Mons à Valenciennes.

Les herbages occupent les sols mal drainés ou en forte pente et sont implantés à proximité des lieux habités. Ci-dessus à droite, à Cuesmes (Mons), de grandes étendues herbagères situées en bordure de la plaine humide de la Trouille et parcourues de sentiers offrent un dégagement sur un terrib de Flénu et la cheminée d'un ancien charbonnage (4).



Le centre des localités boraines présente un tissu bâti particulièrement dense, développé en rues parfois très étroites, en impasses et autres cours, étagées sur le flanc des vallées encaissées ou étalées sur des sites au relief moins marqué. Les alignements, irréguliers ou davantage ordonnés, de maisons ouvrières étroites, plus ou moins basses, en brique parfois enduite, y sont omniprésents.

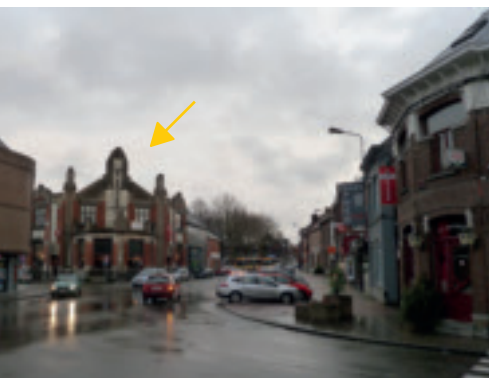
Ci-dessus à gauche, le bâti est étagé sur un versant du Rieu du Cœur à Pâturages (Colfontaine) ; à droite, une des nombreuses ruelles en escalier parcourt ce même versant.

Ci-dessous, à Elouges (Dour), une rue étroite est bordée d'un bâti serré composé d'anciennes petites bâtisses rurales basses, de modestes maisons ouvrières, de grandes maisons bourgeoises et de bâtiments fonctionnels du 20<sup>e</sup> siècle ; entre ceux-ci se succède une série d'impasses (flèches), prolongeant l'habitat ouvrier en intérieur d'îlot.





Au centre des localités, des dégagements sont offerts par l'ancienne place centrale, autour de laquelle se regroupent l'église et de grands bâtiments administratifs (à gauche, la Grand-Place de Frameries, en bordure de laquelle se distingue une tourelle de l'ancienne maison communale). D'autres grandes places ont parfois été bâties au 19<sup>e</sup> siècle (à droite, la place arborée N. Jenart à Quaregnon).



Des maisons du peuple à l'architecture souvent imposante et de nombreux monuments rappellent l'importance du passé charbonnier et ouvrier du Borinage.  
A gauche, le bâtiment classé de la maison du peuple à Dour ; à droite, une lampe de mineur géante, autrefois exposée dans la cour d'un charbonnage, est installée sur la place de Cuesmes (Mons).



Plusieurs cités ouvrières des 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècles sont implantées en périphérie proche des centres urbains et présentent des enfilades de maisons particulièrement homogènes, contrastant avec la disparité du bâti qui les environne.  
A gauche, la plus ancienne d'entre elles, la cité du Grand-Hornu (Boussu), édifiée dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, s'organise en alignements rectilignes, dont l'unité est quelque peu altérée par la variation de teintes des façades. Au centre, à Hornu également, la cité du Travail, planifiée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, est implantée le long d'une voirie qu'elle rythme par la succession de ses façades étroites toutes identiques. A droite, à Boussu-Bois (Boussu), une cité des années 1920 présente des habitations jumelées répétant leur pignon triangulaire.



Construites après la Seconde Guerre mondiale, de grandes cités sociales complètent l'offre en logements à destination des populations moins aisées. Ces ensembles se composent de blocs de volumétries, matériaux et teintes rigoureusement identiques, apportant aux paysages une répétition de lignes et autres séquences géométriques.

A gauche, la succession des blocs d'habitation traités de manière identique apporte une grande unité à la cité Louis Piérard à Frameries. A droite, vu depuis le terroir de la Flache à Quaregnon, l'agencement du bâti couvert d'ardoises de la cité de la Poudrière dessine une succession de lignes de teinte gris-bleu.



La N549 (à gauche), axe emprunté jadis par les charrois amenant la houille extraite des charbonnages vers le bas du versant, est bordée d'un cordon urbain continu entre Dour et Boussu ; à hauteur de Boussu-Bois, un alignement homogène de petites habitations ouvrières aux façades récemment rénovées la borde.

La chaussée qui relie Mons à Valenciennes (à droite), axe majeur de communication routière implanté en bordure de la plaine alluviale, recevait des chargements de houille et les acheminait vers l'intérieur du pays ou vers la France. Elle constitue également un axe d'urbanisation continue entre Cuesmes et Boussu. Très fréquentée, elle accueille de nombreux commerces (Quaregnon).

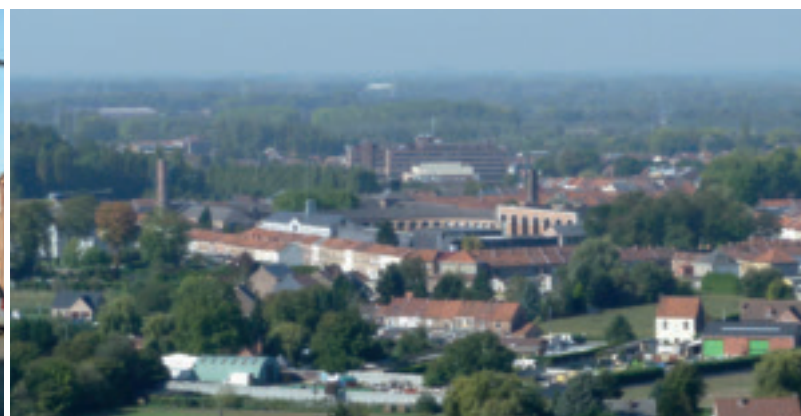


Un bâti, composé de courts alignements de maisons ouvrières et de maisons pavillonnaires plus ou moins récentes, est dispersé le long des voiries secondaires dont le réseau parcourt les terres agricoles et offre des vues sur les terroirs.

Cette dispersion de l'habitat se perçoit bien depuis le terroir du Sept à Hornu (Boussu). On distingue, à l'avant-plan du paysage, deux grands hangars d'un manège et un bosquet développé sur le terroir arasé du Buisson (cercle), avec à proximité un petit noyau d'habitat, lié à l'ancien charbonnage (flèche).



Emergeant çà et là, des cheminées signalent au loin la présence d'un ancien charbonnage, dont ne subsiste souvent qu'un ensemble délabré, lorsque celui-ci n'a pas été rasé (à gauche, charbonnage du Levant à Cuesmes). A droite, l'imposant chevalement du site classé du Crachet à Frameries est le seul ouvrage de ce type encore présent dans l'aire. L'ancien complexe industriel est aujourd'hui occupé par le Parc d'aventures scientifiques (Pass).



Les nombreux bâtiments des anciens charbonnages, insérés dans le tissu bâti, sont visibles au hasard des traversées urbaines ou du haut d'un terril.  
A gauche, le complexe du charbonnage de Sainte-Croix Sainte-Claire à Dour, réaffecté en logements, s'impose par son volume compact et son architecture néoclassique. A droite, les bâtiments industriels de l'ancien charbonnage du Grand-Hornu, qui accueille le Musée d'arts contemporains (MAC), ainsi que la cité ouvrière qui l'entoure ont été récemment inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le site se découvre depuis le terril de la Flache à Quaregnon.



Des zones d'activité économique et commerciale, des dernières décennies, sont implantées à proximité de voies routières rapides traversant l'aire.  
A gauche, à Elouges (Dour), les hangars préfabriqués du zoning bordant la N552, de tonalité claire, tranchent sur la masse foncée du terril Saint-Antoine en arrière-plan. A droite, au Marais à Cuesmes, un zoning commercial développé dans la plaine humide de la Trouille, non loin de Mons et de son ring R5, présente des bâtiments bas, à l'architecture horizontale et aux teintes foncées pour certains. Ceux-ci sont relativement discrets parmi les nombreux bosquets.

## Enjeux

- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.
- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble paysager. Cela se traduit plus spécifiquement pour cette aire par la présence de bâtiments témoins de l'activité charbonnière (voir les enjeux globaux, pages 280 et 281).
- Plusieurs terrils ont été rendus accessibles au public et offrent des vues remarquables sur les paysages environnants. Certains d'entre eux souffrent d'un manque d'entretien de leur végétation, dont le développement masque peu à peu les points de vue.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.	GESTION
2. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle boraine.	PROTECTION
3. Assurer des vues dégagées depuis le sommet des terrils accessibles au public.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celles concernant le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- Etablir des plans de gestion de la végétation qui se développe devant les points de vue offerts du sommet des terrils accessibles au public.





# Centre et faubourgs montois



<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>7 456</b>
Superficie agricole (ha)	2 756
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	629
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 664
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>112 423</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire du Centre et des faubourgs montois couvre les paysages urbains de la ville historique de Mons, étagée sur sa colline, et de ses prolongements extérieurs aux boulevards de ceinture. Le centre-ville présente des rues et des places bordées de façades classiques. Il contraste avec les quartiers environnants, caractérisés par un mélange de maisons bourgeoises et ouvrières datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du siècle suivant, implantées le long des boulevards et des chaussées menant aux anciens faubourgs et, au-delà, à la localité industrielle de Nimy. L'urbanisation plus récente se caractérise par des quartiers résidentiels verdurisés aux villas dispersées.



Située à faible distance en amont de la confluence de la Haine et de la Trouille, l'aire du Centre et des faubourgs montois couvre la ville historique de Mons et ses prolongements urbains extra-muros.

La BUTTE de Mons, colline de sables tertiaires sur laquelle s'étage le centre-ville, domine d'une trentaine de mètres les plaines alluviales de la Haine et de la Trouille qui l'entourent. Ces dernières sont bordées par les flancs de trois autres collines sableuses (Saint-Lazare au nord-est, Mont Panisel à l'est et Héribus au sud), sur lesquels sont implantés les anciens faubourgs et la localité de Nimy, en conurbation avec le faubourg Saint-Lazare au nord. La colline de l'Héribus est de plus surmontée par un terril.

La Haine et la Trouille, dont les cours ont été plusieurs fois modifiés, sont canalisées. Leurs berges sont enherbées ou arborées, mais bétonnées lors de la traversée des urbanisations denses.

L'URBANISATION du centre-ville montois s'organise selon un plan radioconcentrique\* d'origine médiévale, adapté au relief. Le classicisme\* des nombreuses façades du 18<sup>e</sup> siècle confère une grande homogénéité aux multiples places et enfilades de rues qui gravissent les pentes ou épousent les courbes de niveau. De ce tissu émergent de nombreux clochers et clochetons, éléments d'appel surmontant des édifices religieux ou publics. Parmi eux, le beffroi, implanté en haut de la butte, et l'imposante collégiale Sainte-Waudru, signalant la ville au loin, constituent une composante paysagère forte.

Au bas de la butte, les boulevards de ceinture épousent le tracé des anciennes fortifications, tandis que ceux des entrées de ville rayonnent vers les faubourgs. Ils ont été

aménagés dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle et offrent d'importantes perspectives arborées. S'y alignent des maisons de maître, des habitations bourgeoises plus modestes et de grands bâtiments publics néoclassiques ou éclectiques, dont l'homogénéité est, çà et là, interrompue par des édifices hors gabarit édifiés dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. A l'arrière de ces voiries se serrent des quartiers ouvriers, dans lesquels s'alignent en séquences plus ou moins longues d'étroites maisons de briques.

L'urbanisation continue se prolonge dans l'axe des anciennes chaussées, avec un habitat essentiellement bourgeois le long de ces voies principales et ouvrier le long des voiries secondaires, atteignant les faubourgs et la localité de Nimy. Le centre de celle-ci se signale au loin par le clocher de son église et la silhouette imposante de son ancien hôtel de ville de style éclectique. Des quartiers résidentiels verdurisés, mis en place à partir de l'entre-deux-guerres, prolongent de manière de plus en plus lâche l'urbanisation antérieure.

Plusieurs bâtiments industriels, désaffectés ou toujours en activité, sont intégrés dans le tissu urbain de Nimy et implantés dans la partie occidentale de l'aire, à proximité des voies ferrées. La plaine alluviale s'étendant à l'ouest de la butte montoise accueille quant à elle la récente et vaste zone d'activité économique et commerciale des Grands Prés, au bâti fonctionnel dispersé au sein d'étendues enherbées.

Plusieurs voies FERROVIAIRES parcourent l'ouest et le nord de l'aire, longeant les plaines alluviales. Elles marquent principalement les quartiers à l'ouest de la butte montoise, où elles se rejoignent et se dédoublent à hauteur de la gare, créant une large césure dans l'urbanisation.

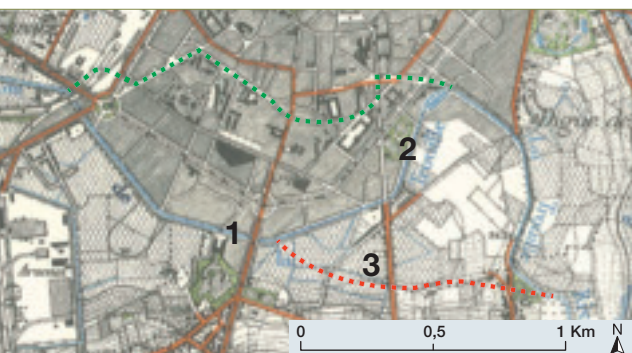


Sur la photo, le centre montois apparaît depuis un dégagement offert sur des terrains encore libres du zoning des Grands Prés qui s'étend dans la plaine alluviale de la Haine, dans l'ouest de l'aire. La silhouette du centre-ville de Mons, étagé sur une butte émergeant des plaines de la Haine et de la Trouille, est dominée par le haut beffroi (1), inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, et la masse imposante de la collégiale Sainte-Waudru (2), reprise dans la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie.



Source : carte postale ancienne, « 65. Mons, Canal du Centre », Ed. L. Willame, Mons, non circulée.

La Haine, au cours maintes fois dérivé, emprunte depuis les années 1960 des tronçons désaffectés des anciens canaux du Centre (à gauche et au centre, à hauteur du Faubourg du Parc dans le premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle et actuellement) et de Mons à Condé (à droite, avec le beffroi et la collégiale en points de mire).



Source : Institut Cartographique Militaire 1/20 000, Mons 45/7 (1934), coll. SRBG.

La carte ci-contre présente la ville de Mons et le cours de la Trouille dans les années 1930.

Le cours d'eau, qui jadis pénétrait en intra-muros au pied sud de la butte (pointillés verts), est dévié au début des années 1870 ; sa dérivation canalisée est intégrée dans une enfilade de voiries arborées, aménagées à l'extérieur des boulevards de ceinture (1).

En 1962, une seconde dérivation de la Trouille (pointillés rouges) entraîne le comblement d'une partie du canal, remplacé par un terre-plein enherbé (2). Le nouveau cours traverse, dans un fossé bétonné, un quartier urbanisé (3).



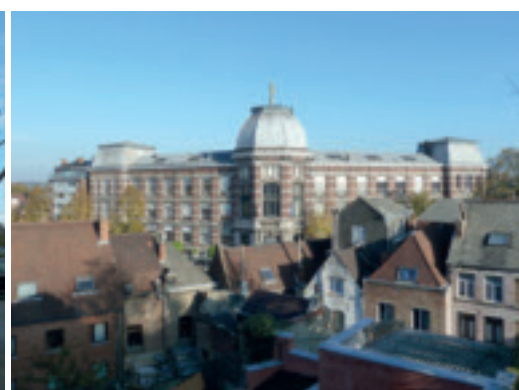


Le tissu urbain du centre-ville montois se compose d'un réseau de rues radiales pentues et de liaisons transversales relativement planes. Une forte homogénéité s'en dégage du fait des nombreuses façades classiques des habitations, hôtels de maître et bâtiments religieux. Ces façades sont parfois colorées, mêlant brique et pierre calcaire.

Ci-dessus à gauche, la rue de Nimy est une ancienne voie reliant la Grand-Place à la porte de Nimy ; au centre, la façade à pignon baroque d'une maison du début du 18<sup>e</sup> siècle et le clocher de l'église Sainte-Elisabeth sont visibles depuis une rue très étroite ; à droite, un ancien hospice, qui bordait jadis la Trouille intra-muros, présente des façades enduites de badigeon rouge et est surmonté d'un clocheton.



La vaste Grand-Place, entièrement minéralisée, offre des vues dégagées sur les façades qui l'encadrent. L'imposant campanile\* de l'hôtel de ville et, à l'arrière-plan, le clocher de l'église Sainte-Elisabeth émergent du paysage. La mise en couleur des façades et la sobriété du mobilier urbain contribuent à renforcer la grande homogénéité de l'ensemble urbanistique mêlant différents styles architecturaux.



Au pied de la butte qu'elles entourent, d'étroites avenues arborées aménagées dans les années 1870 matérialisent le tracé des anciennes fortifications de la ville. Ces avenues sont bordées d'un bâti diversifié et de quelques vestiges des anciennes fortifications. A gauche, unique vestige de l'enceinte médiévale, la tour Valenciennaise fait face à de petits entrepôts et de modestes maisons bourgeoises du début du 20<sup>e</sup> siècle. Au centre, les casemates, bastion des fortifications hollandaises érigées dans le premier quart du 19<sup>e</sup> siècle, présentent une enfilade de hautes voûtes. A droite, l'imposant bâtiment de l'ancien institut commercial des industries du Hainaut, érigé autour de 1900, domine le tissu plus ancien de l'intra-muros.



Source : carte postale ancienne, « 53. Mons, Boulevard Dolez », Ed. Préaux, Ghlin, circulée en août 1914.

Très larges et plantés de grands arbres, les boulevards de ceinture et d'entrée de ville ont été aménagés à l'extérieur des fortifications hollandaises et sur les anciennes chaussées rayonnant vers les anciens faubourgs.

Leurs alignements homogènes de grandes maisons bourgeoises des 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècles (ci-dessus à gauche) sont souvent interrompus par l'insertion d'immeubles hors gabarit de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle (au centre, l'avenue du Général de Gaulle).

Les perspectives arborées originelles (ci-dessus à droite, le boulevard Dolez avant 1914) ont été profondément dénaturées dans les années 1970 par la transformation des boulevards en rocade autoroutière (ci-contre, le boulevard Saintelette).



A l'ouest de la butte montoise, les voies ferroviaires se doublent à hauteur de la gare, formant une large bande surmontée d'une multitude de câbles et caténaires. Ces voies devraient être enjambées dans un proche avenir par les bâtiments d'une nouvelle gare, assurant une liaison entre le centre-ville et le quartier des Grands Prés.



Au 19<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation a entraîné le développement de nouveaux quartiers à l'extérieur des boulevards de ceinture, dans les plaines autrefois non bâties. Ci-dessus à gauche, l'alignement de façades identiques et d'une grande sobriété de la cité ouvrière du Foyer, du dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle ; au centre, l'alignement homogène d'étroites petites maisons ouvrières en brique du début du 20<sup>e</sup> siècle (Faubourg du Parc) ; à droite, une rue mêlant habitat ouvrier et modestes maisons bourgeoises animée par la coloration de plusieurs façades enduites.

Ci-contre, le bâti dense se prolonge en alignements de maisons mitoyennes le long de l'ancienne chaussée Mons – Bruxelles, en direction de Nimy.





Dans le nord de l'aire, la localité industrielle de Nimy s'est profondément urbanisée à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (à gauche). Le clocher de l'église (cercle) et l'imposant hôtel de ville de style éclectique (encadré), construit en 1886, constituent d'importants points d'appel paysagers.

L'ancien caractère rural de la localité est perceptible autour de la place Saint-Hubert, enherbée et plantée d'une drève de tilleuls (à droite). Elle est bordée par l'église et un presbytère néoclassique (flèche).

Des quartiers aérés et très végétalisés, développés à partir de l'entre-deux-guerres, s'étendent en périphérie des urbanisations denses plus anciennes. Ci-contre, des habitations des années 1930 (Hyon) ; à droite, un quartier résidentiel de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle (Faubourg du Parc).



Dans la partie occidentale de l'aire, quelques grands sites industriels sont implantés dans les plaines alluviales. Ci-contre, les bâtiments dégradés d'une ancienne tuberie à l'abandon sont situés au milieu de terrains en friche (Nimy).

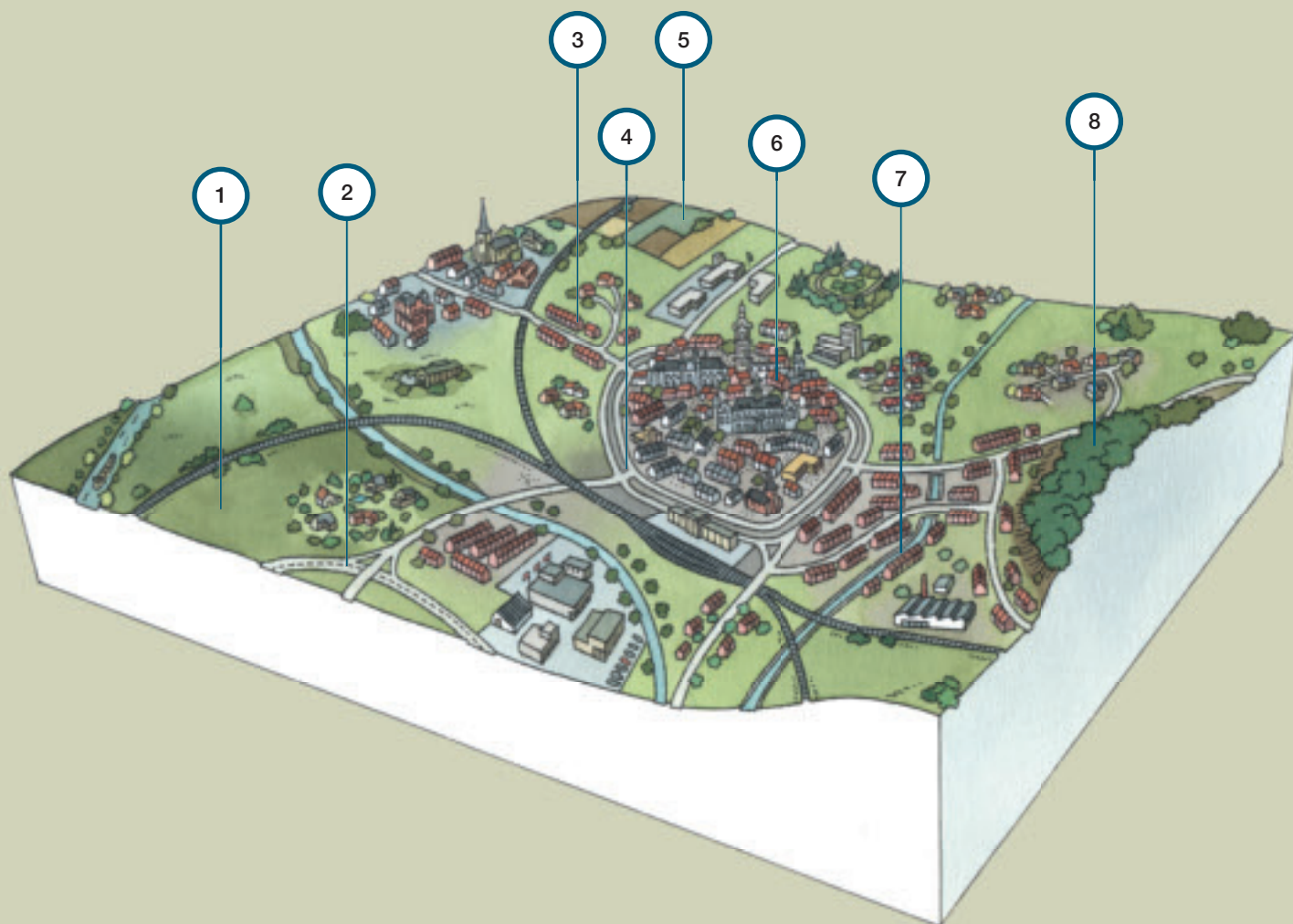
Entamé à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, l'aménagement du zoning des Grands Prés étend l'urbanisation de la ville de Mons vers l'ouest, dans la plaine alluviale de la Haine.

De grands bâtiments fonctionnels l'occupent, caractérisés par l'horizontalité de leurs lignes et leurs teintes souvent grises, ce qui les rend relativement discrets. Des pelouses et des jeunes plantations bordent les aménagements viaires, tandis que des zones enherbées ponctuées de saules occupent les surfaces non encore loties.



## Centre et faubourgs montois

1. Prairies humides caractérisant les paysages de la plaine alluviale de la Haine. La présence de l'eau se manifeste sous la forme de cours d'eau artificiels : la Haine canalisée et le canal Nimy – Blaton – Péronnes.
2. Implantation de zones d'activité économique et commerciale au pied de l'accès autoroutier.
3. Alignement de maisons mitoyennes le long des anciennes chaussées rayonnant depuis le centre-ville de Mons.
4. Double ceinture de boulevards constituant la limite morphologique du centre historique de Mons.
5. Au nord-est, la colline Saint-Lazare élève légèrement le relief.
6. Implantée sur une butte, la ville de Mons présente grâce à ses monuments – le beffroi et la collégiale Sainte-Waudru en tête – une silhouette identifiable de loin.
7. La Houille, cours d'eau canalisé sur la majeure partie de son parcours, serpente dans les faubourgs.
8. La haute colline de l'Héribus borde l'aire au sud. Le positionnement d'un terrier sur ses flancs renforce encore sa perception.



Dessin : Dina Kathelyn.



## Enjeux

- ▶ Les perspectives arborées des boulevards de ceinture et d'entrée de ville constituent une des caractéristiques de l'aire du Centre et des faubourgs montois. Elles ont toutefois été fortement dénaturées du fait de la transformation des boulevards en voies autoroutières et de la suppression d'une grande partie des alignements d'arbres.
- ▶ Les vues sur la butte montoise et ses édifices depuis les plaines alluviales environnantes sont généralement masquées par le bâti des faubourgs. Plusieurs ouvertures visuelles existent encore depuis le quartier des Grands Prés, mais la poursuite de son urbanisation risque de les faire disparaître.
- ▶ A l'inverse, les vues depuis le sommet de la butte montoise et des bâtiments qui y sont implantés permettent de découvrir la structure de la ville et de la plaine alluviale qui l'entoure.

## Objectifs paysagers

1. Restaurer les alignements de grands arbres le long des boulevards.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Préserver depuis le quartier des Grands Prés des ouvertures visuelles vers la butte montoise.	PROTECTION-GESTION
3. Préserver et mettre en valeur depuis les hauteurs de la ville (butte et immeubles) les vues vers la ville et la plaine alluviale.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- ▶ Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion des doubles (et, lorsque la place le permet, multiples) alignements d'arbres des boulevards en assurant leur continuité.
- ▶ Définir lors des futurs développements du quartier des Grands Prés des prescriptions urbanistiques permettant de préserver des ouvertures visuelles vers la butte montoise.
- ▶ Développer la lecture paysagère depuis les points hauts de la ville (visite guidée thématique, table d'orientation).



# Périurbanisation montoise



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>2 827</b>
Superficie agricole (ha)	1 361
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	300
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	723
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>19 184</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de la Périurbanisation montoise présente des paysages de plateaux agricoles et de plaines alluviales ponctuées de saules et de peupliers, d'où émergent plusieurs collines sableuses couvertes de boisements. La présence d'un habitat pavillonnaire plus ou moins récent imprègne souvent les vues. Ce développement étend l'urbanisation de la banlieue montoise et des noyaux villageois du sud de l'aire le long des chaussées rectilignes rayonnant depuis Mons et dans les quartiers résidentiels qui s'y greffent. Le canal du Centre, le bassin de jonction du Grand Large et le vaste site des cimenteries d'Obourg, aux hautes cheminées surmontées d'un panache de fumée blanche, caractérisent les paysages du nord de l'aire. Au sud, des sites abandonnés d'extraction de craies et de houille se signalent par des éminences boisées et la présence d'un teruil.



L'aire de la Périurbanisation montoise, développée en arc de cercle au-delà des faubourgs de la ville, présente un RELIEF partagé entre plaines alluviales, collines et plateau plus ou moins ondulé.

La bordure septentrionale de l'aire est occupée par la plaine alluviale de la Haine, dont la largeur, inférieure à un kilomètre en amont de la localité de Nimy, triple brusquement à l'ouest de celle-ci. Le canal du Centre emprunte la vallée et rejoint, dans la plaine élargie, le vaste bassin du Grand Large, assurant sa jonction avec le canal Nimy – Blaton.

Au sud, le réseau de la Trouille et de ses affluents imprime des ondulations dans le plateau. Au fond de leurs vallées se dessine un réseau d'étroites plaines alluviales, qui s'élargissent notablement à la confluence des cours d'eau.

Dans la partie centrale de l'aire, le plateau peu découpé est bordé par les collines sableuses du Mont Saint-Lazare et les buttes jumelées du Mont Panisel et du Bois Là-Haut séparées par un petit vallon. Bien exposées visuellement, ces deux buttes s'élèvent en abrupt depuis la plaine de la Trouille.

Les terres AGRICOLES composent une large part des paysages de l'aire. Elles se caractérisent par des étendues ouvertes de labours et d'herbages clôturés de fil de fer sur les sols limoneux du plateau et des versants en pente douce, et par des prairies encadrées de saules et de peupliers dans les plaines humides.

Malgré la faible couverture forestière de l'aire, les BOISEMENTS imprègnent fortement les vues. De petits massifs essentiellement feuillus, plantés ou spontanés, couvrent les buttes sableuses et d'autres éminences bien exposées, tels que le terril de l'Héribus localisé dans l'aire voisine de l'Agglomération industrielle boraine, ou, au sud-

ouest de l'aire, à Cibly, le terril et les coteaux creusés de carrières désaffectées de craies phosphatées. Dans les plaines alluviales, les bosquets de peupliers et les formations arborées éparses cloisonnent les perspectives, tandis qu'à la limite orientale de l'aire apparaît la lisière du bois d'Havré. Plus diffuses enfin, des plantations arborées hétéroclites se mêlent aux urbanisations aérées.

Un BÂTI discontinu et peu homogène se déroule le long des chaussées rectilignes rayonnant depuis la ville de Mons. Mêlant typologies rurales et urbaines, architecture et volumétrie diversifiées, ce bâti est aligné en mitoyen à front de chaussée ou entouré de jardins en retrait de la voirie. A l'approche des faubourgs montois, de nombreux espaces commerciaux fonctionnels sont signalés par leurs enseignes.

Plusieurs villages sont présents dans le sud de l'aire. Leur noyau ancien, implanté en fond de vallée ou sur le versant, s'étire le long d'une voirie principale ou se développe en boucles. Les maisons rurales basses et les fermes sont accompagnées de bâtisses urbaines à étages et de villas construites à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. A la périphérie villageoise, quelques grandes fermes s'exposent au regard au milieu des terres agricoles.

Enfin, de nombreux quartiers résidentiels composés de maisons quatre façades et quelques cités, greffés aux axes routiers principaux et aux tissus villageois, ont grignoté l'espace agricole à partir de la Seconde Guerre mondiale.

L'important complexe des cimenteries d'Obourg, en bordure du canal, apporte une composante INDUSTRIELLE forte aux paysages du nord de l'aire. Ses hautes cheminées et leur panache de fumée constituent un élément d'appel majeur dans les campagnes environnantes, mais aussi plus largement dans la partie occidentale de l'ensemble paysager.



Le nord de l'aire couvre la plaine alluviale de la Haine, parcourue par le canal du Centre. Une large partie de cette plaine est plantée de peupleraies et ponctuée de saules. Une double ligne de peupliers borde aussi la voie d'eau (photo du haut, Nimy). Au nord-est, le complexe des cimenteries d'Obourg d'où s'élève un haut panache de fumée blanche domine le paysage et lui confère un caractère industriel prononcé (ci-dessus à gauche). A l'ouest de Nimy, le bassin du Grand Large établit la jonction du canal du Centre avec le canal Nimy – Blaton. Il s'étend sur la plaine élargie. A l'horizon du vaste plan d'eau, se dessine la silhouette de la butte montoise dominée par le beffroi (ci-dessus à droite).



Le sud de l'aire est parcouru par la Trouille et ses affluents. A Spiennes (ci-dessus), la Trouille et la Wampe ont creusé de légers vallonements dans le plateau couvert de grandes étendues ouvertes de cultures ; des boisements marquent les fonds de vallées et occupent la butte du Bois Là-Haut (1) bordant la vallée de la Trouille ; au loin apparaissent les terrils du Borinage, dont celui de l'Héribus (2), ainsi que le beffroi de Mons (encadré). Ci-contre, la plaine alluviale de la Trouille dont les prairies sont ponctuées de saules et de peupliers (Spiennes).





La partie centrale de l'aire est occupée par un plateau peu découpé, bordé à l'ouest par les collines sableuses du Mont Saint-Lazare, du Mont Panisel et du Bois Là-Haut.  
Ci-dessus, ponctuées d'une chapelle, des parcelles agricoles ouvertes s'étendent sur un relief plat à Saint-Symphorien ; l'horizon est marqué par l'urbanisation lâche le long de l'ancienne chaussée Mons – Charleroi (N90), en arrière-plan de laquelle se dessine la butte du Bois Là-Haut, et par des quartiers de la banlieue montoise.



Un bâti discontinu borde les chaussées rectilignes rayonnant depuis Mons. Des séquences d'alignements mitoyens des 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècles, implantés à front de chaussée (à gauche, la N6 à hauteur de l'ancienne gare de Mesvin, Mons) sont complétées de villas de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, entourées de leur jardin et en retrait de la voirie (au centre, la N90 à Saint-Symphorien). A l'approche de Mons, les espaces commerciaux, d'aspect hétéroclite, sont nombreux (à droite, la N90).



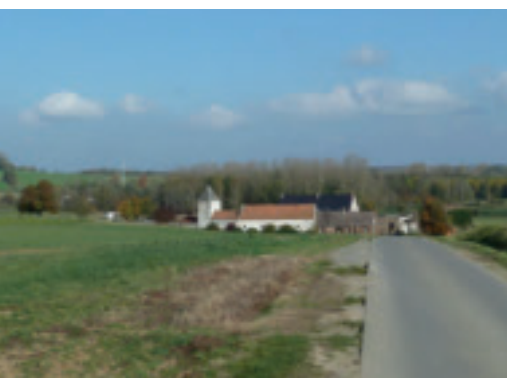
Les noyaux villageois du sud de l'aire ont été complétés à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle d'un bâti de type urbain.  
A gauche, dans une rue de Spiennes, des maisons de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jouxtent une maison rurale basse plus ancienne aux briques peintes en blanc (flèche) ; en retrait de la voirie et d'une ancienne chapelle, des pavillons ont récemment complété ce bâti.  
A droite, le village de Mesvin s'étire le long d'une ancienne chaussée romaine. L'imposant ensemble néogothique des années 1890 (flèche), composé de l'ancienne maison communale, d'un couvent réaffecté et de l'église, constitue un point d'appel important.  
Un habitat mitoyen, présentant des volumétries et une architecture diversifiées, borde la rue.



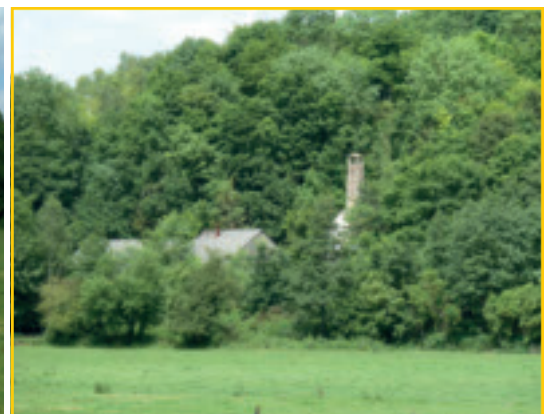
Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nombreux quartiers résidentiels se sont développés dans la banlieue montoise et en périphérie des villages.

En haut à gauche, la cité sociale du Parc du Bois de Mons, des années 1950 et 1960, présente une remarquable unité conférée par ses blocs d'habitations blanches aux toits de tuiles rouges et par ses aménagements végétaux.

En haut à droite, la diversité des matériaux, éléments décoratifs et autres aménagements végétaux rend particulièrement peu homogène le quartier de villas des années 1960-1970 (Mons). Ci-contre, un nouveau quartier résidentiel à Saint-Symphorien (Mons) est en cours d'aménagement.



Plusieurs grandes fermes s'individualisent dans les paysages du sud de l'aire, parfois chaulées et surmontées d'un haut porche ou d'une tour colombier. Elles sont isolées en périphérie des villages (à gauche, la ferme du Fief à Spiennes), ou implantées dans les villages (à droite, la ferme aux Anettes à Ciplly).



Aux alentours du village de Ciplly, les excavations d'anciennes carrières de craies phosphatées ont créé de petites collines peu à peu recouvertes de boisements après l'abandon de l'activité industrielle, dont subsistent quelques bâtiments en ruine.



## Enjeux

- Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager (plutôt connu pour son passé industriel). Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. Cet enjeu global (voir pages 282 et 283) est significatif dans la totalité de l'aire de la Périurbanisation montoise.
- Les boisements recouvrant les flancs occidentaux escarpés des collines du Bois Là-Haut et du Mont Panisel constituent un élément paysager important. Leur densité prive toutefois ces hauteurs de points de vue intéressants sur la butte de Mons.

## Objectifs paysagers

1. Préserver du mitage les zones agricoles (voir les enjeux globaux).	GESTION
2. Assurer des ouvertures visuelles vers la butte de Mons depuis les hauteurs des collines boisées qui l'environnent.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la préservation des terres agricoles.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des collines du Mont Panisel et du Bois Là-Haut des ouvertures visuelles vers la butte de Mons.



# Agglomération industrielle et canaux du Centre



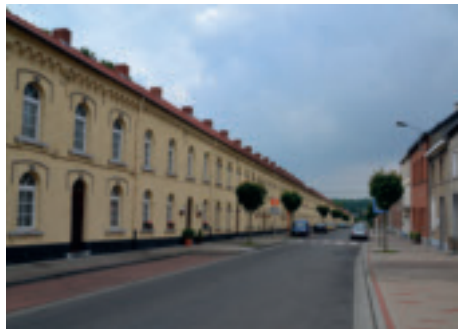
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>6 465</b>
Superficie agricole (ha)	1 867
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	711
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 584
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>111 908</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre couvre la conurbation mise en place à partir du 19<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation et dominée par la ville de La Louvière. Les alignements de maisons ouvrières à front de rues et les cités organisées en quartiers typent cette trame urbaine, complétée d'un bâti diversifié plus ou moins récent. Les anciens et nouveaux tronçons du canal du Centre traversent le nord de l'aire dont ils imprègnent les paysages. De nombreuses parcelles agricoles sont présentes dans le bâti et entre les localités. Des terroirs généralement boisés accentuent les vallonnements du relief.



L'aire de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre est située sur le plateau brabançon et hennuyer et couvre, sur ses franges méridionales, le segment moyen de la vallée de la Haine.

Le plateau présente des **VALLONNEMENTS** parfois très marqués, creusés par plusieurs affluents de la Haine et, au-delà de la ligne de crête séparant au nord-est de l'aire les bassins de la Haine et de la Senne, par des affluents de la Samme et de la Sennette. Au sud, l'important dénivelé créé par la vallée de la Haine offre des vues lointaines sur les territoires du versant opposé.

Le passé charbonnier a induit dans la partie méridionale de l'aire la présence de nombreux **TERRILS**, généralement couverts de boisements. Ils émergent des espaces agricoles ou des zones bâties. Ces collines de hauteurs et de formes diverses accentuent le caractère vallonné du relief.

La **COMPOSANTE AGRICOLE** est très présente dans les paysages de l'aire. Les herbages occupent les fonds de vallées humides ou sont enclavés au sein du bâti. Les grandes surfaces cultivées se répartissent sur les sols biens drainés et limoneux. Des **BOISEMENTS** dispersés mais omniprésents colonisent les terrils toujours en place et l'assise des terrils arasés. A l'est, le massif plus étendu du domaine de Mariemont domine visuellement le haut de versant de la vallée de la Haine.

Une **URBANISATION** continue et peu structurée relie les localités en suivant les chaussées. Le bâti est en grande partie composé d'alignements mitoyens de petites maisons ouvrières, construites dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant. Il est

complété de demeures bourgeoises – dont plusieurs grands châteaux de patrons d'industries –, de maisons plus récentes, de garages, de surfaces commerciales... La trame urbaine se densifie particulièrement autour de la ville de La Louvière, le principal pôle de l'aire. L'aménagement du centre-ville a été planifié dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle.

De nombreuses cités ouvrières et sociales sont présentes sur le territoire. Certaines conservent une grande unité à l'exemple de la cité de Bois-du-Luc, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco. D'autres quartiers résidentiels, développés plus récemment, étalent leur habitat pavillonnaire d'aspect hétérogène.

Egalement inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, le site de l'ancien **CANAL DU CENTRE** présente quatre ascenseurs hydrauliques et des alignements d'arbres. Beaucoup plus large, le nouveau tronçon du canal, achevé au début des années 2000, est accompagné de l'imposant pont-canal lui permettant d'enjamber la vallée du Thiriau du Sart et de l'ascenseur de Strépy-Thieu dont la haute masse est visible de loin.

L'**INDUSTRIE** est particulièrement présente dans la partie orientale de l'aire. Les grands bâtiments et les imposantes cheminées d'un ancien complexe sidérurgique dominent l'arrière-plan de La Louvière. D'autres infrastructures industrielles s'éparpillent dans la trame urbaine – laminoirs, verreries... –, souvent abandonnées ou affectées à de nouvelles activités. Beaucoup de sites ont été rasés, à l'instar des charbonnages dont il ne subsiste que peu de traces ou, à La Louvière, du site des faïenceries Boch, dont le vaste terrain enherbé est destiné à accueillir à terme de nouveaux développements urbains.



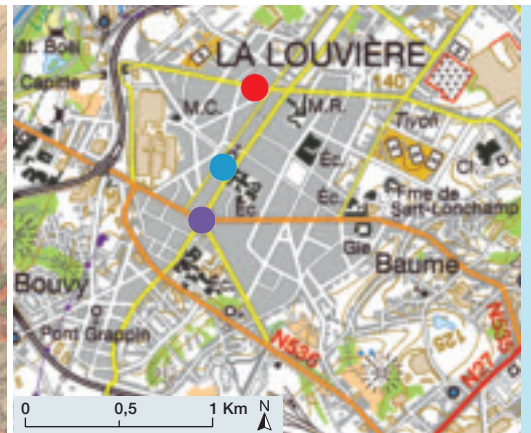
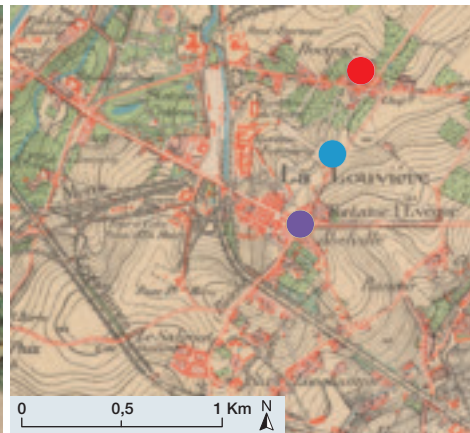
L'aire paysagère couvre un plateau aux vallonnements nombreux et parfois très marqués. Ci-dessus à gauche, le creux de la vallée du Thiriau du Sart à Houdeng-Aimeries (La Louvière) avec, en arrière-plan, en haut de versant oriental, le bâti ponctué de la tour d'un ancien moulin à vent (flèche). A droite, le profond vallonnement à Fayt-lez-Manage (Manage) accueille un terriil boisé, tandis que les boisements du domaine de Mariemont ferment l'horizon.

Dans la partie méridionale de l'aire, le plateau plonge vers la vallée de la Haine, offrant des vues lointaines vers les territoires qui s'étendent au sud. Ci-contre, depuis les hauteurs de Saint-Vaast (La Louvière), vue vers l'aire de la Campagne charbonnière du Centre, d'où émerge le profil du terriil Sainte-Elisabeth à Péronnes (Binche).



De manière générale, la place de l'ancien village ou du hameau, urbanisée à partir du 19<sup>e</sup> siècle, est individualisée au centre de la localité. Elle comporte une église ou quelque édifice public plus ou moins grand et monumental. A gauche, l'ancienne place du village de Bois d'Haine, avec son église néogothique dont le clocher a disparu (flèche), est plantée d'un vieux marronnier. A droite, la Grand-Place de Morlanwelz est bordée de hauts immeubles à appartements avec, en arrière-plan, l'imposant hôtel communal de style éclectique et son toit à flèche.

## Agglomération du Centre



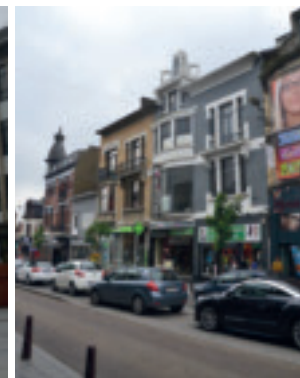
Source : carte de Ferraris, Binche 65 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Roexix XLVI-1 (1875), coll. SRBG.

Source : IGN Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000.

*N.B. : les pastilles mettent en évidence différents éléments (carrefours, ferme) qui ont perduré au cours du temps. Elles aident avant tout au repérage.*

Territoire jadis rural parsemé de quelques hameaux dont celui de Beaume (à gauche, dans les années 1770), La Louvière s'est mise en place dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, consécutivement au développement de la sidérurgie et d'autres activités industrielles. Le centre-ville sera aménagé de manière planifiée dans le dernier tiers de ce siècle (au centre, dans les années 1870). A droite, la ville telle qu'elle se présente actuellement.



Au centre-ville de La Louvière, de grandes places rectangulaires ont récemment été réaménagées et pourvues de nouveau mobilier urbain. A gauche, la place communale est bordée d'immeubles résidentiels, publics et culturels de différentes époques. Dans sa perspective se dresse une église dépouillée de son clocher depuis les années 1960. Au centre, un quartier commercial aux hauts immeubles diversément colorés et aux nombreuses enseignes. A droite, des quartiers bourgeois à l'architecture éclectique et Art nouveau entourent le parc de la ville.



Les alignements plus ou moins longs de maisons ouvrières mitoyennes, en brique nue ou enduite, constituent une grande part de la trame urbaine de l'aire. Leurs enfilades marquent le centre des anciens villages. A gauche, une rue de Saint-Vaast (La Louvière) au bout de laquelle apparaît la tour du 15<sup>e</sup> siècle de l'église (flèche). Ces alignements bâtis rythment également les chaussées (à droite, à Manage).



Parmi les nombreuses cités ouvrières et sociales présentes dans l'aire, certaines ont conservé une grande homogénéité.

Ci-dessus à gauche, la cité charbonnière du Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries (La Louvière), inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco, constitue un exemple remarquable de mise en valeur : une même couleur recouvre les façades des habitations ouvrières et des équipements sociaux qui ont conservé leurs modalités néoclassiques du 19<sup>e</sup> siècle.

Ci-dessus à droite, la cité Gilson à Manage aligne le long d'une rue plantée de platanes, des maisons ouvrières des années 1920 aux façades en brique ornées de frises décoratives identiques.

Ci-contre, une enfilade de blocs d'habitations en brique jaune de la cité sociale Reine Astrid, construite après 1945 à La Louvière.

Construits pour des patrons d'industrie à l'époque de l'essor industriel, quelques châteaux sont toujours entourés de leur vaste parc arboré clos. C'est le cas du domaine de la famille Boël à La Louvière, au sein duquel se dissimule le château.

D'autres châteaux sont aujourd'hui intégrés dans une urbanisation développée sur leur ancien domaine, comme le château du Bouly à Jolimont (Haine Saint-Pierre, La Louvière), érigé vers 1860 pour un directeur de charbonnages. Autrefois isolé dans son parc, il a été transformé en établissement hospitalier et a été peu à peu entouré de nouveaux bâtiments et d'un vaste parking.







Le domaine de Mariemont à Morlanwelz, site classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, s'étend sur le site d'un ancien domaine royal, acquis et transformé au 19<sup>e</sup> siècle par la famille Warocqué, active dans l'industrie charbonnière.

Les bâtiments modernes, dus à l'architecte R. Bastin, abritent le Musée royal de Mariemont. Ils ont remplacé le château néoclassique des Warocqué incendié en 1960. De nombreuses sculptures se dressent dans le vaste parc paysager, comme ces lions qui ornaient autrefois la façade du château.

La trame urbaine s'est complétée au cours des dernières décennies d'un bâti composé de maisons pavillonnaires, fortement différenciées les unes des autres par leur silhouette, la couleur des façades et des toits, les modes d'implantation, les plantations...

Ci-contre, le quartier de maisons quatre façades, au lieu-dit La Barette à Houdeng-Goegnies, est implanté sur le versant de la vallée du Thiriau du Luc, affluent de la Haine.



L'ancien canal du Centre traverse la partie nord de l'aire et coupe à plusieurs reprises la vallée du Thiriau du Luc. Son site est classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Il comprend le canal, bordé de chemins de halage et d'alignements d'arbres (à gauche, à Strépy-Bracquegnies) ainsi que quatre ascenseurs hydrauliques (à droite, l'ascenseur n° 1 à Houdeng-Goegnies) et d'autres bâtiments techniques qui jalonnent son parcours.

Deux ouvrages d'art marquent le tracé du nouveau canal du Centre : le pont-canal du Sart, ci-contre à gauche, qui lui permet d'enjamber la vallée du Thiriau du Sart à Houdeng-Aimeries (La Louvière), et surtout, ci-contre à droite, le haut ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, dont la forme massive s'impose à l'arrière-plan du paysage urbain de Strépy-Bracquegnies (La Louvière).





A La Louvière, les grands bâtiments et multiples cheminées du complexe sidérurgique de Duferco (anciennes usines Boël) se dessinent en arrière-plan du paysage urbain (à gauche). A l'avant-plan, le nouveau hall des expositions de la ville aux lignes sobres (flèche) a été érigé sur un ancien terrain industriel.

De nombreux sites industriels plus modestes sont disséminés dans l'Agglomération industrielle et canaux du Centre, comme l'ancienne usine métallurgique à Haine Saint-Pierre (La Louvière), dont les bureaux (flèche) ont été réaffectés en logements de standing (à droite).

Plusieurs sites industriels rasés ont été volontairement recouverts d'une végétation herbacée pour en améliorer l'aspect, en attendant un futur développement urbanistique. C'est le cas du site des faïenceries Boch à La Louvière, dont la plupart des bâtiments ont été récemment abattus. Un nouveau quartier devrait y voir le jour. Il est notamment prévu d'y implanter un musée consacré à la céramique.



Si les anciens charbonnages ont laissé peu de traces dans l'Agglomération industrielle et canaux du Centre, il y reste de nombreux terrils ainsi que quelques étangs résultant de l'effondrement de galeries minières.

Les plus grands étangs s'étendent à Strépy (La Louvière), dans le fond de la vallée de la Haine. Ils se sont formés dans les années 1930 et 1940. Une partie du site a été inscrite en zone Natura 2000.

## Enjeux

- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre.
- Des quartiers bourgeois, mis en place à l'époque de l'essor industriel et riches en alignements de grands immeubles, s'individualisent çà et là. A l'instar des habitations ouvrières et sociales, des travaux de rénovation peu respectueux de leurs composantes architecturales originelles ont souvent altéré l'homogénéité de ces ensembles urbanistiques.
- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs. Cela se traduit plus spécifiquement par la présence d'infrastructures industrielles éparpillées dans la trame urbaine – laminoirs, verreries, faïenceries, charbonnages... –, rasées, abandonnées ou affectées à de nouvelles activités (voir les enjeux globaux, pages 280 et 281).

## Objectifs paysagers

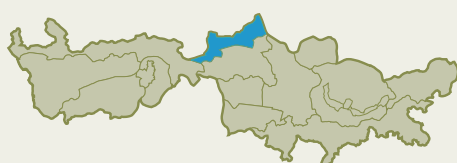
1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre.	GESTION
2. Respecter ou rétablir les éléments architecturaux des ensembles urbanistiques composant les quartiers bourgeois au centre des localités.	PROTECTION-GESTION
3. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de l'aire de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre.	PROTECTION

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- Encadrer les travaux de rénovation de façades et éléments de toiture des ensembles urbanistiques composant les quartiers bourgeois du centre des localités, de manière à en préserver ou, dans la mesure du possible, à remettre en état les matériaux et modénatures d'origine qui en assurent l'homogénéité.



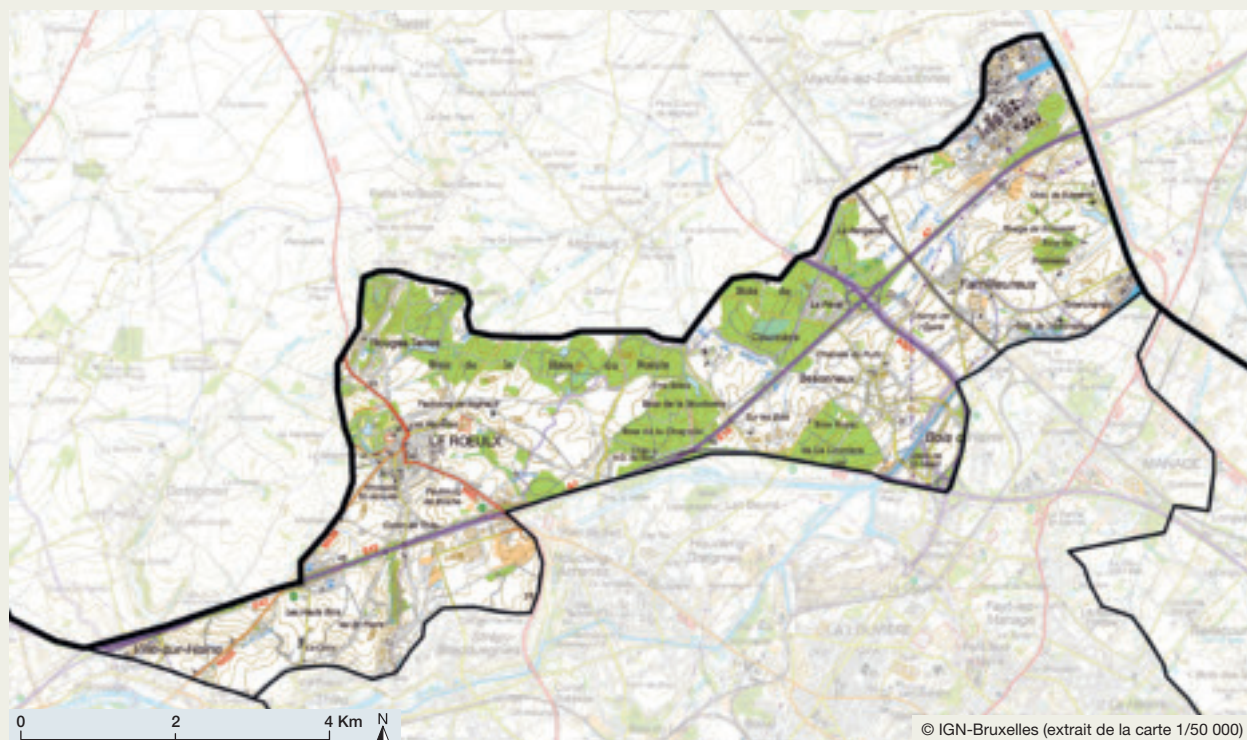
# Campagne boisée du Roeulx



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 525</b>
Superficie agricole (ha)	1 697
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	754
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	610
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>8 926</b>

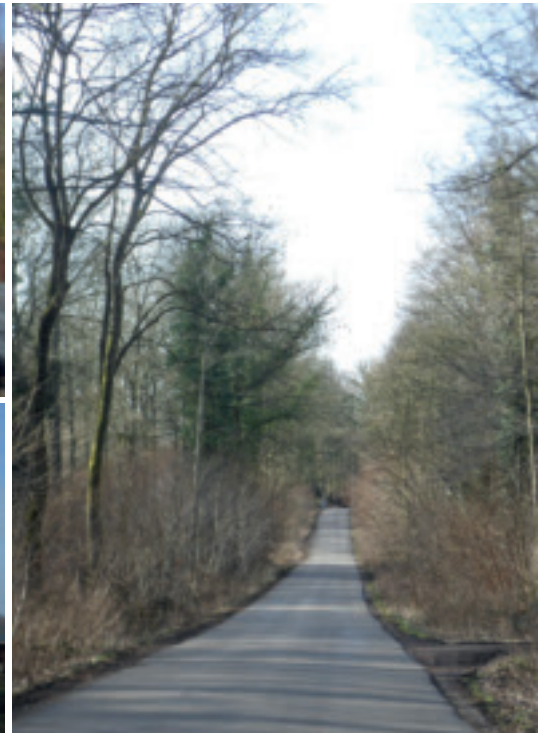
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire de la Campagne boisée du Roeulx présente, dans sa moitié est, des paysages cloisonnés par les boisements et les cordons boisés liés aux infrastructures et, dans sa moitié ouest, des paysages plus ouverts et agricoles. Les nombreuses infrastructures de transport s'accompagnent d'une activité industrielle (chimique et logistique) importante qui est cependant relativement discrète dans les vues lointaines. Trois entités bâties ont des caractéristiques bien définies : la petite ville du Roeulx, la localité plus ouvrière de Besonriex et le village de Familleureux qui associe ambiance rurale et quartier de gare. Les quartiers résidentiels se servent du couvert boisé comme d'un écrin.



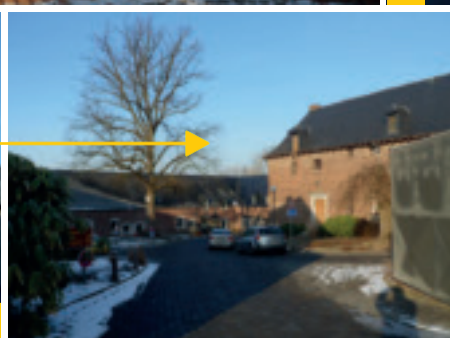
Le relief de l'aire de la Campagne boisée du Roeux présente des **ONDULATIONS DOUCES** liées à un réseau hydrographique discret pour une altitude variant de 75 mètres au sud-ouest à 145 mètres au nord. La ligne de crête séparant le bassin de la Senne de celui de la Haine, orientée est-ouest, est peu marquée (altitude de 129 mètres). Le bombement qui s'étend de Gottignies à Mignault au nord du Roeux est plus perceptible.

Localement, le relief a subi divers remaniements avec la construction de plusieurs **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**. Le nouveau canal du Centre, avec l'ascenseur de Strépy-Thieu, et le canal Bruxelles – Charleroi limitent l'aire. Les autoroutes E42, E19 et A501 et la voie ferrée Braine-le-Comte – Charleroi-sud constituent des caractéristiques fondamentales. Ces infrastructures scindent le territoire en une série de cellules dans lesquelles les vues sont limitées. Les **NOMBREUX BOISEMENTS**, majoritairement feuillus, et les cordons boisés qui accompagnent très souvent les infrastructures de transport renforcent cette impression de barrières visuelles. Les vues longues, tant au sein de l'aire que depuis les aires voisines, sont donc fortement limitées. C'est souvent par le bruit que l'on perçoit la présence de l'autoroute tandis que les canaux se voient surtout depuis les voies lentes qui les bordent ou depuis les ponts qui les surplombent.

L'**AGRICULTURE** est bien présente, particulièrement dans la moitié ouest de l'aire où les labours dominent légèrement. Dans l'est, en raison du cloisonnement du paysage, la fonction agricole, partagée entre labours et herbages, semble occuper plus d'espace qu'en réalité.

Le **TISSU BÂTI** est la caractéristique la moins homogène de l'aire et se concentre au nord de l'autoroute E42. A l'ouest, la ville du Roeux, anciennement ceinte de remparts, présente un centre urbain ancien à l'habitat jointif, d'où partent des extensions bâties (faubourgs) suivant les axes de communication. Le tissu se distend au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Le château du Roeux et son parc, englobant les restes de l'Abbaye de Saint-Feuillien, font la jonction entre les faubourgs et un quartier de villas installé sur les hauteurs, au nord, dans un cadre forestier. Au centre de l'aire, la localité de Besonrieux est constituée de séquences d'alignement de maisons urbaines ou ouvrières, entrecoupées de maisons isolées d'âge et de forme variés. La localité de Familleux, à l'est, comporte plusieurs quartiers bien définis : le centre villageois aéré autour de la place, l'extension linéaire du quartier de la gare au sud et la cité sociale jouxtant le centre au nord. Des quartiers résidentiels sont installés au sein des boisements ou en lisière.

La place de l'**INDUSTRIE** est substantielle. Profitant du réseau de communication important, l'activité logistique identifiable par ses terrains d'entrepôt et ses bâtiments imposants est en expansion. Du fait du fractionnement de l'espace au sein de l'aire, elle est cependant peu visible de loin. Seules les vues courtes la découvrent aux regards. L'impact visuel des cheminées et des bâtiments hauts de la zone d'activité industrielle de Feluy au nord-est est plus prégnant. Les zones réservées aux PME et commerces de Besonrieux et du Roeux sont quant à elles typiques des développements économiques en entrée de ville. L'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu, localisé à la marge sud de l'aire, constitue un point de repère fort pour les aires environnantes.



Il faut marcher dans le centre du Roeulx pour apprécier la richesse du patrimoine bâti. Les échappées visuelles par l'ouverture d'un portail ou d'une grille invitent à la découverte comme dans le cas du château du Roeulx (1) et de son parc, de la Brasserie Friart (2) ou de l'ancienne ferme de l'hospice Saint-Jacques (3), occupée par le CPAS.



La teinte brun-orangé de la brique caractérise le tissu bâti du Roeulx dans le centre (ci-dessus, à gauche, la Grand-Place et à droite le square Léon Mabille) et ses extensions. Des petites maisons rurales basses alternent avec des constructions pavillonnaires le long des artères de sortie de la ville (ci-contre, la chaussée de Soignies).





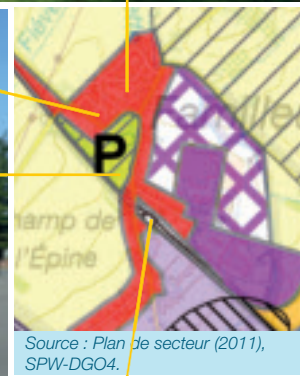
## Campagne du Roeulx



La succession de séquences de maisons mitoyennes, souvent modestes, construites à front de voirie constitue la caractéristique principale de la localité de Besonrieux. La place Godefroid (ci-dessous, à droite) a été récemment réaménagée.



Ci-dessous, les trois visages de Familleureux : la cité sociale au nord (1 à 3), le cœur historique rural (4) avec l'église et le château (au centre) et le quartier de la gare au sud (5). Ce dernier est un exemple typique de revitalisation urbaine.



Source : Plan de secteur (2011), SPW-DGO4.





Les bois et leurs lisières sont mités par une urbanisation pavillonnaire. Ci-contre, le quartier dit « Le Fiévet » est implanté dans le bois de Courrière. Il constitue un véritable îlot verdoyant à l'écart visuel des voies de transport et des activités économiques.



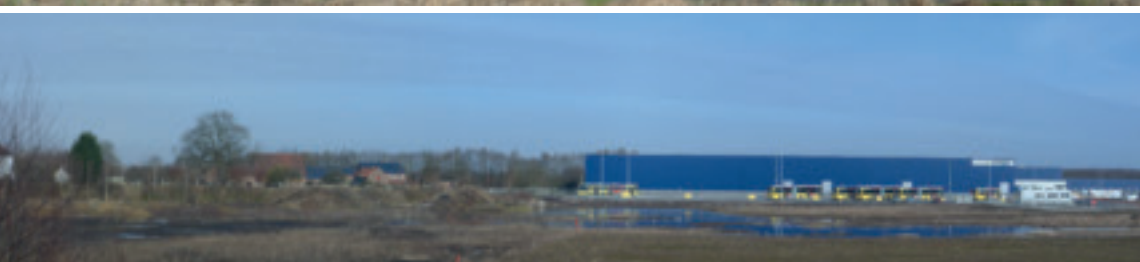
Cordon boisé le long de l'autoroute

Parc d'activité économique

La vue lointaine présentée ci-dessus est l'une des rares qui soit permise dans l'aire, celle-ci se caractérisant généralement par un fractionnement de l'espace en cellules.



L'impact paysager de l'activité logistique (ci-dessus et ci-contre, le zoning de Garocentre) est ainsi limité à des vues proches au sein de chaque cellule.



Les canaux, bordés de bâtiments industriels, s'appréhendent depuis les voies lentes ou les ponts qui les surplombent. Ci-contre, le canal Charleroi – Bruxelles.



## Enjeux

- Le cadre boisé, particulièrement attirant pour l'aire de la Campagne du Roeulx, connaît, depuis plusieurs décennies, un mitage par le développement résidentiel de type pavillonnaire (au sein des bois ou en lisière). Les boisements accompagnant les infrastructures autoroutières permettent souvent de diminuer la prégnance visuelle des zones d'activité économique, industrielles ou logistiques.
- Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager. Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. L'ouest de l'aire est concerné par cet enjeu (voir les enjeux globaux, pages 282 et 283).
- Le bâti du Roeulx a gardé une compacité au départ des anciens remparts, à l'exception de quelques faubourgs s'étalant le long des voiries d'accès.
- Le centre de Familleureux présente un cadre préservé – espace ouvert et vert avec un patrimoine ancien (église, château) – dégageant une ambiance « rurale ».

## Objectifs paysagers

1. Limiter le mitage des zones forestières en lisière et au sein de celles-ci.	GESTION
2. Préserver du mitage les zones agricoles.	GESTION
3. Limiter l'impact visuel des activités économiques, industrielles ou logistiques en profitant de cadre boisé.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Respecter les caractéristiques paysagères, urbanistiques et architecturales du centre de Familleureux et les mettre en valeur.	PROTECTION-GESTION

## Pistes d'action

- Dans les nouveaux développements résidentiels jouxtant les zones forestières, favoriser la plantation d'essences en lien avec les essences présentes dans les massifs environnants, de manière à assurer une continuité visuelle et conserver une densité boisée suffisante.
- Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels au cœur des noyaux villageois.
- Continuer à utiliser les infrastructures et les plantations pour fondre les activités économiques, industrielles ou logistiques dans le paysage boisé.
- Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de préserver le centre de Familleureux.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la préservation des terres agricoles.



# Interfluve de la Haine et de la Sambre



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>9 148</b>
Superficie agricole (ha)	5 242
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	771
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	2 001
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>63 879</b>

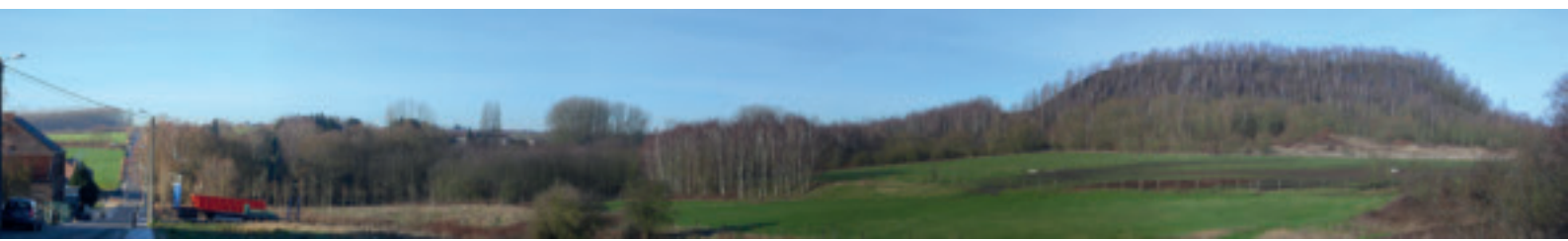


© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).

L'aire de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre présente une succession de vallonements d'est en ouest. Le paysage y est fortement marqué par l'industrialisation passée et l'urbanisation : infrastructures de transport (rail, route, réseau électrique), traces du passé minier et industriel (terrils, tours, bâtiments abandonnés), habitat continu... Toutefois les paysages ruraux ne sont jamais loin. Ils se caractérisent sur les replats par des étendues de grandes cultures et sur les versants par des herbages.



L'aire de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre affiche une **ALTERNANCE DE VALLÉES**, orientées sud-nord et pouvant se marquer fortement dans le paysage, et d'**INTERFLUVES** (de 180 à 190 mètres d'altitude en moyenne) qui leur sont parallèles. Ces interfluves s'individualisent en bandes plus ou moins larges de un à trois kilomètres. Le relief se remarque particulièrement depuis les axes routiers bâtis perpendiculairement aux vallées et par les points de repère tels que les clochers, châteaux d'eau... La limite avec l'aire de la Campagne charbonnière du Centre est matérialisée par une faille nord-sud. Située au niveau de Mont-Sainte-Aldelgonde, elle se présente sous la forme d'une forte rupture de pente qui n'est soulignée par aucun cours d'eau (effet de vallée sèche) mais provoque une différence de niveau de soixante mètres.

D'ouest en est se succèdent les ruisseaux et rivières de **LA HAYE** (affluent de rive gauche de la Haine), **LA HAINE**, **LA SAMME** et **LE PIÉTON**. Les trois premiers dépendent du bassin de l'Escaut et le Piéton de celui de la Meuse. La ligne de partage des eaux suit la N59 (chaussée de Bascoup, altitude de 190 mètres). La création du canal Charleroi – Bruxelles a bousculé cette division. Ainsi, la Samme et le Piéton viennent maintenant s'y jeter.

De nombreux **TERRILS**, hérités du passé charbonnier de la région, alignés du nord au sud, renforcent la succession de plans. La morphologie de certains d'entre eux a changé ou change encore aujourd'hui avec la réexploitation des schistes et, plus rarement, des charbons résiduels : les pentes sont adoucies et la forme devient tabulaire. De nombreux sites industriels abandonnés et/ou désaffectés, parfois à l'état de ruine, ponctuent aussi le paysage.

La majeure partie de l'aire est couverte d'**AGGLOMÉRATIONS DENSES** qui présentent un fort étalement urbain pavillonnaire en périphérie. Des séquences d'alignement de maisons ouvrières dont la taille est très variable sont visibles un peu partout, au sein des tissus denses, dans leur périphérie immédiate ou encore en situation isolée. Des cités sociales sont éparpillées sur le territoire. Les constructions récentes, de petits immeubles ou de bâti continu, reprennent les densités traditionnellement élevées de cette aire. La fonction agricole se manifeste par la présence de quelques grosses fermes.

Malgré la forte artificialisation des sols due au passé minier et industriel ainsi qu'à l'urbanisation qui y est liée, la couverture **AGRICOLE** reste importante, faite de grandes cultures sur les replats entre les vallonnements et, dans une moindre mesure, d'herbages sur les versants pentus. La **COUVERTURE BOISÉE** est, par contre, relativement faible. Elle s'organise de façon linéaire sur les versants plus abrupts de rive droite des cours d'eau ou se localise sur les terrils non exploités récemment.

L'aire de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre est quadrillée par les réseaux aériens électriques. Le réseau routier à grand gabarit (E42, R3, N59 et N54) et le réseau ferré, électrifié ou non, sillonnent tantôt les zones urbanisées tantôt les campagnes où ils sont particulièrement visibles. Le canal Charleroi – Bruxelles constitue la limite nord de l'aire. Il est bordé d'une grande zone d'activité économique conférant à cet espace une caractéristique paysagère industrielle singulière.



La faille à Mont-Sainte-Aldelgonde se matérialise sous la forme d'une forte rupture de pente qui n'est soulignée par aucun cours d'eau. Le village s'étend le long de celle-ci.

Le réseau routier et son éclairage surdimensionné, les grillages des pylônes électriques ou les rails et caténaires du métro léger (tram) sont autant d'éléments typiques des infrastructures de transport qui, par leur répétition, dessinent des toiles au sein du paysage (ci-contre et ci-dessous, à Anderlues).



Au fil du temps, des annexes – comprenant souvent la cuisine ou la pièce d'eau – ont été accolées aux petites maisons ouvrières. Elles sont, aujourd'hui, une composante importante de la silhouette des localités de l'aire, comme ici à Piéton.





Les espaces publics sont souvent fortement minéralisés. Témoins d'une époque, les grandes surfaces trapézoïdales asphaltées servent, parfois encore, à la balle pelote. Ce jeu se pratique par équipe sur les places publiques (ci-dessus, la place de Piéton).



Petite séquence d'habitations ouvrières isolées à proximité d'un lieu de production à Fontaine-l'Évêque.



Les terrils présentent de multiples facettes tant au niveau de la forme que de la couleur. Situé à Anderlues, ce terril doit sa forme tabulaire et sa couleur sombre à sa récente réexploitation.



Nichées au sein de petits parcs d'activité économique ou insérées en périphérie du tissu bâti, les entreprises, héritières des activités passées ou de création plus récentes, font aussi partie des caractéristiques paysagères de l'aire. Ci-dessus, les ateliers d'Infrabel (production d'aiguillages) à Bascoup (Chapelle-lez-Herlaimont).



Dans un souci d'efficacité énergétique, les cités sociales – particulièrement représentées au sein de l'aire – font l'objet de rénovations lourdes qui modifient parfois fortement leur silhouette initiale (enduit coloré à la place de la brique).



Les quartiers ouvriers (type coron) – tout comme les cités sociales par la suite – sont presque toujours traversés par un réseau de sentiers (1). Ceux-ci se poursuivent souvent en dehors des quartiers pour les relier au reste du village (2), au lieu de production (3) ou à un arrêt de transport en commun.

Dans certains coron, ce réseau viare présente des excroissances dans lesquelles il est parfois possible aujourd'hui d'accéder en voiture sans pouvoir pour autant généralement les traverser (3). Une toponymie particulière est associée à ce réseau viare (4). Ci-dessus, quelques exemples à Souvret.

## Enjeux

- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre.
- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble paysager. Cela se traduit notamment pour cette aire par la présence de bâtiments témoins de l'activité charbonnière : châssis à molette, cokerie (voir pages 280 et 281).
- Plusieurs terrils ont été rendus accessibles au public. Certains d'entre eux souffrent d'un manque d'entretien de la végétation qui masque peu à peu les vues vers les paysages environnants. D'autres viennent d'être reprofilés suite à leur réexploitation et la question de leur réaffectation ou de leur replantation se pose.
- Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager (plutôt connu pour son passé industriel). Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. Cet enjeu global (voir pages 282 et 283) est très prégnant sur l'entièreté de l'aire de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre. Quelques fermes imposantes, témoins de l'activité agricole passée et présente, sont bien préservées.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble et particulièrement présent au sein de cette aire.	GESTION
2. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de cette aire.	PROTECTION
3. Assurer des vues dégagées depuis le sommet des terrils accessibles au public.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Préserver du mitage les zones agricoles.	GESTION
5. Maintenir et mettre en valeur les fermes imposantes et bien préservées.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale, le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles ainsi que la préservation des terres agricoles.
- Etablir des plans de gestion de la végétation couvrant les terrils.
- Encadrer les travaux de rénovation des fermes imposantes et bien préservées lors de toute adaptation aux nouvelles pratiques agricoles ou d'une éventuelle reconversion.



# Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton



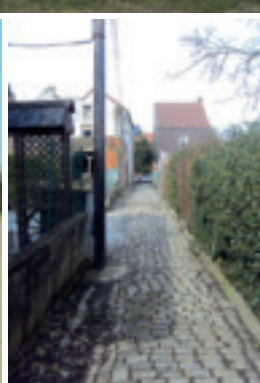
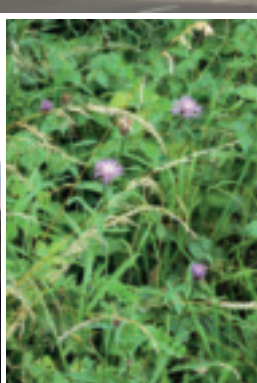
<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 178</b>
Superficie agricole (ha)	1 999
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	203
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	520
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>12 935</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire du Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton présente un relief calme interrompu seulement dans sa partie est par la vallée du Piéton. Le paysage se caractérise par de vastes étendues agricoles, ponctuées de petits bosquets et de quelques alignements d'arbres. Des boisements plus denses accompagnent certains segments du canal Charleroi – Bruxelles installé dans la vallée du Piéton. Le bâti se partage entre des villages à la structure traditionnelle encore assez lisible et un semis de grosses fermes en carré. Quel que soit l'endroit où se porte le regard, le paysage paraît investi par les lignes à haute tension. C'est l'une des aires de l'ensemble paysager où la physionomie rurale est la mieux préservée, l'industrie y étant aussi relativement discrète.



Située dans la partie nord-est de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, l'aire du Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton constitue une forme de **TRANSITION** avec l'ensemble paysager voisin des Plateaux brabançon et hesbignon au nord, présenté dans l'atlas n° 2. Le Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton partage avec l'aire de la Campagne agricole sud-brabançonne, située au sein de l'ensemble voisin, plusieurs caractéristiques fondamentales, décrites ci-dessous.

L'aire présente un relief de **PLATEAU ASSEZ CALME** aux ondulations souples allant de pair avec un réseau hydrographique généralement discret. Le plateau est néanmoins interrompu au nord et à l'est par la **VALLÉE PLUS PROFONDE DU PIÉTON**. Si cette vallée est bien perceptible, de même que celle de son petit affluent, le Tintia, le Piéton lui-même reste très peu visible. Ce cours d'eau a même disparu à certains endroits suite à l'aménagement puis à l'élargissement du **CANAL DE CHARLEROI – BRUXELLES** aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Ce dernier constitue la limite de l'aire et de l'ensemble paysager au nord. Son gabarit et les ouvrages d'art (écluse, ponts) qui l'accompagnent en font un élément particulièrement marquant du paysage de l'aire mais qui reste relativement localisé au sein de celle-ci.

L'aire se caractérise avant tout par de **VASTES ÉTENDUES AGRICOLES**. Ici et là apparaissent quelques bosquets de superficie réduite, mais dont l'impact visuel est amplifié par la topographie calme. Quelques plantations sont également présentes sous forme d'alignements le long de la voirie. Des boisements plus importants se répartissent le long du canal, sur les flancs de vallée, à l'est.

Les villages se positionnent généralement en versant de vallée et s'étirent le long des courbes de niveaux.

L'habitat y est jointif, parfois en recul par rapport à la voirie. L'imbrication des maisons au sein des noyaux villageois constitue une caractéristique récurrente de l'aire. Au sein de ce tissu bâti des maisons enduites de cimorné\* et quelques **EXPLOITATIONS AGRICOLES** de taille modeste peuvent encore être observées. D'autres exploitations de dimensions beaucoup plus imposantes, souvent en carré, se répartissent en semis lâche à l'écart des villages. Un habitat récent est également présent, en lisière de ces derniers ou le long de certaines voies de communication principales. Il reste encore assez limité.

L'emprise industrielle est très faible en comparaison de ce qui est observable dans les aires voisines. Les quelques friches et bâtiments anciens qui subsistent sont essentiellement localisés à proximité du canal et de la ligne de chemin de fer ou en bordure de l'aire. Aujourd'hui, les seuls éléments notables sont constitués par les bâtiments installés dans le zoning industriel de Gouy-lez-Piéton, à côté de l'autoroute E42.

Celle-ci, qui relie Mons à Liège, traverse l'aire d'ouest en est. Son viaduc qui enjambe le canal ouvre des perspectives intéressantes mais toujours rapides sur la voie d'eau et son écluse, la vallée et le hameau de Grands Sarts étagé sur son flanc. L'aire est aussi traversée du sud-ouest au nord-est par la chaussée Brunehaut, qui suit une ligne de crête.

Enfin, l'aire se distingue encore considérablement de ses voisines par les multiples infrastructures de **TRANSPORT D'ÉNERGIE** présentes sur son territoire, surtout dans la partie ouest. Elle compte deux stations de redistribution et de très nombreuses lignes à haute tension. Il est quasi impossible pour le regard d'échapper au maillage souvent très dense de ces multiples lignes électriques.



Les grandes étendues agricoles légèrement ondulées sont hérissées de pylônes électriques et les quelques masses boisées marquent l'horizon des vues lointaines, comme ci-dessus aux environs de Gouy-lez-Piéton.



Quelques routes bordées d'arbres sont visibles de loin et contrastent avec le plateau agricole. Les doubles alignements créent un effet de perspective important pour l'automobiliste. Beaucoup d'arbres sont néanmoins en mauvais état et certains alignements ne sont plus réguliers. Le manque d'entretien et l'absence de remplacement des arbres anciens pourrait amener la disparition rapide de ces éléments structurants du paysage.



Luttre s'étire le long de la vallée creusée par la Rampe, un petit ruisseau. Le clocher de l'église structure la silhouette du village. La route venant de Viesville, d'où est prise la photographie, permet une vue élargie de la vallée et du village.





A Pont-à-Celles (ci-dessus) et Viesville, les places légèrement déstructurées par la disparité des gabarits et des matériaux des façades ont retrouvé une certaine unité grâce à l'aménagement homogène de l'espace public. La minéralité des espaces y est tempérée par l'installation de jeunes arbres. La réflexion sur les emplacements de parking a permis d'aérer le paysage et a réattribué l'espace aux piétons.



Pont-à-Celles



Grands Sarts



Luttre

A l'intérieur des villages ou des hameaux, le profil jointif de l'habitat donne une impression de densité, qui contraste avec les vues lointaines des espaces agricoles. A proximité de la gare de Luttre, la présence de quelques bâtiments industriels disséminés au sein du bâti renforce encore cette perception.



La présence récurrente de façades en cimorné dans les alignements de petites maisons mitoyennes attire le regard. Cette technique, réalisée à partir de déchets de marbrite, un verre simulant les reflets et veinures du marbre, illustre la volonté d'embellissement des habitations. Les styles (Art Déco, mauresque) et les couleurs (jaune, vert, bordeaux...) varient. Certaines façades présentent aussi un soubassement en mosaïverre (à gauche). Aujourd'hui, la survie de ce type d'enduit est mise en péril faute d'artisans capables de le restaurer et dépend du bon vouloir de propriétaires privés, parfois peu conscients de l'intérêt de ce petit patrimoine.



La ferme de Courriault à Pont-à-Celles est une ancienne possession de l'abbaye du Parc à Heverlee. Son implantation en carré est typique de la plupart des fermes présentes au sein de l'aire.



A hauteur de Viesville, la réserve naturelle des Sarts protège les espèces végétales et animales présentes sur la butte formée par les remblais provenant du creusement du canal (à gauche). Au loin se distingue le viaduc de l'autoroute E42. Dans le reste de l'aire, le canal coule dans un paysage au relief plus calme (à droite). Les chemins de halage sont utilisés pour la promenade.



L'absence d'écrans boisés sur certains tronçons de l'autoroute E42 permet une série de vues dégagées. La station de redistribution d'électricité (à gauche) et le zoning de Gouy (à droite) sont bien perceptibles depuis l'autoroute qui les borde.

## Enjeux

- ▶ Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager (plutôt connu pour son passé industriel). Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. Cet enjeu global (voir pages 282 et 283) est significatif dans la totalité de l'aire du Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton.
- ▶ L'identité paysagère de l'aire se caractérise notamment par des vues longues et dégagées, sur lesquelles se superposent des alignements d'arbres et un maillage de fils électriques.
- ▶ La structure traditionnelle de la plupart des villages est encore perceptible mais l'aire pourrait à l'avenir être soumise à la pression urbaine grandissante de Charleroi, de Nivelles et de Bruxelles. Sa bonne accessibilité et ses importantes réserves foncières (pour le bâti mais aussi pour les commerces ou l'industrie) la rendent d'autant plus vulnérable.
- ▶ Les quelques grosses fermes en carré, la chaussée Brunehaut qui traverse l'aire et les maisons enduites de cimorné constituent un patrimoine intéressant mais peu mis en évidence au sein du paysage.

## Objectifs paysagers

1. Préserver du mitage les zones agricoles.	GESTION
2. Atteindre une densité en accord avec la structure mitoyenne traditionnelle du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières.	GESTION
3. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute mise en œuvre de la réserve foncière.	GESTION
4. Veiller au maintien des alignements d'arbres.	GESTION-PROTECTION
5. Sensibiliser et veiller à la préservation du patrimoine présent au sein de l'aire.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION

## Pistes d'action

- ▶ Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières, dans une optique de densification des villages tout en épargnant l'espace agricole.
- ▶ Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles dans les espaces ouverts.
- ▶ Entretien des alignements d'arbres ou les réhabiliter là où ils sont en danger.
- ▶ Veiller, en cas de remplacement des pylônes électriques, à la légèreté de leur structure et à leur esthétique.
- ▶ Encourager et accompagner l'entretien et la rénovation des façades enduites en cimorné.
- ▶ Valoriser le patrimoine par des panneaux didactiques ou des circuits de découverte.



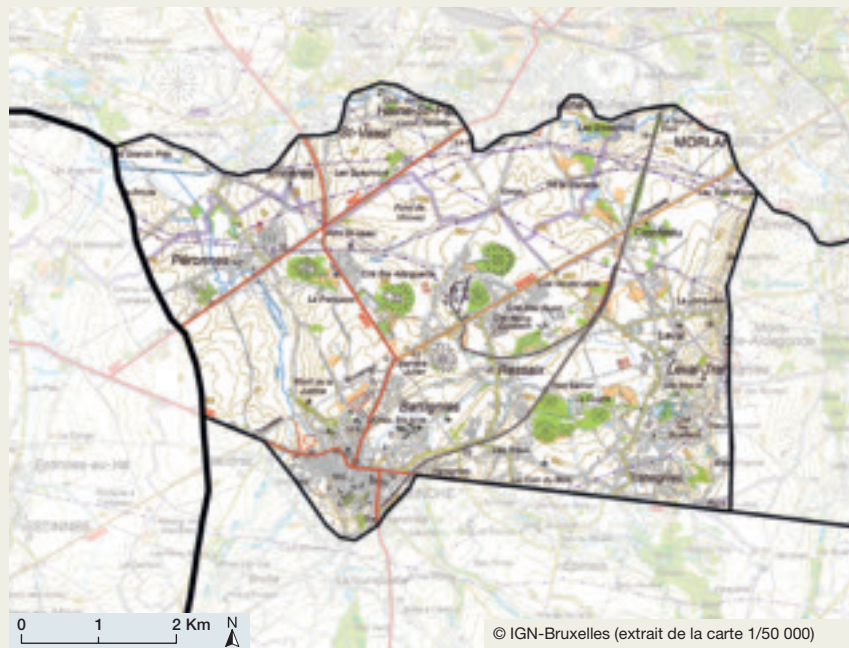
# Campagne charbonnière du Centre



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>3 458</b>
Superficie agricole (ha)	2 205
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	248
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	705
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>27 362</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de la Campagne charbonnière du Centre présente un paysage ouvert. Les grandes cultures dominent mais les témoignages du passé charbonnier comme les terrils, les infrastructures techniques (tour de puits, triage-lavoir...) ou l'habitat ouvrier ponctuent le paysage. La silhouette de la ville de Binche, avec ses remparts et son beffroi, constitue également un point de repère.



L'aire de la Campagne charbonnière du Centre présente un territoire de **PLAINE** avec une faible pente est-ouest (de 150 à 50 mètres d'est en ouest). L'altitude moyenne y est de 120 à 130 mètres. Cette configuration permet de nombreuses vues lointaines sur l'aire voisine de l'Agglomération industrielle et canaux du Centre. Ainsi, le nouvel ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu est parfaitement visible.

Le **RUISSEAU DE LA PRINCESSE**, affluent de rive gauche de la Haine, au cours sud-nord, rejoint la Haine à l'extrémité nord-ouest de l'aire. Il modèle peu le paysage.

Une chaîne de **TERRILS** orientée est-ouest met en évidence le passé charbonnier. Les silhouettes s'imposent constamment au regard et animent un relief peu accidenté.

Malgré le passé industriel, les **GRANDES CULTURES** dominent l'espace. De petits herbages apparaissent ponctuellement au contact des zones urbanisées ou sont enclavés au sein des localités.

Les **BOISEMENTS** sont quasi systématiquement associés aux terrils. Ponctuellement, des micro-boisements, plutôt de résineux, sont implantés en bordure des zones bâties. Des haies, indigènes ou non, et quelques alignements d'arbres le long de voiries complètent la couverture végétale.

Les **ZONES CONSTRUITES** occupent une partie non négligeable de l'espace, sans toutefois constituer des continuums reliant les localités entre elles. La typologie du bâti, tout en étant très riche, développe une caractéristique urbaine constante. L'habitat ouvrier est bien représenté, sous la forme d'une succession de séquences de petites maisons mitoyennes en brique, intégrées à la localité ou constituant des quartiers complètement séparés. Il se présente aussi sous la forme de cités-jardins. En périphérie de la ville de Binche, les cités sociales sont nombreuses. Des extensions résidentielles de type pavillonnaire se repèrent en prolongation des tissus bâtis continus, tandis que la fonction agricole se distingue par la présence de quelques rares fermes.

Cette aire est riche en **PATRIMOINE BÂTI**. La ville de Binche concentre nombre d'éléments dont des remparts, un beffroi et des églises mais aussi des vestiges de l'ancienne activité charbonnière dont l'ancien triage-lavoir de Binche est le monument emblématique.

**L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**, présente et passée, est bien visible au sein des paysages. Des sites industriels (charbonniers et autres) sont abandonnés ou désaffectés. Des zonings commerciaux sont implantés le long des voiries principales. La moitié nord de l'aire est traversée par de nombreuses lignes électriques aériennes qui constituent autant de repères visuels.



Source : carte postale, « Binche. Panorama », Ed. Daille-Huart – Binche, non circulée.

La ville de Binche est le centre-bourg de l'aire. Si aujourd'hui, l'activité tertiaire domine (écoles, justice de paix...), les petites industries, notamment textiles, et des bâtiments liés à l'activité agricole ont longtemps cohabité avec l'habitat à l'intérieur de la ville.



Depuis les remparts, rénovés avec les premiers fonds européens et aménagés pour la promenade, les vues sur la ville elle-même mais aussi sur ses abords sont nombreuses et variées.



Le beffroi (flèche jaune) est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Il constitue un repère dans le paysage.

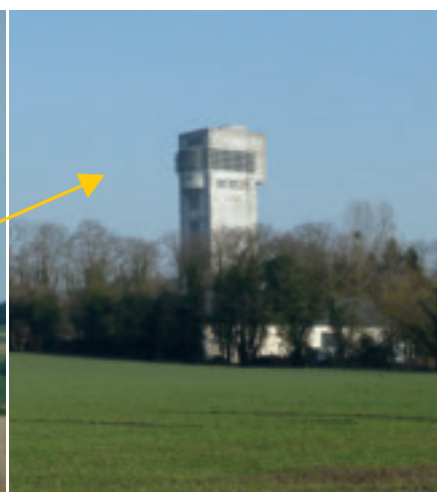
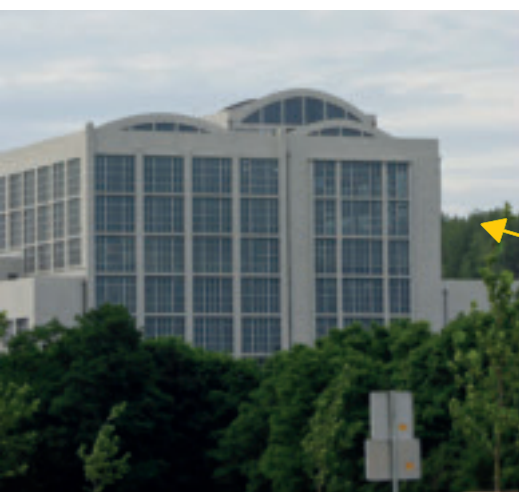
Les espaces publics sont pavés de moellons et résonnent, en hiver, des sabots des « Gilles de Binche ». Accompagnés du son des tambours, ils composent le paysage vivant et sonore du carnaval de Binche (Patrimoine immatériel de l'Unesco).







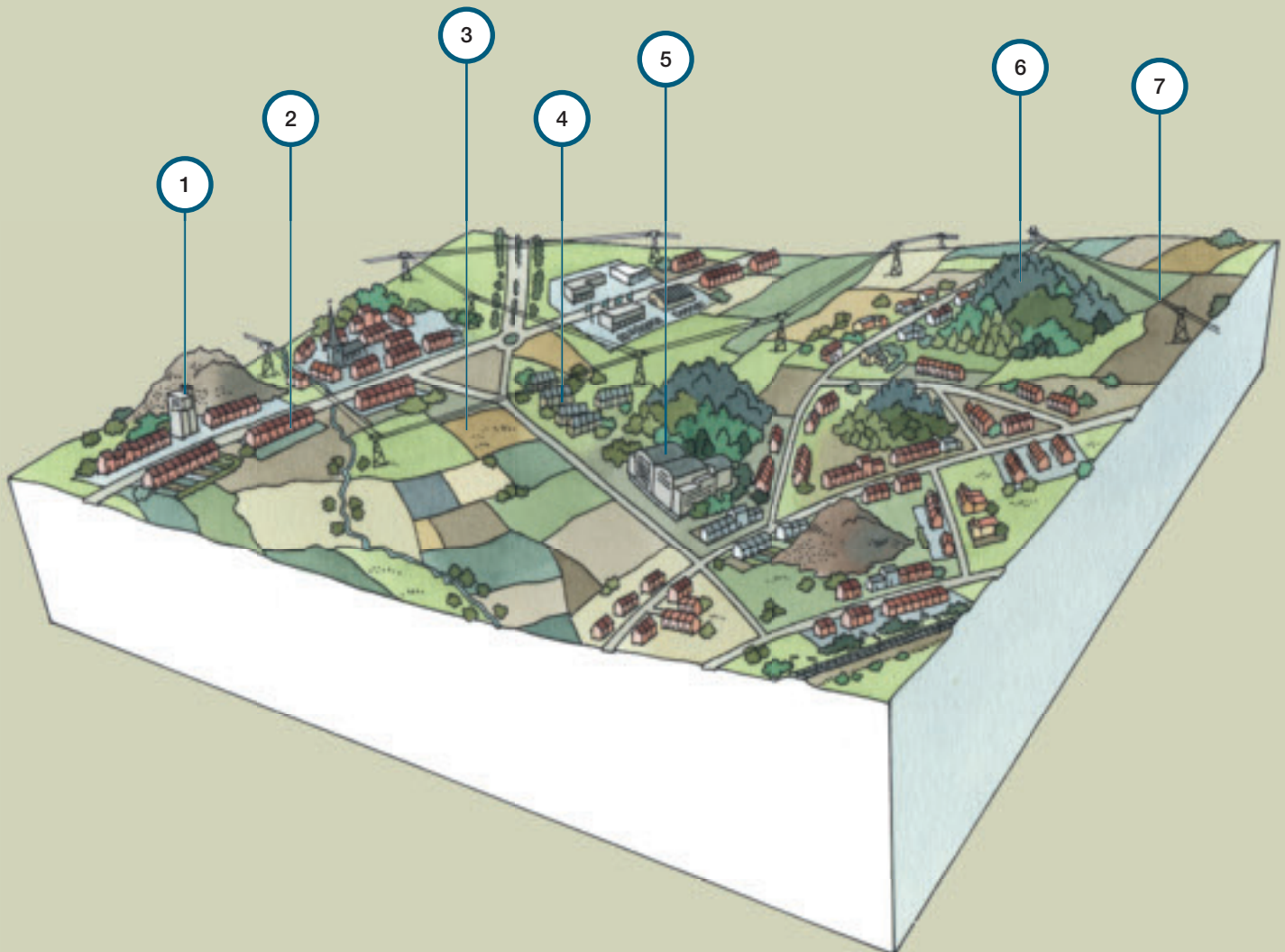
Le tissu bâti est très varié mais présente toujours une densité élevée : à Leval-Trahegnies, une enfilade de petites maisons mitoyennes (ci-dessus, à gauche) ; à Ressaix, une cité ouvrière au milieu du village (ci-dessus, à droite) ; à Binche, une cité sociale en périphérie immédiate de la ville (ci-contre).



Les bâtiments industriels liés aux anciens charbonnages ont en grande partie disparu depuis leur fermeture. Quelques bâtiments subsistent et s'imposent dans les paysages par leur silhouette élancée ou massive. La survie de ce patrimoine dépend souvent de sa réaffectation. A gauche, le triage-lavoir de Péronnes devrait retrouver une fonction économique tertiaire alors que l'avenir de la tour Saint-Albert, un chevalement en béton, à droite, n'est pas encore assuré.

## Campagne charbonnière du Centre

1. Témoignage de l'activité charbonnière, un chevalement en béton est un point de repère imposant.
2. Alignement de petites maisons mitoyennes ouvrières le long des axes routiers et à proximité des anciens sites d'exploitation.
3. Relief plat en faible pente (orientée est-ouest) couvert de cultures.
4. Petites maisons ouvrières au sein d'une cité-jardin.
5. Ancien triage-lavoir, témoin de l'activité charbonnière passée et patrimoine en cours de reconversion.
6. Buttes coniques souvent colonisées par la végétation, les terrils animent le relief assez plat et sont autant de points d'observation potentiel du paysage.
7. Lignes électriques aériennes à fort impact visuel.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Enjeux

- Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager (plutôt connu pour son passé industriel). Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. Cet enjeu global (voir pages 282 et 283) est significatif dans la totalité de l'aire de la Campagne charbonnière du Centre.
- La silhouette urbaine de Binche avec notamment son beffroi – Patrimoine mondial de l'Unesco – et ses remparts, constitue un repère visuel fort. Ponctuellement, la silhouette est brouillée par la présence d'éoliennes.
- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble paysager et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de la Campagne charbonnière du Centre.
- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs. Cela se traduit plus spécifiquement pour cette aire par la présence de bâtiments témoins de l'activité charbonnière : chevalement en béton, triage-lavoir (voir pages 280 et 281).
- Malgré leur abondance, peu de terrils sont accessibles au public, privant ainsi l'observateur de vues étendues sur les paysages environnants.

## Objectifs paysagers

1. Préserver du mitage les zones agricoles.	GESTION
2. Respecter et mettre en valeur les caractéristiques paysagères, urbanistiques et architecturales de la silhouette urbaine de Binche.	PROTECTION-GESTION
3. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire.	GESTION
4. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de l'aire.	PROTECTION
5. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages de l'aire.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la préservation des terres agricoles, le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale ainsi que le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- Sensibiliser les propriétaires de terrils aux possibilités d'aménagements destinés à les rendre accessibles au public.
- Mettre en place des outils réglementaires permettant de garder des cônes de vue exempts d'éoliennes sur la silhouette urbaine de Binche.
- Mettre en place des animations de découvertes paysagères des vues intérieures et plongeantes depuis les remparts de Binche.



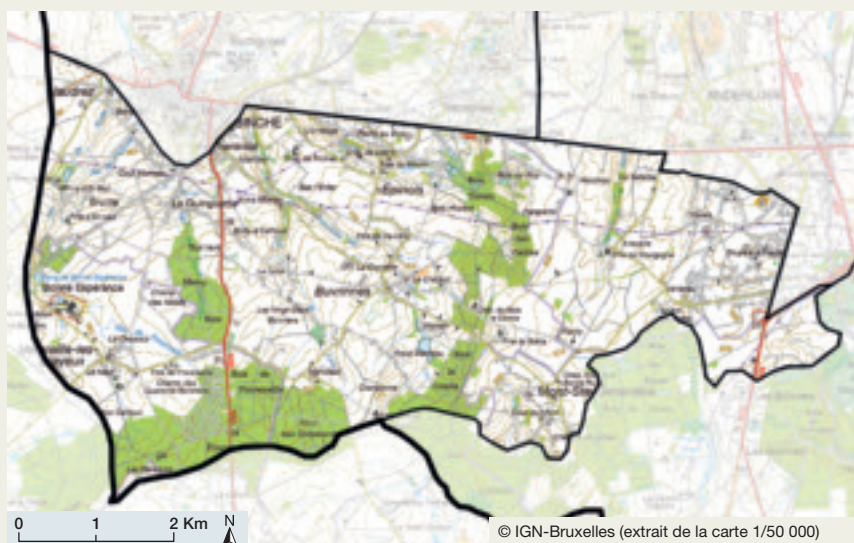
# Plateau agricole de Buvrines



<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>4 125</b>
Superficie agricole (ha)	2 847
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	553
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	510
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>12 419</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire du Plateau agricole de Buvrines se caractérise par un paysage rural de type herbager à mixte, cloisonné par la végétation arborée de haies vives, d'alignements de saules têtards et de petits boisements. Depuis les années 1970, d'anciens villages agricoles ont été convertis en localités résidentielles. Au sud, les peuplements d'arbres de l'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents ferment le paysage.



Le Plateau agricole de Buvrines est faiblement incliné vers le nord, nord-ouest (de 212 à 90 mètres). L'aire fait partie du **PLATEAU** limoneux brabançon-hennuyer. Des ondulations caractérisent son relief. Le point culminant de la Moyenne Belgique (212 mètres), matérialisé par une borne géodésique, se situe au lieu-dit Le Planty. La présence sur le site d'un pylône émetteur de la radio-télévision le rend visible depuis l'aire voisine de l'Interfluve de la Haine et de la Sambre.

Le ruisseau de la Princesse, affluent de rive gauche de la Haine, et ses affluents (la Luce et la Bruille) traversent l'aire du sud au nord. Ces ruisseaux qui ont creusé les roches dures (gréseuses) présentent un lit légèrement encaissé et un cours rapide. Ils sont toutefois peu présents dans le paysage. Ponctuellement, ils se devinent grâce à la végétation qui les borde ou lorsqu'ils croisent une voirie.

L'**AGRICULTURE** prédomine. Les sols sont couverts en grande partie d'herbages sur les terrains pentus et en lisière de l'habitat. Les labours, de taille moyenne, se concentrent sur les zones planes. La part des cultures ainsi que la taille des champs augmentent vers l'ouest (Vellereille-les-Brayeux).

Des petits boisements interstitiels, des alignements d'arbres – peupliers ou saules têtards peu entretenus – et de haies vives forment la **COMPOSANTE ARBORÉE**. Celle-ci participe au cloisonnement du paysage et ferme plus ou moins fortement les vues selon les saisons. Au sud de l'aire, la lisière des bois de Pincemaille, de Communes, du Comte, d'Howis et du Baron marque la limite avec l'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents.

Le tissu bâti primitif est composé d'un **ENSEMBLE LÂCHE DE HAMEAUX ET DE VILLAGES**. Le caractère rural originel s'affirme dans les anciens bâtiments agricoles, convertis en logements au sein des noyaux bâtis. Des édifices publics au gabarit plus imposant (école, maison communale, église...) côtoient ce bâti rural. Quelques grosses fermes anciennes et relativement bien préservées sont localisées à la périphérie ou à l'extérieur des villages. La silhouette de l'abbaye de Bonne Espérance (église, collège, ferme), isolée au milieu des champs, constitue un repère fort. Depuis les années 1970, un habitat pavillonnaire s'est développé tant entre les localités qu'à l'intérieur de celles-ci.

Dans le sud-ouest de l'aire, la zone de loisir située dans le bois de Pincemaille a peu à peu été transformée en un lieu d'habitat précaire. À l'est, un quartier d'Anderlues présente la seule urbanisation de type « cité sociale » de l'aire. Il comprend des maisons mitoyennes, des petits logements collectifs et un immeuble à appartements.

L'aire est **FAIBLEMENT MARQUÉE PAR LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES**. Quelques PME se retrouvent au sein des villages. À la différence des aires voisines, le Plateau agricole de Buvrines est peu traversé par les lignes électriques aériennes. Toutefois, par la prégnance de ses pylônes, la ligne qui traverse le territoire d'est en ouest devient un repère visuel assez fort au sein de cette zone relativement épargnée par les infrastructures.

Au centre des villages, l'église, l'école et la maison communale – ces deux dernières ayant parfois perdu leur affectation première – présentent des gabarits importants par rapport à la structure villageoise. La place est souvent minéralisée et peu d'espace est accordé à la végétation. La place de Mont-Sainte-Geneviève présente un kiosque en ciment armé (1925), lieu de convivialité et symbole d'une époque où la musique et la danse étaient les supports de la vie associative des centres villageois.



Bonne-Espérance est la seule abbaye du Hainaut dont les bâtiments sont restés intacts suite à la Révolution française. Cet ensemble architectural est inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie.



Quelques grosses fermes encore en activité rappellent la vocation agricole de l'aire. Ci-contre, la ferme de Bourgogne à Anderlues.

Une ancienne fermette, un habitat pavillonnaire récent et une petite séquence de bâti continu constituent le tissu bâti typique de l'aire, ici à Anderlues. Le point le plus haut de la Moyenne Belgique (212 mètres) est bien visible du fait de la présence, sur le site, du pylône de la RTBF qui perce la brume (encadré en jaune).



La seule cité sociale de l'aire – la cité jardin du Fief à Anderlues – comprend différents types de bâtiments : petits immeubles, maisons mitoyennes, grande tour...



## Enjeux

- La surface agricole – mixte d’herbages, de cultures et de végétations arborées – partiellement mitée par les développements résidentiels périurbains, constitue une caractéristique majeure de l’aire. La poursuite du développement de nouveaux lotissements risque de porter atteinte à la qualité des paysages.
- La silhouette bien préservée du site de l’abbaye de Bonne-Espérance et de ses dépendances, Patrimoine exceptionnel de Wallonie, s’individualise au sein des cultures. Elle constitue un repère visuel fort.
- L’aire se caractérise par l’absence de développements industriels et commerciaux en dehors des noyaux villageois à l’exception d’une seule ligne électrique aérienne.

## Objectifs paysagers

1. Limiter le mitage des zones agricoles.	GESTION
2. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux villageois.	GESTION
3. Respecter les caractéristiques paysagères, urbanistiques et architecturales du site de l’abbaye de Bonne-Espérance et de ses dépendances et les mettre en valeur.	PROTECTION-GESTION
4. Limiter les développements industriels et commerciaux à des projets locaux localisés au sein des noyaux villageois.	GESTION
5. Limiter le développement de nouvelles lignes électriques aériennes et diminuer l’impact de la ligne existante.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d’action

- Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels, industriels et commerciaux locaux au cœur des noyaux villageois.
- Privilégier l’enfouissement lors du remplacement de la ligne électrique existante ou de la création de nouvelles lignes.
- Développer un partenariat public-privé notamment avec le milieu éducatif pour préserver et mettre en valeur le site de l’abbaye de Bonne-Espérance.



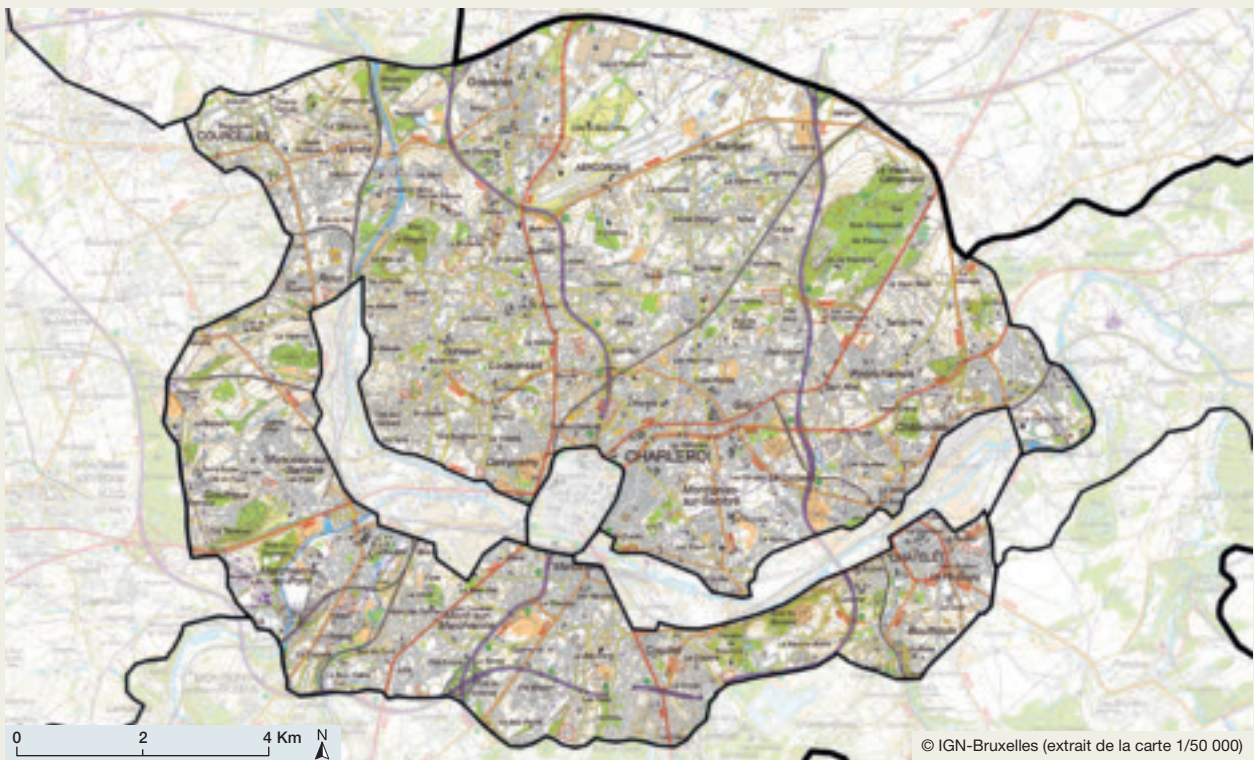
# Agglomération carolorégienne



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>14 044</b>
Superficie agricole (ha)	2 891
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 766
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	5 282
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>238 884</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire de l'Agglomération carolorégienne couvre les urbanisations denses qui s'étendent autour du centre de Charleroi et s'organisent en un réseau de longues chaussées rectilignes et de rues aux multiples ramifications. De grands immeubles à appartements et des bâtiments publics, commerciaux ou industriels à l'architecture fonctionnelle, des maisons quatre façades, des infrastructures routières diverses et d'autres ouvrages d'art créent de constantes ruptures visuelles avec les alignements de maisons ouvrières et bourgeoises de l'époque industrielle et les vestiges plus anciens, conférant une forte hétérogénéité aux paysages urbains. De nombreuses cités sociales, organisées en quartiers dont les blocs d'habitations se répètent à l'identique, présentent à l'inverse une grande unité. Une multitude de friches industrielles créent des poches de végétation buissonnante et arborée au sein des espaces urbains. D'autres friches ont été réhabilitées en parcs d'activité économique ou commerciale.



L'aire de l'Agglomération carolorégienne est localisée sur les deux **VERSANTS** de la vallée de la Sambre, dans la traversée du synclinal houiller. Elle s'étend, au nord, de part et d'autre de la ligne de crête correspondant à la bordure méridionale du plateau limoneux brabançon, atteinte aux altitudes de 170 à 190 mètres.

La Sambre, dont le cours décrivait plusieurs courbes prononcées avant sa canalisation, a modelé dans les schistes houillers des versants aux pentes prononcées sur ses rives convexes, adoucies sur les rives opposées. Plusieurs affluents, parmi lesquels l'Eau d'Heure et le Piéton dont la vallée est parcourue par le canal Charleroi – Bruxelles, ont incisé les versants et créé de nombreux vallonnements plus ou moins marqués.

Au relief naturel se superposent une multitude de **TER-RILS** de tailles et formes variées. Leurs flancs colonisés par la végétation apportent une composante verte aux paysages des agglomérations au sein desquelles ils s'insèrent. Parmi eux, le terri du Boubier à Châtelet, le plus haut de l'ensemble paysager, culmine à 265 mètres.

Une **URBANISATION CONTINUE**, amorcée avec l'essor industriel du 19<sup>e</sup> siècle et correspondant à l'extension exponentielle de la ville-citadelle de Charleroi et d'anciens bourgs et noyaux ruraux, couvre la majeure partie de l'aire. Elle longe plusieurs chaussées rectilignes rayonnant depuis le centre de Charleroi et les anciens bourgs et s'organise entre ces chaussées en un réseau complexe de rues aux multiples ramifications.

Des rangées de maisons ouvrières accolées, aux façades en brique diversement travaillées, parfois cimentées ou peintes, rythment constamment ces enfilades de voiries. Leurs alignements sont complétés d'habitations bourgeoises et de vestiges du passé préindustriel,

nombreux dans les anciens noyaux urbains. Un bâti plus récent mêle de façon souvent peu homogène les gabarits, styles architecturaux, couleurs et mode d'implantation : grands immeubles à appartements, maisons quatre façades, bâtiments publics, commerciaux ou industriels, ouvrages d'art...

De nombreuses cités sociales, organisées en quartiers dont les blocs d'habitations, maisons unifamiliales ou immeubles-tours se répètent à l'identique, étoffent ce maillage urbain.

De vastes **FRICHES INDUSTRIELLES** d'anciens charbonnages, verreries ou industries métallurgiques créent des poches de végétation buissonnante et arborée d'où émerge parfois quelque bâtiment en ruine ou cheminée encore debout. Certaines friches, réhabilitées en parcs d'activité économique ou commerciale, développent au cœur du tissu urbain des bâtiments fonctionnels et des aires de stationnement et d'entreposage. Ce bâti caractérise aussi les grands zonings implantés autour du vaste site ouvert de l'aéroport de Brussels South – Charleroi, à Gosselies, dans la partie nord de l'aire.

Rares au cœur de l'agglomération, les **PARCELLES AGRICOLES** sont plus abondantes en périphérie où le tissu bâti est moins dense. Sur les hauts de versants, les nombreux espaces dégagés permettent d'embrasser du regard de larges pans de la nappe urbaine qui s'étend en contrebas.

Un réseau dense de **VOIES AUTOROUTIÈRES**, dédoublant les anciennes chaussées, fragmente l'agglomération et marque les paysages par leurs nombreux ouvrages d'art (viaducs, ponts, talus), panneaux de signalisation et rangées de poteaux d'éclairage.



L'Agglomération carolorégienne s'étend sur les versants de la vallée de la Sambre et de plusieurs de ses affluents. Le haut dégagé des versants, couvert de parcelles agricoles, offre des vues longues sur la nappe urbaine et les nombreux terrils boisés qui en émergent. La vue depuis les hauteurs du versant sud de la vallée de la Sambre, à Châtelet, est particulièrement élargie. De la nappe urbaine se détachent le clocher de l'église de Châtelet (cercle) ainsi que les hauts terrils du Boubier à Couillet (1), le plus élevé de l'ensemble paysager, des Pays-Bas (2) et du n° 7 (3) à Châtelineau. Un petit massif boisé à l'avant-plan (4) marque la présence d'un terril arasé.



Les hauteurs du versant nord de la Sambre, qui atteignent la bordure du plateau limoneux brabançon, sont couvertes de grandes cultures. A l'arrière-plan se dessinent les terrils (flèches) de Ransart, en contrebas dans la vallée.



La Sambre et la plupart des cours d'eau présents dans l'aire paysagère, qui ont déterminé le vallonnement du relief, ont été profondément modifiés par l'homme. Ci-dessus, les fonds de vallée de la Sambre et du Piéton sont parcourus par deux voies navigables majeures de Wallonie, la Sambre canalisée d'une part (à gauche, traversée de Marchienne-au-Pont), le canal Charleroi - Bruxelles d'autre part (à droite, à Roux ; à l'arrière-plan apparaît la cheminée d'une verrerie). A Gilly, un petit cours d'eau, qui a disparu sous le bâti (pointillés) après son voûtement, n'est plus perceptible qu'à travers une légère ondulation dans le réseau viaire (ci-contre).

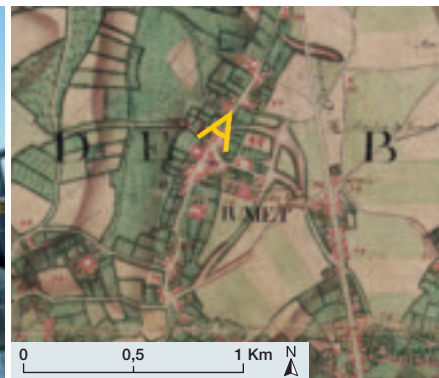
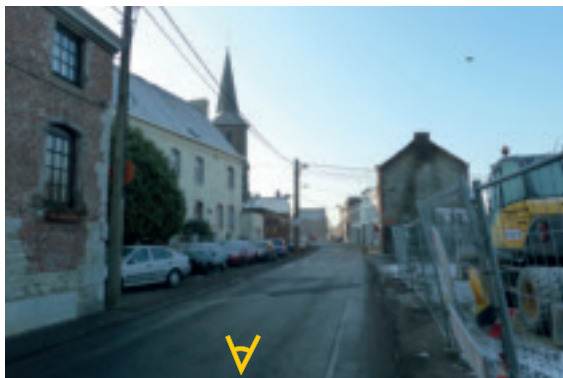


Certains versants très abrupts offrent au sein des zones bâties de lointaines échappées paysagères dans l'axe de rues qui dévalent leur pente.

A gauche, le versant du Piéton à Jumet, avec en fond de vallée la gare de triage de Monceau ; à droite, le versant de la Biesme à Bouffloux (Châtelet), avec en point de mire la silhouette du terril du Boubier.



Le parc du domaine de Parentville à Couillet, propriété de l'Université Libre de Bruxelles, occupe un versant marqué de la Sambre. Il ménage depuis ses hauteurs de larges échappées visuelles vers la ville de Charleroi, étagée sur le versant opposé et d'où émerge la tour bleue (1) dans la ville basse, le dôme de la basilique Saint-Christophe et la tour du beffroi (2), ainsi que l'Université du Travail (3) dans la ville haute. La vallée industrielle de la Sambre est repérable par un vaste hangar (4).



Source : carte de Ferraris, Charleroi 81 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Englobés dans l'agglomération, les centres des bourgs et noyaux ruraux anciens s'identifient plus ou moins nettement au sein du tissu urbain plus récent. A Châtelet (à gauche), une maison du 17<sup>e</sup> siècle est repérable à l'angle de deux rues étroites et sinueuses du centre ancien. L'ancien noyau villageois de Jumet déjà bien visible à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (au centre, aujourd'hui et, sur la carte de Ferraris, à droite) se distingue notamment par l'église et des bâtisses d'architecture classique. Plusieurs maisons contemporaines de celles-ci ont été récemment démolies et ont laissé la place à un chantier (à droite, sur la photo centrale).



Châtelineau



Marcinelle



Jumet

Avec l'essor industriel du 19<sup>e</sup> siècle, un bâti continu de maisons mitoyennes (parfois très homogènes comme, au centre, à Marcinelle) a été implanté le long des anciennes chaussées qui rayonnent depuis Charleroi ou les anciens bourgs. Entre ces chaussées, de nouvelles voiries ont formé une trame couvrant l'ensemble du territoire.



De nouveaux noyaux urbains et pôles commerciaux sont apparus à l'époque industrielle et se sont développés autour d'une maison communale monumentale (à gauche, Ransart) ou d'une église parfois imposante (à droite, Jumet-Gohissart avec son église néo-romane).

La riche bourgeoisie industrielle s'est fait bâtir à la fin du 19<sup>e</sup> siècle de grosses villas au style souvent éclectique. Elles sont ordinairement retirées dans un petit parc arboré (à gauche, à Jumet ; à droite, à Gilly).



Quelques ensembles bâtis datant de l'entre-deux-guerres présentent une grande homogénéité. Certains sont de standing aisé comme les alignements de maisons bourgeoises des années 1920 à Marcinelle et Châtelet (ci-dessus, à gauche et au centre). D'autres ensembles sont de type ouvrier, comme à Farciennes (ci-dessus à droite).

Cette homogénéité caractérise également les nombreuses cités sociales construites après 1945. Les blocs d'habitations aux façades plus sobres de la cité des Grands Trieux à Monceau-sur-Sambre datent de cette période (ci-contre).



Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la trame urbaine est agrandie et complétée d'un bâti généralement disparate, où se mêlent de façon peu structurée matériaux, teintes, gabarits et modes d'implantation variés. Il s'en dégage bien souvent des paysages hétérogènes.



A gauche, de hauts immeubles à appartements à Marcinelle, créent une rupture brutale avec les édifices plus anciens, de gabarit inférieur. A droite, un château d'eau, à l'architecture fonctionnelle en béton, écrase par sa forme massive les villas d'un quartier de Jumet (Bayemont).



Un réseau de voies routières rapides, autoroutes et voies nationales à grand gabarit, a dédoublé, à partir des années 1960, celui des anciennes chaussées. Les larges bandes asphaltées, les hauts poteaux d'éclairage et ouvrages d'art en béton s'imposent dans le paysage.

A gauche, une césure est créée dans l'urbanisation par la N90, qui passe dans un tunnel à hauteur des Quatre Bras de Gilly ; au centre, l'arrivée de la N569 à Jumet (Bayemont) ; à droite, le viaduc du R3 enjambe la vallée d'un petit affluent de la Sambre à Couillet.



Charbonnage (Farciennes)



Poêlerie (Jumet)



Centrale électrique (Marchienne-au-Pont)

Une multitude de friches industrielles – anciens charbonnage, verrerie, usine métallurgique, poterie ou centrale électrique – sont disséminées dans l'aire paysagère. Ces espaces enherbés sont colonisés par une végétation pionnière (à gauche) où subsistent souvent quelques ruines (au centre).

Certains sites font l'objet de travaux de réhabilitation des sols pollués avant une nouvelle affectation, généralement en zone d'activité économique (à droite).



Plusieurs sites industriels sont toujours en activité ou accueillent, dans leurs bâtiments préservés, de nouvelles fonctions. A Marchienne-au-Pont (à gauche), les infrastructures récentes d'une aciérie sont installées en bordure de l'Eau d'Heure canalisée. A Gilly (au centre), les bâtiments en brique aux grandes toitures pentues d'une ancienne verrerie ont été affectés à de nouvelles activités industrielles. A Marcinelle (à droite), le site du Bois du Cazier a conservé ses bâtiments et ses châssis à molette. L'ensemble architectural, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, accueille les musées de l'industrie et du verre ainsi qu'un mémorial de la catastrophe minière qui a eu lieu en 1956.



De nombreuses zones d'activité économique ou commerciale sont implantées sur d'anciens sites industriels réhabilités. Un zoning (à gauche) occupe l'ancien site du charbonnage du Roton à Farciennes. Le chevalement en béton a été conservé. Le centre commercial « Ville 2 » à Charleroi (à droite) a été aménagé à l'emplacement d'un terril arasé.



Dans le nord de l'Agglomération carolorégienne, l'aéroport est entouré de grands zonings, développés sur d'anciennes terres agricoles. Ils profitent de la proximité de plusieurs voies autoroutières majeures (à gauche, zoning en construction à Jumet ; à droite, zoning à Gosselies).

## Enjeux

- ▶ Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de l'Agglomération carolorégienne.
- ▶ Si elles constituent une caractéristique propre aux paysages d'urbanisations denses de l'aire, les ruptures visuelles créées par la mixité des gabarits et volumétries du bâti nuisent à l'homogénéité de certains ensembles.
- ▶ Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble (voir pages 280 et 281) et, pour la population locale, un important repère identitaire. Dans cette aire, une grande partie de ces édifices sont dégradés par manque d'entretien ou sont détruits lors de la réhabilitation des sites, ce qui entraîne leur disparition progressive.
- ▶ Peu de terrils sont accessibles au public. Cette situation prive l'observateur de vues étendues sur les paysages urbains denses situés aux alentours.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de l'Agglomération carolorégienne.	GESTION
2. Eviter les ruptures visuelles créées par l'insertion de bâtiments hors gabarit nuisant à l'homogénéité de certains ensembles.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel qui est bien représenté au sein de l'aire de l'Agglomération carolorégienne.	PROTECTION
4. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages de l'Agglomération carolorégienne.	GESTION-AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- ▶ Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- ▶ Encadrer les choix des gabarits des constructions à implanter à proximité d'ensembles urbanistiques particulièrement homogènes.
- ▶ Sensibiliser les propriétaires de terrils aux possibilités d'aménagements destinés à les rendre accessibles au public.



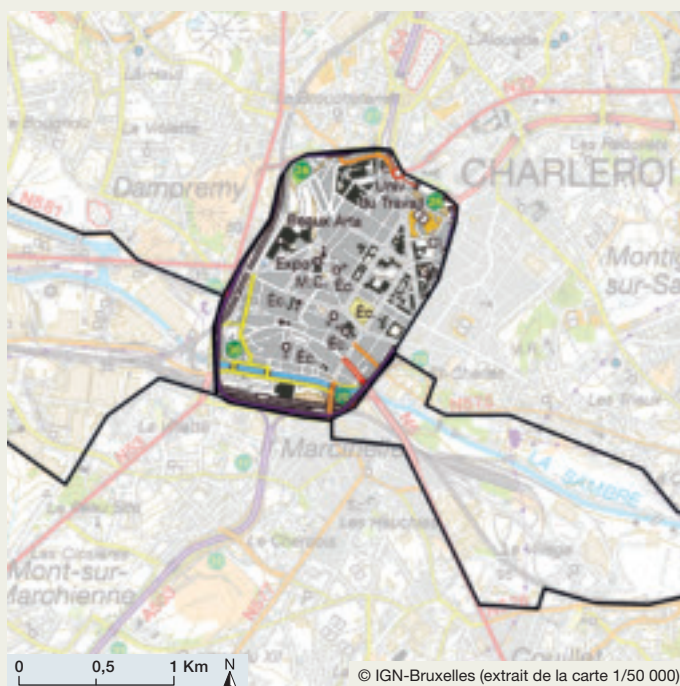
# Centre historique de Charleroi



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>191</b>
Superficie agricole (ha)	2
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	92
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>10 433</b>

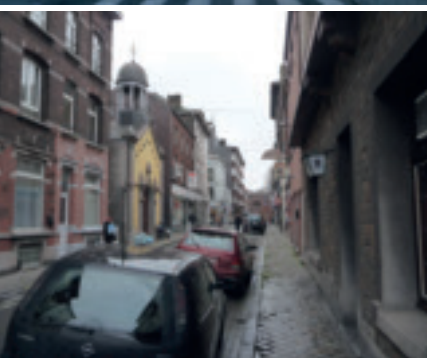
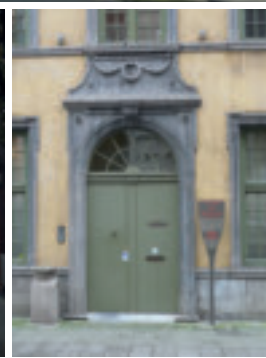
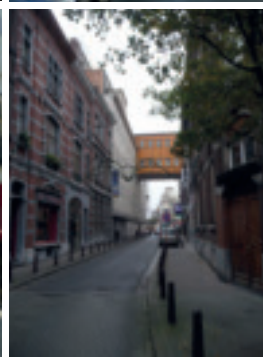
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire du Centre historique de Charleroi, enserrée par le ring, couvre globalement l'espace occupé par la ville et ses fortifications au 19<sup>e</sup> siècle. Le relief, constitué par le fond de la vallée de la Sambre et son versant nord abrupt, y est marqué et polarise l'espace en une ville haute et une ville basse. La structure de ces dernières témoigne des occupations et des politiques d'aménagement urbain qui se sont succédées : plan radioconcentrique hérité de la forteresse construite par Vauban, boulevards larges et arborés érigés sur les terrains libérés des anciennes fortifications, espaces transformés par la rénovation urbaine... Le bâti, qui couvre l'essentiel de l'aire et est dédié à l'habitat mais aussi et surtout au commerce et aux bureaux, offre une palette riche et variée des différents styles architecturaux des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

La couronne du ring confère une identité forte à la ville et constitue le point de vue privilégié pour découvrir celle-ci et la comprendre. Depuis la ville haute, le réseau viaire ouvre une série d'échappées paysagères vers l'extérieur de l'aire et les complexes industriels qui la bordent.



L'aire du Centre historique de Charleroi coïncide globalement avec le territoire occupé par la ville et ses fortifications avant leur démantèlement au 19<sup>e</sup> siècle. Le noyau urbain est étagé sur le flanc gauche de la vallée de la Sambre, qui coule d'ouest en est. Malgré les transformations apportées au site, un **VERSANT ABRUPT** subsiste. Il s'étire parallèlement à la rivière et constitue la limite entre la ville basse et la ville haute, situées respectivement dans le fond de vallée et sur l'extrémité du plateau. Cette pente très forte se perçoit nettement lorsqu'on emprunte les rues qui relient le bas au haut de la ville. Aux extrêmes ouest et est de l'aire, la perception est similaire, le versant étant interrompu par les vallées de deux petits ruisseaux orientés nord-sud.

Le parcours actuel de la **SAMBRE**, dans le sud de l'aire, correspond à une ancienne dérivation réalisée au début du 19<sup>e</sup> siècle, approfondie et rectifiée dans la première moitié du siècle suivant. Le méandre originel de la rivière remblayé dans le cadre du même projet de normalisation a cédé sa place au boulevard Tirou qui en rappelle la courbe.

L'aire du Centre historique de Charleroi est complètement urbanisée. Le bâti s'y ordonne selon différentes logiques. Le quartier de la place Charles II s'organise selon un plan de type **RADIOCONCENTRIQUE** hérité de l'ancienne fortification érigée par Vauban (17<sup>e</sup> siècle). Le reste de la ville haute qui l'enserme et le versant sont composés d'un quadrillage de **BOULEVARDS RECTILIGNES**, planifiés dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle. Les dégagements visuels, renforcés par le relief, peuvent y être importants. La ville basse, considérablement remodelée au début du 20<sup>e</sup> siècle, s'articule autour de la place Albert 1<sup>er</sup> et du boulevard Tirou. Une série d'artères y perpétuent néanmoins le tracé de routes plus anciennes. Les vues y sont plus courtes.

Si l'aire est entièrement dédiée à l'habitat, au commerce et aux services, on y constate une certaine **POLARISATION DES FONCTIONS**, créant ainsi des unités pay-

sagères homogènes renforcées par un bâti présentant des caractéristiques similaires. Dans la ville haute, les espaces plus anciens situés autour de la place Charles II et le long des rues en étoile présentent une série d'immeubles de trois ou quatre étages aux façades souvent sobres et dont les rez-de-chaussée ont été transformés pour accueillir des commerces. Plus strictement résidentiels, les boulevards les plus proches de ce centre offrent à la vue des **ALIGNEMENTS DE MAISONS DE MAÎTRE**, ponctués ici et là de façades Art nouveau, tandis qu'à l'extrême nord, les boulevards les plus récents se distinguent par une homogénéité de type clairement Art Déco. A l'ouest et à l'est de la ville haute, des infrastructures de services (palais des expositions, palais de justice, hôpitaux...) tranchent par leur gabarit important et les respirations que permettent les espaces plus dégagés, parfois verdurisés, de leurs interstices. Dans la ville basse, les quartiers les plus anciens déploient des cordons de maisons bourgeoises de style classique. Au sein de cet espace, une série de rues présentent un profil plus fondamentalement commercial.

La minéralité de ces espaces bâtis est contrebalancée par de **NOMBREUX ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX**. La ville haute compte un parc et la plupart des boulevards et des quais (affectés au parking) sont plantés d'une double rangée d'arbres qui adoucissent les perspectives. Diverses **ŒUVRES D'ART** accrochent le regard ici et là.

De l'ensemble de cette masse urbaine émergent le beffroi de l'hôtel de ville, le dôme de la basilique Saint-Christophe (ville haute) ainsi que les tours Albert 1<sup>er</sup> et de la place Buisset (ville basse). Ils définissent la **SILHOUETTE** de la ville, telle qu'elle est visible depuis l'extérieur de l'aire.

Enfin, le **RING**, construit pour partie en élévation et quienserme le centre ancien, cristallise non seulement la limite visuelle qui sépare le centre de sa périphérie industrielle (surtout au sud) mais constitue aussi et avant tout un point de vue rare et innovant sur la ville.



Le ring surélevé qui ceinture Charleroi constitue une succession de points de vue privilégiés qui permettent d'observer la ville sous divers angles (ci-dessus à gauche, depuis l'ouest ; à droite, depuis le sud). Du tissu bâti étagé depuis le fond de vallée sur le versant nord de la Sambre émergent quelques bâtiments qui se distinguent particulièrement par leur masse, leur hauteur, leur forme ou leur localisation : la tour Albert 1<sup>er</sup>, le dôme de la basilique Saint-Christophe, le beffroi... Ils caractérisent la silhouette de la ville. Ci-contre, la vue depuis le terril des Piges, situé à l'extérieur de l'aire, permet aussi de saisir la ville dans son ensemble.



Le relief abrupt du versant est clairement perceptible au sein du paysage urbain, que ce soit visuellement ou plus physiquement pour les piétons qui arpentent la bien-nommée rue de la Montagne (ci-contre, à gauche), la principale artère commerçante qui relie le bas au haut de la ville. Depuis la ville haute, des échappées visuelles permettent d'entrevoir le ring et les complexes industriels (ci-contre, à droite et ci-dessous) situés juste à la lisière sud de l'aire.



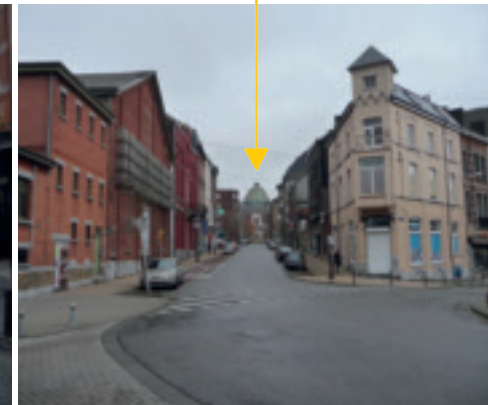




Source : PPNC (1997), SPW-DGO4.



Dans la ville haute, la place Charles II (ci-dessus) et les rues qui y prennent naissance (ci-contre, la rue Neuve et la rue de France) perpétuent le plan en étoile hérité de la forteresse du 17<sup>e</sup> siècle. Sur la place réaménagée (avec une fontaine en damiers) dans les années 1990, se font face l'hôtel de ville avec son beffroi (1), de style Art Déco, et la basilique Saint-Christophe (2), caractéristique du style baroque. Celle-ci est bien visible dans l'axe de la rue de France.



Dans la partie est de la ville haute, les grands bâtiments dédiés aux services (palais de justice, caserne Trésignies...) constituent l'essentiel du paysage urbain. Une partie d'entre eux ont été érigés sur l'ancienne plaine des manœuvres (ci-dessus). Au nord-ouest persistent des espaces et bâtiments édifiés à l'occasion de l'Exposition de 1911. Ci-dessous, l'ancien pavillon des Beaux-Arts abrite aujourd'hui le B.P.S 22, espace de création contemporaine de la Province de Hainaut.





Dans la ville basse, l'espace s'articule essentiellement autour du boulevard Tirou (1), dont la courbe rappelle qu'il fut construit sur l'ancien méandre remblayé de la Sambre dans les années 1950, et d'une série de places reliées entre elles par diverses circulations piétonnes ou semi-piétonnes : la place Albert 1<sup>er</sup> (2), la place Buisset (3) et la place de la Digue (4). Ces différents lieux font l'objet de projets de rénovation urbaine qui devraient transformer profondément leur aspect dans les années à venir.

La Sambre constitue un élément structurant majeur du sud de l'aire. Le pont qui relie la gare au centre-ville a été surélevé dans les années 1990 pour permettre le passage des péniches de 1 350 tonnes, rompant la perspective originellement offerte à la sortie de la gare par l'esplanade alignée avec la place Buisset (ci-dessous, à gauche).



La nuit, l'illumination des berges de la Sambre en rose et de la gare dans des tons bleu et jaune (ci-contre) confère une nouvelle dimension au paysage et vise à dynamiser le quartier.



Les doubles alignements d'arbres plantés le long des boulevards constituent surtout une caractéristique de la ville haute et de l'entre-ville. Les espèces qui les composent varient selon l'époque à laquelle ces alignements ont été plantés et la manière dont ils devaient servir l'aménagement urbain : allée majestueuse – il s'agit alors notamment de platanes ou de marronniers –, cheminement sous un toit de verdure ou élément décoratif et structurant par exemple. Les perspectives ainsi créées sont néanmoins souvent légèrement brouillées en journée par les doubles rangées de voitures garées en épis sous les arbres.

L'homogénéité des alignements de façades des maisons bourgeoises le long des rues et des boulevards est parfois rompue par l'implantation d'immeubles à appartements ou de bureaux (1). De beaux exemples de l'architecture du 19<sup>e</sup> siècle et du 20<sup>e</sup> siècle peuvent également y être observés (1 et 2) : style néoclassique, Art nouveau, Art Déco, style paquebot...



Des bâtiments abandonnés – objets potentiels de spéculation immobilière –, des dents creuses au sein des alignements et la fermeture de certains commerces défigurent partiellement le paysage urbain. De manière plus générale, la transformation des rez-de-chaussée commerciaux et le placement d'enseignes démesurées déforment les qualités architecturales intrinsèques des intérieurs de ville. Dans de nombreux cas, cette perception est renforcée par l'inoccupation des étages des commerces, faute d'accès permettant de s'y rendre directement depuis la rue.



Les galeries couvertes sont typiques des villes. Elles y ont été créées à partir du 19<sup>e</sup> siècle comme une nouvelle forme d'espace commercial et de sociabilité. Charleroi en possède plusieurs. A gauche, le passage de la Bourse, de style néoclassique, a été érigé entre 1890 et 1893 et classé en 1990. A droite, la galerie Bernard, construite au début de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle dans un style monumental, relie le boulevard Tirou à la rue de Montigny. L'éclairage zénithal offre à chacune une luminosité naturelle.



La multiplication anarchique des panneaux d'affichage publicitaire, du mobilier urbain et de la signalétique routière peut diminuer la lisibilité des intérieurs de villes voire, dans certains cas, empêcher les perspectives traditionnelles pensées par les urbanistes.



Le ring qui ceint la ville se double à plusieurs endroits des lignes du chemin de fer et du métro. Ce dernier offre aussi, lorsqu'on l'emprunte, des vues intéressantes sur l'aire. Le plus souvent abandonnés, les espaces situés sous ces infrastructures et sur leur pourtour composent au sein de la ville des paysages de friches.

## Enjeux

- Divers projets visant le renouveau urbain ont été mis en œuvre au cours des dernières décennies et d'autres sont aujourd'hui en attente. Le paysage urbain de l'aire est en mutation constante et manque parfois d'un fil conducteur. Certains quartiers restent encore largement ignorés tandis que d'autres retombent dans un certain abandon.
- L'aire dispose d'un riche patrimoine bâti. Si l'intérêt de certains bâtiments de style classique, Art nouveau ou Art Déco est reconnu, une partie du patrimoine postérieur à la Seconde Guerre mondiale reste trop souvent passée sous silence. Charleroi, qui a connu d'importants remaniements à partir des années 1950, possède pourtant d'intéressants exemples d'architecture de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle.
- Le paysage de l'aire alterne les perspectives, les échappées visuelles, les espaces de respiration, les éléments structurants. Toute transformation des intérieurs de ville doit tenir compte de ces spécificités et éviter la banalisation.
- La Sambre et le ring sont des éléments structurants du paysage de l'aire et des points de vue privilégiés sur celle-ci.

## Objectifs paysagers

1. Veiller à préserver la qualité des espaces ayant fait l'objet d'opérations de réhabilitation urbaine.	GESTION
2. Préserver ou redonner une qualité et une lisibilité aux vues et perspectives intérieures, spécifiques au paysage urbain.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Gérer et préserver la qualité des espaces verts (parc, alignements d'arbres).	GESTION-PROTECTION
4. Créer des points de vue nouveaux sur la ville pour les différents types d'usagers.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à tout projet urbain.
- Encourager et accompagner les politiques visant à mieux intégrer les enseignes aux façades des établissements commerciaux et rénover celles-ci en respectant les qualités architecturales intrinsèques des bâtiments.
- Développer de nouvelles thématiques (bâtiments postérieurs à la Seconde Guerre mondiale, paysages nocturnes...) pour les circuits de découverte de la ville.
- Mettre en œuvre un projet de découverte de la Sambre, commun à l'ensemble des aires paysagères qu'elle traverse.
- Valoriser le ring et la Sambre comme espaces de découverte de la ville.



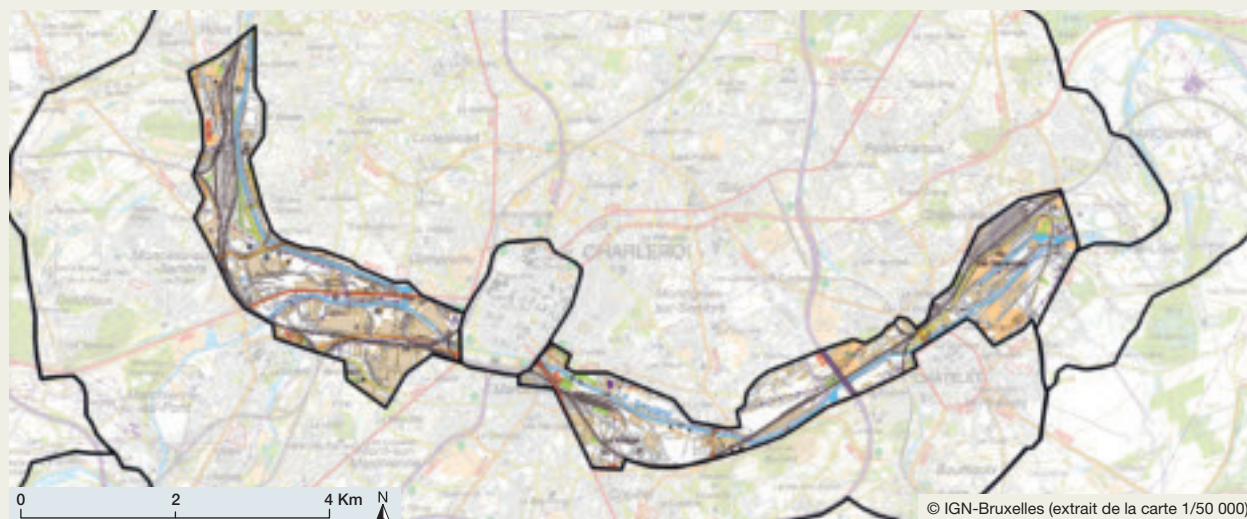
# Vallée industrielle carolorégienne



<b>Superficie totale de l'aire<sup>A</sup></b>	<b>1 180</b>
Superficie agricole (ha)	32
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	101
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	445
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>5 073</b>

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



La Vallée industrielle carolorégienne présente une succession de complexes industriels dont les hautes cheminées et autres structures verticales imposantes constituent des éléments d'appel caractéristiques de l'aire et la signalent de loin. Victimes du déclin industriel, nombre de sites, rasés ou à l'abandon, ont peu à peu été colonisés par la végétation, tandis que d'autres, réhabilités, sont occupés par de nouvelles zones d'activité économique, aux hangars préfabriqués de teintes diverses. D'importants axes ferroviaires traversent l'aire. Ils se ramifient en direction des sites industriels et s'élargissent localement dans les vastes gares de triage. Quelques quartiers d'habitations bordent la vallée de la Sambre ou s'y insèrent, visuellement dominés par les infrastructures industrielles.





L'aire de la Vallée industrielle carolorégienne s'individualise de l'aire de l'Agglomération carolorégienne qui l'entoure. Elle occupe les **PLAINES ALLUVIALES** ainsi que l'amorce des versants de la vallée de la Sambre – en aval de Marchienne-au-Pont – et de la vallée inférieure de son affluent de rive gauche, le Piéton.

L'ampleur des courbes décrites par les méandres de la Sambre a déterminé la largeur de sa plaine alluviale. Du fait de la confluence avec l'Eau d'Heure et le Piéton, la plaine alluviale occupe plus d'un kilomètre de large entre Marchienne-au-Pont et la ville basse de Charleroi. Elle se rétrécit ensuite jusqu'à Châtelet, puis s'élargit à nouveau, dépassant les 1 200 mètres. La plaine du Piéton est plus étroite. Elle présente une largeur inférieure à 200 mètres en amont de Marchienne-Docherie.

La Sambre a été **CANALISÉE** durant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et ses méandres ont été recoupés. La rivière communique, à hauteur du port de Dampremy, avec le canal Charleroi – Bruxelles. Le tracé de celui-ci, contemporain de la canalisation de la Sambre, emprunte la vallée du Piéton. Bordées de berges bétonnées, les deux voies hydrauliques desservent une succession de zones portuaires industrielles.

Dédoublant les voies hydrauliques, un important **AXE FERROVIAIRE** longe le bas des versants les moins marqués des vallées : vers Bruxelles en bordure occidentale de la plaine du Piéton, vers Namur et Liège suivant les rives concaves des anciens méandres de la Sambre – rive droite à l'ouest de Montignies-sur-Sambre, rive gauche à l'est. De nombreuses ramifications destinées à desservir les industries s'en écartent et sont actuellement souvent désaffectées. A Roux et Châtelaineau, les voies et leurs caténaires se démultiplient pour former de larges gares de triage, où stationnent de longues files de wagons destinés au transport de marchandises.

De vastes **SITES INDUSTRIELS** sont présents sur tout le territoire de l'aire. Ils sont connectés aux zones portuaires et aux embranchements ferroviaires. Des complexes sidérurgiques, des entreprises de fabrication de produits métalliques, des centrales à béton, des zones de stockage de conteneurs ou d'entreposage de matériaux divers se succèdent. S'y ajoutent la centrale électrique d'Amercoeur à Roux et l'incinérateur de Pont-de-Loup. Leurs vastes bâtiments en brique, béton ou tôle sont complétés de divers éléments fonctionnels, tels que des grues métalliques, des bandes transporteuses, des gazoducs... Les imposants éléments verticaux qui en émergent – cheminées, tours de haut fourneau, silos à béton, gazomètres, tours de refroidissement... – constituent des éléments d'appel signalant de loin la vallée industrielle.

Jouxtant ces sites en activité, plusieurs charbonnages et usines abandonnés composent de grandes zones de friches, progressivement boisées. Il y subsiste çà et là quelques ruines ou infrastructures dégradées. Certaines friches sont aujourd'hui réhabilitées et occupées par des zones d'activité économique ou de nouvelles structures industrielles dans lesquelles se présentent de vastes hangars préfabriqués de formes et teintes variées.

Quelques **ÎLOTS URBAINS** dégradés, où prédominent des rangées de maisons ouvrières, bordent les infrastructures industrielles qui les dominent visuellement. D'autres, au contraire, se trouvent exposés au regard au milieu de zones en friche.



Usine d'incinération de déchets (Pont-de-Loup)



Complexe sidérurgique (Marchienne-au-Pont)

Une série d'infrastructures industrielles imposantes bordent la Sambre canalisée et le canal Charleroi – Bruxelles. Leurs bâtiments gigantesques d'où sortent de hautes cheminées, tours, passerelles et autres structures tubulaires leur confèrent des allures de « cathédrales industrielles ». Elles se reflètent dans les voies d'eau et s'illuminent de mille feux dès que la nuit tombe, offrant ainsi au regard des paysages sans cesse changeants.



Source : carte postale, « Montignies-sur-Sambre. La Sambre et Complexe Industriel », Ed. EDY, Yvoir, circulée en 1983.

Le déclin industriel de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle a entraîné la disparition de nombreux grands complexes. A gauche et au centre, l'usine chimique Solvay à Couillet, produisant de la soude, a été rasée il y a une dizaine d'années. Le site est aujourd'hui occupé par des monticules de déchets de construction, à l'arrière-plan desquels se dresse la silhouette du terril du Boubier. A droite, le site de l'ancien charbonnage de la Fosse Parent à Marchienne-au-Pont, démoli au début des années 1990, est en friche. Diverses structures industrielles apparaissent au-delà de celui-ci.



Quelques bâtiments ou infrastructures de sites industriels abandonnés ont été conservés pour leur intérêt patrimonial et, pour certains, réaffectés. Les deux chevalements du site classé de l'ancien charbonnage du Péchon à Couillet (à gauche) ont été préservés. Les bureaux de style éclectique de l'entreprise métallurgique Sambre et Moselle à Montignies-sur-Sambre (à droite) ont été réaffectés en logements.



A Montignies-sur-Sambre, un nouveau zoning accueille des activités économiques et commerciales sur le site réhabilité d'un ancien haut fourneau dont il ne subsiste plus de trace. Des structures préfabriquées fonctionnelles aux teintes variées y sont dispersées le long de nouvelles voiries de desserte.



D'importants axes ferroviaires pour voyageurs et marchandises suivent le bas des versants les moins marqués des vallées de la Sambre et du Piéton, parallèlement aux voies hydrauliques. Une multitude de voies s'y raccordent pour desservir les zones industrielles. A titre d'exemples : une bifurcation de voies en bordure des imposants hangars d'un site sidérurgique à Marchienne-au-Pont (ci-dessus, à gauche), une voie s'éloignant de la gare de Châtelet en direction d'un laminier (ci-contre).

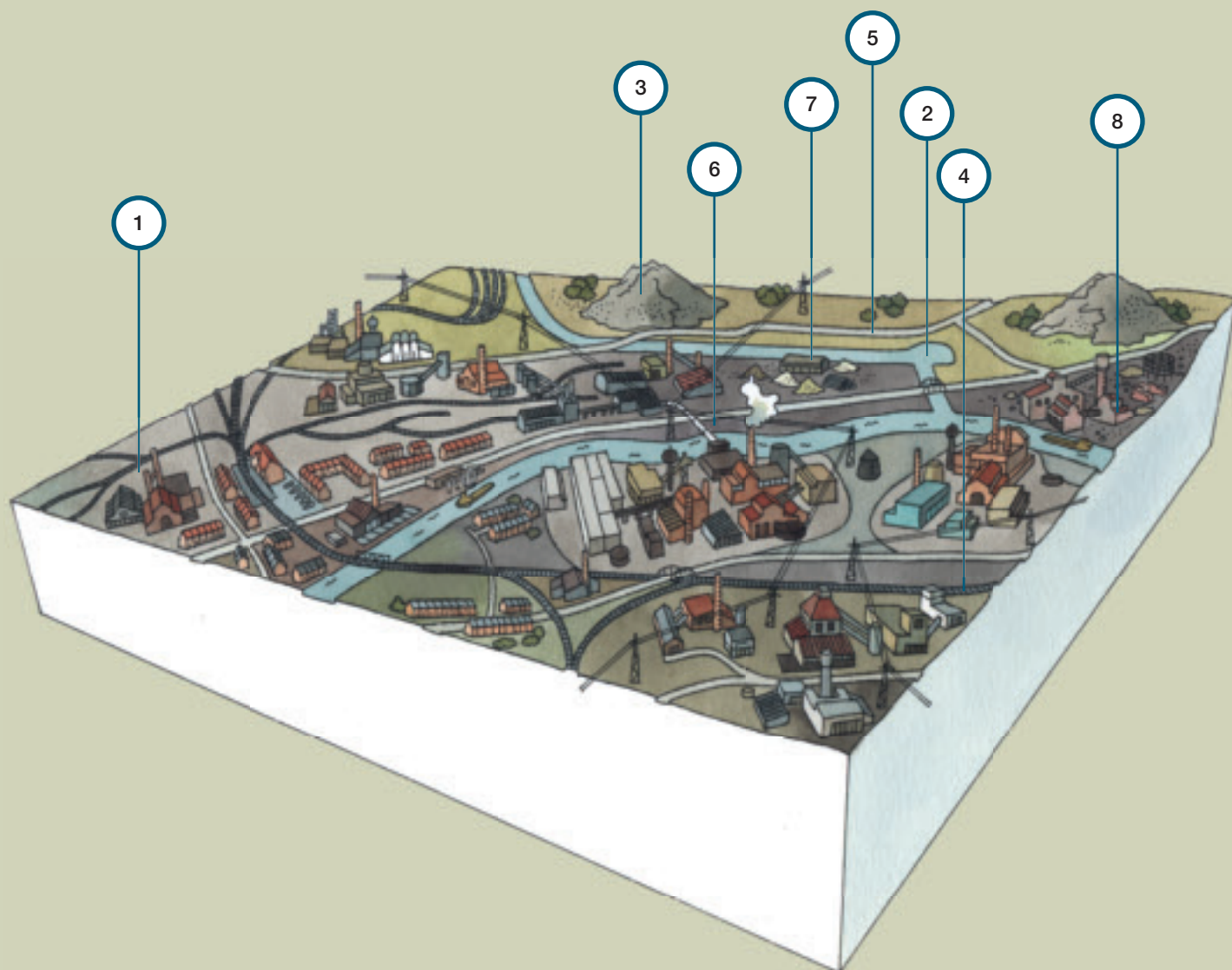
Dans la gare de formation de Châtelineau (ci-dessus, à droite), les voies, les câbles électriques et les cordons de wagons en attente forment un paysage graphique de métal et de fils.



Quelques noyaux habités sont visuellement dominés par les infrastructures industrielles. A gauche, un alignement de maisons ouvrières, implanté entre une voie ferrée et les hauts bâtiments d'un complexe sidérurgique, semble « écrasé » par l'imposant gazoduc aérien qui le surplombe (Marchienne-au-Pont). A droite, l'incinérateur bordant la Sambre compose l'arrière-plan de l'ancien noyau villageois de Pont-de-Loup (Farciennes).

## Vallée industrielle carolorégienne

1. Fond de vallée au profil large et plat.
2. Cours d'eau canalisé qui s'écoule dans l'axe de la vallée.
3. Terrils (butte conique ou tabulaire) rappelant le passé charbonnier de l'aire.
4. Réseau ferré épousant la structure du relief, dans l'axe de la vallée.
5. Réseau routier suivant la structure du relief, dans le fond de vallée.
6. Cheminées et tours de l'activité sidérurgique.
7. Matériaux en vrac transportés par voie navigable.
8. Terrains en friches et bâtiments abandonnés, avec un potentiel de reconversion.



Dessin : Dina Kathelyn.

## Enjeux

- Le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles constituent des éléments paysagers majeurs de l'ensemble de la Haine et de la Sambre (voir pages 280 et 281). De nombreux témoins d'architecture industrielle ou ferroviaire à l'abandon tombent peu à peu en ruine et risquent de disparaître lors du réaménagement des sites qu'ils occupent. Cette menace pèse aussi sur les infrastructures de sites industriels encore en activité mais que les restructurations régulières exposent à la fermeture.
- La Sambre et le canal Charleroi – Bruxelles sont des éléments structurants du paysage de l'aire et des points de vue privilégiés sur celle-ci.

## Objectifs paysagers

1. Préserver au sein du paysage la mémoire du passé industriel, qui est bien représenté au sein de l'aire de la Vallée industrielle carolorégienne.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
2. Sensibiliser le public à la beauté, parfois cachée, des « cathédrales industrielles ».	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti et les infrastructures hérités des activités industrielles.
- Mettre en œuvre un projet de découverte de la Sambre, commun à l'ensemble des aires paysagères qu'elle traverse.
- Proposer des circuits de découverte des espaces industriels, notamment en soirée.



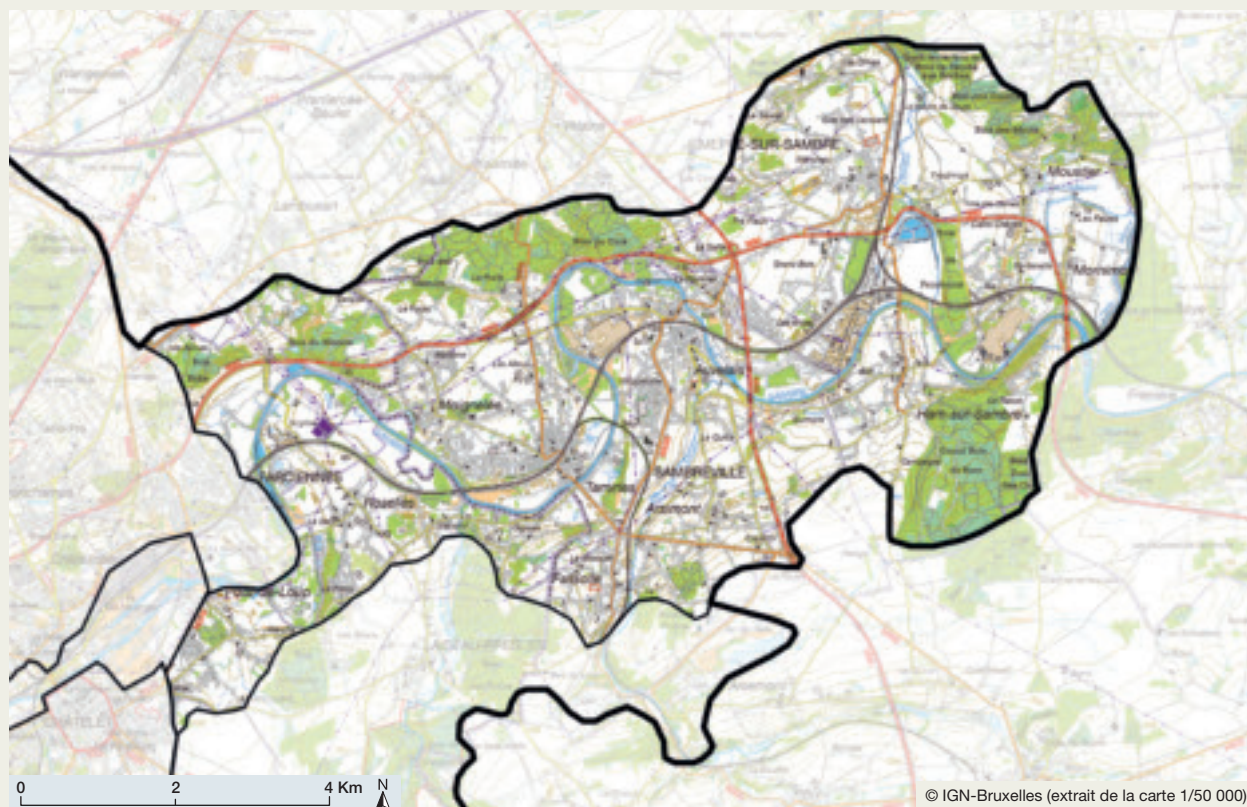
# Vallée industrielle de la Basse Sambre



<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>7 587</b>
Superficie agricole (ha)	2 558
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 618
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 758
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>44 738</b>

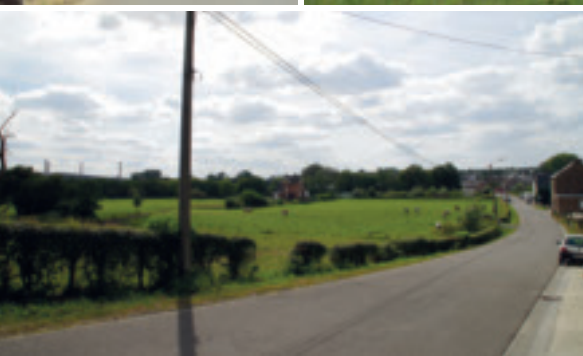
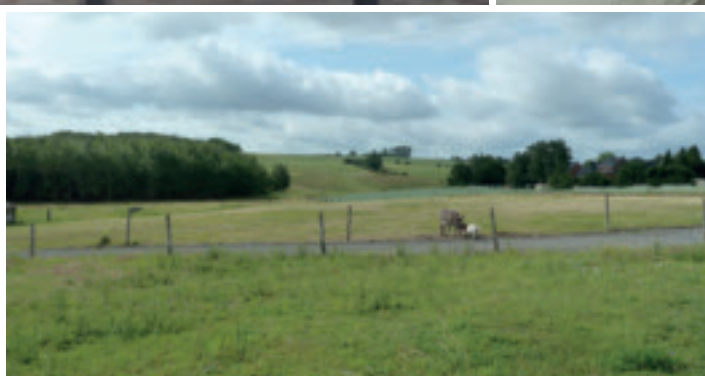
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

L'aire de la Vallée industrielle de la Basse Sambre se caractérise par un relief profondément entaillé par la Sambre et par la présence de complexes industriels (des verreries notamment) de très grande taille. Leurs cheminées et leur masse imposante les rendent presque omniprésents dans les nombreuses vues longues depuis les versants. Le bâti, à l'ouest, témoigne d'une activité industrielle déjà ancienne tandis qu'à l'est, les villages et hameaux, ainsi que leurs abords, conservent un profil plus rural. Le cours de la Sambre a été rectifié et les méandres ainsi recoupés engendrent des poches paysagères à l'aspect relativement naturel.





La Vallée industrielle de la Basse Sambre, en aval de Farcennes jusqu'à Mornimont, constitue la limite nord-est de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Le relief y est assez marqué et le dénivelé entre le fond de vallée et le sommet des versants est important. Les pentes relativement douces de ces derniers et la largeur de la plaine alluviale permettent toutefois de nombreuses vues longues sur l'aire.

La **SAMBRE**, axe de transit fondamental pour le transport fluvial vers la France et les Pays-Bas, ondule doucement. Son cours a pourtant fait l'objet de plusieurs rectifications dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle. La plupart des méandres recoupés sont encore bien visibles et engendrent un paysage un peu particulier au sein de l'aire, aux accents plus naturels. La plaine alluviale s'élargit encore là où la rivière est rejointe par ses affluents, l'Orneau au nord, le ruisseau de Fosses et la Biesme au sud.

L'autre grande caractéristique paysagère de l'aire vient de l'industrie, anciennement implantée dans la région et toujours présente aujourd'hui. Le fond de vallée est occupé, au plus près de la Sambre, par une **SÉRIE DE COMPLEXES INDUSTRIELS** – les verreries AGC de Moustier et Saint-Gobain à Sambreville, les usines Solvay à Auvelais – de très grande ampleur, particulièrement visibles tant par la masse puissante de leurs bâtiments que par leurs nombreuses et très hautes cheminées.

Si l'**INDUSTRIE CHARBONNIÈRE** a été présente dans l'ensemble de l'aire, les éléments les plus marquants rappelant cette exploitation – terrils bien dessinés, bâtiments imposants... – se concentrent exclusivement dans sa moitié ouest où la production s'est poursuivie durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle et même au-delà. Dans l'est, l'exploitation du sous-sol, moins riche, n'a souvent pas survécu au 19<sup>e</sup> siècle et les traces encore perceptibles aujourd'hui sont plus limitées.

A l'extrême ouest, les infrastructures de **TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE** (pylônes et station de redistribution) sont bien visibles depuis les versants. A l'est, le zoning de Mornimont se développe.

Malgré la prégnance industrielle, l'aire conserve sous bien des aspects un **CARACTÈRE RURAL**, surtout dans sa partie orientale. Certaines caractéristiques traditionnelles du bâti y ont notamment été préservées. Des **EXPLOITATIONS AGRICOLES** y subsistent et diverses bâtisses anciennes sont construites en pierre calcaire. Des champs et surtout des prés entourent les villages et couvrent une partie du fond de vallée. Les boisements s'étirent principalement le long des versants. Ils sont majoritairement constitués de feuillus.

Les localités de la partie occidentale témoignent plus explicitement de l'activité industrielle notamment par une plus grande concentration de l'habitat jointif, la présence de quelques **CITÉS INDUSTRIELLES** encore relativement homogènes et de grosses propriétés patronales.

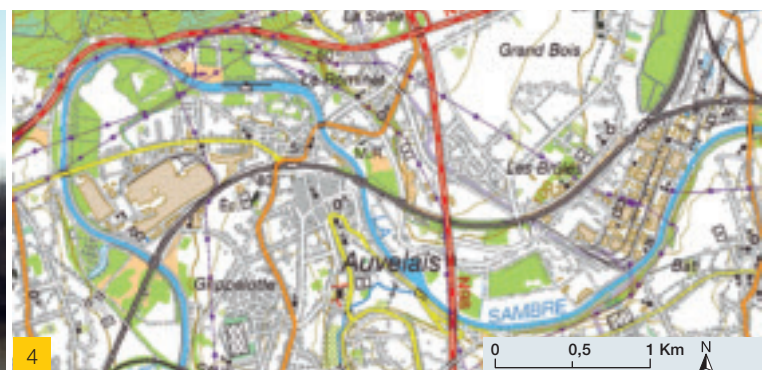
De manière générale, les noyaux originels des villages ou hameaux se situent sur les hauteurs, sur les versants ou sur les sommets des pédoncules créés par les méandres de la rivière. Les extensions plus récentes, de villas quatre façades ou de lotissements, sont réparties indistinctement sur l'ensemble du territoire.



A l'est (ci-dessus, à Moustier) comme à l'ouest (ci-dessous, à Farciennes), les versants offrent des vues extrêmement longues. A Moustier, l'œil est surtout attiré par deux éléments : les éoliennes (1) situées à côté du village de Sart-Eustache, juste à l'extérieur de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, et les cheminées des verreries (2). A Farciennes, la perception est différente du fait de la multitude d'éléments qui occupent le fond de vallée : terrils, cheminées, pylones électriques... Ici et là, la Sambre apparaît au regard.



Les ambiances paysagères le long des berges de la Sambre se succèdent : urbaines, comme à Tamines (1), franchement industrielles (3) ou plus naturelles (2) malgré la présence de grands complexes industriels installés tout à côté (4). Le passage régulier de péniches ajoute encore de la variété à ces atmosphères très diversifiées.



Source : IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000).



Le passé industriel se traduit dans le bâti par la présence d'alignements de petites maisons ouvrières (ci-dessus à gauche, à Roselies) ou de cités ouvrières comme la cité-jardin à Moustier-sur-Sambre (ci-dessus, à droite). Les maisons aux belles façades (notamment de style Art nouveau ou Art Déco) dans les centres de Tamines (1), Farciennes (2) ou Auvelais (3) et quelques grosses propriétés rappellent l'aisance des industriels de la région, à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècles.



Dans l'est de l'aire, les centres des villages et des hameaux ont préservé leur caractère rural, renforcé par la présence de bâtiments en matériaux traditionnels, comme à Moustier (ci-contre). Les extensions linéaires de villas quatre façades (ci-dessous) dans l'ensemble de l'aire au cours des dernières décennies a entraîné un mitage important des espaces et une privatisation de certaines vues dans les vallées.





Quelques tout petits terrils témoignent d'exploitations plus anciennes, plus modestes ou rapidement abandonnées dans une région où les veines de charbon étaient de moindre qualité (ici à Ham-sur-Sambre).



Les berges des méandres recoupés proposent un paysage dont l'aspect plus naturel tranche avec ceux du reste de l'aire. A Tamines (à gauche), le site de l'ancien bras de la Sambre a été reconnu site Natura 2000 en 2004 pour ses fragments de forêts rivulaires\*. A Mornimont (à droite), un nouveau zoning est progressivement installé dans l'ancienne boucle de la Sambre.



Plusieurs voies rapides (N90, N98...) traversent l'aire. Elles constituent des axes importants pour la découverte du paysage.

## Enjeux

- Le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale est une caractéristique fondamentale du paysage de l'ensemble de la Haine et de la Sambre et constitue un enjeu global (voir pages 278 et 279). Il concerne particulièrement l'aire de la Vallée industrielle de la Basse Sambre.
- Dans un contexte de restructuration entrepreneuriale constante, la question du futur paysager des grands complexes industriels installés dans la vallée et visibles depuis de nombreux lieux doit plus que jamais être envisagée.
- L'aire est soumise à une pression urbaine importante qui se traduit par le mitage de nombreux espaces, relativement préservés de l'industrie. Elle possède d'importantes réserves foncières (pour le bâti mais aussi pour l'industrie) et est facilement accessible grâce aux voies rapides qui la quadrillent.
- La Sambre constitue un élément structurant au sein de l'aire.

## Objectifs paysagers

1. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale caractérisant l'ensemble paysager et particulièrement présent au sein de l'aire de Vallée industrielle de la Basse Sambre.	GESTION-PROTECTION
2. Requalifier les espaces dégradés (habitat et industries) résiduels de la désindustrialisation et anticiper la poursuite du processus.	AMÉNAGEMENT-GESTION
3. Accompagner paysagèrement toute mise en œuvre de la réserve foncière.	AMÉNAGEMENT-GESTION
4. Préserver le caractère rural des centres villageois situés dans l'est de l'aire.	PROTECTION-GESTION
5. Préserver les vues sur la vallée en évitant leur privatisation et le boisement complet des versants.	AMÉNAGEMENT-GESTION
6. Valoriser le réseau routier et la rivière en tant que moyens de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et le patrimoine bâti hérité des activités industrielles.
- Encourager et encadrer la verdurisation des espaces bâtis dégradés en attente d'un aménagement ou d'une requalification.
- Postposer la mise en œuvre des réserves foncières qui contribuent au mitage des versants.
- Encourager l'aménagement de points de vue sur la vallée.
- Proposer des points d'arrêts didactiques le long de la Sambre (RAVeL).



# Versants boisés de la Sambre et de ses affluents

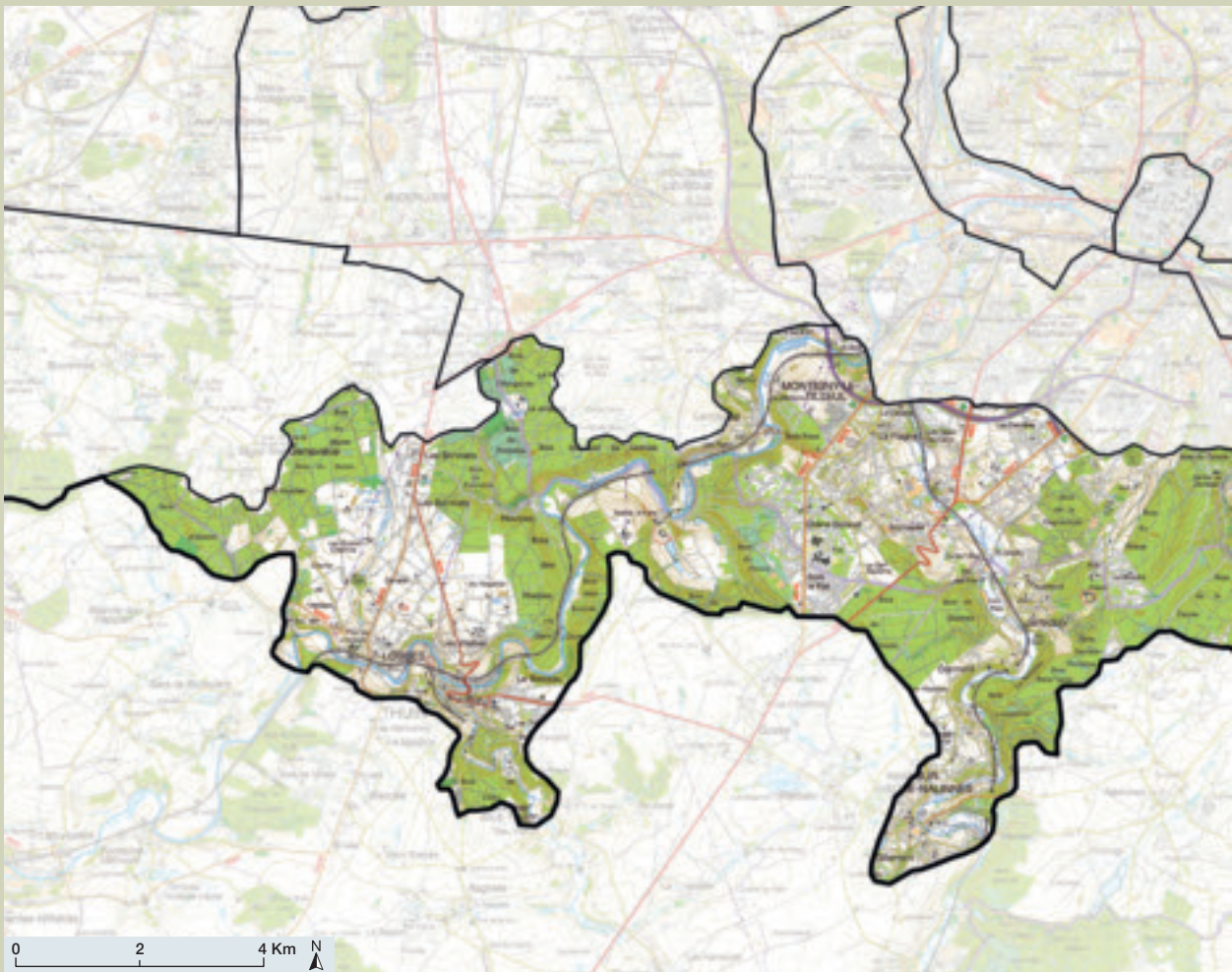


<b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>	<b>12 909</b>
Superficie agricole (ha)	4 236
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	5 758
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 839
<b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>	<b>45 886</b>

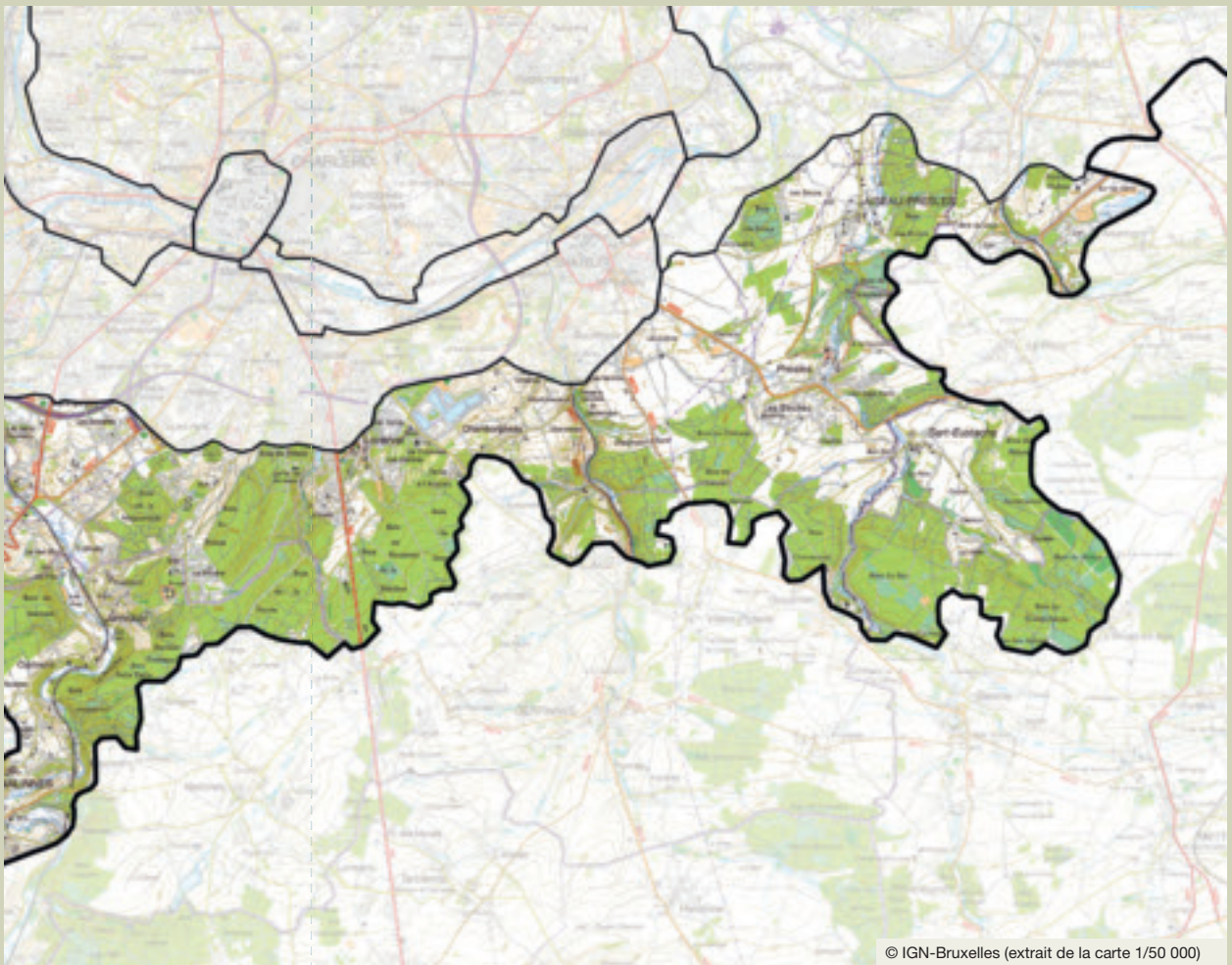
<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).

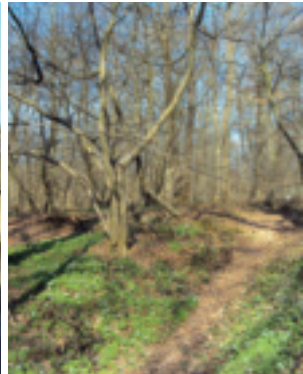
L'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents correspond au territoire paysager des Versants de la Sambre et de l'Eau d'Heure, décrit dans *Les Territoires paysagers de Wallonie* (voir p. 291). La masse boisée qui s'y développe est structurée par les vallées de la Sambre et de plusieurs de ses affluents et par une série de clairières investies par l'habitat ou l'activité agricole (essentiellement des prés). L'habitat traditionnellement installé en fond de vallée a gagné les versants. Le caractère paysager de l'aire lui a conféré depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle une vocation touristique et de plaisance au sud de la région industrielle de Charleroi.







© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



L'aire des Versants boisés de la Sambre et de ses affluents se distingue nettement des aires voisines. Son **FRONT BOISÉ** forme une sorte de barrière entre d'une part, le sillon à dominante urbaine et industrielle au nord et d'autre part, le Plateau condrusien au sud.

Le relief est principalement marqué par le cours de la Sambre. Il est aussi fortement modelé par l'Eau d'Heure et par plusieurs autres ruisseaux (la Biesmelle à l'ouest, le ruisseau du Fond des Haies, le ruisseau d'Hanzinne, la Biesme, le ruisseau de Fosses à l'est), tous orientés sud-nord. Le caractère incisé des **VALLÉES** varie en fonction de la roche traversée. La Sambre qui traverse des calcaires à l'ouest adopte un profil encaissé, de même que l'Eau d'Heure dans sa partie amont. La rencontre de schistes, en aval, confère à la vallée de cette dernière un caractère plus ouvert.

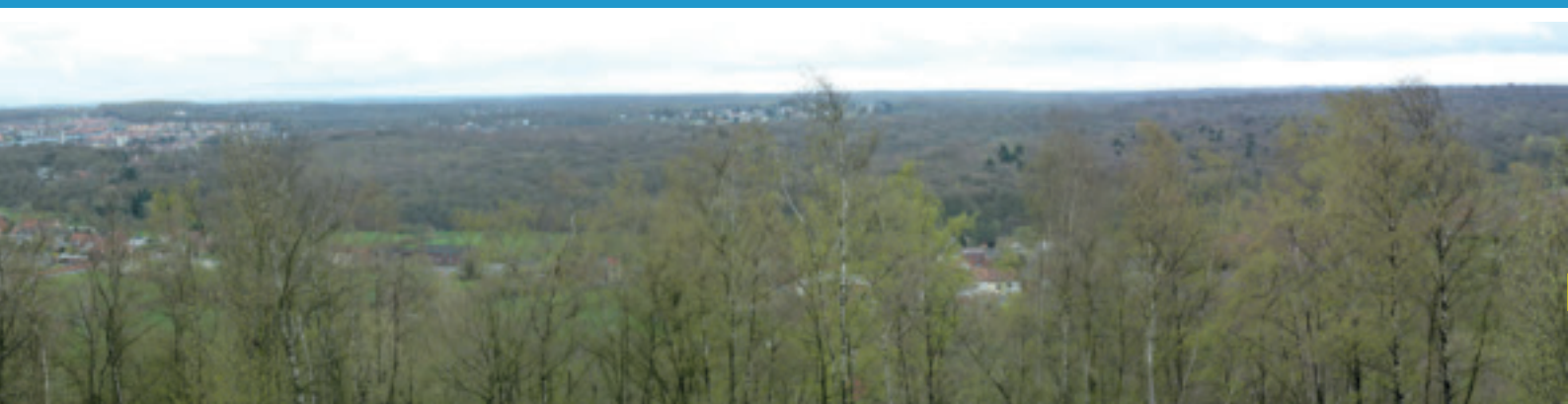
Caractéristique principale de l'aire, la **COUVERTURE BOISÉE** est très importante et particulièrement dense. Elle se déploie sur les versants et les interfluves. Hêtraies et chênaies y dominent. Quelques résineux ponctuent ici et là le massif de touches plus sombres, bien nettes durant l'hiver. Une série de clairières agricoles, composées de labours mais aussi de nombreux prés, rythment le paysage. Elles ouvrent de multiples perspectives sur la couverture boisée à laquelle la topographie donne relief et profondeur. La toponymie se fait parfois l'écho des anciens déboisements (sart, haie...).

A l'exception de la ville de Thuin installée sur un éperon rocheux qui surplombe la Sambre, l'**HABITAT** originel est de type rural. Le site initial était généralement localisé à hauteur de gué, avec un accès vers les plateaux, le village groupé autour de son église. L'urbanisation prend maintenant place dans les fonds de vallée et sur les versants. Elle s'est étendue de manière importante le long

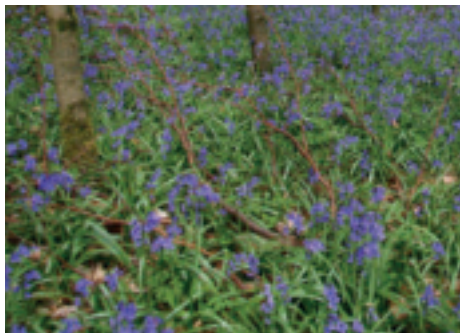
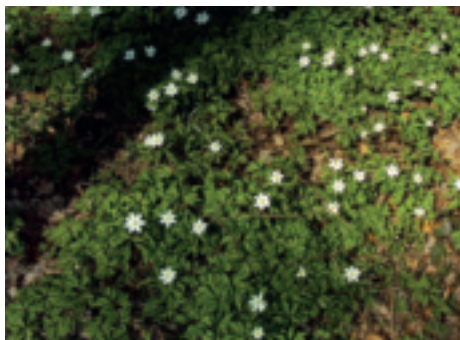
des axes routiers. La pierre calcaire et, plus rarement, le grès (seuls ou associés à la brique) constituent le matériau privilégié de nombreux bâtiments anciens. Ces dernières décennies, les lotissements et l'habitat pavillonnaire se sont significativement développés.

La **VOCATION RÉSIDENTIELLE** de l'aire est cependant plus ancienne. Les versants boisés de la Sambre et de ses affluents furent dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle considérés comme un lieu de récréation non seulement par les habitants de Charleroi et de sa couronne industrielle, mais aussi, dans une moindre mesure, par les touristes belges. Le **RÔLE DE PLAISANCE** dévolu à cet espace vert a notablement influencé sa transformation en banlieue résidentielle de Charleroi et y a suscité la multiplication de villas dès la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. On y rencontre d'ailleurs quelques beaux exemples de l'architecture Art Déco.

L'industrie est également partiellement présente dans l'aire. Quelques traces anciennes (portions de bâtiments, cheminées, maisons ouvrières) sont visibles, notamment dans les fonds de vallée. Il s'agit dans la plupart des cas de témoins d'une **ACTIVITÉ EXTRACTIVE** (pierre calcaire, grès) aujourd'hui abandonnée. Les parois rocheuses dont on perçoit encore qu'elles ont été exploitées constituent d'autres traces. L'exploitation contemporaine du calcaire est un élément significatif de l'aire bien que la plupart des sites soient établis à ses confins et aient une empreinte relativement discrète : les excavations très profondes sont camouflées par un remblai. Seules quelques échappées visuelles permettent d'en mesurer l'ampleur. L'industrie se signale davantage dans le paysage par les infrastructures qui l'accompagnent, par quelques crassiers imposants et la poussière blanche que l'exploitation dégage et qui recouvre tout à la ronde.



La vue depuis le sommet du terril du Bois du Cazier (ci-dessus) permet de mesurer l'ampleur du front boisé auquel le relief donne un aspect légèrement coussiné. Les bois s'interrompent ici et là pour laisser place à une clairière investie par un village (comme à Jamioux, ci-dessous) et/ou des prairies. Lorsque l'habitat pavillonnaire est implanté au sein des bois, la présence de grands arbres sur les parcelles bâties préserve parfois la continuité et l'homogénéité de la masse boisée. En d'autres endroits, la croissance anarchique de la végétation entraîne par contre la fermeture de portions de vallée.



Le paysage intérieur des bois varie considérablement selon les saisons. Les ramures vierges et le sol jauni de l'hiver laissent place au printemps à une végétation vert tendre. Le sol se couvre alors d'une multitude d'anémones sylvie suivies quelques semaines plus tard par des jacinthes des bois. Durant l'été puis l'automne, les vues sont limitées par une végétation plus touffue et les arbres couverts de feuilles ombrent les sentiers. A l'automne, la chasse devient l'une des activités prédominantes au sein des bois, comme le rappellent les affûts qui y sont disséminés (ci-dessus à droite). A proximité des espaces bâtis, certains bois ont été aménagés en promenade et offrent de belles allées encadrées d'alignements majestueux (ci-dessus à gauche, l'entrée du bois du Grand Bon Dieu à Thuin).



1



2



3

Différentes formes de vallées peuvent être observées au sein de l'aire. A Lobbes (1), l'aspect élargi de la vallée de la Sambre est renforcé par les grandes parcelles de prairies. Les vallées du ruisseau du Fond des Haies à Loverval (3) et du ruisseau d'Hanzinne à Bouffioux (4) montrent un caractère beaucoup plus incisé, avec des affleurements rocheux. Une série de points de vue ont été ménagés depuis les versants de la Sambre (2) aux environs de Thuin. Ils mettent en évidence la sinuosité de la rivière mais ils nécessitent l'entretien régulier des plantations présentes à leur pied.



4



Bien qu'ils aient subi diverses modifications, les noyaux villageois (ci-dessus à gauche, le centre de Presles) présentent encore un profil relativement traditionnel. A Thuin, le centre-ville a été rénové et est valorisé, à la nuit tombée, par une mise en lumière (ci-dessus, à droite). L'habitat pavillonnaire qui s'est diffusé sur les versants et le long de certaines dessertes routières privatise parfois la vue (ci-contre).



Quelques châteaux (à gauche, celui d'Ham-sur-Heure et à droite, celui de Sart-Eustache) peuvent être observés au sein de l'aire. La plupart sont installés en fond de vallée, à proximité d'un cours d'eau.

De nombreuses chapelles et potales parsèment le territoire. Certaines ont été érigées dans les bois, d'autres à un carrefour. D'autres encore sont incrustées dans le mur d'une maison. La plupart sont commémoratives. Elles expriment un remerciement ou constituent une halte lors d'une procession. A l'extrême gauche, la chapelle de la Sainte-Face à Thuin a été construite à côté d'une source visitée pour son pouvoir de guérison. La haie qui l'entoure porte en ex-voto les mouchoirs ayant baigné les parties de corps malades des pèlerins.



1



2



3



4

A l'exception d'une ou deux vues spectaculaires (1), l'industrie reste discrète dans l'aire et surtout localisée sur ses marges (2). De l'industrie extractive passée (pierre ou charbon), persistent ici et là un alignement de maisons ouvrières (3), la maison d'un industriel ou une cheminée. Les berges de la Sambre (4) accueillait l'un des sièges d'extraction des Charbonnages de Fontaine-l'Évêque qui a fermé ses portes en 1930. Elles sont aujourd'hui redevenues des prairies humides.



Source : carte postale, « Loverval (Try d'Haies) – Hôtel-Restaurant Laiterie du Bois – Vue d'ensemble », Ed. E. Desaix, Bruxelles, circulée en 1925.

L'ancien hôtel-restaurant de la Laiterie du Bois, où les promeneurs et touristes logeaient et se restauraient au début du 20<sup>e</sup> siècle, existe toujours. Son architecture de type balnéaire normand est caractéristique des zones de plaisance. Situé au bord de la route de Philippeville, ses abords ont connu au fil du temps des modifications profondes. Le commentaire situé au verso de la carte postale illustre avec spontanéité le rôle que joue, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle et encore aujourd'hui, l'aire située juste au sud du sillon industriel et de la ville de Charleroi : « *Quel joli coin !! Jamais on ne se douterait de cela en arrivant à Charleroi dans toutes ces sales fumées, en débarquant je faisais la moue et me demandais dans quel trou Paul allait me conduire. Nous sommes en plein bois il y fait beaucoup plus joli que sur le verso et nous t'engageons vivement à venir. [...] Mais viens, tu ne le regretteras pas. Il n'y a qu'à se baisser pour manger les mûres. A dimanche.* » (carte envoyée par Blanche Georges à ses parents à Liège, le 14 août 1925.)



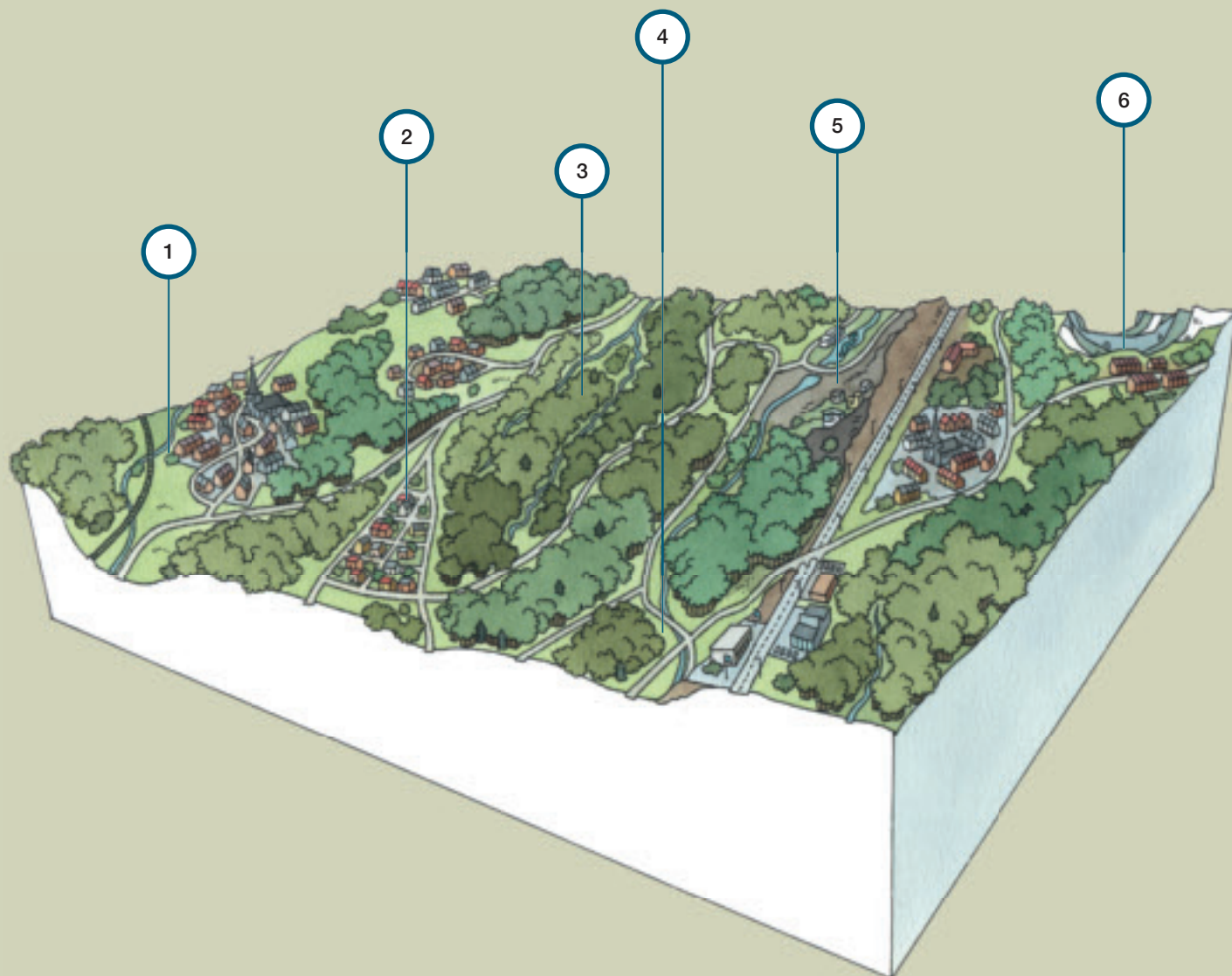
L'association constituée par les vallées et leur cours d'eau, les bois et une série de curiosités attire les promeneurs. Les ruines de l'abbaye d'Aulne (ci-dessus) en sont un bon exemple. Mais depuis la route menant à Thuin, la vue d'ensemble du site est gâchée par un bosquet d'épicéas. Le centre de délassement de Marcinelle (ci-contre) est installé au lieu-dit des Grands Lacs. Au début du 20<sup>e</sup> siècle s'y déroulaient déjà diverses activités de récréation comme le canotage.



Les quelques routes principales (N5 mais aussi N579 et N53) qui traversent l'aire dans l'axe nord-sud (ci-contre, la N579 à hauteur de Montigny-le-Tilleul) présentent un paysage en contraste avec les caractéristiques générales de celle-ci. Ces percées routières rectilignes ont été considérablement élargies au fil du temps. De nombreuses enseignes commerciales sont établies sur les terrains qui les jouxtent, entre de grosses villas anciennes qui rappellent la destination résidentielle originelle de l'aire.

## Versants boisés de la Sambre et de ses affluents

1. Clairière villageoise dans le fond de vallée élargi.
2. Nouveaux quartiers résidentiels gagnés sur les boisements.
3. Massifs boisés vallonnés caractéristiques de l'aire.
4. Petite vallée encaissée.
5. Quartier résidentiel pavillonnaire implanté suivant le relief et zone de loisirs.
6. Carrière aux marges de l'aire.



Dessin : Dina Kathelyn.



## Enjeux

- L'aire se caractérise par une couverture boisée assez dense entrecoupée de clairières. Située au sud de Charleroi, elle connaît une pression urbaine importante entraînant l'extension linéaire de l'habitat et la colonisation des versants boisés.
- L'activité extractive, surtout présente aux marges de l'aire, est vivace. L'extension possible des carrières modifierait le paysage et son équilibre. L'option paysagère choisie aujourd'hui par les exploitants consiste souvent en un camouflage derrière des levées de terre.
- L'aire constitue le poumon vert et une zone de récréation pour la région carolorégienne. Plusieurs sites, paysages ou éléments du patrimoine (vallée de la Sambre, Thuin, Lobbes) ont été mis en valeur à l'ouest. D'autres lieux et espaces restent cependant en retrait aujourd'hui malgré leurs qualités.

## Objectifs paysagers

1. Préserver l'équilibre entre couverture boisée et espaces dégagés (prés) en maintenant et valorisant certains boisements ou en évitant la fermeture de certains espaces.	GESTION-PROTECTION
2. Décourager l'urbanisation des versants et la privatisation des vues.	GESTION
3. Elargir la dynamique de mise en valeur des points de vue, des paysages et du patrimoine à l'ensemble de l'aire.	AMÉNAGEMENT-GESTION
4. Donner une dimension paysagère à l'industrie extractive actuelle.	AMÉNAGEMENT
5. Soutenir le lien qui existe entre l'activité extractive actuelle et passée et les matériaux traditionnels utilisés pour le bâti des anciens noyaux villageois.	AMÉNAGEMENT-GESTION-PROTECTION

## Pistes d'action

- Encourager le caractère boisé des nouvelles parcelles bâties dans les bois pour préserver l'homogénéité du front boisé dans les vues longues.
- Aménager des espaces de promenade supplémentaires au sein de la forêt.
- Maintenir les prés sur les versants et ménager des points de vue sur les vallées dans l'est de l'aire.
- Développer des outils urbanistiques visant à mieux gérer la dimension paysagère de l'évolution des villages (empêcher notamment les extensions anarchiques de l'habitat).
- Ouvrir des points de vue sur les carrières et valoriser les anciens sites d'extraction.
- Suggérer l'utilisation de la pierre traditionnelle pour les nouvelles constructions dans les centres et encourager la préservation des bâtiments anciens constitués de ces matériaux.
- Mettre en valeur la dimension de plaisance de l'aire et notamment le bâti qui y est lié et s'est développé aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.
- Proposer des circuits de promenade (modes doux, nautique...) axés sur les vallées.



Les enjeux globaux  
de l'ensemble  
paysager



# Enjeux globaux

De même que les seize aires paysagères qui constituent l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux transversaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale, les témoins du passé industriel et les campagnes périurbaines.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Pour certaines aires paysagères, ils constituent même les enjeux principaux. Ces enjeux globaux ont été identifiés sur base de deux critères essentiels, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chaque enjeu global. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

# Un important tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale



## Enjeux

Le bâti ouvrier et social constitue l'une des composantes principales des paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Celui-ci peut prendre des formes et des typologies multiples, qu'il s'agisse de la simple juxtaposition de petites maisons ouvrières mitoyennes construites par des propriétaires différents ou d'ensembles élaborés (comme les cités ouvrières ou de logements sociaux) par des entrepreneurs privés ou publics.

La répétition des types, des gabarits et des matériaux dans les ensembles mais aussi dans les alignements de maisons ouvrières mitoyennes a engendré une homogénéité qui caractérise le paysage. Cette homogénéité a été dégradée, certains bâtiments ayant subi des modifications. Les raisons sont multiples : acquisitions individuelles par des propriétaires privés, nécessité de rénover des habitations qui vieillissent ou qui ne correspondent pas ou plus aux normes énergétiques ou de confort, manque de règles d'accompagnement...



Outre le bâti lui-même, les abords de celui-ci sont un élément fondamental du paysage et participent également de cette homogénéité. Certains ensembles ont été conçus en y intégrant des espaces de sociabilité, de convivialité et une interaction importante avec le végétal. C'est notamment le cas des cités-jardins ou des cités-parcs. Pour qu'elle perdure, la végétation (place enherbée, arbres, haies) nécessite d'être entretenue et renouvelée.

Ces quartiers généralement denses apparaissent d'autant plus intéressants aujourd'hui qu'ils intègrent souvent de fait un plan de mobilité douce, par le biais d'un réseau de liaisons piétonnes.

## Objectifs paysagers

1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION
2. Envisager la préservation de certains ensembles sociaux dans leur dimension urbanistique et architecturale d'origine.	PROTECTION
3. Entretenir, remettre en état ou renouveler les aménagements végétaux originels des ensembles bâtis et des cités.	AMÉNAGEMENT GESTION
4. Entretenir et garantir le maintien du réseau de sentiers et venelles associé au tissu bâti d'origine ouvrière et sociale.	GESTION-PROTECTION
5. Faire des tissus bâtis d'origine ouvrière ou sociale un outil de découverte urbanistique et historique.	PROTECTION



## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection (RCU partiel, PCA...) pour le bâti, les petits éléments (mobilier urbain, végétation...) et les sentiers associés.

Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect des modénatures d'origine, des châssis de fenêtres ou de portes et une plus grande unité lors des rénovations.

### Volet opérationnel

Restaurer les réseaux de sentiers, cours, venelles, impasses et passages.

Entretenir et restaurer la végétation associée aux espaces bâtis.

### Concertation

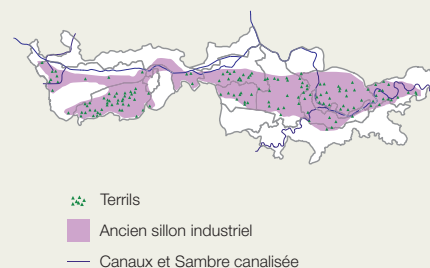
Renforcer la mise en valeur didactique des cités ouvrières et de logements sociaux notamment pour un projet commun et intercommunal de valorisation patrimoniale (signalétique homogène, panneaux explicatifs).

### Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants, les gestionnaires et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.

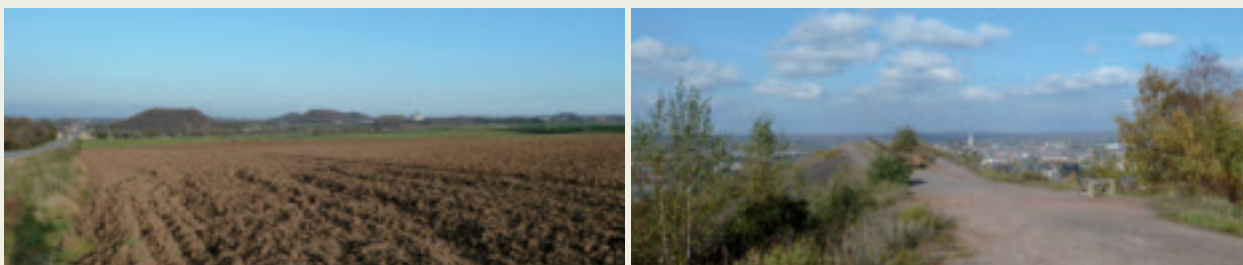
Amplifier l'édition d'ouvrages de vulgarisation à destination des professionnels et du grand public valorisant l'historique et les caractéristiques de ce patrimoine architectural et urbanistique.

# Les témoins du passé industriel : usines, terrils et canaux



## Enjeux

Le bâti hérité des activités industrielles constitue à double titre un élément paysager majeur de l'ensemble de la Haine et de la Sambre. Ces bâtiments et infrastructures sont, d'une part, des témoins souvent empreints de souvenirs pour les habitants. Leur valeur architecturale peut, d'autre part, constituer un atout en matière de développement local ou de tourisme. Dans la plupart des cas cependant, les anciens bâtiments, abandonnés, tombent peu à peu en ruine, ou sont rasés pour implanter de nouvelles activités. Certains ont cependant été préservés dans le cadre d'une réaffectation ou d'une réhabilitation. Les sites du Bois du Cazier à Marcinelle ou du Grand-Hornu, inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, et le site du Crachet à Frameries sont trois des exemples les plus connus de valorisation touristique.



Créés par l'activité houillère, les terrils ont redessiné le relief de l'ensemble paysager. Ils sont source de mémoire pour les populations locales et les biotopes qui s'y sont développés sont particulièrement intéressants. Leur préservation constitue donc un enjeu considérable. Bon nombre d'entre eux sont toutefois toujours susceptibles d'être exploités pour leurs schistes et, pour certains, pour leur charbon résiduel. Aucune garantie de préservation n'est par conséquent acquise. Les vues qu'offrent les terrils sur leurs environs ajoutent encore à leur importance paysagère. Ils sont toutefois peu aménagés pour l'accueil du public. Lorsque c'est le cas, le déficit de gestion de la végétation arborée qui se développe sur leur hauteur entraîne souvent la fermeture des points de vue.

Les canaux présents au sein de l'ensemble paysager donnent un aperçu complet des étapes successives de création des voies d'eau depuis leur mise en œuvre en Belgique. Certains canaux et leurs infrastructures techniques sont exploités au niveau touristique (ancien canal du Centre et ses ascenseurs hydrauliques, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, ascenseur de Strépy-Thieu). D'autres tronçons envahis par la végétation et dont les ouvrages d'art se dégradent (ponts-levis, écluses...) mériteraient d'être davantage pris en compte et valorisés.



## Objectifs paysagers

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine industriel intéressant lié aux anciennes activités industrielles.	PROTECTION-GESTION
2. Veiller à intégrer certains témoins bâtis des anciennes activités industrielles lors de la recomposition des nouveaux sites d'activité.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Préserver les terrils isolés ou groupés d'intérêt paysager et patrimonial qui ne présentent pas de risque d'effondrement.	PROTECTION
4. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages alentours.	GESTION-AMÉNAGEMENT
5. Mettre en valeur les tronçons désaffectés des anciennes voies d'eau et leurs ouvrages d'art.	PROTECTION-GESTION



## Pistes d'action

### Volet réglementaire

Mettre en place des mesures de protection des terrils dont la stabilité est jugée suffisante et qui présentent un intérêt paysager en tant qu'éléments isolés ou groupés, afin d'empêcher leur exploitation.

### Volet opérationnel

Intégrer une dimension paysagère et patrimoniale dans les inventaires liés aux anciennes activités industrielles et aux voies d'eau désaffectées.

Privilégier des projets de réaffectation de sites industriels qui intègrent et valorisent les éléments bâtis d'intérêt patrimonial, à l'exemple notamment de ce qui s'est fait dans l'ancien bassin industriel allemand de la Ruhr, en Rhénanie du Nord – Westphalie (« Die Route der Industriekultur »).

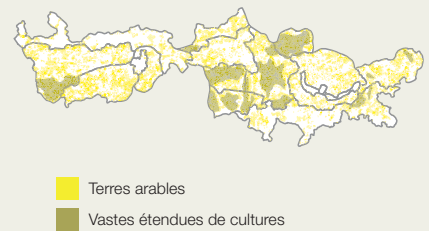
Offrir une bonne accessibilité des terrils ouverts au public au moyen de sentiers aménagés destinés à en faciliter l'ascension, tout en protégeant leur végétation. Assurer la gestion régulière des développements arbustifs pour dégager des vues sur les paysages.

### Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires de terrils à leur aménagement pour un accès public et les propriétaires de sites industriels à la préservation des éléments bâtis intéressants.

Envisager un itinéraire didactique et/ou touristique des anciennes voies d'eau qui valorise l'historique du tracé et du patrimoine.

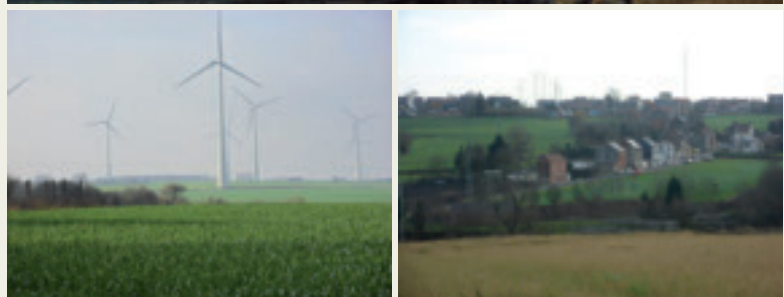
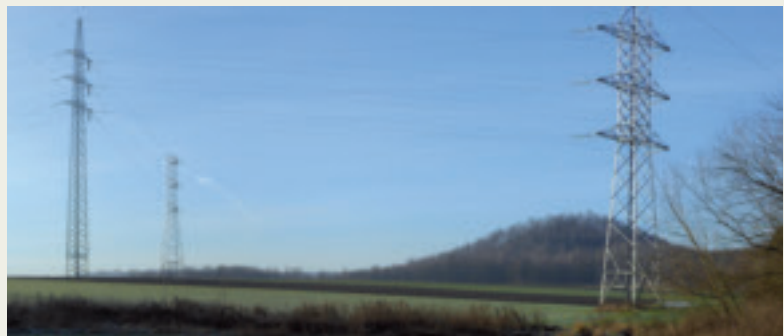
# Les campagnes périurbaines



## Enjeux

Contrairement aux images habituellement véhiculées, l'activité agricole est très présente au sein de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

Elle se caractérise par de vastes étendues de cultures sur les plateaux limoneux ou de prairies dans les fonds humides des plaines alluviales. Les vues y sont longues et ouvertes ou, à l'opposé, courtes et très cloisonnées lorsque la composante boisée est largement présente. Les surfaces agricoles cohabitent souvent avec une activité industrielle ou un tissu bâti dense. L'aire de la Campagne charbonnière du Centre, où les terrils sont dispersés au sein des cultures, en est une bonne illustration. La consommation de nouveaux espaces par les zones d'activité économique commence à miter ces grandes étendues consacrées à la culture. L'activité éolienne, encore modeste dans la zone, est susceptible de venir se superposer à la fonction agricole.



Outre les vastes étendues cultivées, des enclaves agricoles existent à l'intérieur des continuums bâtis et industriels. Elles offrent des espaces de respiration et constituent des ouvertures visuelles vers les milieux cultivés. Le développement de l'habitat et de l'activité économique comble petit à petit ces espaces.

## Objectifs paysagers

1. Assurer la continuité des espaces agricoles et éviter leur mitage.	AMÉNAGEMENT- PROTECTION
2. Entretenir et garantir le maintien de l'ouverture paysagère des grandes surfaces cultivées.	GESTION- PROTECTION
3. Valoriser et diffuser cette caractéristique paysagère auprès des acteurs locaux et régionaux et vers le grand public en général.	AMÉNAGEMENT
4. Limiter les développements industriels et commerciaux à des projets locaux situés au sein ou à proximité des noyaux villageois.	GESTION
5. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux villageois ou leur extension en préservant des enclaves vertes.	GESTION

## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles.

Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels, industriels et commerciaux au cœur ou en périphérie proche des noyaux villageois.

### Volet opérationnel

Veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipement agricole...

### Sensibilisation

Valoriser l'atout paysager des campagnes périurbaines en termes économique et touristique à l'aide des techniques de marketing urbain (vendre l'image d'un ensemble paysager « vert »).

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Économique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.

# Glossaire

**Agglomération** : souvent utilisé au sens de ville, le mot agglomération peut désigner toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le choix du terme « agglomération » peut aussi vouloir signifier une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

**Aire paysagère** : découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

**Aménagement des paysages** : comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages (CEP [Ch.I, Art.I, f]).

**Art Déco** : mouvement artistique qui s'est épanoui dans les années 1920, prônant les formes épurées et géométriques, notamment en architecture.

**Art nouveau** : courant artistique qui s'est développé à l'extrême fin du 19<sup>e</sup> siècle, privilégiant notamment l'usage de courbes en référence aux formes végétales.

**Assolement** : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain (pour conserver la fertilité du sol). A assolement triennal correspond la jachère triennale.

**Banlieue** : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

**Bauhaus** : courant artistique né dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle en Allemagne qui prône une vision fonctionnaliste de l'architecture et du design.

**Bief** : dans le cas d'un canal de navigation, portion comprise entre deux écluses.

**Borinage** : ancien bassin minier situé au sud-ouest de la province de Hainaut et couvrant la partie occidentale du sillon houiller Haine – Sambre. Avec l'exploitation des charbonnages au nord de la Haine, entamée au début du 20<sup>e</sup> siècle, la notion de Borinage, auparavant limitée au versant sud de la vallée inférieure de la Haine, a été élargie à la plaine alluviale et au versant nord.

**Borne géodésique** : point du terrain dont on a déterminé les coordonnées géodésiques (longitude, latitude et altitude) de façon très précise.

**Bourg** : petite agglomération entre ville et village.

**Bras** : subdivision latérale d'un cours d'eau.

**Campanile** : petit clocher surmontant un bâtiment.

**Carbochimie** : industrie de transformation des composés chimiques du charbon et de fabrication de ses produits dérivés.

**Centre** : ancien bassin d'extraction houillère et industriel de la province de Hainaut, couvrant le sillon houiller Haine – Sambre entre les bassins du Borinage à l'ouest et de Charleroi – Basse Sambre à l'est. Il s'étend de part et d'autre de la vallée inférieure de la Haine.

**Chaland** : bateau sans pont, mais habité et destiné au transport de marchandises sur les voies d'eau navigables.

**Châssis à molette** : voir Chevalement.

**Chevalement** : charpente métallique ou en béton surplombant un puits de mine et supportant les câbles d'extraction.

**Cimorné** : enduit au ciment sur lequel a été projeté de la marbrite – un verre opacifié et coloré qui imite le marbre. Cette technique a surtout été utilisée durant l'entre-deux-guerres (période Art Déco) pour embellir les façades des maisons en milieu rural.

**Cité-jardin** : ensemble de logements sociaux aménagé de manière paysagère et pourvu de zones de jardins entourant l'habitat.

**Classicisme** : courant artistique inspiré par les modèles de l'Antiquité grecque ou romaine, recherchant notamment la symétrie, la simplicité et la sobriété des formes.

**Conurbation** : ensemble formé par la juxtaposition de plusieurs unités urbaines indépendantes, mais spatialement contiguës et fonctionnellement associées.

**Coron** : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

**Courant** : fossé de drainage d'une zone humide.

**Darse** : bassin d'un port y compris fluvial.

**Dépression** : relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.

**Désurbanisation** : perte des caractéristiques fonctionnelles et morphologiques des tissus urbains existants au profit de nouveaux modes d'occupation du sol de type monofonctionnel et de faible densité. Ce phénomène est lié à la déconcentration des activités et des populations, soit par desserrement (mouvement du centre de l'agglomération vers la périphérie), soit par décentralisation (mouvement qui s'opère d'une ville ou d'une région vers une autre).

**Eclectisme** : courant architectural actif dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècles, prônant la juxtaposition et le mélange au sein d'une même construction d'éléments empruntés à différents styles et à différentes époques de l'histoire de l'art et de l'architecture.

**Ensemble paysager** : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

**Essartage** : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le dessein d'une mise en culture temporaire du terrain défriché.

**Eurocorridor** : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

**Exhaure** : épuisement des eaux d'infiltration d'une mine, d'une carrière...

**Faciès paysager** : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

**Faille** : cassure de l'écorce terrestre le long de laquelle des blocs rocheux se sont déplacés les uns par rapport aux autres.

**Faubourg** : quartier d'une ville autrefois situé en dehors des murs et portes de son enceinte.

**Forêt rivulaire** : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

**Gare de formation** : synonyme de gare de triage. Gare recevant des trains de différentes directions et où l'on trie les wagons pour constituer des trains complets allant vers d'autres destinations.

**Gestion des paysages** : comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (CEP [Ch.I, Art.I, e]).

**Interfluve** : région située entre deux cours d'eau.

**Intrants chimiques** : engrais, produits phytosanitaires tels que herbicides, insecticides ou fongicides.

**Karstique** : relatif au karst, structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de roches carbonatées, principalement calcaires.

**Métallurgie** : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

**Modénature** : proportions et dispositions des éléments et ornements de la façade qui lui confèrent son style architectural.

**Openfield** : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnée de bois communautaires.

**Paléozoïque** : datant de l'ère primaire.

**Patrimoine exceptionnel de Wallonie** : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

**Pavillonnaire** : habitat composé de maisons individuelles avec jardins, surtout développé à la périphérie des villes. Synonyme : quatre façades.

**Paysage** : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (CEP).

**Périurbain** : qualifie l'espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

**Phragmitaie** : synonyme de roselière. Zone bordière des étangs et marais, où les roseaux constituent l'essentiel de la végétation.

**Plaine** : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

**Plan communal d'aménagement** : dispositif réglementaire qui précise, en le complétant, le plan de secteur. Le plan communal d'aménagement est élaboré après examen du schéma de structure communal s'il existe. Pour autant que soient réunies simultanément certaines conditions, il peut, au besoin et moyennant due motivation, déroger au plan de secteur.

**Plan Mercure** : lancé en 2005, le plan favorise des projets dont l'objectif est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables et d'améliorer le cadre de vie de la population, de jour comme de nuit.

**Plateau** : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie par l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue, par opposition à « serrée » quand elle est courte. « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.

**Protection des paysages** : comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine (CEP [Ch.I, Art.I, d]).

**Radioconcentrique** : qualifie un tissu urbain dans lequel des voies rayonnant à partir d'un centre sont reliées entre elles par des artères concentriques.

**RAVeL** : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

**Réaffectation** : opération visant à modifier l'affectation d'une parcelle de terrain ou d'un bâtiment notamment suite à la perte ou à l'abandon de son affectation antérieure.

**Réfractaire** : qualifie un matériau présentant une grande résistance à la chaleur et utilisé dans le revêtement des parois de chambres de combustion et de toutes sortes d'unités de procédé thermique.

**Réhabilitation** : ensemble des travaux visant la remise en état d'un immeuble, d'un ensemble ou d'un quartier tout en conservant ses caractéristiques architecturales ou urbanistiques majeures.

**Remembrement urbain** : ce périmètre vise « tout projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines (c'est-à-dire toute fonction qui peut s'implanter en zone d'habitat) qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics ».

**Replat** : sur un versant, étendue plane entre deux pentes plus fortes.

**Rural** : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agricole et le non agricole.

**Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)** : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

**Schéma de structure communal (SSC)** : document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

**Sidérurgie** : industrie de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier. Les usines sidérurgiques fabriquent les produits bruts (acier liquide et lingots), les demi-produits désignés selon leur forme et leur section ainsi que les produits finis obtenus par laminage.

**Site à réaménager (SAR)** : concerne un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement – les SAR concernent donc aussi les anciens sites administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux... – et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé. On entend par « réaménager » des actes et des travaux de réhabilitation, d'assainissement du terrain, de construction ou de reconstruction.

**Sole** : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement et à la rotation.

**Synclinal** : pli concave au cœur duquel on observe les couches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

**Terril** : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantité de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon.

**Territoire paysager** : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

**Tissu bâti** : aspect spatial d'une zone bâtie.

**Zone d'initiative privilégiée (ZIP)** : zone dont le périmètre est délimité par le Gouvernement wallon dans le but de permettre des aides spécifiques et l'adaptation des aides existantes dans certaines zones géographiques déterminées.

# Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

	Bordure forestière de la plaine de la Haine	Dépression de la Basse Haine	Agglomération industrielle boraine	Centre et faubourgs montois	Périurbanisation montoise	Agglomération industrielle et canaux du Centre	Campagne boisée du Roelux	Interfluve de la Haine et de la Sambre	Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton	Campagne charbonnière du Centre	Plateau agricole de Buvrines	Agglomération carolorégienne	Centre historique de Charleroi	Vallée industrielle carolorégienne	Vallée industrielle de la Basse Sambre	Versants boisés de la Sambre et de ses affluents
Aiseau-Prezles																
Anderlues																
Beloeil																
Bernissart																
Binche																
Boussu																
Chapelle-lez-Herlaimont																
Charleroi																
Châtelet																
Colfontaine																
Courcelles																
Dour																
Ecaussinnes																
Estinnes																
Farciennes																
Fleurus																
Floreffe																
Fontaine-l'Evêque																
Fosse-la-Ville																
Frameries																
Gerpennes																
Ham-sur-Heure – Nalinnes																
Hensies																
Jemeppe-sur-Sambre																
Jurbise																
La Louvière																
Le Roeulx																
Lobbès																
Manage																
Merbes-le-Château																
Mettet																
Mons																
Montigny-le-Tilleul																
Morlanwelz																
Péruwelz																
Pont-à-Celles																
Quaregnon																
Quévy																
Quiévrain																
Saint-Ghislain																
Sambreville																
Seneffe																
Soignies																
Thuin																



# Correspondance entre principaux cours d'eau, canaux et aires paysagères

## Principaux cours d'eau compris dans l'aire

	Bordure forestière de la plaine de la Haine	Dépression de la Basse Haine	Agglomération industrielle boraine	Centre et faubourgs montois	Périurbanisation montoise	Agglomération industrielle et canaux du Centre	Campagne boisée du Roeux	Interfluve de la Haine et de la Sambre	Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton	Campagne charbonnière du Centre	Plateau agricole de Buvrignes	Agglomération carolorégienne	Centre historique de Charleroi	Vallée industrielle carolorégienne	Vallée industrielle de la Basse Sambre	Versants boisés de la Sambre et de ses affluents
Eau d'Heure																
Haine																
Orneau																
Piéton																
Sambre																
Sennette																
Trouille																

## Canaux compris dans l'aire

	Bordure forestière de la plaine de la Haine	Dépression de la Basse Haine	Agglomération industrielle boraine	Centre et faubourgs montois	Périurbanisation montoise	Agglomération industrielle et canaux du Centre	Campagne boisée du Roeux	Interfluve de la Haine et de la Sambre	Plateau agricole de Gouy-lez-Piéton	Campagne charbonnière du Centre	Plateau agricole de Buvrignes	Agglomération carolorégienne	Centre historique de Charleroi	Vallée industrielle carolorégienne	Vallée industrielle de la Basse Sambre	Versants boisés de la Sambre et de ses affluents
Canal Blaton – Ath																
Canal Charleroi – Bruxelles																
Canal du Centre																
Canal Nimy – Blaton – Antoing																
Canal Pommeroeul – Condé																

# Bibliographie

- ANTROP M., BEYAERT M., DE MEYER P., VANDERMOTTEN C. ET AL. (2006). *La Belgique en cartes*, Lannoo.
- BARBASON D., dir. (juin 2006). « Lumière – Couleur », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 59-60, Ministère de la Région wallonne, Mardaga.
- BARTHELEMY C., RENSON A. et SCHENA A. (2004). *Les canaux du Centre. Une histoire, un style*, MET et Editions du Perron.
- BILLEN C. ET AL. (2003). *Réhabiliter et rénover l'espace bâti en Wallonie*, Plaquette n° 2, Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne.
- CENTRE D'INFORMATION ET DE CONTACT DES CERCLES D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE FOLKLORE DU HAINAUT (1995). *Hôtels de ville et maisons communales en Hainaut du Moyen Âge à nos jours*, Hannonia, Mouscron.
- CHARLIER J. et DE SCHUTTER T. (2002). « L'évolution du réseau ferroviaire belge dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 40-41, Ministère de la Région wallonne, Mardaga.
- CHRISTIANS C. (1996). « Les paysages ruraux wallons jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les tendances lourdes », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 16-17, *Monde rural et patrimoine*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, pp. 13-24.
- COLL. (2002). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 40-41, *Le patrimoine ferroviaire*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Septembre 2002.
- COLL. (2006). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 58, *Paysage et patrimoine, moteurs de développement*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Mars 2006.
- COLL. (2006). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 59-60, *Lumière - Couleur*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Juin 2006.
- COLL. (2007). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 65, *Patrimoine militaire*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Septembre 2007.
- COLL. (2007). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 64, *Quinze ans d'aides européennes en Région wallonne*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Juin 2007.
- COLL. (2008). *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 70, *Commerce*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Décembre 2008.
- COLL. (2011). *Cahiers nouveaux*, n° 78, *De l'écoquartier à la ville durable*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Août 2011.
- COLL. (2011). *Cahiers nouveaux*, n° 80, *Une ville nommée Désir*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Décembre 2011.
- CORBIAU M.-H., coord. (1997). *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine.

CORNUT P. et VANDERMOTTEN C. (2003). *Itinéraire des ouvrages hydrauliques du parc des canaux*, Coll. Hommes et Paysages, n° 34, Société royale belge de géographie.

DAMBRAIN M., de FAYS R. et LAURENT J. (1996). *Le Canal du Centre. Chronique d'une construction*, Coll. Traces, n° 1, Ministère wallon de l'équipement et des transports.

DEGRAEVE J.-M. (2004). « Le renouveau du logement social wallon », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 50, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Juin 2004, pp.46-54.

DELEUIL J.-M., dir. (2009). *Eclairer la ville autrement : innovations et expérimentations en éclairage public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

DELIGNE C. (2007). « Petites villes et grands marchands ? Pour une reconsidération de l'histoire des villes hainuyères (XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècle) », DELIGNE C. et BILLEN C., dir. (2007). *Studies in European Urban History*, 10, *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge – 16<sup>e</sup> siècle)*, Brepols, pp. 255-284.

DELMELLE J. (1981). *Les fermes anciennes du Hainaut*, Fédération du tourisme du Hainaut.

DELRUELLE-VOSSWINKEL N. et MILLER J., dir. (1987). *Du logement ouvrier au logement social. 1808-1987. Inventaire rapide des ensembles de logements ouvriers situés sur le territoire de la Communauté française. Rapport final de la Recherche effectuée pour l'Administration du Patrimoine du Ministère de la Communauté française*, Groupe d'étude Habitat/territoire, Centre de Sociologie générale et de méthodologie de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

DENIS J. dir. (1992). *Géographie de la Belgique*, Crédit Communal, Bruxelles.

DEPICKER K., de THYSE M., HANOSSET Y. et MARCHI C. (1991). *Petit patrimoine sacré. Potale, Borne-potale, Reposoir, Croix et Calvaire*, Coll. Héritages de Wallonie, Ministère de la Région wallonne.

DE WAHA M. et JURION-DE WAHA F. (1986). « Du bourg à la ville. Les premières enceintes du Hainaut », *Autour de la ville en Hainaut. Mélanges d'archéologie et d'histoire urbaines offerts à Jean Dugnoille et René Sansen*, Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath, Ath.

DIVERS (1983). *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Crédit Communal.

DRECHSEL M. (1960). *La Région du Centre du Hainaut belge*, Institut de Recherches Economiques de la Province de Hainaut.

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. (2004). *Les territoires paysagers de Wallonie*, coll. Etudes et Documents, n° 4, Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne.

DUBOIS C. (2009). « Villes de Wallonie : clefs pour intégrer leur dimension paysagère dans la gestion territoriale », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n°71, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Mars 2009, pp. 6-23.

DUPONT J.-M. (1993). *L'urbanisme lumière*, Sorman, Paris.

D'URSEL C., GENICOT L.-F., SPÈDE R. et WEBER P. (2001). *Donjons médiévaux de Wallonie*, Vol. 2. Province de Hainaut, Inventaires thématiques, MRW-DGATLP, Division du Patrimoine.

DUVOSQUEL J.-M. et ROGGEMANS M.-L. dir. (1989). *Autour du Grand-Hornu. Des pierres pour le dire*, Fondation Roi Baudouin et Crédit Communal.

GAIARDO L. et BILLEN C. (1999). *Les maisons en marbrite et cimorné en Wallonie*, Coll. Carnets du Patrimoine, n° 27, Ministère de la Région wallonne.

GENICOT L.F. et al. (1989). *Condroz*, Coll. Architecture rurale de Wallonie, Mardaga.

GENICOT L.F. et al. (1990). *Hainaut central*, Architecture rurale de Wallonie, Mardaga.

GOUVERNEMENT WALLON (1999). *Schéma de Développement de l'Espace Régional, adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999*.

GUERLEMENT W. (1985, 1986, 1989). *Anderlues au fil des temps*, t. I, II et III. Editions des Trois Sources.

HANIN Y. (2007). « De la ville étalée à la ville éclatée », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 63, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Mars 2007, pp. 32-36.

HANIN Y. (2010). « Bilan de la rénovation urbaine et de la revitalisation urbaine en Wallonie », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Juillet 2010, pp. 25-36.

HASQUIN H., dir. (1975). *La Wallonie. Le pays et les hommes*, t. I et II, La Renaissance du Livre.

HASQUIN H., dir. (1983). *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1 et 2, Crédit communal de Belgique.

HASQUIN H. (1999). *La Wallonie, son histoire*, Editions Luc Pire.

HAUQUIER A. (2001). *L'hôpital St-Jacques du Roeulx (du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle)*, Hainaut Culture et Démocratie.

HONNORE L. et COUTIEZ Y., dir. (2007). *De Mons à Condé. Un canal et des hommes*, Publication extraordinaire du Cercle d'histoire et d'archéologie de Saint-Ghislain et de la région, 10.

ISTAZ D., MEEUS G., POULEUR J. et VERDOOT J.-C. (1988). *Itinéraire d'une grande cité industrielle. 38 km à la découverte des paysages de Charleroi*, Coll. Hommes et Paysages, n° 6, Société royale belge de géographie et Fondation Roi Baudouin.

JANSSENS J.-P. et LIEBIN J. (1990). *Itinéraire de l'industrie du Centre. 53 km de Bois-du-Luc à Feluy : du charbon à la pétrochimie*, Coll. Hommes et Paysages, n° 10, Société royale belge de géographie et Ecomusée Régional du Centre.

*L'association charbonnière et l'industrie houillère des bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre* (1931), Editions Sogédi S.A.

MAJOT J.-P. (1996). *Plan lumière de la ville de Mons : synthèse de l'étude*, Mons.

MAQUET J., dir. (2005). *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Institut du Patrimoine wallon.

MASBOUNGI A., dir. (2003). *Penser la ville par la lumière*, Ed. de la Villette, Paris.

MERCKX B. et COLLIN F. (2002). « La Chaussée romaine Bavay-Tongres-Cologne », *Cahiers de l'urbanisme*, n° 39, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, pp. 64-71.

MERENNE E. (1990). *Dictionnaire des termes géographiques*, Didier Hatier.

MILLER J., CASSIERS M. et FORTI A. (1990). *De l'habitation ouvrière au logement social. De 1850 à nos jours*, Ecomusée régional du Centre.

MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE (1975). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 5/1 et 5/2, Province de Namur, Arrondissement de Namur*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1982). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 4, Province de Hainaut, Arrondissement de Mons*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1983). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 10/1 et 10/2, Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin, A-E et F-T.*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1988). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 13/2, Province de Hainaut, Arrondissement d'Ath, B-F*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1994). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 20, Province de Hainaut, Arrondissement de Charleroi*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1997). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 23, Province de Hainaut, Arrondissement de Soignies*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1998). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, Vol. 51/1 et 51/2, Province de Namur, Arrondissement de Namur, A-M et N-Y*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2004). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Boussu, Hensies et Quiévrain*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2006). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles et Quévy*, Mardaga.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2007). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie - Jurbise, Lens, Quaregnon et Saint-Ghislain*, Mardaga.

- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2011). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – Mons, Mardaga*.
- NEURAY C., VAN DER KAA C. et GODART M.-F., dir. (2004). *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, Plaquette n° 4, Conférence permanente du développement territorial, Ministère de la Région wallonne.
- NEURAY G. (1982). *Des paysages. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ?*, Les Presses agronomiques, Gembloux.
- PIERARD C. (1997). *La Sambre. Chronique d'une normalisation*, Coll. Traces, n°2, Ministère wallon de l'équipement et des transports.
- POMON E. (1980). *Eglises et chapelles en Hainaut*, Fédération du tourisme du Hainaut.
- POULEUR J.-A., BIOUL A.-K., DAUCHOT A. (2007). *Charleroi, ville d'architectures. Du temps des forteresses aux années folles. 1666-1940*, Espace Environnement ASBL, Charleroi.
- QUERIAT S. (2007). « L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie », *Territoire(s) wallon(s)*, n° 1, Conférence Permanente du Développement Territorial, Région Wallonne, Septembre 2007, pp. 31-41.
- RAES F. et BOSTEELS E. (2006). *Terrils. De l'or noir à l'or vert*, Editions Racine, Bruxelles.
- REITER S. (2009). « La rénovation urbaine : une solution pour le développement durable des urbanisations », *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 72, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Juin 2009, pp. 23-27.
- ROGGEMANS M.-L. et ROBBERTS L., dir. (1992). *Les kiosques à musique*, Coll. Héritages de Wallonie, Ministère de la Région wallonne.
- STABEL P. (2008). « Composition et recomposition des réseaux urbains des Pays-Bas au Moyen Âge », CROUZET-PAVAN E. et LECUPPRE-DESJARDIN E., dir. (2008). *Studies in European Urban History (1100-1800)*. Vol. 12. *Villes de Flandre et d'Italie (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*. Les enseignements d'une comparaison, Brepols, pp. 29-63.
- STEBE J.M. ET MARCHAL H., dir. (2009). *Traité sur la ville*, Presses Universitaires de France, Paris.
- TONDREAU L. (1973). *L'ancienne Abbaye de Bonne-Espérance*, Fédération du tourisme du Hainaut.
- VAN DER HERTEN B., VAN MEERTEN M., VERBEURGT G., dir. (2001). *Le temps du train. 175 ans de chemins de fer en Belgique*, 75<sup>e</sup> anniversaire de la SNCB, Presses universitaires de Louvain.
- VANHESE J. (2002). *La Louvière par quatre chemins*, Cercle d'histoire et de folklore Henri Guillemin.
- VERSCHUEREN L. (2010). « La reconstruction de la forteresse de Charleroi sous les hollandais : problèmes urbanistiques et domaniaux », *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 77, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, Décembre 2010, pp. 28-30.
- WILLEMS M. (1997). *Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne*, Vol. I et II, Ed. Droz, Genève.

ZYLBERGELD L. « Les villes en Hainaut au Moyen Âge. Origines et premiers développements (XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles) », CAUCHIES J.-M. et DUVOSQUEL J.-M. (1983), *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould, Analectes d'histoire du Hainaut*, Extrait, pp. 141-186.

## Webographie

<http://cheminsdesterrils.wordpress.com>

<http://dgo4.spw.wallonie.be>

<http://www.espace-environnement.be>

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageScient3.htm>

<http://www.septentrion-nwe.org>

## Crédits photographiques

Les photographies sont à mettre au crédit des auteurs de l'atlas, excepté les photographies suivantes qui sont de :

**Fabrice Dor** : couverture avant et pages 47 (deuxième photo), 49 (photo du bas), 50 (toutes), 51 (toutes), 79 (photo du bas), 236, 242 (gare de Charleroi), 250 (paysage nocturne), 269 (Thuin) ;

**Roger Anthoine** : page 99 ;

**Bernard Plossu** : pages 108 et 110 (1) ;

**Jean Pol Grandmont** : pages 102 (3) et 114 (1 et 2).

Les auteurs remercient tout particulièrement la famille Paulus du Châtelet qui les a autorisés à reproduire l'œuvre de P. Paulus, « L'écluse du Pont-de-Loup », qui figure à la page 20.

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants droit n'aient pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule communication de la CPDT.

## Blocs diagrammes

Les dessins des blocs diagrammes des pages 168, 218, 252 et 272 ont été exécutés par Dina Kathelyn.

Les trois blocs diagrammes de la page 146 ont été réalisés par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut qui a permis de les reproduire.

